

Université de Montréal

**La démocratie à l'heure de l'internet :
Autonomie politique, vie privée et espace public dans un
environnement numérique**

par

Louis Sagnières

Département de philosophie

Faculté des arts et sciences

Thèse présentée à la Faculté des arts et sciences
en vue de l'obtention du grade de docteur
en philosophie

février 2015

© Louis Sagnières, 2015

Résumé

L'objectif de cette thèse est double. Premièrement, il s'agira de comprendre l'impact que l'internet peut avoir sur la démocratie, c'est-à-dire de montrer ce que cette technologie change à la démocratie, en développant un cadre conceptuel précis et en m'appuyant sur un corpus empirique important. Il s'agira ensuite de développer un projet normatif, afin de montrer ce qu'il est nécessaire de faire afin de garantir que l'impact de l'internet sur la démocratie sera positif.

Pour mener à bien ces objectifs, il me faudra d'abord disposer d'une conception claire de la démocratie. C'est pourquoi je proposerai dans une première partie de la comprendre à partir du concept d'autonomie politique dont je proposerai une analyse conceptuelle au premier chapitre. J'analyserai ensuite deux éléments centraux de ce concept, à savoir la vie privée et l'espace public. Je proposerai dans une deuxième partie une analyse à la fois précise et empiriquement fondée de l'impact de l'internet sur ces deux éléments, afin de présenter un argument qui ne sera pas simplement a priori ou spéculatif.

Les conclusions que je présenterai ne vaudront, cependant, que pour l'internet tel qu'il est aujourd'hui, car il est certain qu'il peut évoluer. Il est alors tout à fait possible que ses propriétés cessent de permettre l'augmentation de l'autonomie politique que je décris au cours de ma deuxième partie. Il est donc important de mener à bien une réflexion normative afin d'identifier dans quelle mesure il pourrait être nécessaire de faire quelque chose afin de garantir l'impact positif de l'internet sur l'autonomie politique. Je montrerai donc dans une dernière partie qu'il est nécessaire d'assurer à l'internet une architecture non-discriminante, mais qu'il n'est pas nécessaire de protéger outre mesure la générativité de son écosystème. Je conclurai en montrant l'importance d'offrir à tous des éléments d'une littératie numérique, si l'on souhaite que tous puissent bénéficier des opportunités offertes par le réseau des réseaux.

Mots-clés : Internet, démocratie, autonomie politique, vie privée, espace public, surveillance, affordance, neutralité de l'internet, générativité, littératie numérique

Abstract

My goal in this thesis is twofold. First I want to understand the impact the Internet can have on democracy, that is to say, I want to understand what this technology changes to democracy. In order to do this, it is necessary to possess a clear and precise conceptual framework of the meaning of democracy and to ground my analysis in empirical literature. Second, I want to give a normative account of what needs to be done to ensure that the impact of the Internet on democracy will stay positive.

To accomplish these goals, one first needs to have a clear conception of democracy. That is why I will offer, in the first part of my thesis, an understanding of democracy as political autonomy. I will offer an analysis of this last concept in my first chapter. I will then analyze two of its central elements, namely privacy and public space. In the second part of my thesis, I will offer an analysis that is both precise and empirically grounded of the impact of the internet on these two elements, in order to present an argument that will not simply be a priori and speculative.

It is important to notice that the conclusions that I reach are only of value if the Internet doesn't evolve. It is therefore quite possible that the internet ceases to allow for greater political autonomy as I explain in my second part. It is thus important to carry out the normative part of my project to identify to what extent it might be necessary to do something to ensure the positive impact of the Internet on political autonomy. So, in the last part of my thesis, I show that it is necessary to protect the non-discriminatory Internet architecture, but that it is not necessary to protect its generative ecosystem. I will conclude by showing the importance of providing all the elements of a digital literacy, if we want that all benefit from the opportunities offered by the Internet.

Keywords : Internet, democracy, political autonomy, privacy, public space, surveillance, affordance, net neutrality, generativity, digital literacy

Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des sigles.....	vii
Remerciements.....	ix
Introduction.....	1
Première partie : Esquisse d'une théorie de l'autonomie politique.....	7
1. Qu'est-ce que l'autonomie politique?	8
1.1 Proposition de définition.....	9
1.2 La condition d'indépendance.....	11
1.2.1 Indépendance et liberté.....	12
1.2.2 Indépendance et liberté républicaine.....	13
1.2.3 Indépendance et liberté positive.....	14
1.2.4 Indépendance et liberté négative.....	18
1.2.5 Quand peut-on dire d'un individu qu'il est indépendant?.....	19
1.3 La condition de décision.....	22
1.3.1 Influencer et décider.....	23
1.3.2 L'autonomie politique sans l'indépendance?	25
1.3.3 Quand peut-on dire d'un individu qu'il participe à la prise de décision?.....	26
1.4 Le problème de la manipulation.....	26
1.4.1 Autonomie politique et manipulations évidentes.....	27
1.4.2 Autonomie politique et manipulations diffuses.....	28
1.5 Conclusion.....	29
2. Autonomie politique et vie privée.....	31
2.1 Qu'est-ce que la privatie?.....	33
2.1.1 Réductionnisme et taxonomisme.....	34
2.1.2 Problèmes avec les conceptions basées sur l'accès et sur le contrôle.....	36
2.1.3 Une conception processuelle de la privatie.....	39

2.1.4 Une position qui peut faire consensus.....	42
2.2 Vie privée et indépendance des préférences.....	46
2.3 Conclusion.....	49
3. Autonomie politique et espace public.....	50
3.1 L'espace de la parole et de l'action politique.....	51
3.2 Contre Habermas	52
3.3 Les mécanismes de l'espace public.....	56
3.3.1 Des mécanismes qui permettent la formation des préférences.....	56
3.3.2 Des mécanismes qui permettent l'expression des préférences.....	57
3.3.3 Comment garantir l'espace public?.....	58
3.4 Conclusion.....	59
Deuxième partie : La démocratie à l'heure de l'internet.....	62
4. L'internet... Et alors?	63
4.1 Déterminisme technologique ou neutralité de la technologie?.....	64
4.2 La théorie des affordances.....	66
4.3 Les propriétés de l'internet.....	68
4.3.1 Un réseau non-discriminant.....	69
4.3.2 Un environnement numérique.....	72
4.3.3 Un accès médiatisé.....	75
4.4 Quelles affordances pour l'internet?.....	77
4.5 Conclusion.....	80
5. Vie privée et surveillance sur l'internet.....	81
5.1 La vie privée sur l'internet.....	82
5.1.1 Tout est-il public par défaut sur l'internet?	82
5.1.2 Les nouvelles dimensions de la vie privée.....	87
5.1.3 L'internet et l'indépendance des préférences.....	90
5.2 Le problème de la surveillance sur l'internet.....	92
5.2.1 Qu'est-ce que la surveillance?	93
5.2.2 La surveillance des entreprises privées sur l'internet.....	95
5.2.3 La surveillance des États sur l'internet.....	98
5.3 Conclusion.....	104

6. L'internet et l'espace public.....	107
6.1 La sphère de la parole.....	108
6.1.1 L'impact de l'internet sur la délibération et les institutions.....	111
6.1.2 L'extension de la sphère de la parole.....	113
6.1.3 Le problème de la censure et du contrôle de l'internet.....	120
6.1.4 Le problème de la visibilité de l'information.....	121
6.2 La sphère de l'action.....	125
6.2.1 L'extension de la sphère de l'action.....	126
6.2.2 Le problème du slacktivism.....	131
6.3 Conclusion.....	135
7. Vers une démocratie numérique.....	136
7.1 Le problème de la fragmentation.....	137
7.1.1 L'internet amène-t-il la destruction du commun?	138
7.1.2 Cette transformation de la communauté est-elle problématique?	140
7.2 Le problème de la polarisation.	143
7.3 Technologie et réflexion normative.....	144
Troisième partie : Les enjeux normatifs de l'internet.....	149
8. L'architecture de l'internet.....	150
8.1 Introduction.....	150
8.2 L'architecture non discriminante de l'internet.....	152
8.2.1 Comment fonctionne l'internet?	152
8.2.2 Les problèmes d'une AND.....	158
8.3 L'impact d'une AD sur l'autonomie politique	162
8.3.1 Comment une AD affecterait-elle l'autonomie politique.....	163
8.3.2 Une AD pourrait-elle offrir des avantages à l'autonomie politique?.....	168
8.4 Comment s'assurer d'une AND?.....	172
8.4.1 Le marché peut-il assurer une AND?.....	173
8.4.2 Peut-on se fier aux outils classiques de régulation pour protéger une AND?.....	175
8.4.3 Que faut-il faire?.....	177
8.5 Le problème de la fracture numérique.....	178
8.6 Conclusion.....	179

9. L'écosystème de l'internet.....	181
9.1 L'environnement numérique, l'écosystème de l'internet et l'autonomie politique.....	181
9.1.1 Qu'est-ce que la générativité?	183
9.1.2 Générativité et autonomie politique.....	184
9.2 Les problèmes de la générativité.....	186
9.2.1 Quelles conséquences pour l'autonomie politique?	189
9.2.2 Faut-il faire quelque chose pour protéger la générativité?	191
9.3 Assurer la littératie numérique.....	193
9.3.1 Doit-on enseigner la littératie numérique?	194
9.3.2 Pourquoi faut-il enseigner des compétences?	195
9.3.3 Quelles compétences faut-il enseigner?	199
9.4 Conclusion.....	202
Conclusion.....	204
1. En guise de synthèse.....	204
2. La double crise de la démocratie.....	207
3. Les problèmes liés à la régulation des contenus sur l'internet.....	208
Bibliographie.....	i
Annexe A : Liste des sites internet mentionnés.....	i

Liste des sigles

AD : Architecture discriminante
AND : Architecture non discriminante
BBS : Bulletin board system
DDoS : Distributed denial of service
DPI : Deep packet inspection
EtE : End-to-end
FAI : Fournisseur d'accès internet
NN : Neutralité du Net
NNN : Non neutralité du Net
ToS : Terms of Service

Pour Margaux

Remerciements

Je tiens tout particulièrement à remercier mon directeur Daniel Weinstock de m'avoir fait confiance lorsqu'il y a près de 8 ans, je lui ai présenté ce sujet un peu farfelu et de m'avoir soutenu tout ce temps malgré mes longs silences.

Je voudrais aussi remercier toute l'équipe de la revue Ithaque grâce à qui j'ai énormément appris tant sur le plan académique que sur le plan humain, particulièrement Zoé Tremblay-Cossette et Maud Gauthier-Chung qui m'ont accueilli lorsque j'ai intégré l'équipe, Jean-François Cantin avec qui j'ai codirigé la revue pendant plus d'un an, et Margaux Ruellan et Olivier Huot-Beaulieu qui ont supporté mes blagues débiles pendant près de 5 ans.

Merci à l'équipe du labo de philo des sciences, Mathieu Charbonneau, Karine Fradet, Antoine C. Dussault, et Céline Riverin pour le cadre intellectuellement stimulant qu'ils m'ont offert.

Merci à Claude Piché et Linett Fawcett. Ils ne le savent pas et ne se souviennent probablement pas de moi, mais sans eux, cette thèse n'aurait jamais existé. Elle a en effet pour origine un travail que j'ai effectué dans le cadre d'un cours sur les médias de masse donné par Mme Fawcett; ce travail et les commentaires encourageants qu'elle a eu la générosité de me faire, il y a maintenant près de 13 ans, m'ont donné l'envie d'aller plus loin. Et si je n'avais pas eu le privilège de rencontrer M. Piché alors que ma première tentative pour intégrer le programme de doctorat de philosophie de l'Université de Montréal avait échoué, je ne suis pas sûr que j'aurais fait une seconde tentative.

Cette thèse n'aurait pu être menée à bien sans l'aide financière, mais aussi administrative du département de philosophie de l'Université de Montréal et du Groupe de recherche interuniversitaire en philosophie politique, pour cela je leur en suis reconnaissant.

Merci à tous ceux qui m'ont permis de respirer au cours de ces 7 années de thèse, Mathieu, Malvika, Margaux, Fred, Anni, Claude, Sasha, Morgan, Nolwenn, Pascal, Richard, Sarah, Marion et Jean-Michel. Merci à l'équipe de La Formule Espresso Bar où j'ai pu passer les dernières semaines au calme pour finir cette thèse.

Merci à mes parents Hubert et Anne : c'est grâce à votre soutien sans faille que j'ai pu aller aussi loin. Merci à mes frères et sœur Xavier, Yves, Luc et Bénédicte, et ma belle-sœur Amandine, pour les rires et tout le reste.

Merci à ma petite Margaux qui éclaire mes journées et mes nuits. Et merci à Fanny pour sa patience, sa compréhension et son soutien au cours de ces 7 années. Ça y est, c'est fini, on va pouvoir passer à autre chose!

C'étaient de très grandes forces en croissance sur toutes les pistes de ce monde, et qui
prenaient source plus haute qu'en nos chants, en lieu d'insulte et de discorde;
Qui se donnaient licence par le monde – ô monde entier des choses – et qui vivaient aux crêtes
du futur comme aux versants de glaise du potier...
Au chant des hautes narrations du large, elles promenaient leur goût d'enchères, de faillites;
elles disposaient, sur toutes grèves, des grands désastres intellectuels,
Et sur les pas précipités du soir, parmi les pires désordres de l'esprit, elles instituaient un
nouveau style de grandeur où se haussaient nos actes à venir;
Saint-John Perse
Vents I, 1.

Introduction

L'internet n'est plus une nouvelle technologie, il est temps que les philosophes s'y intéressent. Le protocole TCP-IP sur lequel il repose a été inventé entre 1973 et 1975 (Abbate 1999), c'est-à-dire il y a quarante ans; les premiers travaux conceptuels sur les réseaux informatiques datent du milieu des années 50 (Abbate 1999), et les premières tentatives de réaliser des réseaux informatiques remontent au début des années 60. On est donc en face d'une technologie qui a près d'un demi-siècle d'existence, bien que son usage ne se soit généralisé qu'au milieu des années 90, soit il y a une vingtaine d'années, et pourtant rares sont les travaux philosophiques qui cherchent à en prendre la mesure.

À l'origine, l'internet est une technologie développée grâce à des fonds militaires, mais il n'a été développé ni par des militaires ni à des fins militaires (Abbate 1999; Hafner et Lyon 2006; Ryan 2010). Il s'agit en fait d'un projet développé par et pour des chercheurs en informatique, mais financé par l'armée américaine par l'intermédiaire de la DARPA (Defense Advanced Research Project Agency); à l'époque, cette agence finançait toutes sortes de projets dont les retombées pouvaient intéresser l'armée, sans qu'elle ne soit pour autant véritablement impliquée dans leurs développements. L'objectif avoué des promoteurs du projet d'un réseau informatique était le partage de ressources informatiques, ainsi que l'explique Abbate (1999, 96) « When Lawrence Roberts described his original plan for the ARPANET¹, the goal he

1 Il s'agit du nom original de l'internet.

promoted was resource sharing : allowing individuals at different sites to share hardware, software, and data ». Cependant, cet objectif n'a jamais été véritablement atteint et c'est un usage complètement inattendu qui a permis au réseau de se développer :

Had the ARPANET's only value been as a tool for resource sharing, the network might be remembered today as a minor failure rather than a spectacular success. But the network's users unexpectedly came up with a new focus for network activity : electronic mail. (Abbate 1999, 106)

Cette idée d'un développement grâce à des innovations inattendues faites par des utilisateurs est un des thèmes récurrents de l'histoire de l'internet et de l'informatique en générale (Abbate 1999; Levy 1994; Wu 2010; Flichy 2001). Au contraire d'autres technologies de la communication, le téléphone, la radio ou la télévision pour lesquelles l'utilisateur n'est qu'un consommateur passif, il joue un rôle central dans le cas de l'internet. J'aurai l'occasion de revenir sur cette différence fondamentale à plusieurs reprises au cours de cette thèse. Cette particularité a pu pousser nombre de commentateurs à affirmer que cela faisait de l'internet une technologie d'une nouveauté radicale rendant inutile tout ce qui avait pu être pensé avant. John Perry Barlow, parolier des Grateful Dead et fervent défenseur de l'internet, n'a d'ailleurs pas hésité à affirmer : « Everything we know is wrong »². J'aurais toutefois tendance à croire que de telles affirmations sont infondées. En effet, comme le remarque Darin Barney :

Even if the advance of network technology alters social, economic, and political structures, and even if it radically affects the way we communicate and perceive ourselves or our world, this does not necessarily mean that our amassed knowledge – particular, what we already know about technology and politics – is an unsound basis for understanding or forming judgment about these changes. In short we know quite a bit, and it can't be all wrong. (Barney 2000, 3)

Toutefois, même s'il ne fait aucun doute pour moi que l'internet n'est pas une technologie d'une nouveauté radicale, il n'en reste pas moins qu'un discours rigoureux à son sujet doit être en mesure de faire la part des choses, entre ce qu'il apporte de nouveau sur

² Cette citation de John Perry Barlow est tirée de *Prometheus Wired* de Barney (2000, 3)

lequel nous ne savons pas grand-chose, et ce qui ne change pas sur lequel nous savons déjà beaucoup. Or, je crois qu'il est nécessaire, pour y parvenir, de disposer d'un certain recul historique afin de disposer d'informations fiables.

Aujourd'hui et depuis une vingtaine d'années, l'internet est une technologie grand public, ce qui permet d'avoir enfin le recul nécessaire pour analyser son impact sur la société. Comme je viens de l'évoquer, l'émergence d'une nouvelle technologie s'accompagne presque toujours de discours naïvement optimistes produits par ceux qui y voient la solution à tous les maux de l'humanité. Le train, le télégraphe, l'aviation, la radio, et même la télévision par le câble, ont été perçus comme offrant aux hommes des solutions aux problèmes qui empêchaient l'avènement d'une société juste et paisible (Wu 2010; Morozov 2011; Flichy 2001) ; l'internet n'a pas fait exception. Ce n'est pas l'optimisme, ou le pessimisme de ces discours qui est en soi problématique lorsque l'on cherche à procéder à une analyse philosophique rigoureuse, mais leur aspect spéculatif. Des travaux comme ceux de Turkle (2005)³, ou de Rheingold (1993), sont plein d'intelligence et d'originalité, mais ils pèchent par manque de recul et d'assise empirique. Non pas que ces auteurs ne soient pas capables de prendre une certaine distance critique vis-à-vis de leur objet d'étude, mais tout simplement parce qu'à l'époque, l'internet était encore trop jeune et trop peu utilisé pour que l'on puisse évaluer correctement son impact sur le monde. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Selon les dernières estimations de l'Union International des Télécommunications, près de 40 % de la population mondiale utilise l'internet sur une base régulière, cette proportion se situant entre 75 % et 95 % dans les pays développés (ITU 2015). De plus, la littérature scientifique sur le sujet a explosé ces dernières années. Aujourd'hui, l'économie, la sociologie, l'anthropologie et les sciences politiques offrent des analyses poussées tant quantitatives que qualitatives de l'impact de l'internet sur le monde; les philosophes disposent donc aujourd'hui d'une littérature importante pour développer une réflexion sur une base empirique solide. Cependant, malgré cela, ils ne semblent pas très intéressés à intégrer ce nouvel élément à leurs analyses du monde.

Ce silence peut s'expliquer en partie d'un point de vue historique. En effet, de Platon à Heidegger les philosophes ont toujours regardé la technologie avec un certain dédain et une certaine méfiance. Les idées et les concepts – la justice, le beau, la vérité, la connaissance –

3 Je renvoie ici à la seconde édition du livre de Turkle, dont la première publication remonte à 1984.

leur semblent de dignes objets d'études, mais un marteau, un moulin ou une centrale électrique leur apparaissent sans le moindre intérêt. Les objets techniques n'ont pas la faveur des philosophes, qui préfèrent à la rigueur offrir de grands discours sur le concept même de technologie, qui est alors compris presque tout le temps comme une force dangereuse pour l'humanité (Heidegger 1958), ce faisant, ils passent à côté des spécificités des objets eux-mêmes. Un marteau, une centrale électrique, l'internet ou une navette spatiale n'ont pourtant pas tous le même impact sur le monde.

Il est vrai qu'il existe plusieurs ouvrages philosophiques plus ou moins récents qui cherchent à comprendre l'internet non plus seulement à partir d'une analyse du concept même de technologie, mais tentent de saisir ses spécificités et leur impact sur le monde (Graham 1999; Barney 2000; Mathias 2008; Dreyfus 2009; Van den Hoven et Weckert 2008). Malheureusement, certains ne voient dans l'internet qu'une technologie comme les autres. Van den Hoven et Rooksby (2008), par exemple, dans un article, par ailleurs très intéressant, ne s'intéressent à l'internet et aux technologies de l'information que dans la mesure où il est possible de les utiliser comme cadre d'application de la théorie rawlsienne de la justice. Et ceux qui cherchent à penser la spécificité de l'internet restent très spéculatifs par manque de recul historique. Cela ne les rend pas inintéressants pour autant, bien au contraire, car ils sont riches d'analyses fascinantes de la société de l'information, toutefois par manque d'assise empirique il est difficile d'évaluer leur pertinence.

Quoi qu'il en soit, la littérature scientifique disponible aujourd'hui permet enfin de disposer d'un socle empirique adéquat pour développer des analyses rigoureuses qui dépassent le stade de la spéculation; c'est donc un tel projet que je compte poursuivre dans le cadre de cette thèse. Je compte en effet profiter de la somme de données disponibles aujourd'hui afin de procéder à une évaluation à la fois descriptive et normative de l'impact politique de l'internet. Il s'agira donc, au cours de cette thèse, de chercher à comprendre l'impact que l'internet peut avoir sur la démocratie. Mon intention est de montrer ce que cette technologie change à la démocratie en développant un cadre conceptuel précis et en m'appuyant sur un corpus empirique important afin de savoir comment et pourquoi elle y parvient. Le projet de ma thèse est donc double, à la fois descriptif et normatif, car il me semble impératif, lorsque l'on souhaite offrir au sujet de quelque chose une réflexion normative pertinente, de disposer d'une compréhension adéquate de cette chose.

La partie descriptive de mon projet constituera le cœur de ma thèse, et c'est aussi là que se trouve son originalité. En effet, elle repose presque exclusivement sur une analyse de la littérature produite par les sciences humaines et s'inspire en cela d'un courant récent en philosophie que Peter Godfrey-Smith appelle « philosophie de la nature » :

(...) there is a different kind of philosophical work. Now the focus is on the natural world again. But the focus is on the natural world as seen through the instrument of science. This is the project of taking science as developed by scientists, and working out what its real message is, especially for larger questions about our place in nature. So we aim to use scientific work to inform our view of the world, but we do not determine this view using science in its "raw" form. Instead we take the raw science on a given topic and work out, philosophically, what exactly the work is saying. Reviving an old term, this project can be called "philosophy of nature." (Godfrey-Smith 2009, 3)

Au cours de la deuxième partie de ma thèse, qui sera consacrée à l'aspect descriptif de mon projet, la matière de ma réflexion sera scientifique, mais dans le but philosophique de comprendre comment l'internet transforme le monde et ce que cela veut dire pour la démocratie afin d'offrir ensuite des pistes normatives pour s'assurer de son impact positif. Malgré un recours important à la littérature scientifique, ma thèse reste donc une thèse de philosophie pour deux raisons. Tout d'abord pour les mêmes raisons que celles qu'évoque Sterelny lorsqu'il défend l'aspect philosophique de ses travaux :

The essay is an essay in philosophy in part because it depends primarily on the cognitive toolbox of philosophers: it is work of synthesis and argument, integrating ideas and suggestions from many distinct research traditions. No one science monopolizes this broad project though many contribute to it. So I exploit and depend on data, but do not provide new data. (Sterelny 2012, xi)

Même si mon travail repose sur de la littérature scientifique il n'est pas lui-même scientifique, car il utilise les ressources conceptuelles de la philosophie pour poursuivre un objectif qui ne pourrait être mené à bien par les scientifiques seuls. Mais ce travail est aussi philosophique parce qu'il trouve sa place au sein d'un projet normatif. En effet, l'un des objectifs de ma thèse est d'offrir une réflexion normative à propos de l'internet qui repose sur le réel et non exclusivement sur des considérations axiologiques.

Il me faudra donc, pour mener à bien ce double projet, disposer de ressources conceptuelles importantes, notamment afin de comprendre ce qu'est la démocratie, mais aussi comment il peut être possible pour un objet technologique de l'affecter; ce sera l'objectif de mes quatre premiers chapitres que d'y parvenir. Au cours des trois premiers chapitres qui constituent la première partie de ma thèse, je proposerai l'esquisse d'une théorie de la démocratie à partir du concept d'autonomie politique. Je proposerai de définir ce concept comme la capacité, pour un individu, de pouvoir participer pour lui-même au processus de prise de décision qui règle la vie d'un groupe auquel il appartient. Je procéderai ensuite à une analyse de deux éléments importants de ce concept, la vie privée et l'espace public, auxquels je consacrerai mon deuxième et troisième chapitre. Au chapitre 4, le premier de la deuxième partie, dont l'objectif est d'analyser l'impact de l'internet sur l'autonomie politique, je présenterai brièvement le cadre théorique des affordances qui me semble permettre de penser de manière adéquate l'impact d'une technologie sur les comportements humains. Les affordances étant des opportunités de comportements offertes par les propriétés d'un objet, je procéderai aussi à une analyse des propriétés de l'internet.

Ce n'est qu'une fois ce travail purement conceptuel terminé que j'offrirai une analyse précise de l'impact de l'internet sur l'autonomie politique. J'y consacrerai les chapitres 5, 6 et 7. J'utiliserai la littérature produite par les sciences humaines afin de comprendre l'impact de l'internet sur la vie privée, sur l'espace public et plus généralement sur la démocratie.

La troisième et dernière partie de ma thèse sera consacrée à l'aspect normatif de mon projet. J'y rappellerai que l'internet, parce qu'il n'est qu'une technologie, peut facilement se transformer et donc que son impact peut aussi changer. Je développerai donc au cours des chapitres 8 et 9 des éléments de réflexion afin de montrer ce qu'il est nécessaire de faire pour s'assurer que l'impact positif de l'internet sur la démocratie que j'ai analysé au cours de la deuxième partie ne devienne pas négatif. J'y aborderai donc deux thèmes qui sont régulièrement abordés dans la littérature, celui de la neutralité de l'internet et celui de la générativité.

**Première partie : Esquisse d'une théorie de l'autonomie
politique**

1. Qu'est-ce que l'autonomie politique?

L'objectif de cette première partie est de poser un cadre théorique qui permettra d'évaluer l'impact politique de l'internet et de développer à son sujet une réflexion normative. Pour y parvenir, je présenterai au cours de cette première partie une conception originale de la démocratie à partir la notion d'autonomie politique. Dans la littérature, on retrouve régulièrement l'idée qu'il y a un lien entre la démocratie et la présence de citoyens politiquement autonomes. Rousseau explique par exemple vouloir :

Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant. (Rousseau 1992, 39)

Cependant, plutôt que de chercher à développer une réflexion sur la démocratie à partir de l'idée qu'il s'agit d'un régime politique qui assure l'autonomie politique des citoyens, les théoriciens récents préfèrent la comprendre à partir de notions complexes comme l'égalité (Christiano 2008a), la participation politique (Habermas 1997), ou la liberté (Pettit 2004; Pettit 2012). Il m'apparaît toutefois que si l'on souhaite s'intéresser à l'impact politique de l'internet ces approches ne sont pas satisfaisantes, car elles n'ancrent pas assez la démocratie dans le quotidien des citoyens, dans leur expérience quotidienne de la vie politique. De plus, elles reposent sur des concepts riches et polysémiques qui recouvrent des réalités complexes, voire divergentes. C'est pourquoi, pour mener à bien mon projet, je fais le choix de développer ma propre conception de la démocratie qui, je crois, est un reflet plus fidèle de la réalité et de surcroît offre des perspectives de réflexion normative plus riche lorsque l'on s'intéresse à l'internet. Cela ne veut pas dire que je rejette complètement les autres conceptions de la démocratie, car je m'en inspire, je les crois cependant moins utiles pour mon propos.

Je tâcherai dans ce chapitre, non de proposer une défense absolue des concepts que j'utilise, mais de clarifier les choix que je fais. Il ne s'agira donc pas de rejeter les diverses significations des concepts auxquels je ferai référence, mais de montrer qu'elles ne sont pas adéquates dans le cadre au sein duquel je me place. Je ne chercherai donc pas à dire que tel ou tel concept ne doit être compris que de telle ou telle manière et qu'il faut rejeter les autres,

mais plutôt que si l'on souhaite mener à bien le projet qui est le mien, certaines significations d'un concept ne sont pas pertinentes.

Je commencerai, dans ce chapitre, par défendre mon concept d'autonomie politique. Il ne s'agit pas pour moi de tenir une position essentialiste à son sujet, mais plutôt d'en clarifier le sens afin de pouvoir montrer comment il s'ancre dans notre quotidien. Une fois ce travail effectué, j'analyserai, aux chapitres suivants, la réalité empirique que recouvre le concept d'autonomie politique. Je ne prétends pas en proposer une analyse complète, cela demanderait un travail bien plus important que les quelques chapitres que je vais y consacrer; je compte simplement développer les éléments nécessaires afin de pouvoir l'utiliser pour développer une réflexion descriptive et normative au sujet de l'impact de l'internet sur la démocratie.

1.1 Proposition de définition

L'autonomie, dans la tradition analytique, est la plupart du temps abordée dans une perspective psychologique avec en arrière-plan des considérations d'ordre moral. Ce que je compte faire dans la suite de ce chapitre, c'est proposer une alternative à cela et développer une analyse politique de la notion d'autonomie. Il est vrai que la littérature contemporaine en philosophie politique (Rawls 1997; J. S. Taylor 2005a) fait un usage régulier de cette notion, mais toujours dans une perspective psychologique; il y est question d'autonomie personnelle et de son impact sur la théorie politique normative. Dans ce chapitre, je défendrai plutôt une conception purement politique de l'autonomie, qui ne serait alors plus comprise comme le fait de vouloir ce que l'on désire (Frankfurt 1982), ou d'être soi-même à l'origine de ses désirs (Ekstrom 1993) c'est-à-dire comme le fait d'entretenir un type particulier de relation avec soi-même, mais plutôt comme un concept uniquement politique, qui porterait ainsi sur la relation qu'un individu entretient avec un groupe auquel il appartient. Il ne sera pas question, dans ce chapitre, de proposer une analyse politique de l'autonomie personnelle, mais plutôt de développer une analyse du concept d'autonomie politique, c'est-à-dire une analyse de ce que cela veut dire et de ce que cela implique pour un individu d'être autonome par rapport à un groupe auquel il appartient. Ce qui m'intéresse ce n'est ni la relation qu'un individu entretient avec lui-même ni l'impact que cette relation peut avoir sur le plan politique, ce sont plutôt les rapports politiques entre un individu et sa communauté. Cela ne veut pas dire que le concept

d'autonomie personnelle n'a aucun fondement, loin de là, car je le crois utile dans le cadre d'une réflexion sur l'éthique, mais plus modestement qu'il ne correspond pas à ce que je souhaite faire.

Comprendre le concept d'autonomie politique ce n'est donc pas chercher à étendre la conception psychologique et morale de l'autonomie au domaine du politique ou chercher à penser par analogie le fonctionnement d'une société à partir du concept d'autonomie personnelle⁴. C'est s'interroger sur le type de relation qu'un individu doit entretenir avec un groupe auquel il appartient pour qu'on puisse le dire autonome, c'est-à-dire sur les conditions nécessaires pour dire d'un individu qu'il est autonome au sein d'un groupe. Pour cela, je propose de définir l'autonomie politique comme *la capacité, pour un individu, de pouvoir participer pour lui-même au processus de prise de décision qui règle la vie d'un groupe auquel il appartient*. La suite de ce chapitre sera consacrée à justifier et clarifier cette définition.

Telle que formulée, la définition de l'autonomie politique que je propose comporte deux éléments. Pour être considéré comme politiquement autonome par rapport à un groupe auquel il appartient, un individu doit pouvoir participer au processus décisionnel qui règle la vie de ce groupe, ce que j'appelle *la condition de décision*, mais il doit aussi pouvoir le faire pour lui-même, c'est-à-dire en tant que membre indépendant de ce groupe, ce que j'appelle *la condition d'indépendance*. Il me semble que pour être politiquement autonome, un individu doit nécessairement satisfaire à ces deux conditions. La suite de ce chapitre sera consacrée à la défense de cette idée.

Mon approche prend ici le contre-pied de nombres d'analyses de la démocratie. En effet, comme je le remarquai plus haut, beaucoup de travaux philosophiques cherchent à comprendre la démocratie à partir de concepts très généraux, celui de liberté ou d'égalité par exemple. Ce sont en quelque sorte des approches *top-down*, puisqu'elles identifient un concept spécifique afin de s'en servir pour construire une théorie de la démocratie. Pour ma part, je fais le choix d'une approche *bottom-up*. Je propose en effet de construire le concept d'autonomie politique à partir d'éléments plus précis, les conditions d'indépendance et de décision, mais sans pour autant préjuger de leur signification, afin de rendre compte de manière adéquate de la réalité que recouvre l'idée de démocratie. Ainsi, plutôt que d'offrir une

⁴ C'est, je crois, une interprétation possible de la démarche de Richardson (2002).

définition englobante et toute faite de l'une et l'autre de ces conditions, je vais chercher à en clarifier le sens en utilisant des expériences de pensée pour rejeter certaines interprétations possibles.

C'est donc à l'analyse de ces deux conditions que je consacrerai la suite de ce chapitre. Je commencerai par traiter de la condition d'indépendance. Je montrerai qu'il est possible pour la comprendre de se servir d'éléments d'analyses du concept de liberté. Je montrerai dans le même temps qu'indépendance et autonomie personnelle sont deux choses distinctes. Je poursuivrai mon analyse en traitant de la condition de décision. J'insisterai sur l'importance de la distinction entre participation à la vie politique et participation au processus de prise de décision. Je terminerai en proposant une réponse à deux objections que l'on pourrait faire à mon concept d'autonomie politique.

1.2 La condition d'indépendance

Cette première condition touche aux rapports qu'un groupe entretient avec les individus qui le constituent, mais aussi aux rapports que les individus d'un groupe entretiennent entre eux. Pour dire d'un individu qu'il est politiquement autonome au sein d'un groupe, il est nécessaire qu'il soit indépendant par rapport au groupe auquel il appartient, qu'il puisse agir pour lui-même au sein de ce groupe. Il est tout aussi nécessaire qu'il soit indépendant vis-à-vis des autres individus du groupe. La nécessité de cette condition pour l'autonomie politique semble évidente, à tel point d'ailleurs, qu'on aurait presque envie d'associer complètement indépendance et autonomie politique. En effet, en quoi un individu serait-il politiquement autonome s'il ne pouvait agir pour lui-même? Cependant, comme on le verra à la fin de cette section, cela ne suffit pas à garantir l'autonomie politique. Cette section ne sera donc pas consacrée à justifier la nécessité de cette condition, mais plutôt à en clarifier le sens.

Un élément de précision sémantique est malgré tout nécessaire avant de poursuivre. Pourquoi la condition d'indépendance consiste-t-elle à pouvoir agir *pour* soi-même? Pourquoi ne pourrait-ce pas être d'agir *par* soi-même? Lorsqu'une action est posée par un agent, rien ne garantit qu'il est indépendant. Agir par soi-même ce n'est qu'agir seul, ce qui est bien différent de l'indépendance. Quelqu'un qui serait par exemple manipulé au moyen de l'hypnose afin de

préparer tout seul dans son coin un attentat terroriste au moyen d'une bombe artisanale pour défendre une cause à laquelle il n'adhérerait pas s'il n'était pas hypnotisé, est de toute évidence quelqu'un qui agit par lui-même. En revanche, je doute qu'on dise de lui qu'il agit pour lui-même, et par la même occasion qu'on le reconnaîtrait comme un agent indépendant puisqu'il agit clairement pour le compte de quelqu'un d'autre⁵. Il est aussi tout à fait possible pour les individus d'un groupe d'agir de manière concertée au sein de ce groupe, mais en tant qu'agents indépendants. La condition d'indépendance ne porte donc pas sur la forme que doit prendre la participation à la vie d'un groupe, mais sur le type de participation qui y est nécessaire. Pour comprendre cette condition, il ne faut pas se demander si un individu agit seul ou au sein d'un groupe, mais s'il agit pour lui ou pour quelqu'un d'autre. Être indépendant au sens où je l'entends ici ce n'est pas agir seul, c'est agir en fonction de soi.

1.2.1 Indépendance et liberté

On pourrait penser, à la lecture des derniers paragraphes, que la condition d'indépendance telle que je viens de la présenter implique nécessairement une réflexion d'ordre psychologique et donc un retour à la notion d'autonomie personnelle. Cependant, je ne crois pas que la réponse à la question « qu'est-ce qu'agir pour soi? », lorsqu'elle est comprise dans une perspective politique, soit d'ordre psychologique. Comme je le montrerai à la section 2.3 du présent chapitre ainsi qu'au chapitre 2, il est possible d'être autonome au sens où l'entendent les théoriciens de l'autonomie personnelle sans être indépendant et réciproquement. En fait, lorsque l'on cherche à rendre compte de l'indépendance, il est utile de se tourner vers le concept de liberté. Dans une perspective politique, il y a une proximité indéniable entre le fait d'agir pour soi-même et le fait d'être libre. Il est possible, par exemple, de comprendre les guerres pour l'indépendance comme des guerres pour la liberté. Ainsi, afin de donner un sens précis à la condition d'indépendance, il est nécessaire de s'interroger sur le lien qui l'unit au concept de liberté et donc de débroussailler ce concept particulièrement polysémique.

5 Pour une analyse plus détaillée de ce cas précis, on pourra se reporter à la quatrième section du présent chapitre qui traite du problème de la manipulation.

La tradition a identifié trois manières de comprendre la liberté. La liberté positive, la liberté négative et la liberté républicaine (Berlin 2006; Pettit 2004; Skinner 2000). Dans la suite de cette section je montrerai que seul le concept républicain de liberté est adéquat pour rendre compte de la condition d'indépendance, ce qui ne veut pas dire que mon objectif est de montrer que seule cette conception de la liberté est fondée. Je ne cherche pas à montrer que les concepts de liberté positive et négative n'ont aucun intérêt, mais plus modestement qu'ils ne sont pas pertinents lorsque l'on souhaite comprendre le concept d'autonomie politique. Mon objectif dans cette section n'est donc pas de construire mon concept d'autonomie politique à partir d'une réflexion sur la liberté, mais plutôt de chercher à comprendre ce qui, dans le concept de liberté, est pertinent pour comprendre le concept d'autonomie politique.

1.2.2 Indépendance et liberté républicaine

La conception républicaine de la liberté, bien qu'elle n'ait été remise au goût du jour que récemment est en fait l'héritière d'une très ancienne tradition (Skinner 2000; Skinner 2009); toutefois, je ne m'étendrais pas sur son histoire. Selon cette tradition, la liberté doit être comprise comme l'absence de domination. Dans *Républicanisme* Pettit propose de comprendre la domination de la manière suivante : « Un agent en domine un autre si, et seulement si, il dispose d'un certain pouvoir sur celui-ci, en particulier le pouvoir d'interférer arbitrairement dans ses actions » (Pettit 2004, 77). Au cœur de cette définition, on retrouve le concept d'arbitraire sur lequel je reviendrai dans un instant.

L'association entre l'indépendance et la liberté conçue comme absence de domination est une idée que l'on retrouve constamment sous la plume des auteurs républicains. Skinner rapporte par exemple, que Tite-Live décrivait « la marque de la servitude publique comme le fait de vivre dans une condition de dépendance par rapport à la volonté d'une autre nation ou État » (Skinner 2000, 35). Il semble en aller de même pour Machiavel dont Skinner nous dit que lorsqu'il parle d'une ville qui « possède sa liberté [il] indique qu'elle a gardé son indépendance par rapport à quelque autorité que ce soit » (Skinner 2001). Il arrive d'ailleurs à Skinner lui-même de parler de la liberté républicaine non pas comme d'une liberté qui repose sur une absence de domination, mais sur une absence de dépendance : « It would be unfair to Berlin to imply that he fails to notice the tradition that conceptualises the idea of negative

liberty not as absence of interference but as absence of dependence » (Skinner 2006, 405). Il apparaît donc assez clairement que la liberté républicaine possède un lien avec l'indépendance. On pourrait même affirmer que l'indépendance se réduit complètement à l'absence de domination. Dire de quelqu'un qu'il est indépendant ce serait dire de lui qu'il ne subit aucune domination, c'est-à-dire qu'il n'est soumis à aucun pouvoir arbitraire. Afin de continuer mon analyse de la condition d'indépendance, il est alors nécessaire de définir en quoi consiste ce pouvoir.

Selon Pettit un pouvoir est arbitraire lorsqu'il ne dépend que « de la seule volonté de l'agent et, en particulier, [lorsqu'il] est engagé sans égard pour les intérêts et les opinions de ceux qu'il affecte » (Pettit 2004, 81). Inversement, un pouvoir ne sera pas considéré comme arbitraire « dans la mesure où [...] [il prend] en compte les intérêts et les idées de la personne subissant » ce pouvoir (Pettit 2004, 81). Être indépendant au sein d'une communauté ce serait donc voir son avis pris en compte par ladite communauté. On peut toutefois se demander si cela est suffisant. Être indépendant n'est-ce pas plutôt avoir son avis pris en compte par une communauté lorsque l'on est son propre maître? En effet, comment peut-on être sûr que l'avis d'un agent est bien le sien s'il n'est son propre maître, c'est-à-dire s'il n'est pas dans une relation particulière avec ses états mentaux? Ainsi, pour comprendre l'indépendance ne faut-il pas aussi faire appel à la conception positive de la liberté?

1.2.3 Indépendance et liberté positive

Dans *Four Essays on Liberty*, Isaiah Berlin définit la conception positive de la liberté de cette manière :

[Positive freedom] derives from the wish on the part of the individual to be his own master. I wish my life to depend on myself, not on external forces of whatever kind. I wish to be the instrument of my own, not of other men's, acts of will. I wish to be a subject, not an object; to be moved by reasons, by conscious purposes, which are my own, not by causes which affect me, as it were, from outside. I wish to be somebody, not nobody; a doer – deciding, not being decided for, self-directed and not acted upon by external nature or by other men as if I were a thing, or an animal, or a slave incapable of playing a human role, that is of conceiving goals and policies of my own and realizing them. This is at least part of what I mean when I say that I am rational, and that

it is my reason that distinguishes me as a human being from the rest of the world. I wish above all, to be conscious of myself as a thinking, willing, active being, bearing responsibility for my choices and able to explain them by references to my own ideas and purposes. I feel free to the degree that I believe this to be true, and enslaved to the degree that I am made to realize that it is not. (Berlin 2006, 373)

D'après cette définition, être libre ce serait être son propre maître, c'est-à-dire pouvoir prendre ses propres décisions sans avoir à subir d'influences extérieures, pouvoir prendre des décisions rationnelles en accord avec ses propres croyances. La liberté positive est donc une liberté psychologique, celle d'être un sujet, c'est-à-dire un acteur autonome. Il n'est alors pas faux d'affirmer que la liberté positive n'est rien d'autre que l'autonomie personnelle telle que l'envisagent les philosophes depuis au moins Harry Frankfurt. Quoi qu'il en soit, je ne crois pas que la liberté positive peut rendre compte de la condition d'indépendance ni qu'elle lui est nécessaire. Comme je le montrerai dans cette section, l'autonomie personnelle et l'indépendance sont deux choses distinctes. Pour y parvenir, je montrerai d'abord qu'il est possible d'être autonome au plan personnel sans être indépendant au plan politique et ensuite qu'il est tout aussi possible d'être indépendant sans être autonome.

Le concept d'autonomie personnelle peut se comprendre comme la capacité à faire preuve de distance critique vis-à-vis de soi-même. Quand bien même le bon sens serait la chose du monde la mieux partagée, une telle capacité critique n'est pas quelque chose qui apparaît de manière spontanée; il faut apprendre à devenir autonome. L'éducation est donc nécessaire à l'autonomie personnelle. Afin de montrer que l'autonomie personnelle est possible sans l'indépendance, imaginons un propriétaire d'esclaves grand lecteur de Kant et de Frankfurt, qui aurait décidé que ses esclaves doivent être autonomes. Imaginons aussi que son entreprise soit couronnée de succès⁶. Grâce à une excellente éducation et à un environnement favorisant l'autonomie, ses esclaves deviennent autonomes sur le plan personnel. Pourrait-on alors dire, pour cela, que ces esclaves sont indépendants au plan politique? Quand bien même ce propriétaire serait particulièrement bienveillant et libéral, et quand bien même ces esclaves

6 Cela implique aussi que le concept d'autonomie personnelle doit être suffisamment clair pour que l'on sache effectivement ce qu'il recouvre, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Mais pour les besoins de l'expérience, imaginons un instant que ce soit le cas, car cela est sans conséquence pour la suite de mon argument.

seraient les êtres les plus autonomes et les plus rationnels qui soient, il me semble ne faire aucun doute que ces esclaves, parce qu'ils restent des esclaves, ne peuvent être considérés comme indépendants au plan politique. Intuitivement, on se refuse à faire d'esclaves autonomes, des individus indépendants, car l'autonomie et l'indépendance jouent sur deux plans différents. En effet, comment une disposition psychologique pourrait-elle assurer une propriété politique?

On pourrait cependant essayer de contourner ce problème, en essayant de montrer que ces esclaves, parce que ce sont des esclaves, ne sont pas véritablement autonomes en raison du contexte oppressif de leur socialisation. Cet argument est similaire à celui des théoriciens de l'autonomie relationnelle :

Agents who are operating within oppressive institutions and structures exhibit failures of autonomy [...] [because] oppressive socialization impedes agents' abilities to discern the false norms accepted and perpetuated by the oppressive context in which they are operating. (Mackenzie et Stoljar 2000, 21)

Toutefois, cette objection n'est pas convaincante, car il est tout à fait possible d'imaginer une situation dans laquelle un propriétaire d'esclaves éduquerait et traiterait ses esclaves comme ses propres enfants et donc hors d'un contexte d'oppression, mais en ne les libérant pas, parce que la société l'en empêche par exemple. On pourrait aussi imaginer que ces esclaves, parce que leur maître habite dans un lieu particulièrement éloigné de la société, n'en subissent pas l'oppression. On pourrait répondre qu'il y a de toute façon de l'oppression dès lors qu'il y a des esclaves et donc que leur socialisation est malgré tout oppressive; il ne me semble pas que ce soit le cas. En effet, selon Paul Benson, l'un des théoriciens de l'autonomie relationnelle, on ne peut parler de socialisation oppressive que si le but de cette socialisation est l'internalisation de certaines normes et que ces normes reposent sur une conception fautive de la valeur de la personne qui les internalise (Benson 1991, 387-389). Il est donc tout à fait possible d'imaginer accorder aux esclaves une éducation qui ne serait nullement oppressive, dès lors qu'elle reposerait sur une conception vraie de leur valeur. Peut-être plus simplement, pourrait-on imaginer le cas d'individus qui seraient devenus esclaves à

l'âge adulte, à l'instar de Platon par exemple, ou des juifs sauvés par Schindler⁷ qui n'auraient pas eu à subir de socialisation oppressive? Même alors, on refuserait de dire de tels esclaves qu'ils sont indépendants au plan politique. Il n'y a donc logiquement rien d'impossible à imaginer un esclave autonome au sens que les théoriciens de l'autonomie relationnelle donnent à ce terme.

Ce qui me pousse à penser qu'un esclave n'est pas indépendant, ce n'est pas, intuitivement, qu'il n'est pas, ou ne peut pas être autonome sur le plan psychologique, mais que la liberté nécessaire à l'indépendance est d'un autre ordre que celle décrite par les théoriciens de l'autonomie personnelle. Ces théoriciens décrivent un phénomène psychologique dont la réalisation ne dépend pas de la relation entre un individu et le groupe au sein duquel il vit. L'indépendance, elle, est justement une forme particulière de cette relation. Un esclave ne peut donc pas être indépendant, car le groupe au sein duquel il vit refuse de lui accorder cette indépendance. Certes, un esclave n'est même pas véritablement membre du groupe au sein duquel il vit, mais on pourrait aussi trouver des exemples moins extrêmes d'individus reconnus comme membre d'un groupe à qui le groupe n'accorde pas, pour autant, l'indépendance.

L'analyse que je viens de développer montre que l'autonomie personnelle ne suffit pas pour assurer l'indépendance, mais ne faudrait-il pas, malgré tout, l'intégrer à la conception républicaine de la liberté pour assurer l'indépendance? Il existe trois raisons qui me font douter du bien-fondé de cette idée. Premièrement, le concept d'autonomie personnelle renvoie à un idéal normatif et non à une réalité empirique. Les philosophes considèrent qu'il s'agit d'un idéal qu'il serait bon de réaliser, ce qui veut dire qu'il faudrait que les citoyens d'un pays soient tous autonomes et non que c'est effectivement le cas. La seconde raison est qu'il n'existe aucune théorie de l'autonomie personnelle qui fait consensus, car aucune ne parvient à surmonter adéquatement tous les problèmes identifiés dans la littérature (J. S. Taylor 2005a), il est donc impossible de savoir qui est autonome et qui ne l'est pas. La troisième raison est qu'un groupe pourrait tout à fait faire le choix de considérer que certains individus non-autonomes sur le plan personnel doivent être indépendants parce qu'ils sont plus utiles au

7 Je tiens à remercier Margaux Ruellan de m'avoir fait prendre conscience du parallèle qui existait entre la situation que je décrivais et l'histoire qui a inspiré le film de Spielberg.

groupe comme cela, car la seule chose qui importe pour les décréter indépendants, c'est le type de relation qu'ils entretiennent avec le groupe auquel ils appartiennent.

Dans le cadre d'une réflexion sur l'autonomie politique, le concept de liberté positive ne rend donc pas adéquatement compte de la notion d'indépendance et n'ajoute rien de nécessaire à la conception républicaine de la liberté. Cela ne veut pas dire que le concept de liberté positive est sans intérêt. Les objections que j'ai soulevées n'ont pas de valeur hors du cadre d'une réflexion sur l'autonomie politique.

1.2.4 Indépendance et liberté négative

Il existe aussi une troisième manière de concevoir la liberté qui est centrale à la tradition libérale en philosophie politique. La liberté n'est plus définie, cette fois, de manière positive, comme le fait d'être son propre maître, mais négativement, comme le fait de ne pas subir d'interférence, et non comme le fait de ne pas subir de domination. Berlin en propose la définition suivante :

I am normally said to be free to the degree to which no man or body of men interferes with my activity. Political liberty in this sense is simply the area within which a man can act unobstructed by others. If I am prevented by others from doing what I could otherwise do, I am to that degree unfree; and if this area is contracted by other men beyond a certain minimum, I can be described as being coerced, or, it may be, enslaved. (Berlin 2006, 369)

L'absence d'interférence pourrait-elle suffire pour être indépendant? Suffit-il de ne pas subir de contraintes pour agir pour soi-même? Je ne le crois pas. En effet, ainsi que je vais l'expliquer dans un instant, il est tout à fait possible de ne pas subir de contraintes tout en n'étant pas indépendant. C'est d'ailleurs un point que Berlin lui-même reconnaît :

[...] liberty in this sense is not incompatible with some kinds of autocracy, or at any rate with the absence of self government. [...] a liberal-minded despot would allow his subjects a large measure of personal freedom. The despot who leaves his subject a wide area of liberty may be unjust, or encourage the wildest inequalities, care little for order, or virtue, or knowledge; but provided he does not curb their liberty, or at least curbs it less than many other régimes, he meets Mill's specification. [...] The answer to the question "Who governs me?" is

logically distinct from the question “How far does government interfere with me?” (Berlin 2006, 372-373)

Un despote peut donc être aussi éclairé que Frédéric II de Prusse et laisser à ses sujets de grands espaces de liberté en les laissant agir sans interférer; on se refusera néanmoins à les considérer comme des êtres indépendants, car ils ne sont libres que grâce au bon vouloir de leur monarque. Celui-ci n’a pas de raisons à donner s’il veut changer d’avis et leur retirer cette liberté qu’ils chérissaient. Ils sont complètement dépendants de la volonté politique de leur monarque et, de ce point de vue, ils ne sont donc pas différents d’un esclave dont le maître bienveillant ne chercherait pas interférer. Cela dit, il ne faudrait pas croire que je rejette la liberté négative pour les mêmes raisons que l’autonomie personnelle. La liberté négative décrit bien un phénomène qui se situe sur le même plan que l’indépendance. Elles portent toutes les deux sur la relation qu’un individu entretient avec un groupe auquel il appartient. Toutefois, je crois que la liberté négative ne décrit pas correctement la relation d’indépendance.

L’indépendance ne peut se réduire à la liberté négative, car, bien que les sujets d’un despote éclairé puissent parfois jouir d’une certaine liberté, ils ne peuvent agir qu’en ayant à l’esprit qu’il existe une autorité qui les tient à sa merci. Les sujets d’un tel despote ne peuvent donc pas véritablement agir pour eux-mêmes puisqu’ils ne peuvent agir qu’avec l’accord implicite ou explicite d’une autorité, c’est-à-dire que leur capacité d’action dépend de la volonté de cette autorité et non simplement de la leur. Vivre dans un tel régime implique parfois pour les sujets de pratiquer une forme d’autocensure, mais aussi de faire des choses qu’ils ne feraient pas autrement et cela n’est en rien de l’indépendance. Le problème est donc ici que la liberté négative est parfois accompagnée d’un pouvoir dominant qui empêche l’indépendance. C’est pourquoi je crois que, dans le cadre d’une analyse conceptuelle de l’autonomie politique, seule la conception républicaine de la liberté permet de rendre compte adéquatement du concept d’indépendance. Si l’on souhaite défendre une conception de la démocratie qui repose sur l’autonomie politique, il est donc essentiel de comprendre en quoi consiste cette liberté républicaine et de se demander comment elle se traduit dans les faits.

1.2.5 Quand peut-on dire d'un individu qu'il est indépendant?

On retrouve dans la littérature deux manières de comprendre la non-domination. L'une est procédurale et l'autre est substantive. Lovett (2014), offre un bon aperçu de l'approche procédurale. Selon lui : « Power is arbitrary, [...] to the extent that it is not externally constrained by effective rules, procedures, or goals that are common knowledge to all persons or groups concerned ». Un individu ne peut donc être indépendant que s'il existe un ensemble de procédures, sur lesquelles je reviendrai dans un instant qui vient contraindre l'exercice d'un pouvoir arbitraire.

L'approche de Pettit est, elle, substantive : « un pouvoir d'État non arbitraire [...] exige que le pouvoir soit exercé d'une façon qui vise [...] le bien-être et la vision du monde du public » (Pettit 2004, 82). Selon Richardson (2002), il est possible d'interpréter cette approche de trois manières. Si l'on suit la première interprétation, dite *objectiviste* : « the public good is thought of as a determinate object [and] political power is nonarbitrary so long as it is adequately constrained – by procedures of contestation and deliberation or in any other way – so as to come out to *that* result » (Richardson 2002, 38). Si l'on suit la deuxième interprétation, dite *welfariste* : « the public good [does not have] a settled content, but it does have a settled form. Political power, on this approach, is adequately constrained if it must base itself in some appropriate way on the good of each » (Richardson 2002, 38). Et si l'on suit la dernière interprétation, dite *libérale* : « what is needed to prevent power from being arbitrary, on this third view, is [...] a set of fair procedures, the shape of which is supported by independent, liberal ideals of respecting citizens as free and equal » (Richardson 2002, 38). Ce que l'on remarque, pour chacune de ces trois interprétations, c'est que le contenu substantif vient toujours s'ajouter à une composante procédurale qui, elle, semble nécessaire. Cela me pousse donc à penser qu'une communauté commence à prendre en compte l'avis de ses membres, non pas quand elle vise leur bien-être, mais quand elle y est contrainte par certaines procédures. Celles-ci ne seraient toutefois qu'un seuil au-delà duquel il existerait des degrés de non-domination qui pourraient être déterminés par le degré d'adéquation entre l'organisation d'une société et « le bien-être et la vision du monde du public »⁸. Cela ne veut pas dire que

8 Pour une discussion plus en détail autour de l'idée qu'il existe des degrés de non-domination, on se rapportera à Pettit (2004, 104-107).

l'approche de Pettit est à rejeter complètement, mais qu'elle est plus complexe que nécessaire lorsque l'on cherche à déterminer le seuil de l'indépendance.

Pour déterminer le moment à partir duquel un individu devient indépendant, il est donc nécessaire de spécifier le type de procédures qui permettent l'indépendance. Si l'on s'en tient à la formulation de l'approche de Lovett (2014), on pourrait croire que les individus, vivant dans une société régie dans ses moindres détails, mais dont les lois seraient connues de tous, seraient indépendants. Il serait absurde d'accepter une telle affirmation. Lorsque la vie entière d'un individu est réglée par quelqu'un d'autre que lui, cela n'a aucun sens de dire qu'il est indépendant. L'approche de Lovett est donc problématique, car elle n'offre pas de cadre qui pourrait préciser le type de procédures requises. C'est plutôt vers Pettit qu'il faut se tourner si l'on souhaite le découvrir. Selon lui :

pour assurer le caractère non-arbitraire de l'exercice d'un pouvoir quelconque, ce qui est requis (...) [c'est] la possibilité permanente de contester. (...) Si une telle constestabilité n'est pas assurée, l'État peut aisément constituer une force de domination pour les membres de certains groupes ethniques, culturels ou sexuels marginalisés. (Pettit 2004, 90)

Ainsi, dès lors qu'un groupe reconnaît à ses membres la possibilité de contester son pouvoir, c'est-à-dire qu'il leur accorde la possibilité d'influencer l'exercice de ce pouvoir, on se devrait de les reconnaître comme des individus indépendants. La perspective que je développe ici est différente de celle de Pettit, car je ne cherche pas à développer une théorie de la démocratie à partir du concept de liberté républicaine. Dans la perspective de l'autonomie politique, l'indépendance d'un individu n'implique pas qu'il soit en mesure d'exercer un contrôle sur le groupe, il suffit qu'il soit en mesure de l'influencer, car comme on le verra à la section suivante, cela relève d'un autre aspect de l'autonomie politique. Ainsi, l'indépendance implique uniquement de ne pas subir de pouvoir arbitraire, c'est-à-dire de ne pas être à la merci d'un pouvoir qui ne prend pas en compte son avis, ce qui implique alors nécessairement, de pouvoir faire connaître cet avis et pouvoir le faire respecter, c'est-à-dire pouvoir contester. L'indépendance implique donc l'existence de *mécanismes qui permettent la contestation*. Il est important de noter que l'indépendance d'un individu, sa capacité à agir pour lui-même, requiert qu'il puisse contester autant le pouvoir que le groupe exerce sur lui que le pouvoir que

pourraient exercer d'autres individus du groupe sur lui. En effet, si un individu X dispose d'une capacité d'interférer arbitrairement dans les activités d'un individu Y, on voit difficilement comment on pourrait affirmer que Y peut agir pour lui-même. J'aurai l'occasion, au chapitre suivant, d'analyser plus en détail ces mécanismes, mais il n'est pas nécessaire pour mener une telle enquête à bien, de préciser davantage le sens de cette idée. Il est donc temps de se tourner, maintenant, vers la seconde condition de l'autonomie politique, à savoir la condition de décision.

1.3 La condition de décision

Ainsi que je l'ai expliqué plus haut, un individu est politiquement autonome s'il est indépendant, et qu'il peut participer au processus décisionnel du groupe auquel il appartient. La simple indépendance ne suffit en effet pas à faire d'un individu quelqu'un de politiquement autonome. Il est aussi nécessaire qu'il ait son mot à dire dans la conduite de la vie de sa communauté. Pour illustrer ce point, je propose d'analyser rapidement deux cas, celui des migrants et celui des femmes dans le contexte d'une démocratie.

Dans le cas des migrants, ainsi que le suggèrent les analyses de la section précédente, rien ne semble s'opposer à ce qu'ils soient perçus comme des individus indépendants. Ils satisfont en effet la condition d'indépendance telle que je l'ai analysée à la section précédente. Ils sont protégés de l'exercice d'un pouvoir arbitraire par les lois qui régissent le pays dans lequel ils se trouvent au même titre que les citoyens de ce pays, dans la mesure où ces lois sont efficaces. Ils jouissent pratiquement des mêmes droits et devoirs qu'eux. Ils sont aussi, dans une certaine mesure, protégés contre les pressions sociales et une surveillance trop invasive et ils peuvent tout à fait contester certaines actions politiques qui les concernent en manifestant, ou au moyen d'actions juridiques. Malgré cela, il semble, intuitivement, que l'on se refuse à faire d'eux des individus politiquement autonomes au sein de ces pays. À mon avis, cela est dû au fait qu'ils ne peuvent pas participer aux processus de prise de décision de ce pays. En effet, ils ne peuvent voter aux élections et donc ils ne peuvent élire de représentants.

Il serait possible de répondre à cela que ce n'est pas l'absence de participation au processus décisionnel qui nous fait refuser aux migrants l'autonomie politique, mais le fait qu'ils ne sont pas réellement des membres à part entière de la société qui les accueille. Dès

lors qu'un individu est membre à part entière d'une communauté et qu'il est indépendant, il serait politiquement autonome. Imaginons alors une société dans laquelle les femmes seraient indépendantes, mais ne pourraient participer au processus décisionnel, parce qu'elle n'aurait pas le droit de vote. Ce qui a été le cas de beaucoup de sociétés occidentales jusqu'à très récemment. On pourrait toujours affirmer qu'elles ne sont pas politiquement autonomes parce qu'elles ne sont pas réellement des membres à part entière de leur communauté, mais je crois, alors, qu'on leur refuserait ce statut justement parce qu'elles ne peuvent participer au processus décisionnel.

Ce que ces deux exemples montrent, c'est qu'il est nécessaire d'ajouter un élément à l'indépendance pour obtenir l'autonomie politique. L'indépendance, seule, ne suffit pas à faire l'autonomie politique. Ce qui manque à un individu indépendant pour devenir politiquement autonome, c'est qu'on lui reconnaisse un rôle direct dans le processus de prise de décision de sa communauté. Ce rôle n'est-il cependant pas déjà garanti par la condition d'indépendance? Ne pourrait-on pas concevoir que l'existence de mécanismes de contestation permet aux individus d'une communauté de prendre part à son processus de prise de décision?

1.3.1 Influencer et décider

Pour répondre à cette question, il est important de commencer par distinguer entre la simple participation à la vie politique et la participation à un processus décisionnel. J'entends le premier type de participation de manière très large. Un graffiti, une photo, un pamphlet, ou encore une manifestation sont autant d'actes politiques au moyen desquels un individu peut participer à la vie politique de sa communauté. N'importe quel individu vivant au sein d'un groupe peut participer à la vie politique de ce groupe, il lui suffit pour cela de prendre la parole ou la plume. En revanche, le second type de participation est plus restreint. Il ne concerne que les quelques moments où des décisions sont prises. Dans le premier cas, les acteurs politiques cherchent à influencer les décisions, dans le second, ils participent à la prise de décision directement ou indirectement. Afin d'illustrer cette distinction, on peut prendre l'exemple d'un procès. Il y a d'un côté les jurés qui doivent prendre une décision et de l'autre les avocats qui cherchent à convaincre le jury au moyen de plaidoiries. Les membres du jury participent au processus décisionnel, et les avocats cherchent à l'influencer.

On pourrait toutefois m'objecter, à la suite de certains théoriciens de la démocratie, notamment Schumpeter (1994), que cette distinction n'a pas lieu d'être, car les citoyens d'un pays n'ont pas de contrôle direct et permanent sur les actions de leurs élus et donc que leur rôle dans la prise de décision en démocratie est presque inexistant. Leur participation à la prise de décision ne serait jamais que la manifestation de leur capacité à influencer et non à contrôler les décideurs. Toutefois, cette objection ne porte pas, car l'élément central dont il est question ici n'est pas le contrôle, mais la participation. Il est peut-être vrai que les citoyens d'une démocratie n'ont pas de contrôle réel sur les décisions qui sont prises par leur dirigeant, il n'en reste pas moins que de manière indirecte il participe à la prise de décision, car ce sont eux qui élisent leurs représentants. Si le rôle des citoyens ne se résumait qu'à de l'influence, il ne devrait pas être possible de distinguer entre une démocratie représentative et une oligarchie. De plus, il est important de distinguer entre l'influence et la participation à la prise de décision pour une raison pragmatique et pour une raison historique.

Il est particulièrement important de faire cette distinction d'un point de vue pragmatique, car elle est au cœur de nombres de revendications politiques. On peut difficilement dire que les suffragettes n'ont pas participé à la vie politique de leur époque. Ce mouvement politique n'avait pour but que de chercher à influencer ceux qui prenaient les décisions afin qu'ils accordent le droit de vote aux femmes pour qu'elles puissent enfin prendre pleinement part au processus de prise de décision de leur société. S'il ne fallait pas distinguer entre ces deux types de participation, comment expliquer alors leur revendication? Il est possible que, dans les faits, cette distinction soit difficile à établir. En quoi des individus qui manifestent contre un projet de loi participent-ils moins à la prise de décision que des individus qui votent pour des représentants qui, eux, voteront sur ce projet de loi? Je crois toutefois qu'il existe une différence importante entre ces deux cas. Il est vrai que la participation, dans un cas comme dans l'autre, n'a qu'un impact indirect sur la décision finale. Cependant, alors que la manifestation n'est qu'une tentative d'influencer une décision, l'élection, elle, est une prise de décision, au sein d'un processus décisionnel plus large. Même si, dans le cas de l'élection, la décision initiale n'a eu qu'un impact indirect sur la décision finale, il n'en reste pas moins qu'elle est une décision, et c'est à ce titre que l'on peut considérer l'élection de représentants comme une participation au processus décisionnel.

On peut aussi motiver la distinction entre influence et participation à partir de considération historique. Comme le remarque Pierre Rosanvallon, la possibilité de contester, c'est-à-dire d'influencer, a bien souvent précédé la possibilité de participer au processus décisionnel :

[...] l'exercice de pouvoirs de surveillance et de résistance a dans bien des cas constitué une toute première étape de l'émancipation humaine. Le droit de résister à la tyrannie est ainsi formulé au Moyen-Âge, alors que nul ne pouvait envisager une forme de souveraineté populaire. De la même façon, les pouvoirs ont été contrôlés et jugés bien avant qu'il ne soit question de les soumettre à l'élection. (Rosanvallon 2006, 29-30)

De plus, comme le remarquent Ogien et Laugier (2014), la logique de la contestation est bien différente de la logique de la décision. Il me semble donc fonder de distinguer l'influence de la participation à la prise de décision et d'affirmer que la contestation tient plus de la première que de la seconde. En effet, lorsqu'un individu conteste une décision, il fait appel à un arbitre qui tranchera. Ce n'est donc pas l'individu qui décide, mais bien l'arbitre. En cela, je prends mes distances avec la position de Pettit (2012). En effet, ma compréhension de ce qu'implique la capacité à contester est plus faible que la sienne, notamment parce que je n'envisage la non-domination que de manière instrumentale comme l'un des composants de la démocratie et non comme un idéal à promouvoir.

L'indépendance d'un individu ne vient donc nullement garantir sa participation à la prise de décision d'un groupe auquel il appartient. Les deux conditions de l'autonomie politique semblent donc bien distinctes et tout aussi nécessaires l'une que l'autre. Mais ne pourrait-on pas imaginer être politiquement autonome sans être indépendant? On pourrait en effet imaginer que seule la participation au processus décisionnel est nécessaire à l'autonomie politique.

1.3.2 L'autonomie politique sans l'indépendance?

Pour illustrer ce cas, imaginons, aussi absurde que cela puisse paraître, une société dans laquelle des esclaves auraient le droit de vote. Imaginons, par exemple, que les États américains se soient entendus pour laisser voter les esclaves à la condition qu'il soit en

présence de leur maître. On pourrait aussi imaginer une situation dans laquelle les femmes auraient le droit de vote, mais uniquement sous la supervision de leurs maris ou de leurs pères. Dans ces deux cas, il ne fait à mon avis aucun doute que les individus concernés peuvent participer au processus décisionnel de leur communauté, puisque leur avis est pris en compte. Sont-ils pour autant politiquement autonomes? Je crois qu'il est clair que non, justement parce que rien n'indique qu'il s'agit effectivement de leur avis.

Ainsi, ce qui manque ici aux esclaves, comme aux femmes, pour être politiquement autonomes, c'est l'indépendance. Ils peuvent, certes, donner un avis sur les décisions auquel fait face le groupe, et celui-ci sera pris en compte. À ce titre, on peut donc dire qu'ils participent au processus décisionnel de leur communauté, mais ils ne peuvent pas le faire pour eux-mêmes. Il n'existe donc pas de raison de considérer ces individus comme politiquement autonomes. Cela veut donc bien dire que les deux conditions de l'autonomie politique sont nécessaires pour qu'elle soit réalisée.

1.3.3 Quand peut-on dire d'un individu qu'il participe à la prise de décision?

Une question toutefois demeure. À partir de quand peut-on considérer que la condition de décision est remplie? À partir de quand un individu participe-t-il réellement au processus de prise de décision d'un groupe auquel il appartient? Il existe autant de réponse à cette question, que de communautés! Certaines vont permettre une participation directe au processus de décision, d'autres une participation plus indirecte. Certaines vont n'avoir qu'un seul mécanisme de participation, d'autres en auront plusieurs. J'aurais donc tendance à laisser cette question ouverte à l'enquête empirique; du point de vue philosophique et conceptuel, il n'est pas nécessaire d'en dire plus. Il est en effet suffisant de dire que la condition de décision est remplie, dès lors qu'il existe des *mécanismes qui permettent à un individu de participer au processus de prise de décision d'un groupe*. Seule une enquête empirique pourra en dire plus, mais il n'est pas nécessaire, pour mener à bien une telle enquête, d'apporter plus de précision sur le sens de cette idée.

1.4 Le problème de la manipulation

La conclusion de ce qui précède est que, dès lors qu'un groupe met en place des mécanismes qui *permettent la contestation et la participation à son processus de prise de décision*, on devrait considérer que ses membres sont politiquement autonomes. Mais cela est-il vraiment suffisant? Ne devrait-on pas ajouter quelque chose d'autre? Les deux conditions nécessaires au concept d'autonomie politique que je viens de présenter suffisent-elles pour faire face au problème de la manipulation? Dans ce problème, un classique dans la littérature sur l'autonomie personnelle (J. S. Taylor 2005a), il s'agit d'étudier le cas d'un individu dont les désirs ont été « manipulés », par un hypnotiseur vicieux, par un neurologue génial, ou simplement par un abbé jésuite (J. S. Taylor 2005b, 11). Il s'agit d'un bon test pour déterminer si les conditions d'autonomie détaillées par une théorie suffisent, ou s'il faut leur ajouter quelque chose.

Dans la littérature sur l'autonomie personnelle, les manipulations envisagées sont particulièrement grossières. Il s'agit toujours d'imaginer qu'un individu bien ou mal intentionné inculque un désir à un autre individu d'une manière assez flagrante digne d'un roman policier ou d'un film de science-fiction. Cependant, il existe aussi d'autres types de manipulations moins évidentes, plus diffuses et surtout plus courantes, la publicité par exemple, mais dont il n'est jamais question dans cette littérature. On peut distinguer ces deux types de manipulation en fonction de la méthode employée par l'individu manipulateur pour atteindre son objectif. Les manipulations évidentes sont le résultat d'un désir d'imposer sa volonté, alors que les manipulations diffuses sont le résultat d'un désir de convaincre. Dans la suite de cette section, afin de montrer que ma théorie de l'autonomie politique peut faire face au problème de la manipulation, je la confronterai à ces deux types de manipulations. Je commencerai par envisager des situations de manipulations évidentes, puis je me tournerai vers les manipulations diffuses.

1.4.1 Autonomie politique et manipulations évidentes

Imaginons un individu X d'obédience trotskyste qui se retrouverait à défendre publiquement Glenn Beck, parce qu'un neurologue membre du Tea Party lui a injecté une substance quelconque. On se refuserait à dire de lui qu'il est autonome, car la manipulation

dont il a fait l'objet n'est en fait rien d'autre que l'exercice d'une forme de domination. En effet, à moins d'avoir demandé à X sa permission pour l'injection, le neurologue a nécessairement dû exercer sur lui une interférence arbitraire, justement parce qu'elle ne tient pas compte des préférences de X. Un individu ne peut donc pas être politiquement autonome lorsqu'il agit sous l'influence d'un manipulateur de ce type, car celui-ci en cherchant à l'influencer est en train de chercher à lui imposer sa volonté, c'est-à-dire qu'il exerce sur X un pouvoir de domination. Cet individu ne satisfait donc pas à la condition d'indépendance, et c'est pour cela que ce type de manipulations n'est pas un problème pour ma conception de l'autonomie politique.

1.4.2 Autonomie politique et manipulations diffuses

Il existe cependant un autre type de manipulations moins flagrantes et plus diffuses qui n'est pas la manifestation de l'exercice d'un pouvoir arbitraire. Il s'agit de manipulations qui n'ont pas pour origine un acte de domination, mais qui influencent petit à petit, qui cherchent à convaincre et non à s'imposer. C'est le genre de manipulations que pratiquent régulièrement les vendeurs, les politiciens, les publicitaires, etc. Je ne vois aucune raison de croire que ces manipulations sont la manifestation de l'exercice d'un pouvoir arbitraire.

Imaginons un individu ordinaire qui, n'ayant jamais été raciste, se retrouve confronté, pour une raison quelconque, à une rhétorique raciste régulière. Petit à petit, celle-ci le pousse, sans qu'il s'en rende vraiment compte, à développer des comportements de méfiance envers certains groupes, à développer des argumentaires chauvins, etc. Je ne vois aucune raison de considérer que cet individu n'est pas politiquement autonome. Il en va en effet de ce type de manipulations comme il en va du mensonge. Il n'y a pas de problème à dire que je suis politiquement autonome si la raison pour laquelle j'agis est que quelqu'un m'a raconté un mensonge auquel j'ai cru. C'est pourquoi, si au moyen d'une technique de manipulation quelconque, en modifiant légèrement des faits par exemple, en étant extrêmement sympathique, ou toute autre chose qui n'impliquerait pas l'exercice d'un pouvoir de domination, un politicien réussissait à faire adhérer un individu à une vision du monde contraire à la sienne, je ne vois pas aucune raison de ne pas considérer cet individu comme politiquement autonome. Un simple changement d'avis ne porte pas atteinte à l'autonomie politique.

Ne faudrait-il toutefois pas prendre en compte la manière dont le changement d'avis s'est produit? N'y a-t-il pas quelque chose qui choque l'intuition à dire qu'un individu manipulé peut être politiquement autonome? N'est-il pas nécessaire d'avoir examiné rationnellement les raisons qui nous poussent à agir pour nous dire politiquement autonomes? En bref, n'est-il pas nécessaire d'être autonome au plan personnel pour être autonome au plan politique? Il est certain qu'au plan personnel, l'individu qui change d'avis à la suite à une manipulation n'est pas autonome. Je crois néanmoins qu'il l'est au plan politique. Je suis persuadé que l'autonomie personnelle permet d'augmenter l'autonomie politique, mais je ne vois aucune raison qui pousse à faire de la première une condition nécessaire de la seconde. En quoi la capacité d'évaluation rationnelle d'un individu envers lui-même et ses désirs a-t-elle quoi que ce soit à voir avec la relation qu'il entretient avec sa communauté? Il s'agit de deux types de relations différentes, c'est pourquoi il n'existe aucune impossibilité logique à accorder l'autonomie politique à un individu qui serait incapable d'examiner rationnellement les raisons qui le poussent à agir. On peut tout à fait imaginer un individu irrationnel et politiquement autonome, ainsi que je l'ai expliqué précédemment à la section 1.2.3. À mon sens, ce qui nous pousse à vouloir faire de la capacité d'évaluation rationnelle un élément de l'autonomie politique, ce n'est pas tant qu'elles sont effectivement liées, mais que nous aimerions bien qu'elles le soient. Mon concept d'autonomie politique semble donc immunisé contre le problème de la manipulation.

1.5 Conclusion

L'objectif de ce chapitre était de développer et de défendre le concept d'autonomie politique afin de pouvoir l'utiliser par la suite pour proposer une réflexion descriptive et normative autour de l'internet. J'ai donc proposé de définir l'autonomie politique comme *la capacité, pour un individu, de pouvoir participer pour lui-même au processus décisionnel qui règle la vie d'un groupe auquel il appartient*. Les deux conditions de l'autonomie politique que j'ai identifiées, à savoir la *condition d'indépendance* et la *condition de décision*, lui sont à la fois nécessaires et suffisantes. Dès lors qu'un individu peut contester les décisions prises par un groupe auquel il appartient et qu'il peut participer à son processus de prise de décision, c'est-à-dire dès lors qu'existent *des mécanismes qui permettent la contestation*, ainsi que *des*

mécanismes qui permettent la participation au processus de prise de décision, on peut considérer cet individu comme politiquement autonome. Afin d'affiner mon concept d'autonomie politique, et de renforcer sa puissance descriptive, je proposerai au prochain chapitre une analyse plus détaillée de ces mécanismes. Mais avant de le faire, il est nécessaire d'expliquer très brièvement ce qui donne à l'autonomie politique un poids normatif tant au niveau individuel qu'au niveau de la communauté.

Le poids normatif de l'autonomie politique au niveau individuel provient de son statut de bien premier au sens de Rawls (1997). Je crois en effet que l'autonomie politique est quelque chose d'utile, « quel que soit notre projet de vie rationnel » (Rawls 1997, 93), qu'elle est quelque chose « qu'une personne a des raisons instrumentales de vouloir, indépendamment de ce qu'elle peut vouloir par ailleurs » (Pettit 2004, 123). Pettit a bien montré que c'est le cas pour la liberté comme non-domination (2004, 123-125), et donc pour la condition d'indépendance, aussi je ne reviendrai pas sur ce point. Il me semble qu'il en va de même pour la condition de décision. En effet, ainsi que le remarque Pettit « la poursuite des fins que des individus sont susceptibles de vouloir atteindre sera facilitée s'ils disposent de la capacité à construire des projets (...) » (2004, 124), or s'ils ne sont pas capables de participer au processus décisionnel de la communauté à laquelle ils appartiennent, leur capacité à construire des projets et à les mener à bien pourra être compromise par l'instance décisionnelle de la communauté. Ainsi, la capacité de pouvoir participer pour soi-même au processus décisionnel qui règle la vie d'un groupe auquel un individu appartient est un bien premier.

Au niveau du groupe, le poids normatif de l'autonomie politique provient, quant à lui, de son association avec l'idée de démocratie. Il me semble en effet possible d'affirmer qu'un groupe dont un grand nombre de membres seraient politiquement autonomes est une démocratie. Je ne vois rien d'incompatible entre cette définition proposée par Christiano (2008b) : « a method of group decision making characterized by a kind of equality among the participants at an essential stage of the collective decision making » et le fait que de nombreux individus puissent participer pour eux-mêmes au processus décisionnel de leur communauté. Ainsi, dans les contextes où la démocratie est un régime désirable, il me semble possible d'affirmer qu'il est désirable que de nombreux individus soient politiquement autonomes. Sur la question du poids normatif de la démocratie, je renvoie le lecteur aux ouvrages classiques de Christiano (2008a) et Estlund (2008), ainsi qu'à celui, plus récent de Landemore (2013).

2. Autonomie politique et vie privée

L'autonomie politique est un concept qui s'applique à des individus au sein d'un groupe. Il porte donc sur le type de relations qu'entretient un groupe en tant que groupe avec les individus qui le constituent. Pour dire d'un individu qu'il est politiquement autonome, ainsi que je l'ai expliqué au chapitre précédent, il faut qu'existe au sein du groupe auquel il appartient un ensemble de mécanismes qui assurent son indépendance ainsi que sa participation au processus de prise de décision de ce groupe. L'analyse conceptuelle que j'ai menée au chapitre précédent a permis de préciser le type de mécanismes nécessaire à l'autonomie politique, cependant comme je le remarquais, une analyse empirique est maintenant nécessaire. Il ne s'agit plus maintenant de préciser le sens de ce concept, mais de comprendre ce qu'il implique au quotidien, pour les individus.

Pour mener à bien cette analyse, il faut comprendre que l'on peut considérer l'autonomie politique à deux niveaux. Un premier niveau qui concerne les individus et les choix qu'ils font, le *niveau individuel*, et un second niveau qui concerne le groupe et la manière qu'il a de prendre en compte les choix des individus qui le composent notamment à travers un ensemble d'institutions, le *niveau institutionnel*⁹. Chacun des deux types de mécanismes nécessaires à l'autonomie politique, *les mécanismes qui permettent la contestation* et *les mécanismes qui permettent la participation au processus de prise de décision*, peut être abordé à l'un ou l'autre de ces niveaux. Tous deux impliquent en effet des individus capables de faire et d'exprimer des choix, mais aussi des institutions qui prennent ces choix en compte.

Dans cette thèse, je fais le choix de ne me concentrer que sur le niveau individuel de l'autonomie politique. Je ne traiterai donc pas des questions qui concernent son niveau institutionnel, notamment car je ne proposerai pas de réflexions autour l'impact de l'internet sur les institutions démocratiques. Ce thème est l'objet d'une vaste littérature (Coleman et Blumler 2009; Chadwick et Howard 2008) et je crois très limitée la possibilité de développer une réflexion normative intéressante et originale à son sujet¹⁰. Je proposerai, en revanche, dans

9 Rosanvallon (2006) ainsi qu'Ogien et Laugier (2014) proposent eux aussi de distinguer entre ces deux aspects dans le cadre d'un examen de la démocratie.

10 Cela n'est toutefois pas impossible comme le montre l'excellent livre de Beth Novek (2009),

ce chapitre et le suivant, une réflexion sur les conditions et les mécanismes qui rendent possible l'indépendance et la participation au processus de prise de décision d'un groupe; c'est-à-dire, plus généralement, sur les conditions qui rendent possible l'indépendance des choix politiques des individus ainsi que leur expression.

Les mécanismes que j'ai identifiés au chapitre précédent concernent l'expression de l'opinion politique des individus d'un groupe, au moyen de la contestation, ou au moyen de la participation à un processus de prise de décision. Ils impliquent donc l'existence d'un espace qui permet cette expression que l'on pourrait appeler un *espace public*. En effet, on voit mal comment la participation et la contestation peuvent être possibles si les individus ne disposent pas d'un espace où elles seraient autorisées. Toutefois, je ne crois pas cet espace suffisant pour assurer l'indépendance d'un individu, c'est-à-dire sa capacité à contester un pouvoir qui s'exerce sur lui. Il me semble, en effet, important de remarquer que pour pouvoir exprimer une opinion ou une préférence indépendante en faveur ou en défaveur de quelque chose, il faut d'abord et avant tout pouvoir faire le choix de cette préférence en tant qu'individu indépendant. À la manière de Lapalisse, on pourrait dire que pour pouvoir contester, il faut pouvoir faire le choix de la contestation. C'est pourquoi les mécanismes de l'autonomie politique impliquent aussi l'existence d'un espace qui permet d'assurer l'indépendance des choix et des préférences, c'est-à-dire de quelque chose que l'on pourrait appeler un *espace privé*.

Ces deux éléments doivent être compris comme constituant deux aspects du niveau individuel de l'autonomie politique : son aspect politique et son aspect privé. Ce chapitre et le suivant seront consacrés à leur analyse. Au prochain chapitre je montrerai comment comprendre l'aspect politique de l'autonomie politique, et comment celui-ci permet d'assurer l'expression des choix et des préférences politiques. Dans le présent chapitre, je proposerai de défendre l'idée que les mécanismes qui assurent l'indépendance des choix et des préférences politiques d'un individu sont, en fait, les mécanismes qui assurent qu'il disposera d'une vie privée. Pour ce faire, je commencerai par proposer et défendre une certaine conception de la vie privée. Je montrerai ensuite, en quoi les mécanismes qui la garantissent permettent aussi d'assurer l'indépendance des préférences politiques.

2.1 Qu'est-ce que la privatie¹¹ ?

Il est courant, lors des discussions sur le droit à la vie privée, de remarquer que la seule chose qui semble faire consensus c'est l'importance de sa défense¹². Pour le reste, la littérature qui en traite est une vaste mosaïque au sein de laquelle on décèle, parfois, certains motifs vagues. Certains auteurs pensent que la vie privée a quelque chose à voir avec la dignité humaine (Bloustein 1984), d'autres, avec l'intimité (Reiman 1984), etc. En fait, il semble qu'il n'existe de consensus ni sur ce qu'elle est, ni sur ce à quoi elle sert, ni sur la source de sa valeur (Inness 1992). Il semble y avoir autant de positions sur ces sujets que d'auteurs.

Face à ce constat, les philosophes et les juristes ont deux réactions. Il y a d'abord ceux que cela ne dérange pas le moins du monde et qui, parce qu'ils sont persuadés qu'il existe un concept cohérent de « privacy »¹³, continuent leurs travaux dans l'espoir de trouver un début de réponse qui fera consensus, c'est l'attitude cohérentiste, celle qui d'ailleurs est la plus courante dans la littérature. Il y a, ensuite, ceux qui y voient le signe que la privatie est un

11 Je fais le choix, ici, de proposer un néologisme afin d'introduire une distinction importante que le français ne peut pas faire, mais que l'anglais fait sur le plan conceptuel, mais pas lexical, entre ce qui nous permet de jouir d'une vie privée, et la vie privée dont on jouit; c'est-à-dire, entre ce qui permet l'existence du privé, et ce qui relève du privé. L'anglais rend compte de ces deux idées par un même concept, celui de « privacy ». On peut tout autant dire « privacy is a form of control over something » que « I'm enjoying privacy when i'm at home », car ce que recouvre le concept de privacy d'un point de vue ontologique est flou. L'expression française de vie privée ne permet pas de rendre compte de cette distinction, il est en effet bizarre de dire « la vie privée est une forme de contrôle sur quelque chose », car le concept renvoie à une zone spatiale autour d'un individu, et même si les contours de celle-ci sont flous, l'ontologie du concept, elle, ne l'est pas. L'expression française de vie privée ne suffit donc pas pour traduire le concept de « privacy ». Je propose donc d'appeler « vie privée », cette sphère que garantit le droit à la vie privée, et « privatie » ce qui nous permet de profiter d'une vie privée.

12 Je ne m'attarderai pas sur les quelques exceptions que l'on retrouve principalement chez les auteurs féministes. Ces auteures craignent que la vie privée soit utilisée pour justifier l'absence d'intervention à l'encontre d'actes de domination des hommes envers les femmes. Or comme il apparaîtra clairement à la fin de ce chapitre, si l'on accepte la conception que je défends, la vie privée implique l'absence de domination, il n'est donc pas possible de m'opposer une telle objection.

13 Comme je l'ai expliqué, on retrouve dans la littérature deux usages différents du terme « privacy », plutôt que de chercher à déterminer auquel il est fait référence pour trouver la bonne traduction, je fais le choix de ne pas le traduire afin de restituer l'ambiguïté inhérente au concept et au traitement qu'en font les chercheurs anglophones.

concept dont on peut se passer et qui cherchent donc à l'éliminer au profit d'autre chose, c'est l'approche réductionniste privilégiée notamment par Judith Jarvis Thompson (1975). Parmi les défenseurs de l'approche cohérentiste, Daniel Solove (2008) développe une approche singulière qui accepte la prémisse cohérentiste, mais rejette sa conséquence la plus importante à savoir qu'il est possible de rendre compte de ce concept de manière unitaire. Il lui préfère une approche « taxonomiste »¹⁴ qui conceptualise la « privacy » comme un ensemble cohérent de problèmes qui ont un air de famille. Il me semble que ces deux approches, réductionniste et taxonomiste, ne sont en rien convaincantes, c'est pourquoi je commencerai par poser brièvement les raisons qui me poussent à les rejeter avant de proposer ma propre conception de la vie privée.

2.1.1 Réductionnisme et taxonomisme

Pour J. J. Thompson, le fait que personne n'ait une idée claire de ce qu'est la « privacy » est un bon indice que ce concept n'est qu'une coquille vide. Dans son article « The Right to Privacy », elle défend l'idée que le droit à la vie privée est un droit qui dérive en fait d'un *cluster* d'autres droits, notamment le droit de propriété et certains autres droits comme celui d'une personne à ne pas être écouté. Son argument est en substance le suivant : on peut réduire le droit à la vie privée à d'autres droits, donc on devrait cesser de parler de droit à la vie privée. Comme l'ont montré Scanlon (1975), Reiman (1984) et Inness (1992), la conclusion que défend Thompson ne découle pas logiquement des prémisses qu'elle propose. Tout d'abord, comme le remarque Reiman (1984, 301), la possibilité de faire dériver la vie privée d'autres droits n'implique en rien qu'il est impossible de faire dériver ces autres droits de la vie privée. Pourquoi ne serait-ce pas le droit de propriété qui dériverait en fait du droit à la vie privée? De plus, une telle dérivation n'implique pas l'impossibilité d'un concept cohérent de vie privée. Ce n'est pas parce que le droit à la vie privée dérive d'autres droits, qu'il est impossible de définir un concept cohérent de vie privée. L'argument de Thompson ne

14 La position défendue par Solove est très minoritaire dans la littérature, mais elle possède une certaine influence, notamment chez ceux qui étudient l'impact de l'internet sur la vie privée, et c'est pour cela que je me crois obligé d'en proposer une brève analyse.

permet donc pas de défendre que nous ne sommes pas justifiés à vouloir défendre l'existence de la vie privée.

Partant du même constat que Thompson, Solove, dans son livre *Understanding Privacy* (2008), propose une approche complètement différente. Selon lui, la situation de désordre actuel ne s'explique pas parce que la « privacy » peut se réduire à quelque chose d'autre, mais parce que la méthode utilisée pour comprendre ce concept est problématique. Il suggère donc d'en changer :

I suggest abandoning the traditional way of conceptualizing privacy and instead understanding it with Ludwig Wittgenstein's notion of "family resemblances". Wittgenstein suggests that certain concepts might not have a single common characteristic ; rather they draw from a common pool of similar elements. Privacy, therefore consists of many different yet related things. (Solove 2008, 9)

Plutôt que de chercher ce que pourrait bien être la privatie, Solove préconise de trouver des similarités au sein de nos revendications à une vie privée, pour ensuite développer une taxonomie de problèmes qui lui sont associés. On ne trouve dans la littérature aucun argument contre ce type d'approche, cependant deux raisons me font douter de sa pertinence. Premièrement, seul un constat d'échec retentissant peut justifier, à mon avis, de délaisser l'approche traditionnelle. Il n'est cependant pas du tout évident que la situation soit aussi catastrophique que Solove l'affirme. En effet, la revue critique de littérature qu'il propose au début de son livre est particulièrement superficielle. Il s'y contente de pointer des faiblesses apparentes sans jamais proposer d'analyses véritablement détaillées. De plus, comme on le verra, dans un instant, il est tout à fait possible de proposer une conception unitaire de la privatie qui ferait consensus. Deuxièmement, cette approche ne m'apparaît pas convaincante, car elle est particulièrement vulnérable à des arguments de type réductionnistes comme ceux de Thompson. Pourquoi vouloir continuer à parler de « right to privacy », si les problèmes qui lui sont associés sont couverts par d'autres droits? Pour être convaincante, il faudrait donc que l'approche de Solove soit assise sur des fondations particulièrement stables, ce qui ne semble pas être le cas. Pour cela, je ne crois donc pas que les approches de Thompson ou Solove sont pertinentes.

2.1.2 Problèmes avec les conceptions basées sur l'accès et sur le contrôle

Les approches cohérentistes que l'on retrouve dans la littérature sont généralement de deux types. Certains théoriciens (Allen 2011; Gavison 1984) considèrent qu'il faut envisager la « privacy » à partir de *la notion d'accès*. Pour eux, un individu jouit d'une vie privée lorsqu'il est capable de limiter l'accès que les autres ont à lui. D'autres (Fried 1968; Inness 1992) considèrent plutôt que c'est la *notion de contrôle* qui permet de bien comprendre la « privacy ». Un individu jouit de sa vie privée lorsqu'il est capable d'exercer un contrôle sur certains aspects de sa vie. Dans cette section, je montrerai que ces incarnations traditionnelles de l'approche cohérentiste ne sont pas plus satisfaisantes que les approches dont j'ai traité à la section précédente, car elles se heurtent à deux problèmes rédhibitoires, le problème du naufragé et le problème de la vie privée partagée.

Imaginons un individu, qui à la suite d'un naufrage se retrouve seul sur une île déserte. Peut-on dire qu'il dispose d'une vie privée? Cette expérience de pensée a été imaginée pour la première fois par Fried (1968) afin de montrer que l'approche centrée sur l'accès n'était pas satisfaisante. Elle a toutefois été reprise ensuite par Schoeman (1984) afin de montrer les limites de l'approche centrée sur le contrôle. Pour ce dernier, envisager la vie privée à partir du concept d'accès pousse à affirmer qu'un naufragé jouit d'une parfaite vie privée et que son problème est d'avoir trop de vie privée. J'aurais cependant tendance à suivre Fried en pensant que l'intuition que fait ressortir cette expérience de pensée est que le concept de vie privée ne s'applique tout simplement pas au naufragé. Il semble en effet absurde de dire d'un individu seul sur une île déserte qu'il jouit d'une vie privée, justement parce qu'il est seul et que la notion de vie privée semble requérir autre chose que la simple solitude. Pour autant, je ne crois pas, contrairement à Fried, que l'approche centrée sur la notion de contrôle rend mieux compte de cette situation. Je ne vois pas ce qu'il y a d'absurde à parler du contrôle que cet individu peut exercer sur ses informations personnelles. Certes, personne n'est présent pour rendre l'exercice de ce contrôle nécessaire, mais ce n'est pas pour autant qu'il n'existe pas. Ce n'est pas parce que je n'utilise pas quelque chose que cette chose n'existe pas. Fried a donc tout à fait raison de signaler que la présence d'autrui est nécessaire pour parler de vie privée, mais ni

les conceptions basées sur l'accès ni celles basées sur le contrôle ne font correctement face au problème du naufragé.

Les deux conceptions cohérentistes traditionnelles sont aussi confrontées à un autre problème, celui de la vie privée partagée. Peut-on dire d'un individu qui partage certaines de ses informations avec des amis ou avec des étrangers qu'il jouit d'une vie privée? On a reproché aux approches basées sur le contrôle de ne pas pouvoir faire face à ce problème (Inness 1992). En effet, il semble, dès qu'un individu partage une information avec un autre, que cela se traduit, pour lui, par une perte de contrôle sur cette information, et donc par une diminution de vie privée. On pourrait toutefois répondre, à la suite d'Inness (1992, 49), que cet individu conserve en fait le contrôle de cette information, car il existe de bonnes raisons qui lui font croire (*reasonable expectations*) qu'il pourra malgré tout contrôler sa diffusion. Il me semble pourtant étrange de dire d'un individu qu'il est en contrôle alors qu'il n'a que de bonnes raisons de croire qu'il est en contrôle. Il ne s'agit absolument pas de la même chose. Si j'ai de bonnes raisons de croire que je vais gagner au loto, cela ne veut pas dire que j'ai effectivement gagné au loto. Lorsque je dis croire être en contrôle, je ne suis pas en train de dire que je suis en contrôle, quand bien même j'aurais d'excellentes raisons de le croire et que je serais justifié à le croire. Ainsi, malgré la tentative d'Inness, il semble bien, pour les tenants de l'approche basée sur le contrôle, que la vie privée partagée soit un oxymore.

Les approches basées la notion d'accès peuvent paraître mieux armées pour faire face à ce problème. Pour elles, lorsqu'un individu partage une information avec quelqu'un d'autre, sa vie privée diminue. C'est, par exemple, la conséquence de la position énoncée par Gavison (1984, 350) : « I suggest that an individual enjoys perfect privacy when he is completely inaccessible to others ». Si la vie privée d'un individu peut être « parfaite » lorsqu'il est inaccessible, c'est qu'elle ne l'est pas lorsqu'il est accessible. Il doit donc exister des degrés de vie privée. Le problème est que le type de relation entre deux individus ne semble pas être pris en compte par ces approches. Il semble pourtant, intuitivement, que le degré de vie privée d'un individu n'est pas affecté de la même manière lorsqu'il partage une information avec son conjoint, un ami ou un inconnu. Il semble d'ailleurs que certains cas de partage d'information n'apparaissent pas intuitivement comme une diminution de vie privée. Se mettre nu en présence de son conjoint n'implique pas, par exemple, de diminution de vie privée. Les approches qui font de la vie privée une limitation de l'accès ne sont donc pas équipées pour faire

face au problème de la vie privée partagée, car elles placent toutes les acquisitions d'informations personnelles sur le même plan. Selon elle, ce n'est pas la personne qui possède un accès qui importe, mais le fait même d'avoir accès. Dès lors qu'un individu A a accès à de l'information concernant un individu B, on doit considérer la vie privée de l'individu B comme amoindrie.

Les approches cohérentistes traditionnelles basées sur les notions d'accès ou de contrôle ne permettent donc pas de faire face aux problèmes que je viens de soulever. Ces difficultés sont rédhibitoires, car elles montrent que les limites de ces deux approches touchent à des éléments qui semblent intuitivement pertinents à prendre en compte si l'on souhaite proposer un concept cohérent de vie privée. Même si chacune d'elles permet de rendre compte d'éléments importants de nos intuitions sur la vie privée, aucune d'elles ne permet d'en rendre compte pleinement. Leur opposition a poussé certains commentateurs à considérer qu'elles étaient incompatibles et qu'une « non-arbitrary resolution of this disagreement is not possible » (Nissenbaum 2010, 71). Je crois cependant qu'il est tout à fait possible de parvenir à une résolution non-arbitraire.

Je crois que l'une des raisons de l'incapacité de ces deux approches à offrir un concept adéquat de vie privée est qu'elles identifient mal le niveau ontologique auquel doit se situer ce concept. Celles qui reposent sur la notion de contrôle en font la *propriété d'un état* : je suis en contrôle ou je ne le suis pas. Celles qui reposent sur la notion d'accès en font la *propriété d'une relation* : un individu A a plus ou moins accès à un individu B. Les deux expériences de pensée que j'ai proposées montrent bien les insuffisances associées à l'identification de la vie privée à ces niveaux ontologiques. L'expérience de pensée du naufragé suggère que s'il est absurde de parler de vie privée pour un naufragé, c'est que la vie privée n'est ni de l'ordre de la propriété d'une relation ni de l'ordre de la propriété d'un état. Si cela n'a aucun sens de parler de la vie privée d'un naufragé, ce n'est pas en raison des propriétés particulières de la relation qu'il entretient avec le reste du monde, ou parce que le fait d'être naufragé lui confère une propriété particulière, mais, simplement, parce qu'il n'entretient pas de relation avec d'autres individus. On pourrait donc croire que le niveau d'identification correcte de la vie privée est celui de la propriété d'une relation, cependant l'expérience de pensée de la vie partagée vient contredire cette intuition. Elle suggère en effet que ce qui peut expliquer le changement de degré de vie privée entre la situation avec l'inconnu et celle avec la femme, ce n'est pas tant la

relation, puisque celle-ci ne change pas, que le contexte social. Ainsi, ce que suggèrent les deux expériences de pensée que j'ai proposée c'est qu'il n'est possible de parler de vie privée qu'à la condition d'être en relation avec d'autres individus, et donc que le contexte social dans lequel se déroule un échange d'information est essentiel à prendre en compte. Pour tout cela, que je crois nécessaire d'identifier la privatie à un niveau ontologique différent de ceux auxquels elle a déjà été identifiée.

2.1.3 Une conception processuelle de la privatie

À la suite d'Irwin Altman (1975), je crois que le niveau ontologique le plus adéquat pour rendre compte de la privatie est celui du processus. Étrangement, la conception d'Altman n'a eu qu'un impact limité, voire inexistant, dans les débats philosophiques et juridiques autour de la vie privée, alors qu'elle semble avoir eu une influence importante en psychologie et en sociologie (Margulis 2003; Pedersen 1997; Petronio 2002). Selon lui, la privatie n'est ni la propriété d'un état, ni la propriété d'une relation, mais un processus, un mécanisme : « *privacy is a central regulatory process by which a person (or a group) makes himself more or less accessible and open to others*¹⁵ » (Altman 1975, 3).

Au cœur de cette approche, on retrouve deux éléments essentiels. Il n'est possible de parler de la privatie et de la vie privée d'un individu que lorsqu'il est en relation avec au moins une autre personne et qu'il existe des mécanismes qui permettent la régulation des flux d'informations entre ces deux personnes. Comme l'illustre l'expérience de pensée du naufragé, il ne peut y avoir de vie privée que si l'on est entouré d'autres individus. De plus, la vie privée n'est pas une zone fixe autour d'un individu, il s'agit d'une zone dynamique qui évolue constamment en fonction du contexte social dans lequel se trouve cet individu. Cette zone se modifie donc en fonction d'un ensemble de mécanismes qui permettent de partager plus ou moins d'information personnelle. En tant qu'individu, nous sommes toujours en train de dévoiler certaines informations sur nous-mêmes et d'en cacher d'autres, c'est-à-dire que nous sommes toujours en train de modifier l'information personnelle à laquelle nous donnons accès aux autres en fonction de toutes sortes de facteurs. Nous ne dévoilons pas la même

15 Pour Altman, la vie privée est un processus central, mais elle est composée d'un ensemble de plusieurs autres mécanismes.

chose à nos amis, à notre famille, ou à nos collègues. Nous passons donc notre vie à modifier les frontières qui nous séparent des autres au moyen d'un ensemble de mécanismes afin d'assurer une certaine régulation de la circulation de nos informations personnelles. Notre vie privée est ainsi une zone aux contours flous qui évolue constamment en fonction de ce que l'on souhaite révéler et/ou cacher.

La vie privée doit donc être pensée en terme dialectique d'ouverture et de fermeture, afin de rendre compte des échanges d'informations personnelles entre deux individus, et c'est pour cela qu'elle relève du processus. En effet, ce mouvement dialectique implique nécessairement qu'il existe quelque chose qui permet la gestion des frontières changeantes de notre vie privée qui ne peut pas simplement relever de la propriété d'un état ou d'une relation. Parce que les contours de notre vie privée évoluent constamment, il n'est possible de penser adéquatement ce qui la rend possible, la vie privée, qu'au niveau du processus. Pour Altman, il existe quatre types de processus qui peuvent assurer de jouir d'une vie privée : il peut s'agir de mécanismes verbaux¹⁶, comportementaux¹⁷, environnementaux¹⁸ et/ou culturels¹⁹.

Il pourrait sembler, malgré le rôle central des mécanismes dans la régulation de l'accès au soi et à l'information personnelle, que la définition d'Altman est similaire à celles qui reposent sur la notion d'accès. La citation que j'ai donnée plus haut ne mentionne-t-elle d'ailleurs pas, de manière explicite, ce concept? Il ne serait donc plus question de limiter l'accès, mais de le réguler. Cela peut cependant s'expliquer, je crois par l'orientation sociopsychologique du travail d'Altman. Il ne s'intéresse qu'à des individus. En revanche, dès que l'on prend en compte l'environnement technologique actuel, on découvre, ainsi que le remarque Solove (2008, 117), l'existence de risques liés à la vie privée qui portent non plus simplement sur l'accès au soi, sur l'accès à l'information personnelle, mais aussi sur son utilisation. Afin de se renseigner sur des individus, certains sites internet ou certaines agences gouvernementales ne cherchent plus à avoir accès à de nouvelles informations les concernant, mais ils procèdent plutôt à l'utilisation, à l'agrégation d'informations qu'ils possèdent déjà.

16 Par exemple, les expressions qui nous permettent de signifier à l'autre qu'on veut être laissé seul, ou que l'information que l'on partage est un secret (Altman 1975 : 33)

17 Par exemple, le fait de reculer lorsque quelqu'un s'approche de nous (Altman 1975 : 34-35)

18 Par exemple, nos vêtements ou les murs de notre maison (Altman 1975 : 36-40)

19 Par exemple, le fait de ne pas rentrer dans une maison simplement parce que la porte est ouverte (Altman 1975 : 40-42)

C'est ce que l'on appelle le « data-mining ». Il n'est plus question de chercher à obtenir de nouvelles informations sur un individu, mais d'utiliser celles que l'on possède déjà pour découvrir de nouvelles choses sur lui. Si je sais que vous aimez la crème glacée et que vous aimez le chocolat, je peux en déduire que vous aimerez la crème glacée au chocolat, ainsi j'ai appris quelque chose de nouveau sur vous, sans pour autant qu'il m'ait été nécessaire d'accéder à de nouvelles informations sur vous. Cette découverte de nouvelles informations diminue la vie privée d'un individu sans pour autant qu'il se soit rendu plus accessible. C'est l'utilisation des flux d'informations personnelles qui fait et défait la vie privée et non l'accès à ces flux. C'est pourquoi je crois plus rigoureux de chercher à comprendre la vie privée à partir de la notion de flux d'informations personnelles²⁰. Je propose donc de comprendre la vie privée comme *le processus de régulation des flux d'information personnelle entre deux ou plusieurs entités*.

On pourrait aussi croire que l'approche que je propose, même si elle ne le mentionne pas explicitement, implique un contrôle des mécanismes régulateurs des flux d'informations personnelles. Pour garantir sa vie privée, un individu ne devra-t-il pas contrôler les mécanismes qui régulent ses flux d'information personnelle? Il n'est pas question de réintroduire, subrepticement, la notion de contrôle dans ma conception de la vie privée. Nombre des mécanismes qui assurent la régulation des flux d'information personnelle ne sont, en effet, pas sous notre contrôle. Lorsque je raconte un secret à un ami, j'en perds le contrôle, mais pour autant l'information que j'ai transmise n'en devient pas moins privée. Parmi les mécanismes culturels qu'évoque Altman, le rôle de la confiance est prépondérant, et justement faire confiance c'est accepter de céder une partie du contrôle que l'on peut exercer. De plus, ce n'est pas parce que je laisse la porte de mon appartement ouverte par inadvertance qu'il devient moins privé. Il existe des mécanismes légaux et des normes sociales qui garantissent ma vie privée dans les situations sur lesquelles je n'ai pas, à proprement parler, de contrôle.

Comment peut-on, alors, penser la vie privée et la vie privée sur un mode normatif? Quelle forme doit prendre un droit à la vie privée? Ce qui m'intéresse dans ce chapitre c'est d'assurer l'indépendance, ce qui revient, ainsi que je le montrerai dans un instant à garantir la vie privée. Or n'est-il pas étrange de penser ce droit simplement comme le droit à l'existence d'une régulation des flux d'informations personnelles? Une telle formulation, en effet, ne

²⁰ En cela, je m'inspire de l'approche développée par Nissenbaum (2010).

permet pas véritablement de garantir la vie privée d'un individu. Il se peut en effet que cette régulation ouvre les portes de l'intimité d'un individu, ainsi qu'on le verra plus loin. La conception que j'ai défendue jusqu'ici, bien qu'empiriquement adéquate, semble donc limitée au plan normatif. Elle est cependant parfaitement compatible avec l'approche développée par H. Nissenbaum (2010). C'est pourquoi je propose de concevoir, à sa suite, le droit à la vie privée comme *le droit à une régulation appropriée des flux d'information personnelle entre deux ou plusieurs entités*, c'est-à-dire à l'existence de mécanismes qui régulent de manière appropriée ces flux. Pour Nissenbaum :

The norms, which prescribe the flow of personal information in a given context are a function of the type of information in question ; the respective role of the subject, the sender (who maybe the subject), and the recipient of the information, and the principles under which the information is sent or transmitted from the sender to the recipient. When these norms are contravened, we experience this as a violation of privacy (...). (Nissenbaum 2010, 127)

Cela veut dire que la régulation des flux d'information personnelle est appropriée lorsqu'elle se fait en adéquation avec les normes informationnelles du contexte dans lequel ces flux ont cours, mais aussi en tenant compte d'un ensemble de valeurs notamment politiques qui animent la société²¹, ce qui dans le contexte de l'autonomie politique implique que cette régulation ne soit pas arbitraire. Le corolaire de cette idée est donc qu'une violation de vie privée a lieu non pas au moment de l'acquisition d'information ou de la perte de contrôle, mais lorsque la régulation n'a pas eu lieu de manière appropriée, c'est-à-dire lorsque les mécanismes n'ont pas fonctionné en tenant compte de l'avis de celui dont la vie privée a été violée. Par exemple lorsqu'un individu, pour se venger, rend publiques les vidéos de ses ébats sexuels avec son ex-conjointe.

21 Pour une analyse plus aboutie de cette idée, le lecteur pourra se rapporter à la troisième partie de l'ouvrage de Nissenbaum (2010).

2.1.4 Une position qui peut faire consensus

Je crois la conception processuelle de la privative que je viens de présenter capable de faire consensus pour trois raisons. Elle est, tout d'abord, en adéquation avec les données produites par la psychologie et la sociologie. Elle peut, ensuite, faire face aux deux problèmes que j'ai évoqués plus haut, et rend donc mieux compte de nos intuitions. Et pour finir, cette conception de la privative n'est en fait qu'une version plus générale des conceptions cohérentistes traditionnelles, elle permet donc de sortir de la crise actuelle de manière non-arbitraire. Dans cette section, je défendrai donc, tour à tour, chacune de ces raisons.

Je l'ai déjà mentionnée, la conception de la privative que je défends ici repose en grande partie sur la théorie présentée par Altman; or il s'avère que depuis ses premiers travaux de nombreuses données ont été recueillies qui tendent à confirmer ses intuitions initiales (Petronio 2002; Joinson et Paine 2007; Walther 2007; boyd et Marwick 2011)²². Bien que toutes ces recherches ne s'inspirent pas explicitement des travaux d'Altman, il n'en reste pas moins qu'elles confirment l'idée que la privative doit être comprise comme un ensemble de processus dont la fonction est la régulation de flux d'informations personnelles. La conception processuelle de la privative est donc en adéquation avec les meilleures données empiriques que nous possédons.

Elle rend aussi mieux compte de nos intuitions puisqu'elle fait adéquatement face aux deux problèmes que j'ai identifiés plus tôt. Commençons par examiner le problème du naufragé. Lorsque l'on considère la privative comme le processus de régulation des flux d'informations personnelles entre deux ou plusieurs entités, il apparaît clairement qu'il n'y a aucun sens à parler de la privative d'un naufragé. En effet, bien qu'un naufragé dispose de mécanismes qui pourraient réguler de potentiels flux d'information entre lui et quelqu'un d'autre, de tels flux n'existent pas, puisqu'il est seul sur son île. Ainsi il ne peut y avoir de processus de régulation de ces flux et donc de privative. Il n'y a donc pas non plus de sens à parler de sa vie privée, puisque s'il n'y a pas de processus de régulation, il ne peut pas y avoir

22 Je profite de cette première mention de la chercheuse danah boyd, pour signaler qu'en ne mettant pas de majuscules à son nom, j'en respecte l'orthographe officielle, ainsi qu'elle l'explique sur une page de son site, qui est consultable à l'adresse suivante : <http://www.danah.org/name.html>. Je profite aussi de cette occasion pour annoncer que l'ensemble des sites internet qui ne sont pas mentionnés en bibliographie fait l'objet d'une annexe à la fin de cette thèse.

de processus appropriés de régulation. Examinons ensuite le problème de la vie privée partagée. Il faut commencer par noter que ce problème est d'ordre normatif, car il concerne une potentielle violation de la vie privée. Ce n'est en effet pas l'existence ou l'inexistence de mécanismes de régulation qui permet de déterminer si l'acquisition d'une information doit être considérée comme une violation de vie privée. Lorsqu'un individu prend le prétexte de rideaux mal fermés pour observer la nudité de quelqu'un qu'il ne connaît pas, on ne peut pas dire qu'il n'existe pas de vie privée. En effet, il existe des normes sociales qui condamnent ce genre de comportements, de plus l'individu observé est nu chez lui et a cherché à fermer ses rideaux. Ce qui est problématique, et ce qui nous mène à affirmer la violation de la vie privée, c'est que ces mécanismes n'ont pas fonctionné de manière appropriée. Lorsque la femme d'un individu le regarde, nu, à moins qu'elle ne décide de le prendre en photo et de les rendre disponibles sur l'internet, on ne peut parler de violation de vie privée, ni même de diminution de celle-ci, puisque les mécanismes de vie privée fonctionnent de manière appropriée. Cette analyse est similaire à celle que j'ai évoquée plus haut déployée par Inness (1992). Toutefois, elle ne souffre pas de son défaut en ce qu'il n'est, ici, pas question de contrôle. Un individu qui partage une information avec sa femme est en situation de vie privée partagée, non pas parce qu'il a de bonnes raisons de croire qu'il pourra contrôler l'information qu'il partage, mais comme je viens de le noter, parce que les mécanismes qui régulent ses flux d'information fonctionnent de manière appropriée. La conception processuelle de la vie privée est donc capable de faire face aux problèmes réducteurs associés aux conceptions cohérentistes traditionnelles de la vie privée.

Je crois, pour finir, qu'elle peut mettre d'accord les tenants des approches basées sur l'accès et des approches basées sur le contrôle, car, en quelque sorte, elle n'est qu'une version plus générale de ces deux approches. Prenons tout d'abord la conception de la vie privée qui met l'accent sur le contrôle, par exemple celle défendue par Julie Inness. Pour elle, la vie privée est « the state of the agent having control over intimate decisions, including decision about access, information, and her actions » (Inness 1992, 91). Selon la distinction que j'ai proposée plus haut, on peut dire qu'Inness identifie la *vie privée* à la sphère de notre vie où nous sommes en contrôle de notre intimité, et la *privatie* au contrôle sur l'intimité. Ce contrôle, nous explique-t-elle, est « an ongoing process ; as such it consists of not only the voluntary initiation of a situation, but also the ability to regulate the situation as it develops »

(Inness 1992, 48). Cette notion de contrôle n'est en fait possible que s'il existe des mécanismes, des processus qui le rendent possible. Pour pouvoir contrôler une situation, il faut que je dispose des moyens pour exercer ce contrôle, c'est-à-dire qu'il existe des mécanismes, des processus que je peux affecter d'une manière ou d'une autre. Il ne devrait donc pas être difficile d'imaginer que la conception de la privatie d'Inness est en fait un cas particulier de l'approche processuelle. Je pense qu'il en va de l'approche présentée par Inness comme il en va de l'ensemble des approches qui font du contrôle un élément central de la vie privée. Faire de la vie privée la sphère où l'on est en contrôle de quelque chose revient à dire que l'on contrôle des processus qui régulent ce quelque chose. La conclusion à tirer de cela est donc que les conceptions qui font du contrôle un élément central de la vie privée peuvent se réduire à la conception processuelle que je viens de présenter. Celle-ci est simplement plus générale, car elle permet en plus de rendre compte des cas pour lesquels un individu n'est pas en contrôle des processus qui semblent pourtant lui assurer une vie privée.

Examinons maintenant les conceptions de la vie privée qui font de l'accès la notion centrale de la vie privée. Prenons par exemple la conception de Ruth Gavison. Pour elle « In its most suggestive sense, privacy is a limitation of others' access to an individual » (Gavison 1984, 350). Selon la distinction que j'ai proposée plus haut, ce dont il est question ici, c'est de *privatie*. La vie privée c'est la sphère dans laquelle les autres ont un accès limité à nous, et la *privatie* c'est cette limitation d'accès qui est mentionnée dans la citation que je viens de donner. Pour qu'il y ait limitation de l'accès à quelqu'un, il faut bien qu'il existe des mécanismes, des processus, qui permettent la régulation de cet accès. En effet, on voit difficilement comment un individu pourrait limiter l'accès que les autres ont à lui s'il ne disposait d'un ensemble de processus lui permettant de le réguler. Il devrait donc apparaître clairement, encore une fois, qu'il est possible de réduire les conceptions de la privatie basée sur la notion d'accès à la conception processuelle que j'ai présentée plus haut.

En identifiant la privatie à un niveau processuel, l'approche que j'ai présentée dans cette section semble donc à même de réduire les différends qui opposent les théoriciens de la vie privée. Elle me semble à même de rendre compte de toutes sortes de théories de la privatie que ce soit celle de Kelvin : « privacy [...] is an aspect of relationships [...] it is the negation of potential power-relations between A and others, not a reversal of these power-relations, nor their absence » (Kelvin 1973, 254). Celle particulièrement influente de Westin : « the claim of

individuals, groups, or institutions to determine for themselves when, how and to what extent information about them is communicated to others » (Westin 1967, 7). Celle de Parent : « Privacy is the condition of not having undocumented personal knowledge about one possessed by others. » (Parent 1983, 269) ou celle de Moore : « A right to privacy can be understood as a right to maintain a certain level of control over the inner spheres of personal information and access to one's body, and powers » (Moore 2003, 218). Il devrait apparaître clairement, à la suite des analyses que j'ai présentées dans cette section, qu'au cœur de chacune d'elles on retrouve une dimension processuelle, et donc que l'approche que j'ai présentée ici est tout simplement plus générale et par la même occasion plus à même de faire face aux divers problèmes associés à la vie privée.

2.2 Vie privée et indépendance des préférences

Mon intention dans ce chapitre n'est pas simplement de proposer une théorie de la vie privée, mais surtout de montrer qu'elle est nécessaire à l'autonomie politique, parce qu'elle garantit l'indépendance des préférences politiques d'un individu. Il me faut donc montrer maintenant que l'espace privé que j'évoquais au début de ce chapitre, cet espace qui permet de faire des choix de manière indépendante, correspond à la vie privée telle que je viens de l'analyser. Pour ce faire, je commencerai par rappeler comment nous faisons des choix, comment nous établissons des préférences, j'illustrerai ensuite comment l'existence d'une relation de domination et l'absence de vie privée affectent nos choix et nos préférences.

Pour établir une préférence en faveur ou en défaveur d'une chose et pour faire un choix, un individu doit procéder à l'évaluation de cette chose. Ainsi que l'expliquent Newell, Lagnado, et Shanks (2007, 45) « When we make judgments [...] we must first discover the relevant information in the environment, search through and acquire that information and then combine it in some manner ». Il est donc nécessaire de commencer par acquérir de l'information au sujet de cette chose pour ensuite pouvoir l'évaluer, en combinant les informations acquises de toutes sortes de manières et en recevant un feedback de nos pairs (Newell, Lagnado, et Shanks 2007, chap. 3-4; Luyckx et al. 2011; Berzonsky 2011). Prendre une décision, faire un choix, implique donc à la fois des processus cognitifs et des processus sociaux, qui sont, de ce fait, susceptibles d'être influencés. C'est pourquoi il est nécessaire, si

l'on souhaite s'assurer de l'indépendance des préférences d'un individu, que ces processus sociaux n'impliquent pas d'interférences arbitraires et donc qu'ils se déroulent au sein d'espaces où l'individu ne risque pas d'être dominé, ce qui implique l'existence de zone de vie privée.

Au risque de me répéter, l'argument que je veux défendre ici ne porte pas sur le fonctionnement des capacités psychologiques des individus. Les mécanismes cognitifs qui mènent à l'établissement de préférences ne m'intéressent pas, pas plus que leur fonctionnement idéal. Ma position est, d'ailleurs, qu'il n'est pas nécessaire qu'ils fonctionnent d'une manière ou d'une autre pour dire d'un individu qu'il est indépendant ou que ses préférences sont indépendantes. La question du fonctionnement normal des capacités cognitives humaines est une question empirique qui dépasse le cadre de cette thèse et de ce chapitre, et la question du fonctionnement autonome de ces capacités est une question sans liens avec ce qui m'intéresse ici, ainsi que je l'ai déjà expliqué au chapitre précédent²³. Ce qui importe pour juger de l'indépendance politique des préférences d'un individu, ce n'est pas de savoir si elles procèdent d'un choix rationnel, mais plutôt de savoir si l'individu en question a pu faire l'objet d'interférences arbitraires qui auraient pu orienter ses préférences politiques. Ainsi, si je crois la vie privée nécessaire pour assurer l'indépendance des préférences ce n'est pas parce qu'elle permet le déploiement autonome de capacités psychologiques importantes dans l'établissement des préférences, mais parce qu'elle est un bon indicateur de l'absence d'existence de relations de domination.

Afin d'illustrer ce que je veux dire, on peut se tourner vers les analyses sociologiques des lieux où la vie privée n'existe pas. Dans *Asiles*, Goffman décrit le fonctionnement de ce qu'il appelle les institutions totalitaires (asiles psychiatriques, prisons, etc.) dans ces termes :

Dans une institution totalitaire, [...] le reclus se voit contraint de soumettre les moindres détails de son autorité à la réglementation et au jugement de l'autorité. Sa vie est constamment pénétrée par les interventions coercitives des supérieurs, surtout au début de son séjour, alors que l'obéissance n'est pas encore automatique. Tout règlement frustré le sujet de la possibilité d'ajuster ses besoins à ses objectifs de la manière qui lui paraît la plus efficace et le rend passible de sanction. C'est l'autonomie de l'acte lui-même qui lui est volée. (Goffman 1968, 81)

23 Cf. Ch. 1, section 2.3 et section 4.

Un reclus y est donc soumis à une autorité qui dispose d'une capacité d'interférence arbitraire presque absolue. Comme le remarque Goffman, cela se traduit par une absence complète de vie privée :

À l'extérieur, l'individu peut préserver certains domaines intimes – son corps, ses actions spontanées, ses pensées, certains de ses biens – des influences étrangères susceptibles de les contaminer. Mais dans les institutions totalitaires, ces domaines intimes sont violés : la frontière maintenue par l'homme entre son être et ce qui l'entoure est abolie et les secteurs de la vie personnelle sont profanés. (Goffman 1968, 66)

L'incessant regard des surveillants, dont parle Goffman, mais aussi Foucault (1975) n'est ainsi que l'expression de l'existence d'une relation de domination qui donne à l'institution elle-même le contrôle des mécanismes d'ouverture de l'intimité des reclus. Ce qui rend possible l'absence de vie privée, ce n'est donc pas le fait d'être constamment observé, qui en lui même ne semble pas changer pas grand-chose (Oulasvirta et al. 2012) ; les expériences de vie privée partagée que font tous les couples devraient d'ailleurs rendre cela assez évident. L'absence de vie privée est en fait la conséquence de la soumission à un pouvoir arbitraire. Si les reclus des institutions totalitaires ne disposent d'aucune vie privée, c'est qu'elles ne tiennent pas compte de l'avis de leurs pensionnaires et donc qu'elles disposent d'un pouvoir arbitraire sur eux. Dans une institution totalitaire, les mécanismes qui devraient normalement permettre la régulation des flux d'information personnelle entre deux entités sont inexistantes ou contrôlés complètement par l'institution. Un reclus n'y dispose donc d'aucune vie privée puisqu'à aucun moment la régulation qu'ils permettent ne peut être appropriée; pour l'être il aurait fallu que l'avis du reclus soit pris en compte, et donc que celui-ci ne soit plus dominé.

En conséquence, un reclus s'y trouve « impuissant à corroborer la représentation qu'il s'était formé de lui-même » (Goffman 1968, 78). La perte de vie privée, causée par la soumission à un pouvoir arbitraire, mène donc à une déstructuration complète de l'identité du reclus et donc de ses préférences. Cette destruction a lieu, car les institutions totalitaires ouvrent grand les frontières de l'intimité de leurs pensionnaires. Après avoir pris le contrôle de leur vie privée, les institutions totalitaires reconstruisent l'identité de leurs pensionnaires au moyen de pratiques qui leur sont propres. C'est, d'ailleurs, de ce genre de dynamiques dont il

est question lorsque Foucault, dans *Surveiller et Punir*, analyse la notion de dressage. « La discipline “fabrique” des individus; elle est la technique spécifique d’un pouvoir qui se donne les individus à la fois pour objets et pour instruments de son exercice » (Foucault 1975, 200).

L’absence de vie privée a donc pour conséquence directe la destruction de la capacité à développer des préférences et à faire des choix de manière indépendante. En ouvrant les portes de l’intimité de leurs pensionnaires les institutions totalitaires détruisent la possibilité qu’ils ont de procéder à l’acquisition et l’évaluation indépendante d’information. En revanche, garantir l’existence d’espaces libres de domination, c’est-à-dire d’espace au sein desquels la régulation des flux d’information personnelle est appropriée, c’est assurer l’existence d’espaces où les individus pourront procéder à l’acquisition d’information et à l’évaluation de celle-ci de manière indépendante. C’est donc assurer du même coup l’indépendance des préférences des individus. Dès lors qu’un individu ou une institution dispose d’un pouvoir arbitraire sur quelqu’un, il est à même d’influer sur ses choix, ses préférences. Assurer une vie privée aux individus c’est donc leur permettre de faire des choix indépendants. Bref, l’existence d’espaces de vie privée permet d’assurer aux individus de pouvoir évaluer les décisions du groupe auquel ils appartiennent sans subir de domination et leur permet donc de faire le choix de s’y opposer, ou d’y adhérer. Ce que l’existence de la vie privée ne fait pas en revanche, c’est assurer la circulation de l’information nécessaire à l’établissement des préférences; elle assure que l’accès aux informations ne sera pas limité par des interférences arbitraires, c’est tout.

2.3 Conclusion

Ce chapitre a permis d’établir que la vie privée est un élément essentiel de l’autonomie politique en ce qu’elle permet d’assurer l’indépendance des préférences et des choix politiques des individus. Après avoir proposé de distinguer entre vie privée et vie publique, j’ai montré précisément qu’il ne pouvait y avoir de vie privée qu’à la condition d’une régulation appropriée des flux d’information personnelle, c’est-à-dire qui tient compte de l’avis des individus. J’ai aussi montré qu’une telle régulation permet d’avoir l’assurance de l’indépendance des préférences et des choix politiques d’un individu. Cependant, cela ne suffit pas pour établir complètement l’autonomie politique au niveau individuel. C’est pourquoi il faut maintenant se tourner vers l’analyse du concept d’espace public.

3. Autonomie politique et espace public

Je me suis attaché, au chapitre précédent, à montrer comment garantir la vie privée permettait d'assurer l'indépendance des préférences d'un individu. Toutefois, afin de garantir l'autonomie politique de cet individu, il lui est aussi nécessaire de disposer d'un espace qui permet l'expression de ses préférences. S'il ne peut s'exprimer, il ne peut pas faire part de son opposition ou son adhésion, et donc il ne peut contester quelque chose ni participer au processus de prise de décision d'un groupe. Il est aussi nécessaire qu'il puisse exprimer ses préférences publiquement²⁴ afin de les communiquer au groupe. Si ses préférences ne peuvent être exprimées qu'en privé, comment le groupe pourrait-il en prendre connaissance? Je propose donc d'appeler cet espace d'expression, l'espace public. En utilisant ce terme, j'ai bien conscience d'utiliser un terme particulièrement connoté, presque galvaudé, mais je crois qu'il n'en existe pas de meilleurs pour rendre compte de la réalité qui m'intéresse.

On pourrait envisager cet espace, à l'instar de ce que propose Pettit (2004), comme le lieu de la démocratie délibérative. Toutefois, cette approche est exclusivement institutionnelle. Ainsi, bien qu'elle soit intéressante, elle se situe à un niveau qui la rend inutile à mon propos. Je cherche en effet à rendre compte de l'espace public au niveau individuel de l'autonomie politique et non à son niveau institutionnel. Il est évident que disposer d'institutions qui assurent la prise en compte des préférences politiques des individus dans le genre de celles que propose Pettit, ou qu'analyse Rosanvallon (2006) est nécessaire. Cependant, l'espace dont je veux parler se situe en amont de cela. Ce qui m'intéresse c'est l'espace qui permet l'expression des préférences politiques, et non celui qui permet leur prise en compte. Pour le dire de manière imagée, ce qui m'intéresse ce n'est pas l'Assemblée nationale, c'est la rue²⁵.

La question que je me pose est en fait la suivante : quels peuvent être les mécanismes qui permettent l'existence d'un espace d'expression des préférences politiques, non pas au

24 Il est à noter, comme je le soulignerai de nouveau au chapitre 5, que le domaine du public ne recoupe pas complètement celui du visible. Lorsque des individus participent à un scrutin à bulletin secret, ils font connaître leurs avis au groupe, et à ce titre leur avis est public, mais cela ne veut pas pour autant dire qu'il est visible, puisque justement le scrutin se déroule à bulletin secret.

25 En cela, mon projet est semblable à celui d'Ogien et Laugier dans *Le Principe démocratie* (Ogien et Laugier 2014).

plan institutionnel, mais individuel. Pour parvenir à y répondre, je commencerai par préciser le concept d'espace public en utilisant les travaux de Arendt (1983) et de Mouffe (2005; 2013) afin caractériser la réalité empirique qu'il recouvre. Je poursuivrai en montrant que la conception de l'espace public développée par Habermas (1997) n'offre pas les outils adéquats pour penser les mécanismes nécessaires à l'expression des préférences politiques dans le contexte de l'autonomie politique.

3.1 L'espace de la parole et de l'action politique

L'espace public est un espace où les individus d'un groupe peuvent participer à la vie de ce groupe en contestant ses décisions ou en prenant part à son processus de prise de décision. L'espace que je cherche à penser est donc tout simplement l'espace du politique, c'est-à-dire un espace protéiforme qui permet aux membres d'un groupe de se confronter à ce groupe. On peut alors noter la proximité entre le concept d'espace public que je cherche à défendre et celui qu'analyse Arendt dans *La condition de l'homme moderne* (Arendt 1983). Selon elle, l'espace public doit être compris à la fois comme l'espace du visible et celui de la communauté (Arendt 1983, 89-99) c'est-à-dire comme un espace où les hommes se retrouvent pour s'unir ou s'opposer. Ils y parviennent notamment au moyen de la parole et de l'action, car, ainsi qu'elle l'explique : « En agissant et en parlant les hommes font voir qui ils sont, révèlent activement leurs identités personnelles uniques et font ainsi leur apparition dans le monde humain » (Arendt 1983, 236). Cet espace est donc un espace protéiforme qui lie des individus à un groupe parce que c'est dans cet espace qu'ils sont un groupe, qu'ils le deviennent parce qu'ils peuvent parler et agir. C'est ce qu'illustre parfaitement Seyla Benhabib dans ce passage :

Public space is the space « where freedom can appear ». It is not a space in any topographical or institutional sense : a town hall or a city square where people do not act in concert is not a public space in this Arendtian sense. But a private dining room in which people gather to hear a samizdat or in which dissidents meet with foreigners become public spaces ; just as a field or a forest can also become public space if it is the object and location of an action in concert, of a demonstration to stop the construction of a highway or a military air base, for example. These diverse topographical locations become public spaces in that they become the sites of power, of common action coordinated through speech and persuasion. (Benhabib 1992, 78)

Toutes sortes d'espaces peuvent prétendre être des espaces publics dès lors qu'ils permettent les actes et les paroles politiques, c'est-à-dire lorsqu'ils sont des lieux de vie politique. Il n'est donc pas nécessaire de localiser l'espace public, car son existence ne dépend pas d'un lieu, mais de ce qu'il permet. L'espace public est un espace protéiforme qui doit rendre possible un ensemble varié d'activités politiques collectives ou individuelles.

L'espace public est donc d'abord et avant tout un espace d'expression et de participation à la vie politique d'un groupe. Je ne crois donc pas, à l'instar de Mouffe (2005), qu'il doit nécessairement être le lieu du consensus. Au contraire, dans la perspective de l'autonomie politique, cet espace doit justement permettre la contestation. De ce fait, il est un espace où l'on se rencontre pour discuter, pour agir et pour s'opposer. Penser l'espace public comme le lieu de la parole et de l'action politique, permet de l'ancrer dans une réalité empirique largement étudiée en science politique et en sociologie. L'espace public est celui où s'expriment les mouvements sociaux (Tarrow 2011) et les pamphlétaires (Darnton 2009). Il peut prendre la forme des cafés (Paquot 2008) ou de l'internet (Benkler 2006). Il faut donc s'interroger sur les mécanismes qui peuvent garantir un espace au sein duquel l'expression politique est à la fois parole et action.

3.2 Contre Habermas

Lorsqu'il est question d'espace public, c'est bien souvent à la conception développée par Habermas (1997) que l'on fait référence. Je ne crois toutefois pas que l'approche qu'il préconise permette de rendre compte de la réalité empirique à laquelle renvoie l'autonomie politique. Il ne fait aucun doute, comme il apparaîtra clairement dans l'extrait que je vais citer dans un instant, que l'espace public habermassien est un espace d'expression politique. Il est cependant trop restreint pour englober la réalité empirique dont j'ai parlé à la section précédente. Afin d'en montrer les limites, je commencerai par identifier les éléments centraux de la conception qu'Habermas se fait de l'espace public, je montrerai ensuite pourquoi ils ne permettent pas de rendre adéquatement compte de l'espace nécessaire à l'autonomie politique.

La définition de l'espace public défendue par Habermas est la suivante :

La sphère publique bourgeoise peut-être tout d'abord comprise comme étant la sphère des personnes privées rassemblées en un public [...] contre le pouvoir [...] afin d'être en mesure de discuter avec lui. [...] Le médium de cette opposition entre la sphère publique et le pouvoir [...] est l'usage public du raisonnement. (Habermas 1997, 38)

Il s'agit donc d'un espace dans lequel un public, c'est-à-dire un ensemble de sujets, de personnes privées, se réunit et se découvre ainsi comme formant un groupe cohérent, et où ils usent de leur raison afin de s'opposer au pouvoir. L'espace public habermassien est donc un espace de délibération. Habermas insiste par ailleurs sur l'importance pour les sujets d'être d'abord des personnes privées, c'est-à-dire des sujets qui se constituent comme telle dans l'intimité d'une sphère privée. Pour que l'espace public existe, il faut d'abord qu'existe un espace privé dans lequel les sujets peuvent se découvrir en tant que sujet. De plus, parce qu'il s'agit d'un espace de délibération, il est nécessaire que les sujets qui s'y réunissent fassent un usage critique et constructif de leur raison afin d'échanger et de s'opposer au pouvoir. Cela implique alors que l'espace public se situe hors de toute influence du dit pouvoir. En effet, si le public veut être en mesure de s'y opposer, il est nécessaire qu'il ne lui soit pas soumis. Le pouvoir auquel il est fait référence est autant de nature politique qu'économique. Ainsi, pour résumer, un espace public doit satisfaire nécessairement aux deux critères suivants :

1. L'espace public doit être un espace autonome c'est-à-dire qu'il doit n'être soumis ni au pouvoir politique ni au pouvoir économique. C'est ce que j'appellerai *le critère de l'autonomie de l'espace public*
2. Ce doit aussi être un espace de délibération dans lequel des individus échangent en faisant un usage critique et constructif de leur raison. C'est ce que j'appellerai *le critère de la rationalité de l'espace public*.

Ces deux critères sont censés permettre une caractérisation précise des conditions à remplir pour pouvoir déterminer qu'un espace est un espace public. Toutefois, il existe un flou entourant la condition de l'autonomie de l'espace public, il lui manque une précision sémantique qui rend son interprétation difficile. Il existe malheureusement très peu de travaux qui permettraient de la clarifier. Nancy Fraser (1992) est en fait la seule, à ma connaissance,

qui a cherché à le faire. Selon elle, l'autonomie de l'espace public peut être comprise de deux manières. Elle peut, premièrement, renvoyer à la séparation entre l'État et les entreprises privées d'une part et de la société civile²⁶ d'autre part. Une telle autonomie permet l'existence de ce que Nancy Fraser appelle un public faible, car cette séparation n'a pour but que d'assurer une certaine autonomie à l'opinion du public (Fraser 1992, 134). Deuxièmement, l'autonomie de l'espace public peut renvoyer à l'existence d'un parlement souverain qui ne serait pas soumis à l'État compris comme un appareil bureaucratique. Cet espace public rend possible l'existence de ce que Fraser appelle un public fort, car la discussion qui s'y déroule mène à la prise de décisions (Fraser 1992, 134).

Quelle que soit l'interprétation de cette condition que l'on choisit, elle n'est en fait d'aucune réelle utilité pour comprendre l'espace public nécessaire à l'autonomie politique. Dans la perspective qui est la mienne, la première interprétation rend la conception habermassienne triviale. En effet, ainsi que je l'ai expliqué précédemment, l'autonomie politique peut se comprendre à un niveau individuel, ou à un niveau institutionnel. Or je ne m'intéresse, pour le moment, qu'au niveau individuel. Je me place donc dès le départ dans une situation où les institutions de l'État et la société civile sont distinctes. Ce critère n'est donc pas nécessaire s'il est compris de cette manière. La seconde interprétation, quant à elle, repose sur une distinction qui place l'espace public exclusivement au niveau institutionnel de l'autonomie politique. Elle le situe donc à un niveau qui n'est plus celui auquel je me place. Le critère de l'autonomie de l'espace public ne permet donc pas de penser correctement l'espace public auquel je m'intéresse.

Qu'en est-il alors du critère de la rationalité de l'espace public? Il existe une vaste somme de travaux sur le sujet dont Dahlberg (2004a; 2001a) propose une synthèse intéressante. Selon lui, pour que cette condition soit satisfaite, les échanges qui ont lieu au sein d'un espace doivent respecter cinq critères. Les positions échangées doivent être *argumentées*, et non simplement affirmées. Les participants à ces échanges doivent *réfléchir de manière critique à leurs propres valeurs, être capables de se mettre à la place des autres*, et doivent *fournir toutes les informations qui leur paraissent nécessaires afin de résoudre un problème*. Finalement, *tous ceux touchés par le problème discuté doivent pouvoir participer également*

26 La société civile est comprise ici comme l'ensemble des acteurs qui ne sont ni des administrations de l'État ni des entreprises privées ou publiques.

aux échanges. Malheureusement, malgré les nombreuses tentatives, il n'existe aucun consensus sur le sens précis à donner à ce critère. De plus, il a pour effet de limiter les formes que l'expression peut avoir dans un espace public à des débats rationnels; or il est à peu près certain que lorsque des individus décident d'exprimer une préférence politique, ce n'est pas l'expression rationnelle qu'il privilégie majoritairement, sur ce point je rejoins les critiques de Mouffe (2005). Les individus qui souhaitent exprimer leurs préférences politiques disposent, au contraire, d'un répertoire de pratiques large et varié, ils peuvent user de slogans, de caricatures, de pamphlets, de chants, etc., parfois certes, ils discutent de manière rationnelle, mais c'est très loin d'être la norme. En fait, l'expression des préférences politiques peut prendre de multiples de formes ainsi que l'illustre l'histoire des mouvements politiques (V. Taylor et Van Dyke 2006; Tilly 1993; Darnton 2009; Rosanvallon 2006). Cette condition est donc beaucoup trop restrictive pour permettre de penser les conditions nécessaires à l'existence d'un espace public comme celui que requiert l'autonomie politique. On pourrait toutefois me répondre que l'intérêt de ce critère réside dans ce qu'il a de normatif (Gimmler 2001). Il existe effectivement toutes sortes de manières de s'exprimer dans l'espace public, mais il serait désirable de limiter cette expression à la seule discussion rationnelle. Je ne vois cependant pas ce qu'il y a de désirable à limiter la variété des types d'expression au sein de l'espace public. Si cela peut être le cas au sein des institutions²⁷, je ne vois aucune raison, dans le cadre d'un débat qui se déroule en public, dans la rue, ou dans les bars, bref dans les lieux où des individus se retrouvent pour exprimer leurs opinions, d'empêcher les gens de pouvoir chanter, danser, dessiner, c'est-à-dire de faire appel aux émotions et non, seulement à la raison? S'il s'agit d'un débat qui a lieu au sein des institutions, je conçois très bien l'importance de la rationalité, mais je ne vois aucune raison de limiter l'expression dans la rue.

Les deux critères proposés par Habermas ne m'apparaissent donc ni pertinents ni suffisants pour rendre compte d'un espace dont l'objectif est de permettre l'expression des préférences et des choix politiques des individus. En fait, la réalité empirique qu'ils dessinent n'a pas grand-chose à voir avec celle qui m'intéresse. Cela ne devrait cependant pas être surprenant, car l'objectif d'Habermas est la mise en place d'un espace où le consensus est possible, alors que l'espace public que je cherche à penser est un espace qui doit permettre autant le consensus que la dissension et la contestation. On pourrait cependant pousser la

²⁷ Sur ce point, cf. Landemore (2013, 95)

critique plus loin et douter que la conception de l'espace public défendue par Habermas renvoie à quoi que ce soit qui a déjà existé, et c'est justement ce qui lui a été beaucoup reproché (Calhoun 1992). Si je souhaite comprendre les mécanismes nécessaires pour assurer l'existence d'un espace d'expression des préférences politique, il me faut donc chercher ailleurs.

3.3 Les mécanismes de l'espace public

Pour dire d'un individu qu'il est politiquement autonome, il faut qu'il puisse, entre autres, faire un choix indépendant et exprimer ce choix. L'espace public est l'espace où s'expriment ces choix, cependant pour les exprimer il faut déjà pouvoir les faire et donc avoir des préférences. J'ai montré au chapitre précédent qu'il ne peut y avoir de choix indépendants qu'à la condition de garantir la vie privée des individus. Toutefois, cette garantie ne permet pas de s'assurer qu'ils disposeront de ce qui permet la naissance d'une préférence, mais uniquement que celle-ci sera indépendante. Pour exprimer un choix, il faut pouvoir faire ce choix, il faut pouvoir former des préférences. Un individu n'est politiquement autonome qu'à la condition que ses préférences soient indépendantes, c'est ce que garantit la vie privée, mais elle ne garantit en rien qu'un individu disposera des éléments nécessaires à l'établissement d'une préférence. Les mécanismes qui garantissent l'espace public doivent donc assurer autant la formation des préférences que leur expression, mais pas leur indépendance.

3.3.1 Des mécanismes qui permettent la formation des préférences

Lorsque je parle de la formation des préférences politique, il n'est pas question de faire référence à quelque chose de l'ordre de l'éducation. L'espace public n'est pas un lieu qui forme les individus, mais plus simplement un lieu qui leur permet de s'informer. En effet, la conception de l'espace public que je défends, celle d'un espace de vie politique, si elle permet l'expression permet donc, par la même occasion, à tout un chacun d'écouter et de se tenir au courant de la vie du groupe. Un espace public ne peut ainsi exister que s'il existe des mécanismes qui permettent la circulation de la l'information. Si l'information ne peut circuler entre les individus d'un groupe comment peuvent-ils se forger des préférences? Comment

peuvent-ils adhérer ou s'opposer aux décisions du groupe? Sans liberté de la presse, comment pourrait-on se tenir informé de ce qui se passe? Comment pourrait-on, aussi, être confronté à des opinions divergentes qui alimenteront notre propre réflexion? Les travaux en psychologie montrent bien que pour faire un choix, l'information initiale que nous recevons au sujet de quelque chose est aussi importante que le feedback que nous donnent les divers individus que nous rencontrons (Newell, Lagnado, et Shanks 2007).

La circulation de l'information n'est cependant pas suffisante pour assurer la formation des préférences. En effet, pour y parvenir il faut pouvoir acquérir l'information nécessaire. Il peut paraître étrange de distinguer la circulation et l'acquisition de l'information. Après tout, lorsqu'une information circule, c'est qu'on doit pouvoir l'acquérir. Toutefois, la situation est plus complexe que cela. Je sais par exemple qu'il existe quelque part, de l'information sur l'évolution des populations de chevreuils au Québec. Je sais aussi que cette information circule parmi divers groupes d'individus. Cependant, je ne sais pas où l'acquérir ni même si je peux l'acquérir. L'immense majorité des publications scientifiques, bien qu'elles circulent dans la communauté des chercheurs, ne peut être acquise par le grand public parce qu'elles sont gardées derrière des barrières payantes. L'information nécessaire à la formation des préférences d'un individu doit donc à la fois pouvoir circuler et être acquise. L'existence d'un espace public impose donc, afin d'assurer la formation des préférences politiques des individus, l'existence de mécanismes qui régulent la circulation et l'acquisition de l'information.

3.3.2 Des mécanismes qui permettent l'expression des préférences

Pour comprendre quels mécanismes peuvent permettre l'expression des préférences, je crois souhaitable de procéder à une distinction entre l'échange au sujet d'une préférence et l'expression de cette préférence. Il me semble en effet qu'on ne peut pas réellement réduire l'un à l'autre. L'expression d'une préférence ne prend pas tout le temps la forme d'un échange, d'une discussion. Lorsqu'un individu s'immole, il exprime quelque chose, mais il ne cherche pas à échanger à ce sujet; le temps de la discussion est passé depuis bien longtemps. Il affirme, mais ne cherche pas, ne cherche plus, à avoir un échange. Inversement, un échange n'implique pas nécessairement l'expression d'une préférence. On peut échanger simplement pour

comprendre. Cette compréhension une fois acquise peut, elle, mener à une expression d'adhésion ou d'opposition, mais l'échange n'avait pas nécessairement pour fonction d'exprimer cela. Ces deux activités étant distinctes, je crois nécessaire de distinguer aussi les mécanismes qui les rendent possibles.

Dans les conceptions classiques de la démocratie, l'espace dans lequel les individus d'un groupe expriment leurs préférences politiques est, la plupart du temps, compris comme un espace d'échange qui doit permettre d'arriver à un consensus (Habermas 1997) ou à la vérité (Mill 1990). Ainsi, l'expression des préférences et des opinions n'a de valeur que dans la mesure où elle permet de faire avancer la société vers un consensus ou vers la vérité. Dans cette perspective, une expression ou une opinion qui ne le permettrait pas ne semble pas devoir être garantie. Cependant, ce n'est pas la perspective que je privilégie. Ainsi que je l'ai expliqué précédemment, je ne conçois pas l'espace public comme un espace qui permet de tendre vers le consensus ou la vérité. Je le conçois plus généralement comme un espace de vie politique qui doit permettre la contestation, mais qui peut permettre aussi d'exprimer de l'adhésion. Je ne crois donc pas qu'il faille évaluer l'expression de quelque chose à l'aune de l'idée d'échange. Il est possible de contester de mille manières, en chantant, en dansant, en manifestant, en s'immolant, en caricaturant. Cela n'implique pas nécessairement une volonté de dialogue et d'échange et cela n'est pas nécessairement sans effet. Darnton (2009), par exemple, a bien montré que les caricatures et les pamphlets calomnieux avaient joué un rôle prépondérant dans la chute de l'Ancien Régime. On peut pourtant difficilement croire qu'ils relevaient d'une volonté de dialoguer. L'existence de mécanismes qui garantissent les échanges au sujet de préférences politiques semble couler de sens si l'on souhaite assurer un espace public. Mais l'existence de mécanismes qui permettent plus simplement l'expression de ses préférences est tout aussi nécessaire.

3.3.3 Comment garantir l'espace public?

Comment alors penser l'espace public sur un mode normatif? Sous quelle forme doit-on garantir l'espace public pour qu'il permette d'assurer l'expression par les individus de leur opposition ou de leur adhésion aux choix du groupe? Ne garantir que l'existence de mécanismes qui régulent la formation et l'expression des préférences, ne permet nullement

d'assurer un espace public qui permet l'autonomie politique. Il se peut en effet que de tels mécanismes régulent la formation et l'expression de telle sorte que l'autonomie politique soit impossible. Il me semble donc que garantir un espace public, c'est garantir que les 4 mécanismes que j'ai identifiés fonctionnent de manière appropriée. Je reprends ici volontairement la formulation que j'ai utilisée à l'occasion de ma discussion sur le droit à la vie privée que j'avais déjà repris à Nissenbaum (2010). Le critère de ce qu'est un fonctionnement approprié doit venir du concept d'autonomie politique, même s'il laisse une marge de manœuvre interprétative qui permet d'accommoder les valeurs du groupe qui cherchaient à implémenter ces mécanismes. Par exemple, un mécanisme régulera de manière appropriée la circulation d'informations, si ce mécanisme laisse circuler des informations nécessaires à la contestation, mais dans la mesure où le groupe s'accorde sur le fait que ces informations circulent ne lui est pas dommageable. La forme exacte que prendront ces mécanismes n'est pas importante, ils peuvent d'ailleurs s'incarner de diverses manières. Il est en revanche essentiel de noter qu'ils concernent autant la parole que les actes, et que l'on peut tout à fait dessiner au sein de l'espace public, une sphère de la parole et une sphère des actes, qui sont toutes deux nécessaires à l'autonomie politique.

L'espace public qui assure l'autonomie politique est donc régi par 4 types de mécanismes :

- 1) Des mécanismes qui régulent de manière appropriée *la circulation d'information*.
- 2) Des mécanismes qui régulent de manière appropriée *l'acquisition d'information*.
- 3) Des mécanismes qui régulent de manière appropriée *les échanges au sujet des préférences politiques*.
- 4) Des mécanismes qui régulent de manière appropriée *l'expression des préférences politiques*.

3.4 Conclusion

J'ai cherché dans cette première partie à établir le plus précisément possible le concept d'autonomie politique et ce qu'il impliquait. Au cours du premier chapitre, j'ai défendu l'idée que l'autonomie politique pouvait se comprendre comme la *capacité, pour un individu, de*

pouvoir participer pour lui-même au processus de prise de décision qui règle la vie d'un groupe auquel il appartient. J'ai montré que cela impliquait l'existence de mécanismes qui devaient permettre la contestation et la participation au processus de prise de décision d'un groupe et qui pouvaient être identifiés à un niveau individuel ou institutionnel. J'ai fait le choix au cours de ce chapitre et du précédent de ne me concentrer que sur le niveau individuel de l'autonomie politique, laissant de côté son niveau institutionnel. J'ai donc proposé, si l'on fait abstraction des institutions dont un groupe doit se doter pour assurer la prise en compte de la participation et la contestation, que l'on peut considérer un individu comme politiquement autonome s'il dispose de mécanismes qui lui assurent de disposer d'une vie privée et d'un espace public. J'ai identifié cinq mécanismes nécessaires à cela :

- 1) Des mécanismes qui régulent de manière appropriée *les flux d'informations personnelles* entre deux ou plusieurs entités.
- 2) Des mécanismes qui régulent de manière appropriée *la circulation d'information*.
- 3) Des mécanismes qui régulent de manière appropriée *l'acquisition d'information*.
- 4) Des mécanismes qui régulent de manière appropriée *les échanges au sujet des préférences politiques*.
- 5) Des mécanismes qui régulent de manière appropriée *l'expression des préférences politiques*.

Pour dresser un portrait complet et précis des mécanismes nécessaires à l'autonomie politique, il faudrait aussi que je développe une réflexion sur les institutions nécessaires à la prise en compte par le groupe des préférences politiques de ses membres. Je ne le ferai pas pour les raisons déjà exposées²⁸. En revanche, il est possible de préciser un peu le portrait du niveau individuel de l'autonomie politique en notant que l'autonomie politique d'un individu peut fluctuer en fonction des mécanismes que j'ai identifiés. Par exemple, plus un individu est libre d'exprimer ses préférences politiques, plus on le considèrera comme politiquement autonome. Cela veut dire que l'on pourrait développer une métrique afin de mesurer le degré d'autonomie politique des individus d'un groupe. Et s'il est possible de mesurer l'autonomie

28 On peut toutefois se faire une idée des institutions nécessaires à l'autonomie politique que j'ai en tête, en consultant les ouvrages de Rosanvallon (2006), Pettit (2004) et Landemore (2013).

politique, on peut aussi imaginer que l'on peut parler de son degré optimal. Toutefois, je ne chercherai pas à réfléchir à ces questions, cela pourrait faire l'objet d'une thèse à part entière et n'est pas nécessaire pour la suite de mon propos.

Après avoir consacré cette première partie au développement du cadre conceptuel de l'autonomie politique, il est maintenant temps d'entrer dans le vif du sujet et de s'en servir pour évaluer l'impact politique de l'internet. C'est ce que je ferai dans la prochaine partie. Je commencerai au prochain chapitre par proposer une analyse de ce qu'est l'internet et de la manière dont il peut affecter l'autonomie politique.

Deuxième partie : La démocratie à l'heure de l'internet

Le changement le plus radical que nous puissions imaginer pour la condition humaine serait l'émigration dans une autre planète. Un tel événement, qui n'est plus tout à fait impossible, signifierait que l'homme aurait à vivre dans des conditions fabriquées, radicalement différentes de celles que lui offre la Terre. [...] Et pourtant ces hypothétiques voyageurs échappés à la Terre seraient encore humains; mais tout ce que nous pourrions dire quant à leur « nature », c'est qu'il s'agirait encore d'êtres conditionnés, bien que leur condition fût alors, dans une mesure considérable, faite par eux-mêmes. (Arendt 1983, 44-45)

4. L'internet... Et alors?

Nous n'avons pas encore émigré vers une autre planète, mais déjà nous vivons dans un monde radicalement différent de celui qu'évoque Arendt dans *La Condition de l'homme moderne*. L'environnement matériel que nous offre la Terre, celui qui nous entoure et dans lequel nous évoluons quotidiennement n'est plus le seul au sein duquel nous agissons. À cet espace physique se superpose un espace numérique, qui chaque jour se fond un peu plus dans notre quotidien, au point que ce serait une erreur de vouloir les étudier séparément. Ce nouvel espace s'ouvre à nous au moyen d'une architecture technique particulière, celle de l'internet, et il affecte notre capacité à agir dans et sur le monde différemment de l'espace physique. Il affecte donc aussi très certainement notre capacité à agir au sein d'un groupe et pour cela, notre autonomie politique. Il apparaît donc légitime de s'interroger sur son impact politique. L'objet de cette deuxième partie sera justement d'analyser cet impact. Pour ce faire, je commencerai par développer dans ce chapitre, un cadre théorique qui permettra de comprendre comment une technologie peut avoir un impact politique. Je consacrerai les deux chapitres suivants à analyser l'impact de l'internet sur la vie privée et sur l'espace public que j'ai identifié précédemment comme deux éléments fondamentaux de l'autonomie politique. Je conclurai cette partie par un chapitre dont l'objectif sera de montrer que l'impact de l'internet sur l'autonomie politique est positif pour la démocratie.

Le questionnement qui m'anime peut paraître problématique pour deux raisons. Il semble, tout d'abord, qu'il repose sur une position technodeterministe. En effet, dès lors que

l'on suppose qu'une technologie peut avoir des conséquences sur le plan politique, ne se trouve-t-on pas à devoir nier l'agentivité des humains? De plus, il peut sembler étrange d'affirmer que l'architecture de l'internet, une architecture simplement technique, ouvre un espace qui n'est pas simplement métaphorique. Dans ce chapitre, je compte donc développer un cadre qui permettra de clarifier ma position et qui devrait, dans le même temps, justifier la légitimité de la question qui anime cette partie de ma thèse, à savoir : comment l'internet affecte-t-il l'autonomie politique. Pour ce faire, je compte développer, à partir de la théorie des affordances, une réponse au problème du technodéterminisme. Je me servirai ensuite de ce cadre afin de développer un début d'analyse conceptuel des propriétés de l'internet pour montrer plus précisément en quoi l'on peut dire que l'internet ouvre un espace qui se superpose au nôtre. Je commencerai par rappeler les écueils auxquels sont confrontées les approches traditionnelles en philosophie de la technologie. Je montrerai ensuite que la théorie des affordances²⁹ permet de les éviter tous et offre un cadre particulièrement riche pour penser l'impact politique de l'internet. Pour finir, j'appliquerai ce cadre théorique à l'internet.

4.1 Déterminisme technologique ou neutralité de la technologie?

Il existe un certain désintérêt des philosophes pour la technique et la technologie, et une méfiance plus grande encore. Il est vrai que l'on retrouve chez les plus grands noms du panthéon philosophique des travaux qui en traitent, mais cela a bien souvent été mineur et surtout sur le ton de la critique. Il n'est pas question, ici, de faire le procès de cette attitude, d'autant que la situation évolue rapidement aujourd'hui. Trop souvent encore, cependant, le débat autour de l'impact des techniques sur les comportements humains reste embourbé dans des positions simplistes héritées d'époques où le traitement d'un tel sujet prenait presque systématiquement une forme utopiste ou catastrophiste (Mitcham 1994). À se plonger dans l'histoire de la réception des techniques, on se trouve constamment ballotté entre ceux qui affirment que tout cela ne change rien, et ceux qui se rêvent en prophètes des temps nouveaux

29 Je fais le choix ici d'utiliser le terme original anglais, car il n'existe aucun équivalent en français, et qu'il semble être d'usage courant dans la littérature francophone (Mathias 2008).

parfois utopiques et parfois apocalyptiques. L'histoire de l'imprimerie (Eisenstein 1991), de la radio, du téléphone ou de la télévision par câble (Wu 2010), du télégraphe (Standage 2007) ou encore de l'aviation (Corn, 2002 cité par Morozov, 2011) se déroule toujours en suivant la même trame, et l'on y retrouve chaque fois les échos de discours qui annoncent tantôt un avenir radieux, tantôt un avenir sombre. Il en va de même avec l'internet. La littérature est pleine de discours qui annoncent avec le même fracas l'avènement d'un âge d'or où les hommes seront tous frères (Quéau 2000) et ceux qui voient venir avec aigreur et frayeur la destruction du tissu social (Keen 2012). Certains, parfois, appellent au calme et cherchent à dissiper les illusions dont les apologistes de la Silicon Valley semblent vouloir se bercer (Morozov 2011).

Les discours technodéterministes de tout poil sont évidemment exagérés, mais il serait trop facile de considérer, en réaction à cela, que la seule attitude possible c'est l'affirmation de la neutralité de la technologie. S'il est absurde de clamer que les armes à feu ne servent qu'à tuer, car elles peuvent aussi simplement blesser. Il l'est tout autant, d'affirmer que ce sont les humains qui tuent et que les armes à feu ne sont rien d'autre que des instruments qui n'affectent pas les comportements de leurs utilisateurs alors qu'il est établi depuis longtemps que la simple présence d'une arme peut augmenter les comportements agressifs (Turner et al. 1977). Il en va de même avec l'internet. À lui seul, il est évident qu'il ne transformera pas les régimes autoritaires en démocraties pas plus qu'il ne fera basculer les démocraties dans le chaos. Cela ne veut cependant pas dire qu'il n'affecte pas l'action humaine, ou qu'il est impossible de savoir comment il l'affectera. Pour penser le plus précisément possible cet impact, il est donc essentiel de disposer d'un cadre théorique qui nous ferait sortir de l'ornière dans laquelle nous jette la confrontation continue entre ceux qui affirment un déterministe technologique et ceux qui professent la neutralité de la technologie. Le problème est que, justement, le discours philosophique traditionnel qui traite de ces questions n'est d'aucune utilité, car il suit la même logique.

Dans un article resté, célèbre Winner (1986, chap. 2) a développé une analyse de cas qui permet d'envisager une porte de sortie à cette situation. S'intéressant à certains ponts de Long Island aux caractéristiques surprenantes, il montre comment, selon lui, ils auraient été construits afin de servir un projet de société raciste. En effet, ils auraient été conçus à la demande de Robert Moses, d'une telle manière qu'ils rendent impossible le passage des

autobus que fréquentaient les Noirs sur les routes qu'ils surplombent dans l'intention de leur limiter l'accès à certaines plages. En effet, les autobus des transports publics étaient trop haut pour leur passer dessous. L'article a été abondamment commenté et critiqué notamment en raison de la faiblesse des preuves apportées par Winner quant au racisme supposé de Robert Moses. Cependant, en dépit de toutes les critiques qui ont pu lui être faites, l'idée qu'il soulève est fascinante. Peu importe, à vrai dire, que Moses ait été raciste, ou que la hauteur des ponts se trouve en fait être un standard national (Joerges 1999). Toute l'analyse de cas aurait pu n'être qu'une expérience de pensée, cela ne changerait rien; ce qui importe en fait c'est que l'on puisse imaginer une situation dans laquelle les contraintes qu'un pont exerce sur l'action humaine auraient des conséquences éthiques et politiques. Affirmer cela ne revient pourtant pas à nier l'agentivité humaine. Il est en effet toujours possible d'imaginer qu'il existe un autre trajet qui permet de contourner le pont afin d'accéder aux plages. La conclusion que l'on peut tirer de l'analyse de Winner n'est pas qu'un objet technique va influencer les humains de manière déterministe, mais de manière probabiliste. Une technologie va rendre certains comportements plus probables, et d'autres moins probables. Cette idée nous offre alors une voie pour sortir de la confrontation entre déterminisme et neutralité, mais elle reste superficielle et parce qu'elle n'explique pas comment cela est possible. Pour en savoir davantage, il faut se tourner vers la théorie des affordances.

4.2 La théorie des affordances

La théorie des affordances a été développée par J. Gibson dans le cadre d'une réflexion sur la relation entre l'esprit et l'environnement. Selon cette théorie, les individus perçoivent l'environnement qui les entoure en fonction des actions qu'ils souhaitent effectuer. Les objets du monde se présentent donc aux individus d'abord comme des opportunités d'actions, ce qu'il appelle des affordances : « The affordances of the environment are what it offers the animal, what it provides or furnishes, either for good or ill » (Gibson, 1979, p. 127 cité par Chemero, 2009, p. 136). Une affordance ne doit donc pas être comprise simplement comme la propriété d'un objet, mais comme quelque chose qui prend naissance dans la relation entre un objet et l'individu qui désire effectuer une action. L'environnement dans lequel un individu évolue met à sa disposition un ensemble d'objets qu'il peut alors utiliser comme ressource

pour arriver à ses fins. La différence entre les propriétés d'un objet et ses affordances est en quelque sorte la suivante, un objet possède un ensemble de propriétés qui ne deviennent des affordances que lorsqu'elles sont perçues par un observateur comme permettant une action.

Pour y voir plus clair, prenons l'exemple d'une chaise. Il est évident pour à peu près n'importe quel étudiant de l'Université de Montréal (mais pas qu'eux) qu'une chaise est faite pour s'asseoir et qu'il existe une manière simple de l'utiliser. On pourrait dire, en quelque sorte, pour un individu moyen, qu'une chaise est une invitation à s'asseoir. Elle offre la possibilité d'une action, celle de s'asseoir, c'est l'une de ses affordances, mais ce n'est pas la seule. En effet, dans d'autres contextes, une chaise offre d'autres opportunités d'actions. Si l'on place, par exemple, un humain dans une pièce avec une chaise et qu'on lui demande d'attraper un objet placé hors de sa portée, la chaise offrira l'opportunité de monter dessus. L'opportunité d'une action dépend donc certes de la relation qui existe entre un objet et son utilisateur potentiel, mais elle dépend aussi du contexte puisque c'est lui, en quelque sorte, qui dicte l'action. Une chaise offre l'opportunité de s'asseoir, une pinte de bière offre l'opportunité d'être bue³⁰, une porte offre l'opportunité d'être ouverte, un réfrigérateur offre de conserver les aliments, etc. Mais on peut aussi utiliser une chaise pour assommer un adversaire, une pinte de bière pour arroser un importun, une porte pour se protéger d'un agresseur, et un réfrigérateur pour se protéger d'une explosion atomique³¹. Cela dépend d'un ensemble de circonstances vaste qui détermine un individu à agir. La réalisation d'une affordance n'est donc nullement une nécessité. Pour qu'une chaise serve à assommer un adversaire, ou qu'un réfrigérateur serve à se protéger d'une explosion atomique, il faut se trouver dans un contexte très particulier.

Une affordance doit donc être comprise comme une opportunité d'action qui sera saisie lorsqu'un ensemble de propriétés se trouvent en relation dans un contexte particulier. Pousser plus loin l'analyse de ce concept impliquerait de prendre position au sein du débat complexe qui entoure leur statut ontologique, ce qui n'est pas nécessaire dans le cadre de cette thèse³². S'en tenir à cette description très générale est suffisant pour comprendre le cadre qu'ouvre la théorie des affordances pour penser l'impact des technologies, et particulièrement de

30 Et cette thèse offre au lecteur qui en fera la demande l'opportunité d'une bière gratuite!

31 Surtout si l'on s'appelle Indiana Jones!

32 Pour plus de détails, on pourra consulter le chapitre 7 de Chemero (2009).

l'internet, sur les comportements humains. Identifier les opportunités d'actions que peut offrir le réseau des réseaux permet de penser les effets qu'il peut avoir sans que cela n'implique nécessairement plus que des potentialités. Cela permet, par la même occasion, d'éviter les écueils liés aux thèses déterministes ou neutralistes. L'analyse des ponts de Long Island proposée par Winner s'éclaire alors sous un jour nouveau. On comprend mieux comment il est possible pour la hauteur des ponts d'avoir un impact sur l'action humaine qu'il est possible d'évaluer dans une perspective éthique. En effet, ce n'est pas tant que les ponts eux-mêmes sont des objets de nature politique, mais qu'ils s'inscrivent dans un système qui donne à leur hauteur une signification particulière. La hauteur des ponts mise en relation avec celle des bus leur confère l'opportunité de restreindre le passage du transport en commun. Cette affordance se teinte alors d'une coloration éthique ou politique puisqu'elle ne cible que les usagers de ce service. Cela n'interdit toutefois pas complètement l'accès aux plages, puisqu'il est toujours possible pour un individu de trouver comment contourner le problème auquel il est confronté, tout en réintroduisant l'idée qu'un objet technologique n'est jamais complètement neutre et qu'il est possible de « prévoir » le genre d'influence qu'il aura sur les comportements humains. La théorie des affordances offre donc un cadre particulièrement fécond pour guider une réflexion sur l'impact politique de l'internet. Il ne reste alors plus, pour identifier les affordances politiques de l'internet, qu'à commencer par identifier ses propriétés, puis les mettre en relation avec les propriétés de ses utilisateurs au sein d'un contexte particulier d'utilisation.

4.3 Les propriétés de l'internet

L'objectif de cette section est double. Il s'agit, certes, de présenter les propriétés de l'internet qui permettront d'identifier correctement les opportunités d'actions qu'il offre à ses utilisateurs. Mais il s'agit aussi de montrer ce qui fait la spécificité de cette technologie. Pourquoi et comment l'internet, qui semble n'être, à première vue, qu'une technologie de communication semblable à la télévision, à la radio, ou au téléphone, pourrait-il avoir un impact sur le monde plus profond que celles-ci? Il n'est pas suffisant d'affirmer qu'il diffère d'elles en raison de ses propriétés. Cela ne permet pas, en effet, d'expliquer l'ampleur de l'impact qu'il semble avoir. Il est donc nécessaire d'entrer dans le détail de ce qui fait la

spécificité de ses propriétés et d'en proposer une analyse conceptuelle. Je propose que ce qui distingue l'internet des autres technologies de la communication, ce soit qu'il s'agit d'un *réseau de communication non-discriminant* qui permet un *accès médiatisé* à un *environnement numérique*. Dans la suite de cette section, je défendrai cette idée tout en analysant ces trois propriétés.

4.3.1 Un réseau non-discriminant

Dans un réseau de téléphonie classique, toutes les opérations complexes nécessaires à la connexion de deux terminaux et à l'échange de messages entre ceux-ci sont prises en charge par des machines qui en constituent le centre. Un téléphone n'est qu'un appareil qui permet de se connecter à une centrale téléphonique qui se chargera de traiter un appel et de le rediriger pour qu'il arrive à destination. On peut dire que l'intelligence d'un réseau de téléphonie classique se trouve en son centre, car c'est là que s'effectue l'essentiel du travail. Le fonctionnement de l'internet est radicalement différent. Les ingénieurs qui en sont à l'origine, plutôt que de construire leur réseau autour d'une architecture centrale lourde, ont fait le choix de limiter le plus possible les fonctions exécutées au centre du réseau (Abbate 1999; Hafner et Lyon 2006; van Schewick 2010). L'ensemble des tâches complexes nécessaire à la transmission de données est pris en charge aux extrémités du réseau par les ordinateurs des usagers eux-mêmes; le cœur n'ayant pour fonction que d'assurer la transmission de ces données d'un point à un autre. On peut illustrer cette différence au moyen d'une analogie postale. Lorsqu'un individu souhaite faire parvenir un courrier à quelqu'un, il lui faut écrire ce courrier, le mettre dans une enveloppe, écrire l'adresse sur cette enveloppe, l'affranchir correctement et le déposer dans une boîte aux lettres. La poste n'a plus alors qu'à se charger d'en assurer l'arrivée à bon port. L'internet fonctionne plus ou moins sur le même modèle. En revanche, s'il fallait que la poste fonctionne comme un réseau de téléphonie classique, une fois la lettre écrite, l'individu aurait à se déplacer à un bureau de poste afin d'y donner des instructions à un postier qui se chargerait de mettre la lettre dans l'enveloppe, d'y apposer l'adresse, etc. puis de la transmettre à un autre bureau de poste où un employé ouvrirait la lettre, puis contacterait le destinataire afin de la lui donner en main propre.

Cette différence d'architecture entre les deux réseaux est fondamentale. En effet, la concentration des tâches complexes au centre du réseau de téléphonie donne aux opérateurs un pouvoir de contrôle immense sur les opérations qui se déroulent sur leur réseau. Tout ce qui s'y passe leur est visible, et ils peuvent le contrôler d'une manière ou d'une autre. En revanche, sur l'internet l'architecture physique qui existe entre la machine qui permet de se connecter au réseau et celle à laquelle on cherche à accéder, les serveurs de Google par exemple, n'est qu'une suite de tuyaux qui ont pour seule fonction de permettre à l'information de se déplacer (Blum 2012; Ryan 2010). Il s'en suit que les fournisseurs d'accès internet (FAI) n'ont qu'un contrôle très limité sur les opérations qui se déroulent sur leur réseau. Si l'architecture que les FAI mettent à la disposition de leurs clients n'est effectivement composée que de tuyaux, alors ceux-ci sont dans l'incapacité de voir et de contrôler le trafic qui les traverse. L'architecture du réseau de téléphonie est donc une architecture discriminante, puisqu'elle permet une certaine discrimination du contenu qui la parcourt. Celle de l'internet, au contraire, est donc une architecture non-discriminante puisqu'elle ne le permet pas.

Cette propriété de l'internet est la conséquence d'un principe implicite qui a été suivi par ses architectes originaux, le principe bout-à-bout [end-to-end] (EtE) (Lessig 2006, 44; van Schewick 2010, chap. 2). Ce principe, dont Reed, Saltzer et Clark proposent la formulation suivante : « A function or service should be carried out within a network layer only if it is needed by all client of that layer and it can be completely implemented at that layer » (Reed, Saltzer, et Clark 1998, 69) implique, en quelque sorte, qu'il devrait exister une corrélation entre la généralité ou la spécificité d'une fonction et le niveau de la strate à laquelle elle sera implémentée. Les strates inférieures ne devant accueillir l'implémentation que des fonctions très générales, et conséquemment les fonctions les plus spécifiques ne devant être implémentées qu'à des strates supérieures. Ce qui veut dire que le cœur d'un réseau construit en respectant le principe EtE ne sera constitué que de tuyaux dont la fonction est uniquement d'assurer le transport de données; toutes les opérations complexes nécessaires à cela étant prises en charge par des machines situées à ses extrémités³³. En déplaçant l'intelligence du réseau de son centre vers ses extrémités, on ne rend pas simplement les FAI aveugles à ce qui circule dans les tuyaux qu'ils contrôlent, on limite aussi la capacité de contrôle globale d'une entité qui contrôlerait un segment local du réseau. Prenons l'exemple suivant, la Chine exerce

³³ J'aurais l'occasion de revenir plus longuement sur ce principe au chapitre 8.

un contrôle quasi total sur l'accès de ses citoyens à l'internet, elle bloque notamment l'accès à Facebook. Il est cependant possible avec un peu de patience, au moyen de réseaux virtuels privés (VPN)³⁴, de contourner ce blocage parce que ce sont les machines situées aux extrémités du réseau qui se chargent des opérations complexes nécessaires pour accéder à Facebook et qu'elles sont capables de trouver des voies détournées pour y parvenir.

Cela dit, certains pensent (Blumenthal et Clark 2001) que le principe EtE n'est aujourd'hui plus aussi pertinent pour décrire le fonctionnement de l'internet, et ne devrait plus servir de guide pour son développement. En effet, plaident-ils, l'internet fait face à des défis qui nécessitent de repenser, au moins en partie son architecture : le défi de la *sécurité* et celui de la *qualité du service*. Selon eux, l'augmentation de la quantité de virus, du spam, et des autres menaces informatiques, rend légitime le choix d'une implémentation d'un contrôle du trafic au cœur du réseau, et elle rend donc nécessaire, l'implémentation de fonctions spécifiques à des strates inférieures. De plus, l'émergence de services gourmands en bande passante (des applications comme Skype ou Netflix) rendrait nécessaire, toujours selon eux, la mise en place d'outils permettant une certaine gestion du trafic afin d'éviter des congestions, notamment sur ce que l'on appelle le « dernier kilomètre »³⁵. Là encore, cela impliquerait l'implémentation de fonctions spécifiques au cœur du réseau, en contradiction avec le principe EtE. Il n'en reste toutefois pas moins, aujourd'hui encore, que l'internet, même s'il permet un peu plus de discrimination qu'à ces débuts, repose toujours sur une architecture généralement non-discriminante³⁶. Pour l'instant, l'internet est donc encore un réseau dont l'utilisation n'est limitée que par les capacités des machines qui se trouvent à ses extrémités et l'imagination de ses utilisateurs.

34 Un VPN est un réseau d'ordinateurs privé auquel il est possible d'accéder à travers un réseau public. Pour plus d'information sur les VPN, on peut consulter l'article « VPN » dans *Wikipédia*, dernière modification le 26 février 2015 <http://en.wikipedia.org/wiki/VPN>. J'ai conscience que le renvoi à Wikipédia à des fins de référence peut en faire sourciller certains. Toutefois, je fais le choix de l'utiliser dans un contexte particulier et restreint, c'est-à-dire uniquement dans l'objectif d'offrir au lecteur un complément d'information factuelle qu'il ne serait pas aisé de trouver ailleurs.

35 C'est-à-dire l'architecture physique qui sépare le domicile d'un individu des routeurs de son fournisseur d'accès.

36 Là encore, j'aurais l'occasion de revenir sur le sujet plus longuement au chapitre 8.

4.3.2 Un environnement numérique

La littérature de science-fiction s'est très vite emparée de l'idée du déploiement d'un réseau d'ordinateurs pour en extrapoler l'idée de cyberspace. Tous ces ordinateurs qui communiquent entre eux rendraient possible l'ouverture d'un espace virtuel au sein de notre monde où tout serait possible et où la seule limite serait l'imagination. Le problème avec cette idée, c'est qu'elle laisse croire qu'un tel espace est radicalement déconnecté de l'environnement physique dans lequel nous vivons. On retrouve d'ailleurs cette croyance en une séparation entre le monde physique et le monde virtuel dans les discours des premiers activistes de l'internet. Le meilleur exemple en est bien évidemment *A Declaration of the Independence of Cyberspace* de John Perry Barlow (1996). Pourtant, il devrait apparaître assez clairement à celui qui utilise un minimum le réseau des réseaux que l'environnement numérique et l'environnement physique, loin d'être distincts, sont constamment entrelacés. C'est d'ailleurs pourquoi on parle de plus en plus, aujourd'hui, de réalité augmentée que de réalité virtuelle.

Il ne fait aucun doute que l'internet ouvre un environnement nouveau. Toutefois, ce qui le distingue de notre monde, ce n'est pas qu'il occupe un autre lieu, mais qu'il n'est pas constitué d'atomes. Cela est dû au fait que l'internet nous ouvre les portes d'un monde qui fonctionne différemment du nôtre parce qu'il est constitué de bits. La différence entre le monde numérique et le monde physique dans lequel nous avons l'habitude d'évoluer n'est donc pas spatiale, mais ontologique. En effet, aux extrémités du réseau se trouvent des machines qui nous permettent d'agir sur un élément constitutif de notre monde que nous ne pouvions manipuler auparavant : l'information. Il y a toujours eu de l'information dans le monde, en revanche notre capacité à l'utiliser était particulièrement restreinte, puisqu'elle était intangible. Tout cela a changé avec l'avènement des ordinateurs. Ces machines rendent en effet possible la manipulation de l'information parce qu'elles nous permettent de la mesurer, de la quantifier et de réaliser avec elle des opérations. De la même manière que les accélérateurs à particules nous permettent de manipuler les composantes fondamentales de la matière, les ordinateurs nous permettent de manipuler les composants fondamentaux de l'information : *les bits*. Ainsi, au même titre que les microscopes (Hacking 1983) les ordinateurs nous donnent accès à un autre aspect de la réalité.

La spécificité de l'internet par rapport au téléphone, à la télévision ou la radio provient justement de là. Un téléphone fixe, par exemple, est un appareil relativement simple qui se contente de convertir des sons en signaux électriques pour les transmettre le long d'un fil de cuivre et inversement. Un ordinateur est en revanche une machine complexe qui, parce qu'elle permet la manipulation de l'information, est multitâche. Le couplage de ces machines et d'un réseau non-discriminant ouvre alors d'immenses possibilités parce qu'il rend l'information visible à tous. Quel que soit le jugement que l'on porte sur les Google Glass, elles illustrent à merveille cette idée. Un petit ordinateur fixé sur des lunettes et connecté à un réseau qui permet l'échange de n'importe quelle information, rend effectivement visible l'information qui se trouve dispersée autour de vous. Vous ne savez pas quel est ce bâtiment à votre droite. Un coup d'œil sur l'écran qui s'affiche sur votre verre de lunette vous le dira. Alors que le téléphone, la télévision et la radio ne permettaient que d'échanger de l'information, de la partager, l'internet permet de la manipuler, de l'utiliser.

Il faut donc comprendre l'internet comme une technologie qui permet l'ouverture d'un environnement dont les constituants premiers ne sont pas des atomes, mais des bits, et donc par ce fait même dont les propriétés sont fondamentalement différentes de l'environnement physique auquel nous sommes habitués (Negroponte 1996; Lessig 2006; Abelson, Ledeen, et Lewis 2008). La première différence entre ces deux environnements, comme je viens de l'expliquer, c'est que, dans un environnement numérique, l'information parce qu'elle devient tangible, est *utilisable*. On peut la chercher, la manipuler, générer de l'information sur elle, la transmettre, etc., ce qui n'est pas le cas dans un environnement physique, à tout le moins, pas avec aisance. Par exemple, il est complexe de chercher une information précise dans un livre au format papier, alors qu'il est aisé de le faire lorsqu'il est au format numérique. Il est encore plus complexe d'utiliser l'information disponible sur une scène de crime. Alors que savoir ce qui s'est passé entre deux personnes sur l'internet n'implique que d'avoir accès aux enregistrements numériques. Certains commentateurs croient nécessaire de distinguer entre les diverses utilisations possibles de l'information. boyd³⁷ (2014, 11) par exemple, distingue entre la diffusabilité [*spreadability*] et la recherchabilité [*searchability*] de l'information, mais il me

37 Ainsi que je l'ai expliqué à la note 22 (p. 43), le nom de danah boyd s'écrit sans majuscule. Pour plus de détails, le lecteur pourra consulter l'explication qu'elle donne sur son site à l'adresse suivante : <http://www.danah.org/name.html>

semble plus simple et plus complet de parler de manière générale de l'utilisabilité des bits, car il existe d'autres manières d'utiliser les bits que celles identifiées par boyd.

La deuxième différence entre les deux environnements tient au fait que l'information dans un environnement numérique est *persistante*. Les bits sont en effet inscrits sur des supports physiques (la mémoire des ordinateurs) qui les conservent « indéfiniment » jusqu'à ce que quelqu'un ou quelque chose les effacent. Dans un environnement physique, au contraire, la majorité de l'information disparaît dès qu'elle est produite, car elle est produite sur un support évanescent et le reste se dissipe rapidement. Il est vrai qu'il existe des manières d'augmenter la persistance de l'information dans un environnement physique. L'écriture et la photographie par exemple, mais aussi les disques durs. Cependant, ces techniques ont été inventées justement parce que l'information est naturellement évanescente dans le monde physique. Un support physique finit toujours par s'user. Ce que l'apparition d'un environnement numérique permet de faire, c'est découpler l'information de son support physique et la rendre, en quelque sorte, indépendante du support physique qui lui permet d'être vue et utilisée. L'information contenue dans un livre persiste dans le temps, mais pas celle qui se trouve sur une scène de crime.

La troisième propriété notable des bits, de l'information, dans un environnement numérique, qui la distingue de l'information dans un environnement physique, c'est sa *parfaite reproductibilité*. Lorsque nous utilisons des objets, deux choix s'offrent à nous. Nous pouvons utiliser l'objet lui-même, ou en faire une copie, ce qui demande un travail considérable sans garantie de réussite. Lorsque nous voulons utiliser de l'information, cela devient encore plus complexe. Dans un environnement numérique, l'utilisation d'un bit nécessite toujours que nous en fassions une copie. Par exemple, la connexion à une page web implique nécessairement de la télécharger, c'est-à-dire d'en faire une copie qui sera conservée sur la mémoire de son ordinateur. La production de cette copie ne nécessite aucunement de travail complexe et elle est toujours parfaite. Ainsi, alors que l'utilisation d'une information dans le monde physique implique toujours une forme de restriction dans l'utilisation de son support (si je suis en train de lire ce livre alors j'empêche ma femme de faire de même), de plus la copie que je peux faire de ce livre ne sera jamais parfaite, ce n'est pas le cas dans un environnement numérique.

La propriété fondamentale des bits dans un environnement numérique, comme je viens de l'expliquer, c'est d'être utilisable. Cela a pour conséquence qu'un tel environnement n'est contraint par aucune règle qui pourrait ressembler à une loi de la nature, ou aux invariances que l'on peut retrouver dans notre environnement physique. Certes, comme je viens de l'expliquer, un bit est par défaut persistant et reproductible, mais il est tout à fait possible de contourner ces deux propriétés grâce à quelques lignes de code. Parce que dans un environnement numérique tout est manipulable, la seule règle qui soit valable se résume par l'idée suivante : « *code is law* » (Lessig 2006, 1). Ce slogan rend parfaitement compte du fait que, dans un environnement numérique, c'est le code informatique d'un programme qui tient lieu, en quelque sorte, de loi de la nature. Les seules contraintes qui s'exercent sur un individu dans un environnement numérique sont celles que les programmeurs ont intégrées au sein du code informatique de leur programme. Si je souhaite, par exemple, limiter l'accès de certaines personnes aux photos que je mets sur Facebook, il faut que le programme me le permette. Cela a bien évidemment pour conséquence qu'un programmeur peut faire le choix de limiter la persistance et la reproductibilité des bits. L'application SnapChat par exemple intègre des lignes de code qui assurent l'effacement des photos que ses usagers partagent au bout d'un certain temps. Mais cela a aussi pour conséquence qu'il est toujours possible de pirater le code d'un programme pour utiliser des bits qui sont normalement protégés³⁸.

4.3.3 Un accès médiatisé

La troisième propriété de l'internet que je souhaite présenter est que nous n'y sommes présents que de manière médiatisée. En effet, sur l'internet, nos interactions n'ont pas cette immédiateté des interactions qui se déroulent dans le monde physique. En cela, l'internet semble être une technologie identique au téléphone ou à la radio. Après tout, sans ordinateurs les bits sont intangibles et l'environnement numérique nous reste inaccessible. Il existera donc toujours des intermédiaires qui viendront médiatiser notre accès à l'internet. Tout comme le téléphone ou la télévision sont des intermédiaires qui viennent se glisser entre deux individus qui souhaitent communiquer. Cependant, la médiatisation à laquelle je souhaite faire référence

38 La seule contrainte qui s'exerce sur cette possibilité est temporelle. Un hack peut prendre du temps, beaucoup de temps, mais a priori, il est toujours possible.

n'est pas simplement la conséquence de l'existence d'un intermédiaire. Notre accès à l'internet n'est pas médiatisé parce qu'il n'est possible qu'au travers d'un ordinateur, mais parce que les machines que l'on utilise pour y accéder filtrent certaines informations. Si la présence d'un intermédiaire suffisait pour parler de médiatisation, il faudrait conclure que nos interactions dans le monde physique, nos interactions en face à face avec d'autres individus sont toujours médiatisées. Elles le sont en effet par la lumière qui rend notre présence visible, par l'air qui nous permet de parler, etc. Notre accès à l'environnement physique est immédiat, car rien ne vient filtrer notre présence. En revanche, notre accès à l'environnement numérique est médiatisé, car les intermédiaires le filtrent constamment.

Ce qui est immédiat dans le monde physique ce ne sont pas les interactions que nous avons avec les autres. Elles sont toujours médiatisées par quelque chose. En revanche, notre présence, elle, est immédiate. Lorsque je suis dans une pièce, j'y suis de manière pleine et entière, sans médiation aucune. Les personnes autour de moi peuvent ne me percevoir que de manière médiante, mais ma présence est elle immédiate. Il en va différemment avec l'internet. En effet lorsque je suis sur Facebook, ou que je participe à une conversation sur Skype, je n'y suis pas de manière immédiate. Ce ne sont que des parties de moi qui sont présentes. Ces canaux d'échange ne permettent jamais à deux individus d'être pleinement et immédiatement l'un en face de l'autre, car en plus de jouer le rôle d'intermédiaire, ils viennent filtrer volontairement ou non ce qui est accessible.

Pour illustrer ma position, prenons l'exemple du film *Matrix*. Dans ce film, les humains sont les esclaves de robots qui s'en servent pour produire de l'énergie, en quelque sorte, ils ne sont que de simples piles. Ils sont connectés à toutes sortes de machines qui les maintiennent en vie notamment en les connectant à une réalité virtuelle particulièrement perfectionnée qui reproduit à l'identique notre monde : la matrice. La position que je défends est que les humains qui sont connectés à la matrice ont un accès immédiat à ce monde. Certes, des machines leur sont nécessaires pour s'y connecter, mais une fois que cela est fait, ils se trouvent faire partie de ce monde pleinement et complètement, à tel point d'ailleurs que s'ils meurent dans la matrice, ils meurent aussi dans le monde réel. Des intermédiaires sont nécessaires pour se connecter à la matrice, mais ils ne filtrent rien de ce que je suis, de ma présence. Un ordinateur est une porte d'accès à l'environnement numérique qu'ouvre l'internet, mais c'est une porte qui ne laisse pas tout passer. L'interface à laquelle les

utilisateurs de l'internet ont accès est extrêmement restreinte. Il y a des images et des sons, mais pas d'odeur, pas de touché et pas de goût. Un ordinateur est un filtre qui ne laisse passer que des fragments d'un monde beaucoup plus large. Un individu présent sur l'internet y est de manière médiante, car seuls certains aspects de lui-même y sont présents, il n'y est jamais de manière pleine et entière. Cela peut paraître trivial, mais aura des conséquences importantes lorsqu'il sera temps de comprendre comment les affordances de l'internet affectent l'autonomie politique.

4.4 Quelles affordances pour l'internet?

Il n'y a de sens à parler des affordances d'un objet que dans un contexte d'action. Pour qu'un individu perçoive les propriétés d'un objet comme des affordances, il faut qu'il ait une action à accomplir. C'est pourquoi il est nécessaire, si l'on souhaite utiliser la théorie des affordances pour évaluer l'impact politique de l'internet, de disposer d'un cadre qui permettra de déterminer les actions qu'il est susceptible d'affecter. La théorie de l'autonomie politique que j'ai proposée aux chapitres précédents nous offre exactement cela. Elle permet d'identifier certains domaines d'actions (celui de la vie privée et de l'espace public), et certains types d'actions (le contrôle des flux d'information personnelle, la circulation, l'acquisition l'échange et l'expression d'informations) qui pourraient être affectées par les propriétés de l'internet. Dès lors que l'on connaît ces propriétés et que l'on connaît les actions qui peuvent être affectées, on peut identifier les affordances de l'internet dont il faudra, ensuite, évaluer l'impact. La question à laquelle il faut répondre est donc la suivante : comment les propriétés de l'internet peuvent-elles affecter la circulation des flux d'information personnelle, et les activités qui ont cours dans les sphères de la parole et de l'action de l'espace public? En réponse à cela, il me semble que l'on peut identifier quatre affordances que je vais maintenant présenter tour à tour.

L'affordance de l'internet la plus souvent mentionnée par les commentateurs est sa capacité à *faciliter la diffusion d'informations* (Benkler 2006; Earl et Kimport 2011; Shirky 2008). C'est d'ailleurs exactement pour cela qu'il a été conçu à l'origine (Abbate 1999). Alors que dans le monde physique, une rumeur se déforme rapidement, et que les coûts associés à la production d'un journal à gros tirage sont exorbitants, l'internet offre à la fois une architecture

non-discriminante qui assure la transmission aisée de toutes sortes de données et un environnement numérique qui en assure la reproduction à l'identique à un coût presque nul. Ces deux propriétés se combinent pour offrir à tous la possibilité de devenir une source d'information à un très faible coût. Grâce à l'internet, un ordinateur et une connexion au réseau suffisent pour toucher potentiellement un public aussi large que la plus riche des entreprises. Cela veut dire qu'il est à la portée de n'importe qui de devenir une source d'information, mais aussi qu'il est complexe de contrôler la diffusion d'une information une fois qu'elle est lancée sur le réseau.

L'internet offre aussi l'opportunité *de se réunir sans avoir à être coprésent* (Earl et Kimport 2011; Shirky 2008). Dans un environnement physique, une réunion implique nécessairement la présence des membres qui souhaitent y participer³⁹. Soit un individu est présent à une réunion, soit il n'y est pas. S'il n'y est pas, alors il ne peut y participer. Dans un environnement numérique, les choses sont différentes. Comme je l'ai expliqué à la section 3.2, les bits ont pour propriétés d'être à la fois persistants et utilisables. Ces propriétés, couplées à l'existence d'un réseau de communication non-discriminant, permettent donc à n'importe quel groupe de se réunir sans que ses membres soient nécessairement coprésents. En effet, ce qui impose la coprésence aux réunions ayant cours dans l'environnement physique, c'est qu'il n'existe pas d'autre moyen fiable pour avoir accès à l'information qui s'y échange et surtout pour y participer. L'environnement physique impose la synchronicité aux échanges, ce qui n'est pas le cas de l'internet. Une liste de diffusion de courriels est un lieu qui permet à un groupe d'exister et d'échanger sans pour autant que ses membres soient coprésents. Ma famille et moi, par exemple, utilisons régulièrement ce genre d'outils pour discuter alors que nous habitons sur 4 continents différents.

Ces deux affordances sont identifiées par la plupart des commentateurs, et pour cela se retrouvent régulièrement au cœur des discussions sur l'impact politique de l'internet. Cependant, l'internet offre d'autres opportunités d'actions qui ont, elles aussi, un impact politique important, et qu'il est essentiel de prendre en compte si l'on souhaite présenter une analyse nuancée de la situation. En effet, ces affordances interagissent de manière non

39 Je mets volontairement de côté les cas plus complexes où la réunion utilise des technologies de la communication comme le téléphone ou la visioconférence.

négligeable avec celles que je viens de présenter et modifient, dans certains contextes, leur impact.

La première de ces affordances c'est l'opportunité que l'internet offre aux individus *de contrôler avec précision l'information qu'ils reçoivent* (Sunstein 2007; Pariser 2011). Dans un environnement physique, le contrôle que l'on a sur l'information qui nous parvient est assez grossier. D'abord parce qu'il est impossible de filtrer l'information avant de la recevoir. Et ensuite parce qu'elle ne nous parvient jamais de manière suffisamment précise pour que l'on puisse faire le choix de ne recevoir que tel ou tel élément d'information. Regarder le journal télévisé, c'est pouvoir se trouver confronté à des informations qui ne nous intéressent pas. Ce n'est pas le cas sur l'internet, car l'environnement numérique qu'il ouvre n'est accessible que de manière médiatisée, il est donc aisé d'y placer des filtres afin de ne recevoir que certaines informations et non d'autres. De plus, le contrôle que l'on peut exercer sur ces filtres est particulièrement précis. Il est tout à fait possible pour un individu de mettre en place des filtres sur son ordinateur qui ne laisseront passer, par exemple, que l'information sportive concernant le Canadien de Montréal. Alors qu'un journal papier traitera nécessairement d'un ensemble d'information diverse, même s'il est spécialisé, l'internet offre à tous la possibilité de n'être exposé qu'à ce qui les intéresse. Je ne suis toutefois pas en train d'affirmer qu'il n'est pas possible d'avoir un tel contrôle dans l'environnement physique, mais plutôt qu'un tel contrôle est difficile à mettre en place et qu'il sera nécessairement limité.

La seconde affordance qui n'est que très rarement identifiée, c'est l'opportunité pour les individus *de contrôler avec précision l'information qu'ils émettent* (Cocking 2008; Matthews 2008). Dans un environnement physique, le contrôle que l'on peut exercer sur l'information que l'on émet est restreint. Il existe toutes sortes d'information sur moi-même que j'émet sans qu'il me soit possible de les contrôler, parce que je les émet de manière involontaire (les battements de mon cœur, le rougissement de mes joues, etc.) ou parce qu'il ne m'est pas possible de les contrôler (lorsque je crie, il ne m'est par exemple pas possible de cacher à ceux qui m'entourent le fait que je crie). Une fois de plus, il en va différemment avec l'internet. La conjonction des propriétés des bits avec le fait que son accès soit médiatisé rend possible un contrôle presque total sur l'émission d'information. En effet, comme je l'ai expliqué plus haut, la médiateté de l'accès à l'internet limite les informations émises par un individu, et la possibilité de manipuler les bits offre l'opportunité de contrôler avec précision

ceux qui sont émis malgré tout. Lorsque l'information est intangible, il est complexe de la contrôler, mais dans un environnement numérique l'information est tangible, et c'est avec une grande facilité que l'on peut la manipuler.

Ces quatre affordances vont affecter de manière complexe les activités associées à l'autonomie politique. Il semble en effet, comme on le verra au cours des deux prochains chapitres, que l'impact de la première et de la troisième affordance sur l'espace public puisse être contradictoire, tout autant que celui de la première et de la quatrième sur la vie privée. Il sera donc nécessaire, afin de procéder à l'évaluation de leur impact, de les replacer dans un contexte plus large dans lequel se déploient les actions associées à l'autonomie politique. Ce n'est qu'à la fin de cet examen qu'il sera possible de connaître plus précisément l'impact politique de l'internet sur la démocratie.

4.5 Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai proposé d'utiliser le cadre de la théorie des affordances pour sortir de l'ornière dans laquelle nous mènent les conceptions classiques de la technologie. J'ai montré en quoi les propriétés d'un objet lorsqu'elles sont analysées en conjonction avec le contexte dans lequel cet objet est utilisé permettent de comprendre l'impact de cet objet sur le comportement de son utilisateur. C'est pourquoi j'ai proposé une analyse des trois propriétés de l'internet qui me semblent fondamentales, à savoir qu'il s'agit d'un *réseau de communication non-discriminant* qui permet un *accès médiatisé* à un *environnement numérique*. J'ai ensuite proposé que dans le contexte de l'autonomie politique, l'internet offre quatre opportunités d'action, quatre affordances : la *facilité de diffusion de l'information*, *l'opportunité de se réunir sans avoir à être coprésent*, ainsi que le *contrôle précis de l'information reçue* et de *l'information émise*. Dans les deux prochains chapitres, je procéderai donc à une analyse de l'impact politique de ces affordances.

5. Vie privée et surveillance sur l'internet

Depuis plusieurs années, un certain nombre de voix s'élèvent pour affirmer que la vie privée est une valeur dépassée. Ainsi, il y a une quinzaine d'années, Scott McNealy, CEO de Sun Microsystem avait déclaré « You have zero privacy anyway. [...] Get over it! » (Sprenger 1999). Il y a peu, Mark Zuckerberg, CEO de Facebook, déclarait que la vie privée n'était plus particulièrement valorisée dans notre société (Johnson 2010). Il est vrai que notre société semble partager de plus en plus d'information de plus en plus publiquement, et c'est pour cela que plusieurs (Fuchs et al. 2012; Kristie Ball, Haggerty, et Lyon 2012) s'inquiètent de l'impact que ces pratiques sociales peuvent avoir sur la démocratie et n'hésitent plus à parler de l'avènement d'une société de surveillance. Pourtant, les études et les sondages montrent que le grand public continue à valoriser la vie privée (boyd 2014; Rainie et al. 2013; Associated Press 2014; Nissenbaum 2010). Le scandale autour des révélations de Snowden en est d'ailleurs un assez bon indicateur. L'internet semble tant transformer le domaine du privé et de l'intime que certains proposent de parler plutôt « d'extimité » (Tisseron 2003). Si, comme je l'expliquais au chapitre 2, la vie privée est nécessaire à l'autonomie politique, ne faut-il pas, alors, s'inquiéter de sa disparition?

Bien souvent, lorsque l'on évalue l'impact de l'internet sur la vie privée, la conclusion qui ressort est qu'il la détruit au prétexte qu'il facilite la diffusion d'informations de nature privée. Cette vision est embrassée autant pour tenir un discours pessimiste (Keen 2012; Andrews 2012; Morozov 2011) qu'optimiste (Jarvis 2011). Il me semble qu'il s'agit toutefois d'une vision trop simpliste des choses. À mon sens, bien que l'impact de l'internet sur la vie privée est complexe à évaluer, il est tout de même possible d'affirmer qu'il n'est pas dommageable pour l'autonomie politique, bien au contraire, ainsi que je chercherai à le défendre dans les deux premières sections de ce chapitre. De plus, je ne crois pas que la surveillance qui a cours grâce à l'internet soit véritablement problématique ainsi que je le montrerai au cours des deux dernières sections de ce chapitre. Pour y parvenir, je proposerai dans la troisième section une analyse conceptuelle de la surveillance, que j'utiliserai pour étudier la surveillance que mènent les entreprises et celle que mènent les États.

5.1 La vie privée sur l'internet

Au cours des deux prochaines sections, je montrerai, contrairement à ce que l'on a tendance à croire généralement, que l'impact de l'internet sur la vie privée n'est pas négatif. Je montrerai qu'il a le potentiel de nous libérer de certaines relations de domination et ainsi que son impact est positif sur la démocratie et sur l'autonomie politique. Pour cela, je commencerai par remettre en question l'idée classique qui voudrait que sur l'internet tout est public par défaut. Je montrerai ensuite comment l'internet nous permet en fait d'avoir plus de contrôle sur notre vie privée.

5.1.1 Tout est-il public par défaut sur l'internet?

Pour comprendre l'impact de l'internet sur la vie privée, il faut commencer par comprendre ce que l'environnement numérique change réellement à la diffusion de l'information. Prenons l'exemple d'une discussion entre deux individus qui a lieu dans un parc. Ils sont assis sur un banc loin des passants qui déambulent dans la rue, loin des parents qui s'occupent de leurs enfants. Le niveau sonore de leurs voix est normal, ils ne crient pas, mais ne chuchotent pas non plus. La seule trace qui restera de cette conversation est une trace mémorielle, qui sera donc, à ce titre, nécessairement subjective et biaisée. À moins que leur conversation ne soit enregistrée, personne d'autre ne sera en mesure de savoir exactement ce qui s'est dit entre eux. Et si 10 ans plus tard, on demande à ces deux personnes de se souvenir de ce qu'ils ont dit, il est certain qu'ils auront de grandes difficultés à se souvenir exactement des mots qu'ils ont employés, voire du sujet de la conversation. Cet exemple illustre les trois types de contraintes qui limitent la diffusion d'information dans un environnement physique. *Les contraintes de type physique* : à moins que l'information ne soit inscrite sur un support physique durable elle ne laisse de traces que dans l'esprit de ceux qui sont présents, et lorsqu'elle est inscrite sur un support durable, elle ne dure que le temps que dure le support. *L'information dans un monde physique est par défaut évanescence*. *Les contraintes de types physiologiques* : il n'est par exemple possible d'avoir accès à de l'information que si l'on est à proximité de sa source. *Le fonctionnement de nos sens limite ce qu'il nous est possible de percevoir comme information*. *Les contraintes de type cognitives* : notre mémoire ne nous

permet par exemple pas de conserver parfaitement ou indéfiniment tout ce que nous percevons. *Le fonctionnement de notre cerveau limite notre capacité de traitement de l'information.*

Imaginons maintenant que cette conversation ait lieu sur l'internet. Les individus qui y participent sont chacun dans une pièce, mais ils ne sont pas nécessairement l'un en face de l'autre ni dans la même ville voire le même pays. Il n'est pas nécessaire pour que cette discussion ait lieu qu'ils soient en train de se parler au même moment. Plusieurs heures ou plusieurs jours peuvent se passer entre deux interventions. En revanche, cette conversation laisse des traces; qu'elle prenne place sur Facebook, sur un blog, par email ou par Skype, l'information émise par ceux qui y participent est encodée matériellement sous la forme de signaux optiques, magnétiques ou électroniques et circule à travers l'infrastructure technique de l'internet. Pour cela, on peut affirmer, comme je l'ai expliqué au chapitre précédent, que *dans un environnement numérique l'information est par défaut persistante* (boyd 2014; Negroponte 1996), s'il est vrai qu'une conversation sur Skype ne laisse pas nécessairement plus de traces qu'une conversation téléphonique ordinaire⁴⁰, il en va différemment d'une conversation qui a lieu sur Facebook, sur un blog, ou par email. En fait, les contraintes qui s'exercent sur la diffusion de l'information dans un environnement numérique ne sont ni physiologiques ni cognitives, elles sont techniques. Ce sont les algorithmes constitutifs du logiciel permettant la conversation qui encadrent la diffusion de l'information. Cette idée, Lessig l'a résumée par le slogan : « code is law » (Lessig 2006). Par défaut, une information émise sur l'internet persiste et donc peut être utilisée n'importe comment, à moins qu'il existe des contraintes logicielles qui limitent sa diffusion⁴¹. Ainsi une conversation qui a lieu sur l'internet sera conservée à l'identique indéfiniment et sera accessible à n'importe qui, à moins qu'une contrainte logicielle ne vienne limiter cela. Cela pousse l'ethnologue danah boyd à affirmer que sur l'internet tout est « public by default, private through effort » (boyd 2014, 61), elle explique en effet :

In mediated world, assumptions and norms about the visibility and spread of expressions must be questioned. [...] Rather than asking themselves if the information to be shared is significant enough to be broadly publicized, they

40 Ce qui correspond en fait à énormément d'informations (Farivar 2014).

41 Sur ce point, on peut se reporter, pour plus de détails aux analyses du chapitre 4.

question whether it is intimate enough to require special protection. In other words, when participating in networked publics, many participants embrace a widespread public-by-default, private-through-effort mentality. (boyd 2014, 62)

La persistance et l'utilisabilité de l'information sur l'internet semblent effectivement faire de l'internet un environnement public par défaut. Quelque chose de visible n'est-il pas par définition public? L'espace public n'est-il pas, pour les sociologues, l'espace de la rue, celui de l'accessible, du visible (Dacheux 2008) ? Cette manière de penser repose toutefois sur la confusion de plusieurs éléments. L'habitude que nous avons d'évoluer dans un environnement physique nous a longtemps fait associer le couple privé – public au couple invisible – visible; pourtant comme le montrent notamment les travaux de Nissenbaum (2010), ce qui relève du privé n'est pas simplement une affaire d'invisibilité. Il est, en fait nécessaire de découpler les notions de visibilité et de publicité ainsi que le montreront les expériences de pensée suivantes.

Imaginons un père qui découvrirait, par hasard, dans le tiroir d'une commode, en faisant le ménage de la chambre de sa fille ou de son fils, un cahier dont l'étiquette indiquerait *Journal*. Il fait peu de doute que ce cahier est un journal intime, et à ce titre, on peut considérer qu'il relève du privé. On peut aussi considérer que son auteur ne souhaite pas que ses parents s'amuse à lire son contenu⁴². Celui-ci serait alors justifié à considérer une telle lecture comme un empiétement de sa vie privée, et je crois que cette intuition est partagée par tous. Imaginons maintenant que le père découvre ce cahier non pas dans la chambre du fils ou de la fille, mais dans le salon. Il a été mis là par mégarde, ou bien son auteur était en train d'y écrire avant d'aller aux toilettes, peu importe. Il ne devrait toujours faire aucun doute aux yeux du père que le document qu'il a sous les yeux est un journal intime et que le lire c'est empiéter sur la vie privée de son auteur. Et je crois que cette intuition est aussi valable dans le cas où le même cahier serait posé ouvert ou fermé sur la table d'un café alors que son auteur est aux toilettes, voire s'il est oublié sur le bord d'un abribus. L'intuition derrière cette expérience de pensée est que la publicité de quelque chose ne dépend pas de son degré d'accessibilité. Un journal intime ne devient pas public simplement parce qu'il est facilement accessible, mais en fonction du nombre de personnes pour qui sa lecture est appropriée. Comme l'explique

42 Encore qu'il existe des cas où un journal intime découvert a mené à un échange fructueux entre parents et enfants (Westcott 2014).

parfaitement Nissenbaum (2010), plus il existe de personnes pour qui il est approprié d'avoir accès à une information, plus cette information est publique.

Comment alors appliquer cela à l'internet? Le blog d'un adolescent doit-il être considéré comme public? Un parent est-il en train d'empiéter sur la vie privée de ses enfants lorsqu'il lit leur blog, lorsqu'il regarde les photos qu'ils mettent sur Facebook? À cette question, il semble que les adolescents répondent oui, alors que leurs parents tendent à répondre non (boyd 2014, chap. 2). Parce que les adolescents partagent ces informations dans un environnement qui les rendent accessibles à tous, justifient les parents, alors elles sont publiques. Toutefois, ces mêmes parents protesteraient certainement vivement à ce qu'un inconnu écoute et enregistre, les conversations qu'ils tiennent au restaurant. Existe-t-il pourtant une réelle différence entre ces deux contextes?

Que ce soit dans le contexte de l'expérience de pensée sur le journal intime ou dans celui de l'exemple du restaurant, il semble relativement aisé de savoir si l'information que l'on acquiert doit être considérée comme privée ou non parce qu'il est aisé de savoir si le comportement qui permet son acquisition est approprié ou non. Nous disposons en effet dans chacune de ces situations d'un ensemble d'indices, autant matériels que sociaux, qui nous permettent de cerner assez précisément le contexte social dans lequel nous nous trouvons, et cela nous permet d'ajuster nos comportements en conséquence. Parce que l'internet est un environnement foncièrement nouveau pour nous, il nous est difficile d'interpréter correctement les indices qui devraient nous permettre de cerner le contexte auquel nous sommes confrontés, d'autant plus que sur l'internet, les contextes sociaux sont bien souvent imbriqués les uns dans les autres (boyd 2014, 31-36; Ito et al. 2012). Sur Facebook, il n'est pas évident de s'assurer de séparer le contexte des amis, du contexte familial, du contexte professionnel, c'est justement ce qui mène à des situations embarrassantes. C'est pour pallier notre incapacité à lire le contexte dans lequel nous nous trouvons que nous nous en remettons à l'idée simple que le potentiel d'accessibilité est une marque de publicité. Si une information est potentiellement accessible à tous, alors il est approprié pour moi d'y avoir accès. Ce raisonnement est problématique à double titre. Au plan conceptuel d'abord, parce que comme je l'ai expliqué, l'accessibilité et la publicité sont deux choses différentes. Au plan technique ensuite parce que le potentiel d'accessibilité et la proximité de l'information nous donnent l'illusion de la visibilité. Il est vrai, pour un parent, qu'il est d'une facilité déconcertante

d'avoir accès au blog ou au profil Facebook de son enfant. Il est vrai aussi qu'ils sont, l'un comme l'autre, potentiellement accessibles à n'importe qui. Cela veut-il pour autant dire qu'ils sont effectivement visibles? À moins de savoir exactement que chercher, il est peu probable de tomber par hasard, au détour du web, sur le blog de son fils ou de sa fille. Le blog d'un adolescent n'est effectivement visible qu'à celui qui sait chercher, exactement comme l'est le journal intime d'un adolescent qui serait caché dans le tiroir d'une commode. Le potentiel d'accessibilité nous donne l'illusion que l'internet est un immense espace visible et constamment éclairé par des spots gigantesques alors qu'il est en fait composé d'une multitude d'espaces sombres, d'espaces de pénombre, habités par des individus qui s'éclairent à la lampe de poche. C'est notamment pour cela que le sociologue Dominique Cardon, lorsqu'il parle des blogs intimistes notamment, parle de *web en clair-obscur* (Cardon 2010, chap. 3).

Tout n'est donc pas public par défaut sur l'internet! En revanche, tout est potentiellement accessible. Cela ne suffit-il alors pas pour affirmer qu'il détruit la vie privée? Si face à un flux d'information, l'environnement numérique désoriente au point de ne pas savoir quels comportements sont appropriés. Si pour cela, faire respecter sa vie privée impose de faire un effort, ne faut-il donc pas conclure, avec plusieurs auteurs (Morozov 2011; Keen 2012; Andrews 2012), que l'internet lui fait courir des risques? Ce serait oublier que même hors-ligne, la vie privée est toujours quelque chose qui nécessite un effort. Elle dépend en effet d'un ensemble de mécanismes culturels, comportementaux, environnementaux et verbaux (Altman 1975) dont bien souvent nous tenons le fonctionnement pour acquis, car nous en avons l'habitude. Pourtant, nous fermons la porte des toilettes à clé lorsque nous y allons, nous tirons les rideaux le soir, nous ne nous promenons pas nus hors de chez nous, etc. Tous ces actes, nous les posons pour protéger une partie de notre intimité et ils demandent un effort. Certes, il ne s'agit pas toujours d'un effort conscient, nous les faisons par habitude, mais il s'agit quand même d'un effort. Dans le monde physique, les choses sont, elles aussi, accessibles par défaut et il faut fournir un effort pour s'assurer qu'elles restent privées. Il est possible qu'il soit nécessaire de fournir un plus grand effort pour s'assurer que quelque chose en ligne reste privé, mais je ne crois pas que cela ait pour conséquence de diminuer la vie privée des individus. Je crois en fait, du point de vue de l'autonomie politique, que l'internet permet d'augmenter la vie privée des individus, c'est ce que je défendrai maintenant.

5.1.2 Les nouvelles dimensions de la vie privée

La littérature qui traite de l'impact de l'internet sur la vie privée s'est trop focalisée sur ce que l'environnement numérique changeait à la diffusion d'information au détriment de ce qu'il changeait pour son émission. L'accessibilité potentielle de toute information nous donne, comme je viens de l'expliquer, l'illusion de la publicité et nous pousse à croire que la vie privée est compromise sur l'internet. Il est cependant impossible de comprendre pleinement l'impact de l'environnement numérique sur les flux d'informations personnelles en se focalisant uniquement sur leur diffusion. Reprenons donc l'exemple d'une conversation entre deux individus pour bien comprendre ce qui distingue l'environnement physique de l'environnement numérique.

Lorsque deux individus discutent dans un parc, la quantité d'information qu'ils émettent est énorme. Un passant qui promènerait son chien dans une rue attenante au parc, même s'il n'entend pas la conversation peut décrire le langage corporel de ceux qui y participent, ainsi que leurs vêtements, la couleur de leurs cheveux – s'ils ne portent pas de tuques, ce qui suppose que cette conversation n'a pas lieu en plein hiver à Montréal. Même sans entendre la conversation, un individu qui passerait à proximité pourrait savoir si ceux qui y participent parlent normalement ou crient, et surtout il a accès au fait que ces deux personnes ont discuté à tel endroit à telle heure. Il est aussi possible pour l'un des interlocuteurs de voir les pupilles de l'autre se dilater, de détecter son niveau de nervosité à partir du ton de la voix, du degré de transpiration, mais aussi de la coloration du visage. Toutes ces informations sont émises de manière involontaire, et le contrôle que l'on a sur leur émission est grossier. L'émission de certaines de ses informations est très difficile, voire impossible à contrôler, par exemple la contraction et la dilatation des pupilles. Il est plus facile pour un joueur de poker de maquiller l'expression de ses émotions que de les cacher. De plus, toutes ces informations sont associées à un sujet. Dans un environnement physique aussi, l'anonymat est quelque chose qui demande un effort, ce n'est jamais une condition par défaut.

Lorsqu'une conversation a lieu sur l'internet, l'information émise n'est jamais associée à un individu, elle l'est à une adresse IP. L'émetteur d'une information a beau être un individu, parce qu'il utilise une machine comme intermédiaire pour encoder et émettre une information sur l'internet, la seule certitude possible, à moins d'être capable de lier l'utilisation d'une

machine à un individu particulier, c'est que telle ou telle machine est l'émettrice d'une information. De plus, la quantité d'information émise lorsque nous naviguons sur l'internet est considérablement moindre que ce que nous émettons lorsque nous sommes hors ligne (Matthews 2008). Facebook peut savoir que je suis un chien⁴³, il ne sait pas ce que je porte lorsque je suis sur mon ordinateur, il ne connaît pas le degré de dilatation de mes pupilles, etc. En fait, tout ce qui est émis sur l'internet est la conséquence d'une décision, de la part de l'émetteur ou de celle du concepteur du logiciel, ce qui a pour conséquence que le contrôle potentiel d'un individu sur l'information qu'il émet est particulièrement précis. De plus, même si l'un des participants à la conversation était sur son ordinateur dans un café, un passant serait dans l'incapacité de savoir à qui celui-ci parle voire s'il parle à quelqu'un.

Cela a pour conséquence qu'en ligne nous sommes plus à même d'adapter l'image que nous voulons renvoyer de nous-mêmes en fonction du contexte dans lequel nous nous trouvons (Matthews 2008; Cocking 2008). Parce que le contrôle que nous pouvons exercer sur l'information que nous émettons est précis, nous pouvons, en retour, gérer nos contacts sociaux de manière bien plus précise que hors ligne, ce qui pousse Rainie et Wellman à développer l'idée que nous sommes des individualités en réseaux (Rainie et Wellman 2012). Ce que nous sommes ne dépend plus d'un lieu ou d'une communauté, mais se construit grâce à une multitude de réseaux liés à des intérêts communs. Sur l'internet, l'autonomie dont nous disposons pour développer nos relations sociales est décuplée.

People have more freedom to tailor their interactions. They have increased opportunities about where – and with whom – to connect. As people maneuver through their days, lives, and networks, the nature of their ties varies from situation to situation. That means people are more selective about the people with whom they relate, because they no longer can be open to « the community ». [...] People practice selective concealment and disclosure. (Rainie et Wellman 2012, 125)

Cette capacité à pratiquer un « selective concealment and disclosure » ne doit pas être comprise autrement que comme l'augmentation de notre capacité à contrôler de manière

43 Je fais ici référence à un dessin humoristique que l'on peut trouver à l'adresse suivante : <http://www.robcottingham.ca/cartoon/archive/your-friend-just-sniffed-you-sniff-back-yn/>

appropriée⁴⁴ des flux d'information personnelle, c'est-à-dire comme une augmentation de la vie privée. En contrôlant de manière plus précise l'information que l'on émet, on est effectivement plus à même de s'assurer que sa régulation est appropriée.

Cela ne va-t-il toutefois pas à l'encontre de ce que je disais tout à l'heure, suivant boyd, à propos de l'imbrication des contextes sur l'internet? Comment peut-on à la fois expliquer que l'internet nous permet de gérer de manières plus précises les différents contextes sociaux que nous naviguons et dans le même temps expliquer qu'il les imbrique les uns dans les autres? N'est-ce pas là justement un contre-argument à la thèse que j'avance? Imaginons l'exemple suivant adapté d'une situation décrite par boyd (2014, 52). Une jeune fille s'interroge sur sa sexualité. Elle utilise internet pour trouver des informations, discuter avec d'autres personnes qui se sont posé les mêmes questions qu'elles, ou qui se les posent encore. Elle se crée peu à peu un solide réseau social de contacts virtuels sans jamais avoir rencontré ceux avec qui elle parle régulièrement. Même s'il lui apporte un soutien important, elle n'est pas prête à faire son coming-out auprès de ses parents ou de ses amis, notamment parce qu'elle a peur de leur réaction. Elle prend donc toutes les précautions possibles pour effacer ses traces, sachant que ses parents n'hésitent pas, des fois, à regarder l'historique des sites qu'elle visite. Elle change aussi de navigateur afin d'être certaine que Facebook ou un autre des réseaux sociaux qu'elle utilise pour être en contact avec ses amis ne la trahira pas. Le risque d'une imbrication de contexte est flagrant dans cet exemple. Il est tout à fait possible que les parents de cette jeune fille découvrent par hasard les sites LGBT que consulte leur fille à cause d'une recommandation de la barre de navigation du navigateur qu'ils utilisent, ou à cause d'un message laissé par inadvertance sur Facebook. Dans un cas comme dans l'autre, ce qui est en cause c'est l'architecture même des logiciels qui sont utilisés; certains facilitent effectivement l'imbrication des contextes. Facebook notamment, à cause de la complexité de ses réglages de vie privée et sa volonté à centraliser au même endroit tous nos contacts sociaux, en est le meilleur exemple. Il faut cependant relativiser l'importance à accorder à ces risques. Il faut d'abord noter que l'imbrication des contextes n'est possible que parce qu'un individu peut appartenir à plusieurs réseaux indépendants en même temps. On voit en effet difficilement comment la jeune fille pourrait craindre que ses parents découvrent son homosexualité à partir d'indiscrétions, sans sa participation à des réseaux LGBT. De plus, les

44 Elle est appropriée puisqu'elle se fait en fonction de nos intérêts et de nos préférences (cf. Chapitre 2)

risques d'imbrications de contexte hors ligne sont bien plus importants qu'on ne le pense. Pour avoir accès à la même quantité d'information et au même soutien que ce à quoi elle a accès en ligne, les options de la jeune fille sont limitées. Une librairie, une bibliothèque, un groupe d'amis et le risque constant d'être reconnu et que ses actions soient rapportées, surtout si elle habite dans une petite ville ou en milieu rural. Il n'est donc pas certain que les risques liés à l'imbrication des contextes font courir, sur l'internet, un risque plus important à la vie privée que ceux qu'ils font courir hors-ligne. Il faut aussi noter que la jeune fille est effectivement capable de contrôler avec un degré de précision important les traces qu'elle laisse. Elle peut changer de navigateur, effacer l'historique de navigation, se déconnecter des réseaux sociaux qu'elle fréquente pour qu'ils ne la suivent pas à la trace. Hors ligne, à moins de se déguiser, ou de fréquenter la bibliothèque d'une autre ville, il est difficile d'imaginer avoir autant de contrôle sur l'information que l'on émet. Aussi, même si les risques d'imbrications de contextes sont réels, ils n'empêchent pas de pouvoir affirmer que sur l'internet nous pouvons gérer plus précisément les différents contextes sociaux que nous naviguons. C'est d'ailleurs pour cela que les adolescents utilisent l'internet pour expérimenter différentes manières d'interagir comme le remarque Thiel⁴⁵ :

Girls felt that their IM [Instant Messaging] conversations took place in a “safe” or “free” space in which they could experiment with using different conversational norms than they do in real life, such as using profanity or asking more straightforward questions of their conversation partners. The girls manipulated the language they used in communication with others by altering tone, writers' voice, word choice, and subject matter of their communications more than what they admit in interviews they are likely to do in real life. (Thiel 2005, 188)

5.1.3 L'internet et l'indépendance des préférences

L'internet, en permettant aux individus d'être plus à même de contrôler l'émission de leurs informations personnelles, permet donc une augmentation de la vie privée, ce qui se traduit en retour par la multiplication des espaces où les individus ne sont soumis au pouvoir arbitraire de personne. Ces espaces leur permettent donc potentiellement de mener toutes

⁴⁵ Sur ce point, on peut aussi consulter l'article *Why youth (heart) Social Network Sites*, de boyd (2009).

sortes d'expériences, notamment de développer et d'exprimer leur avis loin de toutes contraintes. L'internet est donc un espace d'expérimentation identitaire. C'est d'ailleurs ce que constatent les sociologues (Ito et al. 2012; Mazzarella 2005; Papacharissi 2010) :

Generally, they [the teens] view their public selves not as fabrications, but as “touched-up” versions of themselves. A key task of adolescence involves bringing the actual self more in line with the ideal self, and in moving away from distinct, nonoverlapping facets of identity. The online “touching up” that youth authors reference may thus function as an “as-if” exercise—a way of trying out new ways of being and attempting to incorporate their ideal selves into their actual selves. (Stern 2008, 106)

Je ne suis pas en train d'affirmer, comme l'on fait certains sociologues des débuts de l'internet, d'imaginer que l'on peut complètement se réinventer sur l'internet (Turkle 2005). Sur le réseau des réseaux, nous ne devenons pas tout à coup des esprits désincarnés et absolument libres. En revanche, il offre des opportunités, des affordances, qui permettent d'expérimenter loin de la domination que peut exercer l'environnement social et politique dans lequel évoluent les individus. Si l'arrivée de l'internet et des nouvelles technologies de l'information est, comme le remarque par exemple Howard (2010, 165), « an occasion [in Muslim communitites] for renegotiating and restructuring gender relationships », c'est justement parce qu'il ouvre des espaces où les effets des structures traditionnelles de domination sont moindres, voire inexistants, et qu'il est alors possible pour les femmes d'expérimenter de nouvelles formes d'expressions. Notamment parce qu'il devient possible pour un homme et une femme de discuter de la place de la femme dans la société d'égal à égal (Howard 2010). Mon argument ne se résume pas à dire que l'anonymat permet une plus grande liberté d'échange, il va plus loin que cela. En s'assurant d'un contrôle approprié de ses flux d'information personnelle, il est possible de créer des îlots libres de l'influence arbitraire de ceux qui nous entourent, et de choisir ce que l'on veut, en tant que sujet indépendant, c'est-à-dire libre de domination. Ce n'est pas uniquement parce que les femmes peuvent parler sous couvert de l'anonymat qu'il leur est possible de renégocier les relations de genre dans la société musulmane, c'est parce qu'avec l'avènement de l'internet, elles peuvent parler entre elles de ce qu'elles veulent pour elles sans devoir constamment subir le regard et le pouvoir des hommes, c'est parce qu'il leur est facile d'être exposé à des avis divergents du leur et de

celui de leurs proches, etc. Bref, c'est parce qu'elles gagnent en indépendance, c'est-à-dire en liberté. Cette idée est parfaitement illustrée par l'analyse que fait Gray des jeunes LGBT qui habitent en milieu rural aux États-Unis :

The personal is political for AJ in a way that could not be expressed locally without creating a forum fraught with logistical, financial, and emotional complexities. The website became a way for him to locally embody the transperson he was becoming in the absence of locations in his town for expressing or sharing the intimacy of that process with others. (Gray 2007, 55)

L'idée centrale que je défends est donc que l'internet permet d'augmenter le degré d'indépendance des préférences politiques des individus parce qu'il facilite l'accès à des espaces au sein desquels ils sont moins à même de subir des interférences arbitraires, c'est-à-dire où ils ont plus de contrôle sur leur vie privée. Ne pourrait-on toutefois pas répondre à cela que la surveillance à laquelle s'adonnent les entreprises et les états vient faire courir de sérieux risques à la vie privée?

5.2 Le problème de la surveillance sur l'internet

Pour (Žižek 2001, 256) : « the digitalization of our daily lives, in effect, makes possible a Big Brother control in comparison with which the old Communist secret police supervision cannot but look like primitive child's play ». Cette idée que j'appellerai l'argument de la surveillance peut être synthétisée de la manière suivante. L'internet est une technologie qui facilite la mise en place d'une société de surveillance qui fait courir des risques à l'autonomie politique, donc l'internet fait courir des risques à l'autonomie politique. Il ne faudrait toutefois pas comprendre ce genre d'inquiétude de manière forte. Il n'est jamais question, pour ceux qui l'expriment, d'affirmer que l'internet n'a que des effets néfastes. Il s'agit plutôt, dans le meilleur des cas, de relativiser les propos trop optimistes des enthousiastes des technologies de l'information, et, dans le pire, d'essayer de faire naître de la méfiance envers ces technologies. Quoi qu'il en soit, afin de prendre correctement la mesure de l'impact politique de l'internet, il est nécessaire de prendre ce problème au sérieux. Il est donc essentiel de se demander si

l'internet est véritablement un outil qui facilite la mise en place d'une surveillance problématique pour l'autonomie politique et la démocratie.

5.2.1 Qu'est-ce que la surveillance?

Dans la littérature, les chercheurs conceptualisent la surveillance comme un concept neutre, ou comme un concept négatif. Lyon propose par exemple une définition de type neutre :

(...) routine ways in which focused attention is paid to personal details by organizations that want to influence, manage, or control certain persons or population groups. It occurs for all kinds of reasons, which can be located on a continuum from care to control. Some element of care and some element of control are nearly always present, making the process inherently ambiguous. (Lyon, 2003a, p. 5 cité par Chadwick, 2006, p. 258)

Fuchs, lui, propose une définition de type négative :

(...) surveillance is a specific kind of information gathering, storage, processing, assessment, and use that involves potential or actual harm, coercion, violence, asymmetric power relations, control, manipulation, domination, or disciplinary power. (Fuchs, 2012, p. 62)

Dans la première définition comme dans la seconde, la surveillance est conçue, en partie, comme la capacité à collecter de l'information en vue d'influer sur des comportements. Cependant alors que la première définition met l'accent sur les raisons de la collecte d'information, la seconde met plutôt l'accent sur le genre de relation qui existe entre celui qui surveille et celui qui est surveillé. En ce qui concerne les raisons de la surveillance, il est certain que ces deux définitions sont irréconciliables. Pour Fuchs (2012, 62) en effet, il est essentiel de distinguer entre surveillance et « monitoring ». Le premier concept implique que la collecte d'information a lieu afin de maintenir la relation de domination qui existe entre celui qui surveille et celui qui est surveillé. Le second implique au contraire que le but de cette collecte est la coopération, l'aide, etc. Pour Lyon, en revanche, cette distinction n'a pas lieu d'être, la surveillance pouvant avoir des conséquences positives ou négatives. Dans le cadre de

cette thèse, il importe peu de trancher entre ces deux approches, car il ne sera question que des conséquences négatives de la surveillance.

En revanche, les deux définitions de la surveillance s'entendent sur la relation qui existe entre celui qui est surveillé et celui qui surveille. Il ne devrait, en effet, faire aucun doute qu'une collecte d'information ne peut être considérée comme de la surveillance que si la relation entre celui qui surveille et celui qui est surveillé est une relation de domination. J'utilise ici le concept de domination tel qu'il est défini par Pettit (2004, chap. 2)⁴⁶ comme le pouvoir pour un agent X d'interférer dans certaines actions d'un agent Y de manière arbitraire, c'est-à-dire sans que X ait à tenir compte des préférences ou de l'intérêt d'Y. Sans l'existence d'une telle relation, on voit difficilement comment parler de surveillance. Par exemple, si ma femme et moi utilisons tous les deux une application de géolocalisation de type Foursquare, qui nous permet d'avoir accès en temps réel à la position de l'autre pour tout un tas de raisons, et que nous avons, de plus consenti à cela, il serait absurde de parler de surveillance. En revanche si j'attachais un GPS à la voiture de ma femme, à son insu, afin de pouvoir suivre ses trajets pour m'assurer qu'elle ne me trompe pas, il serait tout à fait justifié de parler de surveillance, justement parce que je ne cherche pas à tenir compte de son avis.

Je propose donc de définir la surveillance de la manière suivante : *la surveillance est une collecte d'information par un agent X sur un agent Y dans le contexte d'une relation où X domine Y, et dans le but d'affecter certains des comportements d'Y.* Je ne cherche pas ici à proposer une définition nouvelle, mais plutôt à clarifier une approche que l'on retrouve régulièrement dans la littérature⁴⁷ et qui peut être aussi bien acceptée par les tenants d'une approche neutre que par ceux qui préfèrent une approche négative. La conséquence de cette définition est que la surveillance n'est problématique pour l'autonomie politique que dans le cas où *les informations que X a recueillies sur Y lui permettent d'user de sa capacité d'interférence arbitraire afin d'affecter la capacité d'Y à participer à la vie politique d'un groupe auquel il appartient.* Par exemple lorsqu'un individu se retrouve à devoir voter en suivant les directives d'un autre parce que le vote n'est pas à bulletin secret. En effet, si les comportements d'Y qui sont affectés par les interférences de X ne sont pas liés à une activité ou une préférence politique, on voit mal comment on peut parler de conséquences négatives

46 J'ai déjà défini ce concept au chapitre 1.

47 On retrouve par exemple ce type de définition chez Foucault (1975).

pour l'autonomie politique. De plus, si les informations qui sont recueillies par X n'ont pas de liens avec les interférences qu'il a l'intention d'effectuer, il est absurde de dire que la collecte d'information en est à l'origine. Et pour finir, si les actes que pose X afin d'affecter les comportements d'Y ne sont pas des interférences arbitraires, cela implique qu'il est toujours possible pour Y de ne pas en tenir compte et donc que ce ne sont pas les actes de X qui affectent l'autonomie politique d'Y.

Cette définition permet de faire apparaître clairement les trois éléments qu'il sera nécessaire d'établir pour défendre l'argument de ceux qui voient dans l'internet un formidable outil de surveillance. Pour y parvenir, il faut tout d'abord montrer que *l'internet facilite effectivement la capacité à collecter de l'information*. Il faut montrer ensuite qu'*une relation de domination existe* entre l'agent X qui procède à la collecte d'information et l'agent Y sur qui est collectée de l'information. Il faudra, pour finir, montrer que *la conjonction de ces deux choses permet à X de disposer d'une capacité à interférer arbitrairement sur les comportements d'Y d'une manière qui affecte son autonomie politique*. Je consacrerai la prochaine section à montrer en quoi cet argument n'est pas convaincant lorsqu'on l'applique aux entreprises de l'internet.

5.2.2 La surveillance des entreprises privées sur l'internet

Les espaces que nous utilisons tous les jours sur l'internet sont, pour la plupart, des espaces qui appartiennent à des entreprises privées. Nous vivons donc nos vies numériques sous leur regard incessant. S'il était vrai dans les années 90, comme le remarquait avec humour un dessinateur du New Yorker, que sur l'internet personne ne pouvait savoir que vous étiez un chien⁴⁸, la situation a aujourd'hui changé, ainsi que je l'ai expliqué plus tôt. Nos moindres faits et gestes sont épiés, décomposés, analysés, classés (Fuchs, 2012; Lyon, 2003b; Nissenbaum, 2010) ce qui permet aux entreprises de dresser un portrait précis de ce que nous sommes. Il ne fait donc aucun doute que grâce à l'internet, leur capacité à collecter de l'information a augmenté. Mais cela veut-il pour autant dire qu'elles nous surveillent et que

48 Le dessin auquel je fais référence peut être vu à l'adresse suivante : http://en.wikipedia.org/wiki/On_the_Internet_nobody_knows_you%27re_a_dog

cette collecte est dommageable pour l'autonomie politique? Même s'il ne l'exprime pas clairement, cela semble faire peu de doute pour Fuchs :

The surveillance of the prosumers' permanently produced use values, i.e., personal data and interactions, by the corporations allows targeted advertising that aims at luring the prosumers into consumption and at manipulating their desires and needs in the interest of corporations and the commodities they offer. (Fuchs, 2012, pp. 56–57)

Parce que Facebook connaît et analyse tous nos faits et gestes, il peut nous proposer des publicités ciblées, et peut affecter les informations auxquelles nous avons accès (Pariser 2011). Cela a pour conséquence, comme l'explique Fuchs, que les entreprises de l'internet possèdent une certaine capacité à manipuler nos désirs et nos préférences dans leur intérêt, qui bien souvent est fort différent de l'intérêt du public et de la démocratie. Cependant, cela n'est pas suffisant pour affirmer que la relation entre les entreprises de l'internet et leurs usagers est une relation de domination, ou que leur capacité d'influence peut affecter l'autonomie politique.

Le vocabulaire employé par Fuchs ne laisse planer aucun doute quant à l'idée qu'il se fait de la relation entre les entreprises de l'internet et leurs usagers. Il est clair que pour lui, il s'agit d'une relation de domination :

In the case of economic electronic surveillance, individuals are threatened by the violence of the market that wants to force them to buy or produce certain commodities and help reproduce capitalist relations by gathering and using information on their economic behaviour with the help of electronic systems. (Fuchs, 2012, p. 43)

Cependant, à moins de montrer précisément en quoi les entreprises de l'internet disposent d'une capacité d'interférence arbitraire dans les actions de leurs usagers – c'est à cela que Fuchs fait référence lorsqu'il parle de violence – et comment cela affecte la capacité des individus à participer à la vie politique du groupe duquel ils sont membres, cet argument ne peut être convaincant. Je suis tout à fait prêt à concéder que la relation entre les entreprises et leurs usagers est asymétrique. Cependant, une telle relation implique-t-elle nécessairement de la violence ou un pouvoir arbitraire? Une relation asymétrique est-elle nécessairement une

relation de domination? Est-ce que cela permet à Facebook, Google, Amazon et aux autres entreprises de l'internet d'interférer de façon arbitraire dans la vie de leurs usagers? Il est certain que les ententes qui sont passées entre une entreprise et ses usagers à travers les *Terms of Service*⁴⁹ (ToS) peuvent être changés de manière quasi unilatérale par l'entreprise. Cependant, elles ne peuvent pas tout se permettre puisque leurs actions sont contraintes par le cadre constitutionnel et législatif qui gouverne le pays dans lequel elle agit et qui, lui, prend en compte l'avis des citoyens du moins en théorie (Goldsmith et Wu 2006). Il est tout aussi vrai que ces entreprises peuvent se permettre de modifier le fonctionnement de leur site internet sans devoir véritablement se justifier auprès de leurs usagers. Toutefois, là encore, elles ne peuvent faire comme bon leur semble, car leur capacité d'action est contrainte légalement. Ainsi, même s'il est possible de dire que la relation qui unit une entreprise et ses usagers est une relation de domination dans le domaine économique, on peut douter que le pouvoir arbitraire qu'elle implique puisse affecter l'autonomie politique des clients. Le pouvoir arbitraire potentiel d'une entreprise envers ses clients ne peut en aucune façon affecter l'indépendance des préférences politiques de ceux-ci, car son pouvoir est malgré tout contraint par la loi.

Qu'en est-il alors de la capacité de ces entreprises à affecter les comportements de leurs utilisateurs de manière dommageable pour la démocratie? Leur capacité à manipuler l'information à laquelle elles les exposent en fonction de ce qu'elles savent d'eux n'est-elle pas de cet ordre? Il ne fait aucun doute que cela peut effectivement influencer les comportements, mais il est douteux que l'on puisse l'assimiler à de l'interférence arbitraire. En effet, il n'existe aucune raison de croire que l'influence de la publicité limite les individus dans leurs capacités à faire d'autres choix. Il en va de même avec la capacité que ces entreprises ont à filtrer l'information à laquelle elles exposent leurs usagers. Il ne s'agit pas ici d'affirmer que les individus disposent toujours de leur libre arbitre, mais plutôt de constater que les usagers ne sont pas à la merci de ces entreprises et que l'information à laquelle elles les exposent ne s'impose pas à eux avec la force d'une menace. Une entreprise, ce n'est pas une mafia! Ainsi à aucun moment l'influence que les réseaux sociaux et les entreprises de l'internet tirent des informations qu'elles collectent sur leurs usagers ne peut être comprise

49 Pour plus d'information sur les ToS on pourra consulter « Terms of service » dans *Wikipédia*, dernière modification le 01 février 2015. http://en.wikipedia.org/wiki/Terms_of_service

comme une capacité à interférer arbitrairement sur les comportements de ceux-ci qui pourrait affecter l'autonomie politique. Il est tout à fait possible que les entreprises de l'internet cherchent à nous manipuler, c'est même une certitude, au même titre que n'importe quelle autre entreprise qui souhaite vendre un produit. Il est aussi tout à fait possible que la manipulation réussisse. Cependant, ce n'est pas parce qu'un individu est manipulé qu'il est moins autonome. Ainsi que je l'ai expliqué à la fin du premier chapitre, les seules manipulations qui affectent l'autonomie politique sont celles qui impliquent l'exercice d'une domination, et comme je l'ai montré, ce n'est pas le cas ici. On ne peut donc affirmer que la collecte d'information à laquelle s'adonnent les entreprises de l'internet a pour conséquence l'avènement d'une société de surveillance qui serait dommageable pour l'autonomie politique. Néanmoins, ne pourrait-on pas répliquer que le problème, ce qui fait courir un risque à l'autonomie politique, ce n'est pas tant l'utilisation que les entreprises font des données qu'elles récoltent, que l'utilisation que les États peuvent en faire lorsqu'ils y ont accès? J'examinerai ce problème à la section suivante.

Avant de conclure cette section, je souhaite toutefois préciser que j'ai bien conscience qu'il existe d'autres versions de l'argument de la surveillance desquelles je ne dis rien. Pour certains (Chadwick 2006; Sandoval 2012), en effet, ce qui fait problème ce sont les inégalités qu'elle permet, pour d'autres (Steeves 2012), c'est son impact sur l'autonomie personnelle. Cependant, ces versions n'ont pas pour objectif d'affirmer que la surveillance fait courir des risques à la démocratie, à l'autonomie politique, mais plutôt à l'équité ou à l'autonomie, et l'on quitte alors le domaine du politique pour entrer dans celui de l'éthique. De plus, il est important de bien comprendre les limites de ma position qui n'est que descriptive et non normative. Je ne suis à aucun moment en train d'affirmer que les entreprises de l'internet devraient pouvoir faire ce qu'elles veulent avec les données de leurs usagers. D'ailleurs, une partie de mon argument repose sur le fait que le système législatif contraint cette utilisation. Je crois donc tout à fait souhaitable, pour des raisons éthiques et politiques, qu'il existe des limites à ce qu'elles peuvent faire. En revanche, je crois que lorsque l'on s'intéresse à la question de l'impact politique que ces entreprises peuvent avoir sur leurs usagers, il n'existe aucune raison de s'inquiéter, pour le moment, bien au contraire, ainsi que je crois l'avoir montré plus haut.

5.2.3 La surveillance des États sur l'internet

La surveillance à laquelle s'adonnent les États semble, à première vue, être bien plus problématique que la surveillance des entreprises, ne serait-ce que parce qu'ils disposent, eux, d'un arsenal répressif bien rodé qui peut faire courir de réels risques à l'indépendance des individus. En effet, parce qu'ils possèdent le monopole de la violence, les États possèdent de facto une capacité de domination, c'est d'ailleurs pour cela qu'il est nécessaire d'encadrer leur pouvoir. On retrouve donc régulièrement, dans la littérature, l'idée que l'internet est une technologie de contrôle utilisée par les États pour faire taire la contestation (Deibert et al. 2010; Deibert et al. 2012; Deibert et al. 2008). Morozov explique, par exemple :

(...) surveillance campaigns – especially when heavily publicized in the media – have effects that extend far beyond the mere gathering of information. Knowing that they might be watched by government agents but not knowing how exactly such surveillance happens, many activists might lean toward self-censorship or even stop engaging in risky behavior altogether. (Morozov 2011, 145)

L'argument semble ici particulièrement convaincant. Il ne fait absolument aucun doute, grâce à l'internet, que la capacité de collecte d'information des États a augmenté. Ainsi que l'ont montré les révélations d'Edward Snowden⁵⁰, les États occidentaux et leurs agences de renseignements n'hésitent pas à utiliser tous les flux d'information disponible sur l'internet pour obtenir les renseignements qu'ils souhaitent. Cela implique parfois la coopération volontaire des entreprises de l'internet (Greenwald et MacAskill 2013), parfois involontaire (Greenwald et al. 2013). Ils ont aussi fait tout leur possible afin d'affaiblir les techniques de cryptographie à disposition des individus (J. Ball, Borger, et Greenwald 2013), mais aussi afin de pirater les fibres optiques qui constituent l'architecture physique de l'internet pour en détourner les flux et ainsi mieux les capter (Sanger et Shanker 2014). La masse d'information recueillie par la NSA dans le cadre de ces activités donne le vertige. On parle de 5 milliards d'enregistrements d'emplacement de téléphones cellulaires par jour (Gellman et Soltani 2013),

50 Pour plus d'information sur ses révélations, on pourra consulter « Global surveillance disclosures (2013–present) » dans *Wikipédia*, dernière modification le 13 février 2015. http://en.wikipedia.org/wiki/Global_surveillance_disclosures_%282013%E2%80%93present%29

et d'environ 30 % des données sur les appels téléphoniques placés aux États-Unis (Nakashima 2014)⁵¹. Et cela va encore plus loin, comme le note Ball :

On average, each day the NSA was able to extract:

- More than 5 million missed-call alerts, for use in contact-chaining analysis (working out someone's social network from who they contact and when)
- Details of 1.6 million border crossings a day, from network roaming alerts
- More than 110,000 names, from electronic business cards, which also included the ability to extract and save images.
- Over 800,000 financial transactions, either through text-to-text payments or linking credit cards to phone users

The agency was also able to extract geolocation data from more than 76,000 text messages a day, including from "requests by people for route info" and "setting up meetings". Other travel information was obtained from itinerary texts sent by travel companies, even including cancellations and delays to travel plans. (J. Ball 2014)

Les révélations de Snowden ne portent que sur les agences de renseignement des pays occidentaux, mais il n'existe aucune raison de croire que les techniques de surveillance employées en Chine, en Russie ou par d'autres régimes autoritaires sont moins sophistiquées (Deibert et al. 2008; Deibert et al. 2010; Deibert et al. 2012).

Il semble, à première vue, que l'argument de la surveillance est convaincant, car les trois conditions que j'ai identifiées précédemment sont satisfaites⁵². L'internet augmente clairement la capacité des États à collecter de l'information. Ils disposent assurément d'une capacité à faire taire la contestation au moyen de la force combinée des agences de renseignements, de la police et de l'armée. Et l'objectif de leur collecte d'information est bel et bien d'affecter les comportements de certains de leurs citoyens. Les journaux et les ouvrages scientifiques qui traitent de l'impact politique de l'internet regorgent d'histoire d'opposants emprisonnés pour avoir fait part de leur mécontentement sur l'internet. Chadwick rapporte par exemple le cas d'un internaute chinois emprisonné pendant 2 ans pour avoir écrit sur le site internet de sa ville « We all think about one sentence that none of us will say :

51 Cela va d'ailleurs encore plus loin, puisque dans au moins 5 pays, c'est l'intégralité des conversations téléphoniques cellulaires qui est captée (Gellman et Soltani 2014; Devereaux, Greenwald, et Poitras 2014).

52 Cf. Chapitre 4 section 2.1.

overthrow the Communist Party » (Kalathil & Boas, 2003, p. 26 cité par Chadwick, 2006, p. 281). Les auteurs de l'ouvrage *Access Contested* rapportent de nombreux cas similaires :

Similarly, end users are also subject to content controls such as those as laid out in the rules of the National People's Congress (NPC) Standing Committee on Safeguarding Internet Security. Violators of these rules can incur fines, content removal, and criminal liability. For example, on October 28, 2010, Twitter user Cheng Jianping was arrested for disturbing social order and sent to a labor camp for retweeting a sarcastic comment about the anti-Japanese protests in China, suggesting that the protesters attack the Japan pavilion at the Shanghai Expo. [...] In 2010, Zhao Lianhai, an activist for families who suffered from the Chinese milk scandal and started the "Home for Kidney Stone Babies Web site" (<http://jieshibabao.com>), had his Web site blocked and shut down. He was consequently charged with inciting social disorder and sentenced to two and a half years' imprisonment. Seventy-seven netizens were reported imprisoned in 2009. (Deibert et al. 2012, 281)

On peut sans trop de problèmes trouver des histoires semblables pour la Russie et les autres pays à gouvernements autoritaires (Deibert et al. 2008; Deibert et al. 2010; Deibert et al. 2012; Oates 2013; Morozov 2011). Cependant, si l'on va au-delà des anecdotes, on découvre une réalité plus nuancée. En effet, malgré cette collecte d'information et la répression qu'elle permet, il ne semble pas que la contestation diminue à travers le monde. Au contraire de la thèse proposée par Putnam (2000) les recherches montrent plutôt que l'engagement politique et civique est en hausse à travers le monde (Zukin et al. 2006; Tarrow 2005) et que cela a un lien avec la fréquentation de l'internet (Mossberger, Tolbert, et McNeal 2008; Owen 2006). On constate aussi, autant dans les démocraties libérales que dans les États autoritaires, une augmentation non négligeable de la contestation (Castells 1999; Deibert et al. 2012; Howard 2010; Kelly et Etling 2008; Alexanyan et al. 2012; Yang 2009). Yang note par exemple :

After a short hiatus, new waves of popular protests started to surge across China, beginning roughly in 1992. There were 8700 « mass incidents » in 1993, according to China's Ministry of Public Security. This number rose to 32000 in 1999, 58000 in 2003, and 87000 in 2005. Accompanying the alarming ascendance of social conflicts in recent years is the appearance of an official rethoric of building a « harmonious society. » Perhaps more than anything else, this new discourse indicates that Chinese society has entered an age of contention.(Yang 2009, 25).

Ainsi, alors même que semblent réunies les trois conditions qui permettraient d'affirmer que l'internet présente un risque pour l'autonomie politique, il semble que l'augmentation apparente des capacités de surveillance des États ne se traduit pas par une diminution de la capacité des individus à faire le choix de la contestation, au contraire. Si de plus en plus d'individus à travers le monde font ce choix, comment peut-on espérer affirmer que la surveillance due à l'internet limite leur capacité à le faire? Pour comprendre exactement pourquoi, il faut commencer par mieux comprendre comment fonctionnent la surveillance et la domination.

Dans *Républicanisme*, Pettit explique les conséquences de la domination en ces termes :

Être exposé à la réalité où la crainte d'une interférence arbitraire inflige un tourment plus grand qui va au-delà du fait que nos choix puissent être intentionnellement limités. Cela revient à endurer un niveau élevé d'incertitude, puisque le caractère arbitraire de l'interférence signifie qu'il n'est pas possible d'en anticiper l'occurrence. [...] et bien évidemment, cette situation est assurée de susciter un niveau élevé d'anxiété. (Pettit 2004, 116)

Les études en psychologie confirment d'ailleurs que l'anxiété est « a response to an external threat, especially a personal threat, over which the threatened person has little control » (Huddy, Feldman, et Cassese 2007, 205), c'est-à-dire qu'elle peut être la conséquence d'interférences arbitraires. Or il s'avère que les conséquences de l'anxiété sont, entre autres, une vigilance accrue, une augmentation de la sensibilité aux menaces et l'apparition de comportement d'évitement du danger (Huddy, Feldman, et Cassese 2007, 209). La surveillance permettrait donc de limiter la contestation, car la relation de domination qu'elle implique a pour conséquence une augmentation du niveau d'anxiété. L'échec de l'argument de la surveillance à décrire correctement la situation politique actuelle pourrait donc s'expliquer par le fait que l'augmentation de la collecte d'information par les États n'a pas pour conséquence une augmentation du niveau d'anxiété de la population. C'est ce que je montrerai maintenant, mais pour cela, il est nécessaire de distinguer la situation qui prévaut dans les démocraties de celle qui prévaut dans les États autoritaires.

Je l'ai expliqué plus haut, une collecte d'information n'aura de conséquences néfastes sur l'autonomie politique, qu'à la condition que celui qui procède à la collecte dispose d'une capacité d'interférence arbitraire à l'encontre de celui sur qui l'information est collectée. Pour

faire simple, s'il n'y a pas de domination, il n'y aura pas d'anxiété. En effet, si elle n'est pas couplée à une capacité d'interférence, une collecte d'information n'est pas grand-chose; c'est la capacité d'interférence qui génère l'anxiété. Or, dans le cas des démocraties, c'est précisément là que le bât blesse. En effet, parce que les démocraties sont censées respecter la règle de la loi, leur capacité d'interférence arbitraire est considérablement réduite, voire inexistante. Leurs agences de renseignements, aussi puissantes soient-elles, ne peuvent faire comme bon leur semble. Elles sont contraintes par un ensemble d'institutions et de normes sociales qui prend en compte les intérêts et les préférences des citoyens et donc limite l'utilisation arbitraire qu'elles peuvent faire des données qu'elles collectent. La NSA pourrait ainsi collecter l'ensemble des données transmises sur le réseau, cela ne devrait pas pour autant se traduire par une diminution de l'autonomie politique des citoyens américains, pour la simple raison qu'elle ne dispose pas d'une capacité d'interférence arbitraire à leur encontre. En revanche, la situation peut devenir problématique lorsque les agences de renseignements, ou leurs membres, ne se sentent plus contraints par les institutions et les normes sociales en vigueur; ou encore lorsque ces institutions sont dysfonctionnelles. Malheureusement, tout semble indiquer que c'est le cas aujourd'hui (Farivar 2013a; Farivar 2013b; Farivar 2013c; Welch 2014). Cependant dans le cadre d'un État de droit, la conséquence de tels abus ne sera pas nécessairement une augmentation de l'anxiété, mais plutôt une augmentation de la colère ainsi que le montrent bien Best et Krueger (2011). Ainsi loin de limiter l'indépendance des individus, l'abus des collectes d'information dans les sociétés démocratiques aura au moins en partie comme conséquence une augmentation de l'activisme. Je reviendrai sur ce point précis en conclusion de ce chapitre.

Dans les États autoritaires, la situation est différente, car la capacité d'interférence arbitraire de l'État n'est pas réellement contrainte. Une augmentation de leur capacité à collecter de l'information devrait donc avoir comme conséquence une augmentation de leur capacité de domination. Ne devrait-on alors pas assister à une diminution de la contestation dans ces pays? Je crois qu'il est ici utile de distinguer entre la quantité d'actes de domination et la qualité de ceux-ci, à savoir leur capacité de nuisance. La Chine, ou l'Iran, sont peut-être capables d'effectuer un grand nombre d'interférences arbitraires à l'encontre de leurs citoyens, il y a des choses qu'ils ne se permettront pas, au contraire de la Corée du Nord ou de l'Allemagne nazie. Ainsi, la collecte d'information qui a lieu dans ces pays augmente très

certainement la fréquence des interférences, mais elle n'en augmente pas le pouvoir de nuisance. L'internet ne fait pas craindre à un citoyen chinois des interventions plus arbitraires, mais il peut lui faire craindre plus d'interventions arbitraires. Dans le cas des pays arabes, Howard remarque par exemple :

Through intimidation, most authoritarian regimes create a significant amount of self-censorship among their citizens. Some governments advertise the fact that they keep electronic logs of internet use by citizens, claiming to only act on the most excessive cases of pornography or gambling. Knowing that their government may be watching creates an information environment in which Saudis, Iranians, and Uzbeks restrict their online activities or confine their internet activities according to where they suspect the state has less oversight, strategically choosing computers that may provide some anonymity. (Howard 2010, 169)

Il ne semble que les Saoudiens, les Iraniens ou les Ouzbèkes soient plus anxieux, et donc moins enclins à agir. Le degré de domination auquel ils sont exposés ne semble pas avoir changé. Ce qu'il leur est permis de faire ou de ne pas faire n'a pas foncièrement changé. Ce qui a changé en revanche, c'est la fréquence à laquelle ils peuvent être soumis à des interventions arbitraires. En résumé, la collecte d'information que permet l'internet augmente certes, la fréquence possible des interventions arbitraires d'un État, mais elle n'augmente pas les risques que laisse planer une telle intervention, de ce fait la surveillance des États autoritaire n'augmente pas l'anxiété et n'affecte donc pas la capacité des citoyens à faire le choix de la contestation. Mon analyse de l'argument de la surveillance permet donc de conclure que l'internet ne fait pas courir de risque à la vie privée; du moins dans la perspective de l'autonomie politique.

5.3 Conclusion

Je n'ai pas cherché à montrer dans ce chapitre que les transformations que l'internet fait subir à la vie privée sont toutes positives. Il me semble que pour un ensemble de raisons éthiques, ces transformations sont parfois problématiques. En revanche, je crois que d'un point de vue politique, elles sont positives. J'ai montré au chapitre 2 que la vie privée est nécessaire à l'autonomie politique, et donc à la démocratie, car elle assure l'indépendance des

préférences politiques des individus. Or je crois avoir montré au cours du présent chapitre que l'impact de l'internet sur la vie privée permet d'étendre la sphère d'indépendance des individus. De plus, j'ai montré que l'augmentation de la capacité des États et des entreprises privées à collecter de l'information ne se traduisait pas par une augmentation de leur capacité à interférer de manière arbitraire dans la vie des individus. La conclusion de ce chapitre est donc que l'internet en lui-même ne devrait pas affecter négativement le degré d'indépendance des individus et de leurs préférences politiques, mais pourrait au contraire, dans un certain nombre de situations, l'affecter positivement.

Il s'avère cependant, au moins depuis les révélations d'Edward Snowden, que l'on constate une tendance de certains groupes à l'autocensure. Une étude récente sur le comportement des auteurs (PEN American Center 2015) montre par exemple qu'ils sont plus nombreux à pratiquer une forme d'autocensure que ce n'était le cas il y a deux ans (16 % contre 26 %) (PEN American Center 2013; PEN American Center 2015). Ces résultats ne sont pas nécessairement un contre-exemple à la thèse que je défends. En effet, comme je l'ai fait remarquer à plusieurs reprises, il est essentiel, pour que la surveillance ne soit pas un facteur d'anxiété, et donc qu'elle n'affecte pas négativement l'indépendance des individus, qu'elle soit encadrée par un ensemble de lois qui limitent l'arbitraire des instances de surveillance. Or il s'avère non seulement que les agences de renseignements commettent toutes sortes d'abus (Farivar 2013a; Farivar 2013c; Farivar 2013b; Welch 2014), mais en plus que l'on constate une tendance forte, au sein de l'appareil de l'État, à chercher à limiter la portée du cadre juridique qui protège la vie privée (Kravets 2015b; Kravets 2015a; Champeau 2015). Il me semble donc que ce n'est pas la collecte d'information en elle-même qui pousse les individus à s'autocensurer, mais plutôt l'affaiblissement général du cadre de protection de la vie privée dont bénéficient les citoyens des démocraties occidentales. Ce n'est pas l'augmentation de la capacité à collecter de l'information dans les démocraties ou dans les États autoritaires, qui a pour conséquence l'augmentation de l'anxiété, c'est l'abandon de la croyance que la vie privée est nécessaire dans une démocratie.

Il est cependant important de remarquer que même si l'on peut constater une augmentation de l'autocensure dans la population, on constate aussi une augmentation de la contestation à travers le monde. Il existe très certainement un ensemble de circonstances

sociales et institutionnelles qui permet d'expliquer cette augmentation⁵³. Cependant, je voudrais pointer du doigt deux autres explications. La première repose sur le rôle de la colère. Si l'anxiété est une émotion associée à une diminution de la participation politique, la colère, elle est associée à son augmentation. Ainsi que l'expliquent Huddy et ses collègues :

Anger is linked not only to action but also to a series of cognitive outcomes that propel someone toward actions such as less careful and systematic processing of events, the diminishment of perceived risks, and greater tolerance for risky action. (Huddy, Feldman, et Cassese 2007, 206).

La colère a pour origine « a negative event that frustrates a personally relevant or desired goal and is intensified when the event is caused by a specific agent and viewed as unjust or illegitimate »⁵⁴ (Huddy, Feldman, et Cassese 2007, 205). L'augmentation de la contestation peut donc s'expliquer en partie par une augmentation de la colère qui, elle, est possible, et je propose là une hypothèse qu'il me faudra défendre ailleurs, grâce à l'ouverture d'espaces où les individus se trouvent libérer des structures de domination traditionnelle, et où ils peuvent développer des préférences politiques qui leur sont propres. L'internet, parce qu'il contribue à l'indépendance des individus contribuerait donc, au moins indirectement, à l'augmentation de la participation politique. La seconde raison que je veux évoquer pour expliquer l'augmentation de la contestation aujourd'hui tient à l'extension de l'espace public que permet l'internet. Je développerai cette réflexion dans le prochain chapitre.

53 Yang (2009, 53-57) mentionne par exemple l'existence de contradiction au sein des institutions de contrôle en Chine. Tai (2006, 108-116), développe quant à lui la notion de « fragmented authoritarianism » qui recouvre le même genre d'idée que celle que propose Yang. On retrouve le même genre de notion un peu partout dans la littérature.

54 Comprise ainsi, la colère est donc la réaction normale à la violation des normes et des institutions qui est associée à la surveillance dans les démocraties libérales. Cela voudrait donc dire, comme le montrent Best et Krueger (2011), que l'augmentation de la surveillance a pour conséquence l'augmentation de la participation politique.

« C'est par le verbe et l'acte que nous nous insérons dans le monde humain »
(Arendt 1983, 233)

6. L'internet et l'espace public

L'avènement de l'internet à partir de la fin des années 60, comme souvent lors de l'émergence d'une nouvelle technologie de communication (Flichy 2001; Standage 2007; Wu 2010), s'est accompagné du développement d'un imaginaire riche en mythes et en utopies qui a pris racine dans les attentes de ses premiers utilisateurs. Ainsi, l'imaginaire de l'internet, pour reprendre le titre de l'ouvrage de Flichy (2001), s'est retrouvé porteur des utopies fondatrices de deux communautés qui avaient présidé à son développement, à savoir la contre-culture hippie californienne et le monde universitaire américain. Les premiers se servaient de l'internet afin de faire vivre leurs utopies communautaires. Ils y voyaient un « moyen pour organiser la prise de conscience et la structuration locale » (Flichy 2001, 109). L'internet devait ainsi permettre l'émergence de groupes virtuels ouverts à tous au sein desquels la prise de parole serait égalitaire. À l'opposé de cet usage promu notamment par des communautés comme le WELL⁵⁵, celui qu'en fit le monde universitaire américain était plus fermé, réservé aux seuls scientifiques ou informaticiens. Il s'agissait pour eux de créer des communautés d'intérêts et de spécialistes sans liens avec le grand public, travaillant sur les mêmes sujets, et coopérants de manière complètement transparente (Flichy 2001, 81-83).

Ces perspectives se sont fondues les unes dans les autres pour donner naissance à un imaginaire complexe plein d'espoir concernant la société à venir. Sur le plan politique, cela s'est traduit par une croyance en l'avènement prochain d'une nouvelle ère de démocratie directe. Comme l'explique Flichy :

Dans la mesure où les BBS⁵⁶ [ont] puent constituer un outil de coopération dans certaines zones rurales et des instruments de démocratie locale dans des

55 Le WELL (*Whole Earth 'Lectronic Link*) est une des premières communautés en ligne. Pour plus d'information, on pourra consulter « The WELL » dans *Wikipédia*, dernière modification le 20 janvier 2015. http://en.wikipedia.org/wiki/The_WELL

56 Les BBS (*Bulletin Board System*) sont les premiers lieux d'échanges qui sont apparus sur l'internet. Les ancêtres des forums et des réseaux sociaux. Pour plus d'information, on pourra consulter « BBS » dans

villes moyennes, pourquoi ne pas imaginer, plus largement, qu'Internet puisse faciliter, voire refonder, le débat démocratique? (Flichy 2001, 195)

De nombreux penseurs de la cyberculture (Rheingold 1993; Quéau 2000) ont donc théorisé, à partir des potentialités de communication offertes par l'internet, que la société se réorganiserait peu à peu en une sorte de démocratie directe et autogérée.

La force politique de l'informatique communicante vient de sa capacité à concurrencer le monopole de la hiérarchie politique existante sur les puissants médias de masse et peut-être à revitaliser la démocratie de base. (Rheingold 1993, 14; cité par Flichy 2001, 195)

L'environnement numérique était perçu comme un espace aux potentialités infinies qui permettait de s'affranchir des contraintes physiques et sociales qui empêchaient l'établissement d'une utopie sociale. Il offrait donc la chance de revenir aux fondements de ce que devrait être la démocratie, et de créer un véritable espace public où tous pourraient débattre. Cependant, comme toujours la réalité est plus complexe que ce qu'imaginent les pionniers. Ce chapitre analysera donc l'impact de l'internet sur les mécanismes de l'espace public, à savoir ceux qui régulent la circulation et l'acquisition d'information, ainsi que les échanges et l'expression publique. Au chapitre 3, j'ai proposé de concevoir cet espace, à la fois comme un espace de parole et comme un espace d'action. Je commencerai donc par traiter de l'impact de l'internet sur la sphère de la parole pour ensuite traiter de son impact sur la sphère de l'action.

6.1 La sphère de la parole

Le mouvement que je viens d'évoquer a trouvé sa traduction philosophique à la fin des années 90 et au début des années 2000, à la faveur du débat sur la démocratie délibérative. Plusieurs chercheurs (Gimmler 2001; Dahlberg 2001b; Papacharissi 2002) ont en effet cherché à donner de la substance aux propositions utopiques des premiers penseurs de l'internet en adaptant à l'internet des concepts développés par les théoriciens de la démocratie délibérative; leur objectif était de montrer qu'il était possible, grâce au réseau des réseaux, de développer

Wikipédia, dernière modification le 10 octobre 2014. <http://en.wikipedia.org/wiki/BBS>

des espaces de délibération politique fonctionnels, des espaces publics (Chadwick 2006, chap. 5). Bien que les approches pour y parvenir aient été parfois fort différentes, les arguments développés sont, eux, relativement similaires. Brants (2005) en identifie trois. On retrouve tout d'abord un argument qui porte sur *l'augmentation de la participation à l'espace public*. Ainsi que l'explique Brants :

[...] because of its horizontal, open, and user-friendly nature, the Internet allows for easy access to, and thus greater participation in, the public sphere. Time, place, and money are less of an issue, at least in most liberal democracies. Moreover, the psychological barrier of speaking in public and the private hesitation to come out with specific ideas, claims, and blame are less pressing since one can be anonymous behind the computer screen. (Brants 2005, 144)

La facilité d'accès à l'internet et le relatif anonymat qu'il procure permettrait ainsi une augmentation du nombre d'échanges qui se déroulent dans l'espace public, ce qui serait positif du point de vue de la démocratie délibérative. En faisant tomber certaines des barrières qui limitaient la possibilité de prise de parole publique, l'internet étend considérablement l'accès à l'espace public et dans le même temps il permet la réalisation d'une certaine forme de démocratie délibérative⁵⁷.

L'impact de l'internet ne s'arrête toutefois pas là selon Brants. En effet, il permettrait aussi d'améliorer *la qualité de la délibération* :

[...] because of the opportunity of interactivity, the Internet allows for true dialogue and deliberation, the cornerstone of a well-functioning public sphere. If strong, deliberative democracy is all about talking and listening, and the openness of the Internet can overcome the limits of elitist and dominating participation, then the Internet could be even better than the Athenian agora, where reasoning and dialogue were valued but where women, slaves, and foreigners came second, if they were listened to at all (Brants 2005, 144-145).

Il a souvent été reproché à Habermas (1997) que ce qu'il avait identifié comme l'espace public ne l'était pas réellement, car des pans entiers de l'humanité en étaient de facto exclus; les femmes notamment (Fraser 1992). Pour les penseurs de l'internet, celui-ci devrait

⁵⁷ Cet argument a notamment été défendu par Benkler (2006) et Shirky (2008).

permettre de remédier à cela. En offrant un espace ouvert à tous, il assurerait que la diversité des positions exprimées dans l'espace public soit identique à la diversité d'une population. Tous pourraient également y parler et écouter sans discrimination, la qualité des délibérations s'en trouverait ainsi renforcée⁵⁸.

L'internet, pour finir, pourrait, toujours selon Brants, *transformer la consultation* et donc le fonctionnement des institutions démocratiques :

In the third place, the Internet not only facilitates communication and conversation, it also allows for consultation. Its hypertextuality creates an unlimited treasure of information and a potential for education, two of the prerequisites for a rationally reasoning, enlightened public. (Brants 2005, 145)

Le raisonnement de Brants est ici, que les opportunités offertes par l'internet devraient permettre aux institutions démocratiques de se rapprocher de l'idéal de la démocratie délibérative. En permettant l'ouverture d'espaces qui facilitent la consultation des citoyens ainsi que la mise à disposition d'information essentielle à la délibération, l'internet permettrait aux institutions de se rapprocher des citoyens qu'elles sont censées représenter⁵⁹.

Malgré les efforts consentis pour donner substance et rigueur logique aux positions idéologiques des pionniers de l'internet, il me semble que ces arguments échouent à convaincre lorsqu'ils sont utilisés pour défendre une thèse en lien avec la démocratie délibérative ainsi que je le montrerai aux sections suivantes. En effet, ce que requiert la démocratie délibérative, ce n'est pas plus de communication, mais plus de rationalité et rien ne semble indiquer, bien au contraire, que l'internet permet effectivement une amélioration des échanges sur ce point, ce que je montrerai lors de la prochaine section. Il est néanmoins possible d'utiliser ces arguments pour défendre une position plus modeste en ce qui concerne l'extension de l'espace public. Je discuterai donc dans la prochaine section des deux derniers arguments que je viens de présenter, avant de procéder ensuite à une évaluation de l'argument portant sur l'augmentation de la participation.

58 Les défenses les plus convaincantes de cet argument se trouvent chez Dahlberg (2001b) et Gimmler (2001).

59 Coleman et Blumler (2009) proposent une présentation lumineuse de cet argument suivi d'un traitement empirique particulièrement critique.

6.1.1 L'impact de l'internet sur la délibération et les institutions

J'ai fait le choix dans cette thèse, de ne pas traiter de l'impact de l'internet sur institutions, je ne procéderai donc pas à une évaluation du dernier argument présenté par Brants. Je crois néanmoins nécessaire de mentionner qu'il existe de bonnes raisons de croire qu'il n'est pas convaincant, à tout le moins en tant qu'argument portant sur la démocratie délibérative. En effet, comme le montrent très bien les analyses de Coleman et Blumler (2009), et celles de Chadwick et May (2003), plutôt que d'utiliser l'internet comme opportunité pour ouvrir des espaces de consultation au sein desquels les citoyens disposeraient d'un réel pouvoir de décision, les États l'ont utilisé afin de cantonner les citoyens à un rôle de pseudo-participants (Coleman et Blumler 2009, 115). Ainsi, plutôt que de permettre la réalisation d'une démocratie délibérative, l'internet ne permettrait en fait que la perpétuation des structures de participation actuelles. Cela ne veut toutefois pas dire que, du point de vue de la thèse de l'autonomie politique, l'internet ne peut pas affecter positivement les institutions; cette question est ouverte. Mais cela veut plutôt dire que son impact n'est pas de réaliser des institutions qui se rapprochent de l'idéal de la démocratie délibérative.

Qu'en est-il alors de l'argument de la qualité? L'internet peut-il réellement améliorer la qualité des échanges? La littérature empirique sur le sujet est particulièrement ambiguë et difficile à interpréter, car elle se trouve confrontée à deux problèmes majeurs (Chadwick 2006; Wojcik 2011). Ce qui est problématique, en premier lieu, c'est la pertinence du cadre théorique. En effet, le cadre de la démocratie délibérative, particulièrement restrictif, est difficilement compatible avec la pluralité des pratiques d'échanges qui ont cours sur l'internet. Est-il raisonnable de chercher à évaluer, à partir des mêmes critères, des échanges qui ont lieu au sein d'espace aussi différent que Facebook, Twitter ou les blogs? Est-il pertinent de vouloir

évaluer une technologie qui permet tout autant la diffusion des Lolcats⁶⁰, les trolls⁶¹ et le rickrolling⁶², à partir du cadre de la démocratie délibérative?

Ce qui pose problème en second lieu, c'est la définition même des critères d'évaluation, puisqu'il ne semble exister à ce sujet aucun consensus (Dahlberg 2007; Dahlberg 2004b; Monnoyer-smith et Wojcik 2011). Comment pourrait-on, alors, procéder à l'évaluation objective de la qualité de la délibération sur l'internet, si personne n'arrive à s'entendre au sujet des critères à appliquer pour une telle évaluation? Cela ne veut pas dire que des échanges qui se déroulent sur l'internet ne peuvent pas, parfois, être de meilleure qualité que ceux qui se déroulent dans le monde physique. Certaines études montrent très bien que cela est possible (Monnoyer-smith et Wojcik 2011; Dahlberg 2001b; Poor 2005), mais les conclusions qu'elles proposent ne valent qu'au sein de contextes très précis et en fonction de critères non-consensuels. Il n'est donc pas possible d'étendre ces conclusions au reste de l'internet, d'autant qu'il est loin d'être certain, dans chacun de ces cas, que c'est l'internet qui est effectivement à l'origine de l'augmentation de la qualité. Il semble au contraire que ce qui assure cette augmentation, ce n'est pas tant le médium permettant les échanges étudiés que les normes qui entourent ces échanges. Il s'avère en effet que les études qui rapporte une telle augmentation ont toutes en commun d'avoir été menées au sein d'espaces où la parole était strictement régulée. Une telle conclusion n'a d'ailleurs rien d'étonnant lorsqu'elle est mise en lien avec la littérature qui porte sur les effets comportementaux des communications par ordinateurs. Il est vrai que les psychologues qui s'intéressent à l'internet ont régulièrement rapporté l'effet désinhibiteur qu'il semblait avoir (Wallace 1999; Suler 2004; Joinson 2007). Les discussions sur les forums n'ont-elles pas, après tout, une fâcheuse tendance à dégénérer en guerre d'insultes? Mais comme le montrent bien les analyses mentionnées il y a un instant,

60 Les Lolcats sont des photos de chats auxquelles ont été ajoutés des commentaires drôles dans une syntaxe volontairement déficiente. Sur le phénomène des Lolcat, on pourra consulter « Lolcat » dans *Wikipédia*, dernière modification le 15 février 2015. <https://en.wikipedia.org/wiki/Lolcat>

61 Les trolls sont des individus qui participent aux discussions qui ont cours sur l'internet au moyen de propos volontairement provocants. Pour plus d'information, on pourra consulter « Troll (Internet) » dans *Wikipédia*, dernière modification le 15 février 2015. https://en.wikipedia.org/wiki/Troll_%28Internet%29

62 Le Rickrolling est une pratique qui consiste à rediriger quelqu'un, à son insu, vers un vidéo du morceau Never Give You Up, de Rick Astley. Pour plus d'information, on pourra consulter « Rickrolling » dans *Wikipédia*, dernière modification le 16 janvier 2015. <http://en.wikipedia.org/wiki/Rickrolling>

il semble que les communications par ordinateur n'aient pas toutes une tendance à dégénérer. Comme le rapporte Christopherson (2007), les recherches en psychologie sociale suggèrent en fait que ce n'est pas tant l'anonymat en lui-même qui est à l'origine de comportements antisociaux ou prosociaux que les conditions spécifiques du contexte dans lequel un comportement a lieu. L'internet n'est donc une condition ni suffisante ni nécessaire de l'amélioration ou de la dégradation de la qualité de la délibération. Cela ne veut pas dire qu'il n'a pas d'impact. Il existe certaines circonstances, comme je l'ai indiqué plus haut, dans lesquelles l'internet peut améliorer ou dégrader la qualité d'un échange, mais la direction de son impact dépend exclusivement des circonstances dans lesquelles se déroule l'échange.

Quoi qu'il en soit, dans la perspective de l'autonomie politique, cela n'a pas véritablement d'importance. En effet, ainsi que je l'ai expliqué au chapitre 3, l'espace public est un espace où l'expression des préférences politiques peut prendre toutes sortes de formes, la qualité de celles-ci important peu. Ainsi, que l'argument sur la qualité de la délibération soit convaincant ou non n'a aucun impact pour l'autonomie politique. En revanche, si l'argument qui porte sur l'augmentation de la participation est convaincant, si l'internet permet effectivement à plus d'individus de participer, alors on pourra dire qu'il permet l'extension de l'espace public. Pour bien comprendre l'impact de l'internet sur la participation à l'espace public, il faut partir de son impact sur les 4 mécanismes nécessaires à l'existence d'un espace public que j'ai identifiés au chapitre 3.

6.1.2 L'extension de la sphère de la parole

Les arguments de Brants qui portent sur la délibération et la consultation ne me semblent pas pertinents pour évaluer l'impact de l'internet sur l'autonomie politique, et plus particulièrement sur l'espace public. En revanche, son argument sur la participation l'est bien plus. Dans cette section, je compte le développer pour montrer que l'internet permet une extension de l'espace public bénéfique à l'autonomie politique. Ainsi que je l'ai expliqué au chapitre 3, l'espace public, et plus particulièrement la sphère de la parole, est un espace qui permet aux individus d'acquérir et de faire circuler de l'information, mais aussi d'exprimer leurs préférences et d'échanger à leurs sujets. Tout ce qui peut faciliter l'une ou l'autre de ces activités facilite la participation à la vie du groupe et du même coup assure une extension de

l'espace public et une augmentation de l'autonomie politique. La qualité des informations ou des échanges est donc sans intérêt de ce point de vue, et seul compte l'aspect quantitatif. Peu importe que l'internet, comme on l'a vu il y a un instant, permette la multiplication des guerres d'insultes, s'il facilite la prise de parole. On retrouve cette idée que l'internet facilite la participation à l'espace public parce qu'il facilite la prise de parole sous une forme ou sous une autre chez différents auteurs, notamment Benkler (2006) et Shirky (2008). Elle repose sur le constat que l'internet diminue les coûts associés à la participation à l'espace de la parole, ce qui devrait permettre à un plus grand nombre d'individus de s'exprimer. Pour justifier cette idée, je contrasterai, dans cette section, l'impact de l'internet sur le processus de diffusion d'une information avec celui de l'environnement physique. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il est important de noter que je comprends le processus de diffusion d'une information comme impliquant trois étapes : la production de l'information, l'émission de l'information, et sa diffusion. Il est nécessaire de distinguer entre l'émission et la diffusion d'une information, car la première n'implique pas nécessairement la seconde. Par exemple, parler à soi-même, c'est émettre une information, sans que celle-ci ne se diffuse.

Ainsi que je l'ai déjà évoqué, dans un environnement physique, lorsqu'un individu souhaite diffuser une information, il est soumis à trois types de contraintes qui compliquent sa tâche. Il existe tout d'abord des contraintes physiques : une information est par défaut évanescence, il est donc nécessaire d'utiliser un support physique pour la transmettre. Il existe ensuite des contraintes physiologiques : les sens limitent ce qu'un individu peut percevoir du monde, il est par exemple nécessaire qu'il se trouve à proximité de la source d'une information pour la recevoir. Pour finir, il existe des contraintes cognitives : le fonctionnement du cerveau limite la quantité et le type d'information aisément transmissible⁶³. Cela a pour conséquence que les coûts auxquels fait face un individu qui veut diffuser une information sont élevés. Pour illustrer cela, imaginons qu'Étienne Chouard, un professeur de lycée qui s'est opposé à la ratification du traité constitutionnel européen par la France à l'occasion du référendum de 2005, n'ait pas eu l'internet à sa disposition pour diffuser son opinion⁶⁴.

63 Pour plus de détails sur les contraintes qui existent dans un environnement physique, cf. chapitre 5 section 1.1.

64 Pour plus d'information sur le rôle de Chouard dans le débat autour du traité constitutionnel européen, on pourra consulter le livre de Thierry Crouzet (2007) et particulièrement son chapitre 2.

Qu'aurait-il pu faire pour y parvenir? Il aurait pu en parler autour de lui, mais les contraintes physiques et physiologiques que je viens de mentionner limitent grandement le public qu'il peut toucher. En effet, il est nécessaire pour qu'il puisse communiquer son message qu'il existe une certaine proximité entre lui et ceux à qui il s'adresse. Le téléphone n'apporte une solution que de surface, car même s'il permet à une information d'être communiquée sur une grande distance, il implique une certaine proximité sociale entre l'émetteur et le récepteur d'une information. On ne peut pas vraiment utiliser un téléphone pour appeler de parfaits inconnus. Il aurait pu chercher à organiser une manifestation, mais cela nécessite à la fois une organisation lourde et surtout que son message ait déjà trouvé un écho suffisant pour permettre la manifestation. En fait, dès que l'on souhaite diffuser une information hors du cadre restreint des individus que l'on connaît personnellement et avec qui l'on possède une certaine proximité physique, on se heurte aux contraintes de l'environnement physique qui imposent alors l'existence d'une architecture complexe et coûteuse. Un journal requiert pour être produit, des compétences pour le mettre en page, pour être émis un accès à une imprimerie, et pour être diffusé un réseau de distributeurs. Si les coûts associés à la production et à l'émission d'un journal peuvent paraître assez faibles, il ne faut pas oublier que sa diffusion est, elle, particulièrement complexe et coûteuse. Les processus de diffusion de la radio et de la télévision sont, quant à eux, coûteux à toutes les étapes. La production d'une information est complexe, cela requiert des ingénieurs du son, de l'image, des caméras, des micros, c'est-à-dire des compétences techniques particulières, mais aussi un matériel technique poussé et des moyens financiers importants. Émettre cette information l'est tout autant, puisque cela aussi requiert un appareillage technique complexe et des moyens financiers importants. Pour finir, sa diffusion nécessite l'acquisition d'une licence et d'un réseau d'antennes-relais étendu, ce qui implique là encore des compétences techniques et des moyens financiers. L'existence de ces modes de diffusion de l'information implique donc l'existence d'organisations complexes. N'importe qui ne peut donc pas les utiliser pour diffuser un message. Les utiliser requiert donc de passer par un intermédiaire qui est par ailleurs difficile d'accès. Dans un environnement physique, il n'est donc pas aisé de diffuser de l'information.

Dans un environnement numérique, la situation est différente. En fait, lorsqu'Étienne Chouard a voulu diffuser son argumentaire contre le traité constitutionnel européen, il lui a suffi de se connecter à l'internet, cela lui a permis d'envoyer son texte sur une liste de

diffusion à laquelle il participait et de le rendre accessible sur son site internet (Crouzet 2007) ; ses idées devenaient aussitôt accessibles à n'importe qui disposant d'une connexion internet, et elles se sont, de fait, répandues comme une trainée de poudre dans la société française au point d'avoir un impact réel sur les résultats du référendum. Cela s'explique par les propriétés de l'internet que j'ai évoquées au chapitre 4. L'information dans un environnement numérique est utilisable et persistante, et l'architecture du réseau sur laquelle elle se diffuse est non discriminante. Lorsqu'Étienne Chouard a partagé ses idées sur son site internet et sur une liste de diffusion, elles n'ont pas disparu aussitôt qu'elles ont été partagées. Sa présence n'était donc pas nécessaire pour avoir accès à ses idées. Il ne lui a pas non plus été nécessaire de demander la permission à un intermédiaire pour diffuser son message. En fait, l'environnement numérique permet une diminution importante des coûts associés à la diffusion d'une information. Le matériel et les logiciels nécessaires à la production d'une vidéo ou d'un texte sont aisément accessibles à moindre coût. En fait, le seul investissement conséquent qui doit être fourni pour produire une information est temporel. Il faut apprendre à utiliser le matériel et les logiciels. Il faut prendre le temps de peaufiner la forme que l'on souhaite donner au message, etc. Les coûts liés à l'émission d'une information disparaissent aussi. Il n'est plus nécessaire de se procurer de licences coûteuses, il suffit d'avoir une connexion internet, ce qui est tout à fait abordable. Il est aussi nécessaire d'utiliser une plateforme pour rendre son message accessible, et pour cela il existe un ensemble de solutions parfois gratuite, parfois payante, mais toujours très accessible. Il en va de même des coûts liés à la diffusion, car une fois qu'un message est public sur l'internet, il est accessible à tous et se diffusera sans qu'il soit nécessaire de disposer d'antennes-relais ou autre dispositif coûteux.

Un environnement numérique fait disparaître en grande partie les coûts associés à la diffusion d'une information, cela a pour conséquence, comme je le notais au chapitre 4, que l'une des affordances de l'internet est de faciliter la diffusion de l'information. Je ne suis pas en train d'affirmer que ces coûts sont nuls. Il est cependant aisé de les couvrir avec un effort minimal. La diminution du coût des ordinateurs rend accessible à tous, des outils de manipulation et d'utilisation de l'information extrêmement efficace, et la mise en place d'un réseau de transport reposant sur une architecture non-discriminante permet d'assurer la transmission de l'information à un coût minime. Ainsi, en rendant accessible un espace numérique où l'information se diffuse aisément, l'internet permet une baisse importante des

coûts associés à la prise de parole. Cela ne veut pas dire que toutes les contraintes ont été abolies. Il est encore nécessaire, sur l'internet, de se rendre visible en optimisant son référencement sur les moteurs de recherche. Produire de l'information demande encore du temps, et les logiciels nécessaires pour y parvenir ne sont pas nécessairement accessibles à tous, pour des raisons à la fois économiques et cognitives. En revanche, il est certain qu'il est moins coûteux d'occuper l'espace de la parole aujourd'hui qu'il y a cent ans. Il faut alors se demander comment cela affecte les mécanismes de l'espace public.

On peut commencer par remarquer que cette diminution des coûts facilite la circulation de l'information. La littérature populaire et scientifique sur le sujet regorge d'analyses de cas qui montrent que l'internet a permis la diffusion d'informations qui ne l'auraient pas été autrement (Shirky 2008; Tewksbury et Rittenberg 2012; Yang 2009; Howard 2010). Crouzet (2007) rapporte par exemple le cas du référendum français sur la constitution européenne. Alors que le paysage médiatique français semblait présenter un front uni en faveur du traité constitutionnel européen et ne proposait majoritairement que des analyses qui lui étaient favorables, c'est sur l'internet qu'ont émergé les premiers avis divergeant qui ont petit à petit mené à transformer l'opinion du public. Benkler (2006) quant à lui mentionne le cas de l'analyse des machines à voter Diebolt. Ce sont des blogueurs qui ont, les premiers, rapporté les problèmes liés à l'utilisation de ces machines, et c'est grâce à l'existence de l'internet que l'analyse de leur code source a pu être menée à bien. Parce qu'il est plus simple de produire, d'émettre et de diffuser de l'information, plus d'individus se saisiront de l'occasion qui leur est offerte pour s'exprimer, ainsi un nombre plus grand d'informations va se trouver à circuler. Cent heures de vidéo sont, par exemple, déposées sur YouTube chaque minute (« Statistics - YouTube » 2014), et entre 5000 et 30 000 nouveaux articles sont créés chaque jour sur Wikipédia (Zachte 2014).

L'internet facilite aussi l'acquisition d'information. Des sites comme Wikipédia, Google Maps ou Open Street Maps, ou encore IMDB sont des sources d'information presque illimitées. Alors qu'il était nécessaire d'avoir chez soi une encyclopédie massive, ou de fréquenter une bibliothèque pour accéder à une petite quantité d'information, l'internet offre un accès facile à toutes sortes d'informations parce qu'il ne requiert que l'usage d'un ordinateur et d'une connexion au réseau. Cependant, l'internet et l'informatique de manière plus générale, parce qu'ils permettent de manipuler les bits, facilitent l'acquisition de

l'information aussi parce qu'ils la rendent plus compréhensible. Avoir accès aux bases de données statistiques gouvernementales n'est pas d'une grande utilité si l'on ne peut les comprendre. Or l'informatique permet justement de mettre en forme des données chiffrées pour qu'elles soient aisément compréhensibles, il facilite donc leur accès.

Pour finir, l'internet facilite aussi l'échange et l'expression d'opinion. On remarque, autant dans les démocraties (Chadwick 2006; Joyce 2007; Tewksbury et Rittenberg 2012) que dans des régimes autoritaires (Alexanyan et al. 2012; Etling et al. 2009; Deibert et al. 2012), que l'internet est utilisé par les minorités et les opposants, pour s'exprimer et échanger. En effet, la diminution des coûts de production, d'émission, et de diffusion, fait qu'ils sont moins dépendants des médias traditionnels pour faire connaître leurs avis. On peut noter, de plus, que le contrôle précis de l'information émise que j'ai évoqué aux chapitres 4 et 5 donne aux membres des minorités une certaine assurance pour prendre la parole. Les politicologues et les psychologues ont par exemple remarqué que les femmes, notamment, avaient tendance à exprimer leurs opinions plus aisément dans un contexte numérique que dans un contexte physique (Monnoyer-smith et Wojcik 2011; Howard 2010; Christopherson 2007). Il semblerait que les femmes utilisent les possibilités de contrôle des flux d'information personnelle et donc, en quelque sorte, l'anonymat qu'offre l'internet afin de pouvoir s'exprimer plus librement.

On pourrait me reprocher, sur ce point précis, de prendre le contre-pied de la position que j'ai défendue plus haut. N'ai-je pas, en effet, expliqué que ce n'était pas l'anonymat, mais les spécificités d'une situation sociale qui favorisait certains types de comportements? Tout à l'heure, mon argument portait sur la qualité des échanges, et ce sont bel et bien les spécificités d'une situation qui vont rendre possible son augmentation ou sa diminution. En revanche, ce qui rend possible la prise de parole, ce qui offre cette opportunité, ce sont bien les propriétés de l'internet. L'anonymat seul ne permettra jamais d'augmenter la qualité d'un échange, en revanche il permet l'augmentation du nombre d'individus susceptible de prendre la parole. C'est d'ailleurs justement pour cela que sur l'internet les échanges peuvent prendre aussi bien la forme d'une discussion rationnelle que d'une guerre d'insultes.

La diminution des coûts de diffusion d'une information a donc bien comme conséquence une extension de la sphère de la parole. Il est plus facile, grâce à l'internet, de prendre la parole, de s'exprimer, d'échanger, de faire circuler des informations et de les

acquérir. Je ne suis cependant pas en train d'affirmer que grâce à l'internet tout est parfait, que tout le monde peut profiter des opportunités qu'il offre, et s'y exprimer avec la même aisance ou la même facilité, qu'il n'y existe aucun risque à s'y exprimer, ou que la sphère de la parole sur l'internet est un parfait reflet de la diversité du monde. Il s'agit, bien plus modestement, de montrer qu'il permet malgré tout une réelle extension de la sphère de la parole parce qu'il permet à une plus grande diversité d'information d'être visible et à plus d'individus de prendre la parole. Les initiatives pour se saisir de cette extension du domaine de la parole pour la mettre au service de la vie d'un groupe sont nombreuses et d'une grande diversité. On peut souligner l'usage de Twitter par les services de police afin de fournir toutes sortes d'information (Heverin et Zach 2010). On peut aussi signaler l'existence de l'initiative FixMyStreet.ca⁶⁵, qui permet de signaler aux autorités d'une ville l'existence et la localisation de nids-de-poule. Ou encore celles de TheyWorkForYou.com⁶⁶ et de NosDéputés.fr⁶⁷, qui sont des plateformes centralisant et analysant l'activité parlementaire de députés. L'internet a d'ailleurs permis l'explosion de la vérification des propos des hommes politiques et des journalistes (Hardy, Hall Jamieson, et Winneg 2009). Ce sont de bons exemples de ce que l'extension de l'espace public et de la sphère de la parole permet. Il ne faudrait cependant pas croire que je cherche à occulter le fait que l'internet permet aussi aux discours haineux d'être plus visible, je reviendrai sur ce point au cours du chapitre suivant. Je ne suis pas non plus en train d'affirmer que l'internet ne sert qu'à échanger des informations utiles sur le plan politique, ou qu'il ne sert qu'au discours sérieux. J'ai bien conscience que l'immense majorité des propos tenus sur l'internet relève de la futilité, cependant comme je l'expliquerai au chapitre suivant, cela n'est pas un problème, au contraire.

Il est toutefois possible de m'opposer deux objections. On peut, tout d'abord, remettre en question ma conclusion selon laquelle cette extension permet à une plus grande diversité d'opinion d'être visible en ligne. N'aurais-je pas, premièrement, sous-estimé l'importance de la censure dans mon évaluation? On peut, ensuite, remarquer, ainsi que je l'ai fait au chapitre précédent, que l'accessibilité et la visibilité ne sont pas la même chose et donc m'opposer que l'espace de la parole ne s'étend en fait pas, car bien qu'il augmente l'accessibilité à une plus

65 <http://www.fixmystreet.ca/>

66 <http://www.theyworkforyou.com/>

67 <http://www.nosdeputes.fr/>

grande diversité d'opinions et d'informations, il ne les rend pas plus visibles. J'examinerai ces deux objections dans les deux prochaines sections.

6.1.3 Le problème de la censure et du contrôle de l'internet

On pourrait vouloir s'opposer aux conclusions que je propose en relevant l'absence dans mon argumentation de toute mention de la censure qui prévaut sur l'internet. L'internet n'offre-t-il pas, après tout, comme le montre l'exemple de la Chine et des autres pays ayant des régimes autoritaires une opportunité sans précédent de censurer et donc de réduire la sphère de la parole (Morozov 2011; Deibert et al. 2008; Deibert et al. 2010) ? Prendre ce phénomène en compte ne mènerait-il pas à une révision substantielle de mes conclusions? J'ai rappelé au chapitre 5 que l'internet augmentait la capacité des États à collecter de l'information, cela devrait donc leur donner l'opportunité de censurer plus efficacement. Je ne cherche pas à nier l'existence de la censure, en revanche je ne crois pas son impact tel qu'il pourrait réduire à néant l'extension de la sphère de la parole permise par l'internet. En effet, comme je l'ai déjà mentionné, il semble bien, même dans les régimes autoritaires, que l'on constate une extension de la sphère de la parole, parce que l'un ou l'autre des mécanismes de l'espace public est facilité (Meng 2011; Zhou 2009; Soon et Cho 2011; Howard 2010). Il est certain que cette augmentation n'est pas parfaite. L'internet ne va pas du jour au lendemain permettre, en Chine, une libre discussion publique des événements de la place Tian'anmen par exemple, mais cela ne veut pas dire qu'il ne permet pas à l'information de circuler plus facilement, et à plus d'individus de prendre la parole.

La censure n'est, en fait, pas réellement un problème pour la thèse que je soutiens, pour trois raisons. Tout d'abord, il faut remarquer qu'elle ne concerne jamais l'intégralité des sujets dont les citoyens d'un pays peuvent discuter. S'il est certain, par exemple, que la Chine n'autorise pas la discussion de certains sujets, il en existe d'autres, sur lesquelles le gouvernement n'est pas aussi regardant. Même si le contrôle qu'un régime autoritaire exerce sur certains sujets peut s'étendre grâce à l'internet, il n'en reste pas moins qu'il permet aussi l'extension de la parole sur tous les autres sujets, c'est d'ailleurs ce que l'on constate autant en Chine (Jiang 2010; He et Warren 2011; Tang, Jorba, et Jensen 2012) qu'ailleurs (Howard 2010; Oates 2013; Deibert et al. 2012). Il faut ensuite remarquer que l'explosion du trafic sur

l'internet rend son contrôle extrêmement coûteux. S'il est vrai qu'il est aisé de collecter de l'information, il faut aussi pouvoir la stocker et l'analyser si l'on souhaite la contrôler et tout cela a un coût très élevé (Deibert et al. 2008; Deibert et al. 2010). Il est donc plus utile de se concentrer sur le filtrage et le contrôle de quelques sujets ciblé, ou de se couper complètement de l'internet. Et pour finir, ainsi que je l'ai expliqué au chapitre précédent, l'internet permet aussi un contrôle plus précis de l'information émise, ce qui augmente les possibilités d'un anonymat relatif et permet donc de passer au travers des mailles de la censure. À l'aide d'un VPN, il est tout à fait possible à un internaute chinois d'accéder à Facebook qui est pourtant interdit en Chine, cela lui ouvre, par la même occasion, un espace public plus large.

La possibilité de contrôle de l'internet n'est donc pas une objection suffisante à la thèse que je défends. Les affordances de l'internet rendent possible une extension de la sphère de la parole qui, même si elle n'est pas parfaite, n'en est pas moins réelle. Même s'il n'est pas impossible de contrôler l'internet ainsi que le montrent les exemples chinois et iranien, cela est coûteux, et n'empêcherait pas malgré tout une extension de la sphère de la parole sur les domaines que l'État ne peut contrôler ou ne cherche pas à contrôler. Il est donc douteux que la censure et le contrôle de l'internet finissent un jour par réduire la sphère de la parole, si les propriétés de l'internet ne changent pas.

6.1.4 Le problème de la visibilité de l'information

La facilité avec laquelle il est possible de s'exprimer sur l'internet en fait un espace d'une grande richesse. Ne faudrait-il toutefois pas craindre que la diversité qui s'y exprime soit, en fait, un frein à l'élargissement de l'espace public? Lorsque tout le monde parle, ne se trouve-t-on pas face à une cacophonie qui rend inaudible les propos de chacun? L'extension de la diversité des informations et des opinions nous confronte à ce que Benkler (2006) appelle le problème de la tour de Babel. Plus la diversité qui nous est accessible est vaste, plus il est difficile de trouver l'information que l'on cherche, donc moins elle est visible. En réponse à cela, certains prévoient que peu à peu, le trafic de l'internet se structurera selon un modèle « winners-take-all » (Hindman 2009), c'est-à-dire que les individus consulteront avec assiduités une minorité de sites et que tous les autres ne seront que rarement consultés. D'autres prévoient, au contraire, que se développeront des mécanismes permettant de

contrôler et de filtrer avec une grande précision l'information à laquelle nous souhaitons avoir accès (Sunstein 2007; Pariser 2011). Dans un cas comme dans l'autre, la crainte est que la conséquence de cette explosion d'information soit une réduction de l'espace public. Je commencerai par répondre aux arguments de Sunstein et Pariser, pour ensuite répondre à ceux de Hindman.

Dans son livre *Republic.com 2.0* (Sunstein 2007) Sunstein présente l'expérience de pensée du Daily Me :

It is some time in the future. Technology has greatly increased people's ability to « filter » what they want to read, see, and hear. With the aid of the Internet, you are able to design your own newspaper and magazines. You can choose your own programming, with movies, games, shows, sports, shopping, and news of your choice, You mix and match. You need not come across topics and views that you have not sought out. Without any difficulty, you are able to see exactly what you want to see, no more and no less. You can easily find out what people like you tend to like and dislike. You avoid what they dislike. You take a close look at what they like. (Sunstein 2007, 1)

Sa crainte est que la volonté de n'être exposé qu'aux informations qui nous intéressent mène à une société fragmentée et polarisée dans laquelle plus personne n'aura d'expériences communes. Ainsi, non seulement, l'internet finirait par réduire l'espace public, mais il pourrait, en plus, avoir des conséquences néfastes pour la démocratie. Je ne traiterai dans cette section que de la réduction de la sphère de la parole, car je reviendrai plus en détail sur les problèmes que la fragmentation et la polarisation posent à la démocratie au chapitre 7.

La thèse de Sunstein qui est reprise, popularisée et actualisée par Pariser repose sur le constat que la précision du contrôle des informations que l'on reçoit est l'une des affordances de l'internet⁶⁸. Cependant, elle semble impliquer aussi une bonne dose de technodéterminisme. En effet, pour que cette opportunité mène à la réduction de l'espace public, il faudrait que les individus n'y aient plus accès qu'à travers de telles technologies; or une telle hypothèse est douteuse. Les recherches montrent en effet depuis longtemps que les individus reçoivent leurs informations politiques en grande partie par leurs pairs (Katz 1957; Tewksbury et Rittenberg 2012). De plus, l'apparition des réseaux sociaux en ligne comme Facebook rend le partage

68 Sur ce point, cf. chapitre 4.

d'information extrêmement aisé et augmente la diversité de ce à quoi un individu peut être exposé. Ainsi que le remarquent Rainie et Wellman :

The intermixing of information and communication also deepens the interplay of information flows : the feedback process between institutional information and interpersonal information. [...] Nowadays [...] research has shown that people often obtain information first from their friends and family – in person or via ICTs – and then go to the internet to check it and amplify it. (Rainie et Wellman 2012, 231)

Grâce à l'internet et aux réseaux sociaux, nous sommes en relation avec des individus de toutes sortes d'horizons qui nous rendent visibles de l'information que nous n'avons pas nécessairement sollicitée et des opinions avec lesquelles nous sommes parfois en désaccord. Il est vrai, comme le remarque Pariser (2011), que les algorithmes de Facebook « cachent » toutes sortes d'informations qui sont susceptibles de ne pas intéresser ses utilisateurs, cela ne veut cependant pas dire qu'ils ne sont jamais exposés à ce qui ne les intéresse pas. Certaines études montrent, d'ailleurs, que l'utilisation de logiciel de personnalisation est positivement corrélée à une exposition à une plus grande diversité d'information (Beam et Kosicki 2014). De plus, comme le montrent plusieurs études (Tewksbury et Rittenberg 2012; Hindman 2009) la plupart des individus continuent à recevoir la majorité de leurs informations de quelques sites d'informations généralistes, ce qui les expose donc toujours à toutes sortes d'informations diverses. L'objection du Daily Me exagère donc fortement les risques que l'internet fait courir à la sphère de la parole. Si la seule chose qu'il était possible de faire sur le réseau était d'y obtenir de l'information, on pourrait peut-être imaginer une situation où des filtres tels que ceux qu'évoque Sunstein seront omniprésents, mais l'internet nous offre aussi la possibilité d'échanger et d'agir comme bon nous semble ce qui a pour conséquence d'assurer la visibilité de la diversité des informations disponibles en ligne.

Les prémisses de l'argument de Hindman sont les mêmes que celles de Sunstein. L'augmentation de la quantité d'information rend nécessaires la création et l'utilisation de filtres qui auront comme conséquence de réduire l'espace de la parole. Alors que ce sont les coûts de production qui limitaient l'accès à la sphère de la parole dans l'environnement physique, ce sont maintenant les mécanismes de filtrage qui viennent la limiter. En revanche, Hindman ne situe pas ces mécanismes au même endroit que Sunstein, ce qui le mène donc à

des conclusions radicalement opposées. Alors que Sunstein voyait les filtres se mettre en place au niveau de l'individu, Hindman les place au niveau des moteurs de recherche. La conséquence à cela n'est donc pas la fragmentation de l'espace public, mais au contraire à sa concentration.

On peut résumer l'argument qu'il défend de la manière suivante. Un individu, pour découvrir de l'information, peut naviguer de site en site, ou utiliser un moteur de recherche (Hindman 2009, 42), dans un cas comme dans l'autre, ce qui rend un site visible, c'est le nombre d'autres sites qui pointent vers lui. Ainsi, plus un site est visible, plus il recevra de trafic, et inversement. Or il semble, selon les données recueillies par Hindman (2009, 54), que non seulement le nombre de sites très visible est restreint, mais aussi que la visibilité d'un site s'effondre très rapidement dès que l'on s'éloigne du groupe des sites très visible. Après tout, qui va plus loin que la première ou deuxième page de résultat lors de la consultation d'un moteur de recherche? La conséquence de cela, pour Hindman, est que l'internet, loin de fragmenter l'espace public, le concentre. Les sites les plus visibles concentrant l'immense majorité des audiences, les autres se contentant de miettes. Il remarque notamment que 24 des 150 journaux les plus importants des États-Unis ont, en ligne, une audience plus importante que hors ligne, alors que les 126 autres ont une audience moins importante en ligne que hors ligne (Hindman 2007; cité par Tewksbury et Rittenberg 2012, 125). Avant les travaux de Hindman, Benkler avait déjà tenté d'apporter une réponse à des arguments similaires en soulignant que la topologie des réseaux impliquait l'existence, entre les sites ayant une audience importante et ceux qui n'en ont presque pas, de sites à l'audience moyenne servant de sas pour aller de l'un à l'autre (Benkler 2006, 241-261). Il semble toutefois qu'aucune étude empirique ne vient confirmer l'existence de tels sites (Hindman 2009).

L'argument de Hindman n'est toutefois pas aussi convaincant qu'il y paraît à première vue. Il suppose en effet qu'un individu ne dispose que de deux méthodes pour découvrir un site. Il peut y parvenir en naviguant de lien en lien ou en utilisant un moteur de recherche. Le problème de cette hypothèse est qu'elle laisse complètement de côté le contexte social autour des individus. Ainsi que je le notais plus haut, nous recevons la majorité de nos informations de nos pairs (Katz 1957) de plus, comme le remarquent Rainie et Wellman (2012), les réseaux sociaux nous exposent à une quantité d'information énorme. Nos contacts sur Facebook, Twitter, etc. partagent constamment de l'information et des sites qui nous deviennent aussitôt

visibles. Il serait donc faux de croire que la visibilité d'un site dépend uniquement du nombre de liens qui pointent vers lui, il faut aussi prendre en compte le nombre de personnes qui en discute au sein d'un contexte social donné. Il est tout à fait possible qu'un site X ait une audience presque inexistante, mais cela ne veut pas pour autant dire qu'il n'est pas visible si tous ceux à qui il s'adresse peuvent le voir. Je ne crois donc pas que la concentration que semble permettre l'internet soit réellement problématique. Il n'est pas certain qu'il existe des sites intermédiaires qui pourraient servir d'accès aux sites à la visibilité générale restreinte ainsi que le croit Benkler, en revanche il est tout à fait probable que nos contacts sociaux jouent ce rôle. Pour avoir un panorama complet des mécanismes de filtrage de l'information, il est nécessaire de ne pas oublier qu'un individu est toujours inscrit dans un réseau de relations sociales qui jouent un rôle important. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de concentration sur l'internet, mais qu'il ne faut pas exagérer l'importance de son impact sur l'extension ou la réduction de l'espace public.

Ce n'est pas parce que l'existence de filtres est nécessaire sur l'internet que cela implique nécessairement une réduction de la sphère de la parole. Au contraire, je crois que leur nécessité est un indice très clair de son extension. Parce que l'internet permet une augmentation de la diversité des opinions exprimées et des informations disponibles, il est essentiel de disposer d'outils pour trouver ce que l'on cherche. La diversité n'est donc certainement pas moins visible qu'elle ne l'était dans un environnement physique. Il est vrai que dans son immense majorité l'internet ne nous est pas visible, mais cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas voir, quand même, une plus grande diversité d'opinions et d'informations. L'internet permet donc bien une extension de la sphère de la parole.

6.2 La sphère de l'action

L'impact de l'internet sur l'espace public ne s'arrête cependant pas à la sphère de la parole ainsi que je le montrerai dans cette section. Il étend aussi considérablement la sphère de l'action. Cependant, alors que la discussion autour de l'impact de l'internet sur la sphère de la parole s'inscrivait dans une tradition riche, il n'en va pas de même cette fois. En effet, il semble que les premiers penseurs de l'internet ne se soient pas particulièrement intéressés à l'action politique. On retrouve bien, parmi les discours utopistes qui entourent la création de

l'internet des éléments de réflexion autour de l'éthique des hackers (Himanen 2001; Levy 1994), qui porte sur l'importance de la possibilité de modifier, de transformer, d'hacker, les programmes informatiques. Cependant, ces éléments n'ont jamais vraiment donné naissance à un courant de réflexion plus systématique. On retrouve dans l'esprit hacker, mais aussi dans la plupart des textes qui s'intéressent à la technique d'un point de vue philosophique (Mitcham 1994), la croyance que la technique est quelque chose qui peut augmenter nos capacités. Ainsi pour les pionniers de l'internet et de l'informatique personnelle (Abbate 1999; Levy 1994), les technologies de l'information sont un formidable outil qui offre la possibilité d'agir plus facilement dans et sur le monde. Avant d'offrir des opportunités d'échanges, les technologies de l'information offrent des opportunités d'actions. C'est donc dans cette optique que je défendrai l'idée que l'internet étend la sphère de l'action. Je proposerai dans cette section, à partir des travaux sur les mouvements sociaux et l'action collective, une défense de l'idée que l'internet facilite l'action politique et augmente sa diversité.

6.2.1 L'extension de la sphère de l'action

Pour comprendre l'impact de l'internet sur l'action politique, il faut commencer par comprendre comment elles s'organisent. C'est ce que je me propose de faire dans la première partie de cette section. Je montrerai ensuite que les opportunités offertes par l'internet la facilitent. Par action politique, j'entends une action qui exprime une préférence politique et qui a donc pour but d'affecter le groupe en tant que groupe. Quels que soient les objectifs concrets d'une action politique, ils sont considérés par les chercheurs en sciences sociales comme des biens publics (Olson 1998; Earl et Kimport 2011), ils sont en effet non rivaux et non exclusifs. L'utilisation du droit de vote par quelqu'un n'empêche en rien quelqu'un d'autre d'en profiter, il peut donc être utilisé par plus d'une personne en même temps. Ce qui n'est pas vraiment le cas d'un pot de nutella. Pour cela, le droit de vote est un bien qui est non rival. Qui plus est, il s'agit d'un bien non exclusif, car il est difficile d'empêcher ceux qui n'ont pas lutté pour le droit de vote d'en profiter, alors qu'il est tout à fait possible d'empêcher ceux qui n'ont pas acheté un pot de nutella de le manger. La conséquence de cela est qu'une action politique est vulnérable au problème du ticket gratuit (*free-rider*). En effet, si une action politique permet à un individu de profiter d'un bien sans qu'il en coûte rien, celui-ci n'a que peu de raisons de

participer à l'action en question. Ainsi, plus une action politique sera coûteuse, moins le nombre d'individus susceptibles d'y participer sera grand. Inversement, moins une action sera coûteuse et plus on peut supposer que ce nombre sera grand. Or il s'avère, comme je le montrerai dans un instant, que dans un environnement physique, les coûts associés à une action politique sont élevés et que l'internet les fait baisser.

Les coûts associés à une action politique sont triples : il y a des coûts financiers, des coûts temporels et des coûts sociopolitiques (Earl et Kimport 2011). Participer à une manifestation peut impliquer de devoir payer les moyens de transport pour se rendre jusqu'au lieu de la manifestation. Cela implique aussi de devoir cesser ses activités ordinaires au moins le temps de la manifestation. Et pour finir, cela peut aussi impliquer d'être soumis à des pressions et des violences extérieures, comme le subirent les participants au mouvement des droits civiques aux États-Unis. Je n'ai donné en exemple que des coûts associés à la participation à une action politique, mais ces trois types de coûts concernent aussi, et peut-être surtout, l'organisation d'une action politique (Mccarthy et Zald 1977).

Dans un environnement physique, ces coûts sont particulièrement élevés. L'organisation et la participation à une action politique requièrent un investissement temporel important. Il est en effet nécessaire à tous les organisateurs d'être présents en même temps au même endroit pour qu'une action politique s'organise. Le téléphone permet de limiter la nécessité d'une coprésence, mais il impose quand même une synchronicité dans les échanges. Il est aussi nécessaire à tous les participants à une action d'être ensemble simultanément au même endroit. Une manifestation dont les participants ne seraient pas ensemble au même moment n'est plus une manifestation. De plus, comme je l'expliquais au chapitre 5, il est difficile de contrôler précisément les informations que l'on émet dans un environnement physique, il est donc relativement aisé d'être associé à une cause lorsque l'on organise un événement en sa faveur ou lorsqu'on y participe. À cela, il faut ajouter les risques de violence si l'action dégénère. Les coûts sociopolitiques peuvent donc être élevés. Pour finir, les coûts financiers peuvent être eux aussi élevés. En effet, la nécessité d'être vu et entendu, couplée à la nécessité pour tous les participants et les organisateurs d'être coprésents, impose d'avoir à disposition des moyens conséquents.

La présence de coûts élevés couplée au fait que les objectifs d'une action politique sont des biens publics a poussé les chercheurs en sciences sociales à postuler la présence nécessaire

d'une organisation forte derrière chaque action politique (Olson 1998; Earl et Kimport 2011; Mccarthy et Zald 1977). En effet, leur présence permet à la fois de faire baisser les coûts de la participation, tout en permettant aux participants de jouir de bénéfices auxquels n'ont pas accès les individus du groupe qui n'en sont pas membres. À l'origine du problème du ticket gratuit se trouve en fait un problème organisationnel : comment s'assurer que les individus participent collectivement à une action politique pour le bien du groupe (Bimber, Flanagan, et Stohl 2005; Mccarthy et Zald 1977) ? La présence d'organisation comme Greenpeace, c'est-à-dire de groupes hiérarchisés, centralisés et intégrés, permet de résoudre ce problème parce qu'elle permet de mobiliser les ressources de telle manière que les coûts de participation et d'organisation d'une action politique sont réduits (Mccarthy et Zald 1977). L'internet vient changer tout cela.

Le portrait de la situation que je viens de dresser est donc assez pessimiste, car il met en évidence une sorte de cercle négatif de l'action politique. Ce genre d'actions étant assez coûteuses, peu d'individus sont susceptibles d'y participer. La présence d'organisations fortes est donc nécessaire pour que des actions politiques soient menées à bien. Ce qui implique en retour qu'elles se concentrent sur quelques causes ciblées. Dans un environnement physique, peu d'individus participeront donc à une faible diversité d'actions politiques. L'apparition d'un environnement numérique va changer cela pour deux raisons. Premièrement, il permet de réduire considérablement les coûts associés à une action politique, en terme de participation et d'organisation, il limite donc l'importance du problème du ticket gratuit (Earl et Kimport 2011; Bimber, Flanagan, et Stohl 2005). Deuxièmement, et en conséquence, il permet à une augmentation de la diversité des actions politiques (Earl et Kimport 2011; Benkler 2006; Shirky 2008).

Alors que participer à une manifestation demande un investissement temporel relativement lourd, il est extrêmement rapide de signer une pétition en ligne. Cet exemple est assez révélateur de l'impact de l'internet sur les coûts temporels associés à l'action politique. Il n'est plus nécessaire d'être présent au même endroit au même moment pour participer à un mouvement de grande ampleur. Il est donc possible de participer à un tel mouvement tout en respectant ses contraintes personnelles. Ce n'est pas parce que je dois aller chercher mes enfants à la garderie à telle heure que je ne pourrais pas participer à un mouvement social quelconque. De plus, parce que l'internet permet l'existence d'une communication asynchrone

et non locale, il s'est plus nécessaire à tous les organisateurs d'un mouvement d'être présent en même temps et au même moment pour participer efficacement à l'organisation de ce mouvement.

L'internet réduit aussi les coûts en argent associé à la participation à une action politique. Ainsi que le remarquent Earl et Kimport :

[...] a protest action that is completed entirely from one's computer such as signing an online petition requires absolutely no marginal monetary spending by the participant. The computer, Internet connection, and physical space where the computer is located are being paid for regardless of whether the user signs the online petition, so participation is effectively free. And there are no transportation or housing costs incurred specifically in relation to the petition. (Earl et Kimport 2011, 76)

Alors que la participation à une action politique dans l'environnement physique impliquait des coûts monétaires parce qu'il fallait se procurer le matériel nécessaire à l'action ainsi qu'un espace pour son organisation. Participer à une action politique sur l'internet ne coûte presque plus rien, car les outils que cela requiert sont des objets de la vie courante.

Pour finir, les coûts sociopolitiques sont eux aussi réduits. En effet, comme je l'ai expliqué au chapitre 5, l'internet assure à un individu un contrôle précis sur les informations qu'il émet. J'ai d'ailleurs déjà remarqué que cela se traduisait chez certains par une augmentation de la facilité à prendre la parole. En permettant aux participants à une action politique en ligne de ne révéler que ce qu'il souhaite, l'internet diminue les risques que leur participation ne se retourne contre eux d'une manière qu'il n'envisageait pas (Oates 2013; Howard 2010; Meng 2011).

Les coûts associés à la participation à une action politique dans un environnement numérique sont donc considérablement réduits. Au point, pour certains (Shirky 2008; Bimber, Flanagan, et Stohl 2005) qu'il peut arriver que parfois le problème du ticket gratuit n'en est plus un. En effet, s'il n'existe plus aucun coût associé à une action, il n'y a pas de raison de croire qu'elle ne sera pas suivie par une immense majorité d'individus. La question : « Pourquoi devrais-je payer si je peux jouir des bénéfices sans le faire? » ne se pose pas lorsque les coûts sont inexistantes. Cependant, même sans affirmer que l'internet fait disparaître complètement les coûts de toutes les actions politiques, il n'en reste pas moins, qu'en les

faisant diminuer, il facilite l'action politique. L'émergence d'un environnement numérique devrait donc coïncider avec une augmentation du nombre d'actions politiques, et c'est justement ce que l'on remarque (Earl et Kimport 2011; Chadwick 2006; Yang 2009; Deibert et al. 2012). Cela n'a rien de surprenant puisqu'il est accepté depuis longtemps que la capacité à faire face aux coûts associés à une action politique est un facteur déterminant de la participation à cette action (Verba, Schlozman, et Brady 1995).

L'internet permet donc, en quelque sorte, d'instaurer un cercle vertueux. Grâce à lui, participer et organiser une action politique est moins coûteux, plus d'individus vont alors en profiter pour agir politiquement. Dans le même temps, le besoin d'organisations fortes n'est plus aussi nécessaire qu'auparavant, la diversité des objectifs politiques qui peuvent être poursuivis augmentera donc elle aussi. Cela ne veut pas dire que l'internet va transformer du jour au lendemain une société politiquement apathique (Putnam 2000) en une société politiquement active. Il existe toutes sortes de facteurs qui influencent l'activisme politique que l'internet n'affecte pas aussi directement que les coûts de la participation et de l'organisation d'une action politique. J'aurais l'occasion de revenir sur ce point au cours du prochain chapitre.

Il existe cependant un autre facteur sur lequel l'internet a une influence directe. Afin de mener à bien une action politique, les individus disposent d'un répertoire de tactiques et d'outils que les chercheurs appellent un répertoire de contestation (Tilly 1993; Tarrow 2011). Ce répertoire est toujours limité dans le temps et l'espace par un ensemble de facteurs. Il ne viendrait par exemple pas à l'idée des militants de Greenpeace de prendre des otages ou de faire des attentats-suicides. L'internet, parce qu'il offre à la fois un nouvel espace d'action et de nouveaux outils, permet une transformation et une extension du répertoire de contestation disponibles aux acteurs politiques (Earl et Kimport 2011; Yang 2009; Chadwick 2007; Van Laer et Van Aelst 2010). Aux actions politiques traditionnelles s'ajoutent celles qui ont lieu en ligne et qui prennent une forme particulière. Avaaz, par exemple, utilise une combinaison de pétition en ligne et de manifestation pour atteindre ses objectifs. De plus, l'internet permet le développement de tactiques exclusives à l'espace numérique, l'activisme politique devient alors *hacktivism* (Chadwick 2006). Pour protester contre une entreprise, il n'est plus nécessaire de se limiter à des actions qui affectent sa présence physique, car il est possible

aussi d'affecter sa présence en ligne au moyen d'attaques de DDoS⁶⁹ par exemple. C'est l'apanage de groupe comme Anonymous ou les Yes Men. L'hactivisme ne se résume cependant pas à l'usage de tactiques à la légalité douteuse. Chercher à tromper les algorithmes de Google, pour que le résultat d'une recherche donnée soit une page parodique, ce qu'on appelle le Googlewashing ou Google bombing⁷⁰, est aussi une technique assez typique des hacktivistes. L'internet permet donc une extension de la sphère de l'action politique. Il diminue les coûts qui sont associés à l'activisme politique et il offre de nouveaux moyens pour poursuivre un objectif politique.

6.2.2 Le problème du slacktivism

Il semble bien que l'internet permette une extension de la sphère de l'action. On pourrait cependant soulever l'objection suivante : la facilité avec laquelle l'action politique en ligne peut s'organiser ne pourrait-elle pas faire courir le risque qu'une partie de cette action politique soit sans valeur? Ne faudrait-il pas en fait distinguer entre l'activisme politique hors ligne qui serait un activisme digne de ce nom et l'activisme en ligne qui ne serait qu'une illusion d'activisme, ce que certains appellent du slacktivism (Morozov 2011; Christensen 2011) ? Morozov par exemple explique :

Alas, those charmed by the promise of digital activism often have a hard time distinguishing it from « slacktivism », its more dangerous digital sibling (...) that makes online activists feel useful and important while having preciously little political impact. (Morozov 2011, 190)

69 DDoS : Distributed Denial of Service. Il s'agit d'une manœuvre informatique qui consiste à rendre inaccessible un site internet particulier en l'inondant de requêtes. Pour plus d'information, on pourra consulter « Denial-of-service attack » dans *Wikipédia*, dernière modification le 23 février 2015. http://en.wikipedia.org/wiki/Denial-of-service_attack

70 L'exemple le plus célèbre de Googlewashing est la biographie de George W. Bush apparaissant comme premier résultat à une recherche portant sur l'expression « miserable failure ». Pour plus d'information, on pourra consulter « Google bomb » dans *Wikipédia*, dernière modification le 21 février 2015. http://en.wikipedia.org/wiki/Google_bomb

Si la majorité des actes politique en ligne peuvent s'apparenter à du slacktivism, il serait effectivement nécessaire de revoir les conclusions de l'argument que je viens de présenter. En effet, si l'internet ne rend possible qu'un activisme illusoire, ne faudrait-il pas aussi considérer l'extension de la sphère de l'action comme une illusion? Il serait alors absurde de conclure comme je l'ai fait que l'internet permet d'étendre l'espace public. Pour savoir ce qu'il en est vraiment, il faut commencer par savoir de quoi il retourne, et disposer d'une définition précise du concept de slacktivism. La définition la plus citée est celle de Christensen selon laquelle le concept de slacktivism renvoie à l'idée que les actions politiques en ligne sont des « activities that are easily performed, but they are considered more effective in making the participants feel good about themselves than to achieve the stated political goals » (Christensen 2011)⁷¹. Cette définition repose sur trois éléments qui opposent le slacktivism à l'activisme. Ils permettent de comprendre en quoi le slacktivism n'est qu'une illusion d'activisme. Premièrement, au contraire de l'activisme, le slacktivism est *facile*. Il est aisé d'afficher un lien sur son site internet, il est facile de « liker » une page Facebook, mais ce ne l'est pas de participer à une manifestation. Deuxièmement, le slacktivism est un activisme qui est *motivé par de mauvaises raisons*, comme l'explique Morozov :

The problem with political activism facilitated by social networking sites is that much of it happens for reason that have nothing to do with one's commitment to ideas and politics in general, but rather to impress one's friends. (Morozov 2011, 186)

Et pour finir, le slacktivism s'oppose à l'activisme parce qu'*il n'a pas d'impact*. Tout cela ferait du slacktivism une forme d'activisme dévoyé. Si l'activisme que permet l'internet prend majoritairement cette forme-là, on pourrait alors effectivement douter que l'internet permette un réel élargissement de la sphère de l'action. Cependant, comme je vais le montrer maintenant, les trois reproches adressés à l'activisme politique en ligne reposent sur des présupposés douteux. Il n'est en fait pas possible de distinguer aussi facilement entre un activisme réel et une illusion d'activisme.

71 Je n'indique aucun numéro de page pour cette citation, car l'article dont elle est tirée a été publié dans une revue en ligne pour laquelle il n'existe aucune pagination.

Le premier reproche qui est adressé à l'activisme en ligne est que les activités qu'il permet sont « faciles », et donc sans importance. Cette critique sous-entend en fait deux choses. Elle sous-entend, premièrement, que l'on peut distinguer un activisme « sérieux » qui cherche à résoudre de vrais problèmes qui requièrent un effort, et un activisme qui ne serait pas « sérieux » qui s'occuperait de choses sans grands intérêts ne requérant pas de véritable effort. Il serait par exemple plus facile d'afficher un logo comme photo de profil sur Facebook afin d'afficher son soutien à une cause quelconque, comme ce fut le cas avec le fameux « Je suis Charlie » au début de l'année 2015, que de lutter véritablement pour la liberté d'expression. Cette critique sous-entend aussi que le slacktivisme est « dangereux », car il détourne les individus des véritables actions politiques. Afficher un logo « Je suis Charlie » sur sa page Facebook permettrait de s'acheter une bonne conscience à moindre coût et empêcherait par la même occasion de s'investir dans un activisme véritable.

Commençons par traiter de la pertinence de distinguer entre certains problèmes sérieux et les autres qui le serait moins à partir d'un critère qui prend en compte la difficulté de la tâche à accomplir. Il semblerait que cette idée, comme le remarquent Earl et Kimport (2011), est associée à l'idée que la difficulté d'une tâche est un bon indicateur de son importance et de son taux de succès. Toutefois, la littérature sur le sujet est sans ambiguïté, il existe une multitude de facteurs qui influence le taux de succès d'une action politique (la nouveauté, la taille de la mobilisation, etc.) (V. Taylor et Van Dyke 2006, 279 sq; Chadwick 2011). Les seules actions politiques que l'on doit considérer comme légitimes n'ont pas toutes à être des grèves de la faim ou des actions de désobéissance civile. Il est donc douteux qu'il soit possible de distinguer le slacktivisme de l'activisme sur ce plan.

Pourrait-on, en revanche, critiquer l'action politique en ligne au motif qu'elle détourne les individus de l'action hors ligne? Christensen propose une formulation limpide de cet argument :

the availability of electronic forms of “activism” may even lead to deterioration in the quality of participation, since people who would otherwise get involved through traditional means may instead opt for digital opportunities, believing that these activities are a sufficient replacement. (Christensen 2011)

Cette critique ne porte cependant pas. En effet, la littérature empirique sur le sujet ne montre aucun effet de la sorte (Christensen 2011; Mossberger, Tolbert, et McNeal 2008). Il ne semble pas que l'activité politique en ligne se fasse aux dépens de l'activité politique hors ligne. Il semble même au contraire que l'on constate, un effet positif. La littérature est assez claire à ce sujet (Mossberger, Tolbert, et McNeal 2008; Anduiza, Gallego, et Cantijoch 2010; Chadwick 2006; Gil de Zúñiga et al. 2010).

Le second critère qui permet de distinguer l'activisme du slacktivism est la motivation. Il serait trop simple de croire que l'activisme politique est nécessairement motivé par une adhésion profonde à des idées politiques comme semble le croire Morozov. Il est certain que cela joue parfois un rôle, mais dans la plupart des cas, un individu décide de participer à une activité politique pour tout un tas de raisons qui n'ont pas nécessairement à voir avec la politique (Klandermans 2006; Hunt et Benford 2006; Diani 2006). Il en va de la politique comme il en va des autres activités humaines. Est-ce que cela veut pour autant dire qu'il faut déconsidérer l'action effectuée pour de mauvaises raisons? Sur le plan politique, je ne vois aucune raison de le croire. Une action politique est une action politique, peu importe les raisons pour lesquelles elles ont été effectuées.

Le dernier critère qui permet la critique de l'activisme en ligne est que celui-ci n'a pas d'impact, ou alors très peu. Il semble cependant, empiriquement, que cette affirmation ne soit pas aussi facile à défendre. Il existe un certain nombre d'études qui montrent que l'activisme en ligne a un impact (Christensen 2011; Bennett 2008; Chadwick 2006). Il est vrai que ces études sont essentiellement des études de cas, et il est fort possible que leurs conclusions ne puissent être généralisées. Mais pour le moment, les indices pointent plutôt vers un impact, même si bien plus de travail doit être effectué. De plus, pour que ce reproche soit véritablement pertinent, il faudrait être capable de montrer que l'activisme hors ligne est un activisme toujours efficace, au contraire de l'activisme en ligne. Or cela ne semble pas aussi évident qu'on pourrait le croire de prime abord. Il semble en effet que l'impact de l'activisme politique est quelque chose de particulièrement difficile à évaluer et pour le moment la littérature empirique est au mieux ambiguë (Earl et Kimport 2011). Cet élément de définition ne permet donc pas de distinguer avec certitude l'activisme du slacktivism.

Pour finir, il faut noter que du point de vue de l'autonomie politique, au niveau individuel qui est le seul qui m'occupe dans cette thèse, il importe peu d'être entendu, ce qui

compte c'est de pouvoir parler et agir. C'est au niveau institutionnel que l'écoute se place. Dès lors qu'un individu possède une plus grande capacité à parler et à agir, cela suffit ce qui semble être le cas grâce à l'internet comme je l'ai montré dans les sections précédentes.

Comme il n'est pas réellement possible de distinguer entre le slacktivism et l'activisme, il n'y a alors aucun sens à rejeter l'activisme en ligne au motif qu'il ne serait qu'une illusion d'activisme. La conséquence de cela est que l'extension de la sphère de l'action que permet l'internet est bien réelle, et qu'il n'est pas possible de déconsidérer les actions politiques qu'il permet. De plus, comme je le montrerai au chapitre suivant, même les actions qui pourraient sembler les plus insignifiantes contribuent à l'amélioration de la démocratie.

6.3 Conclusion

L'internet permet donc bien une extension de l'espace public. Il facilite la prise de parole sans qu'il soit possible d'affirmer avec certitude que les risques identifiés par ses critiques sont véritablement problématiques. Il facilite aussi l'action politique, sans qu'il soit possible de rejeter cette extension au motif que l'action qu'il permet n'est qu'illusoire. La question que l'on peut se poser en revanche est la suivante : cette extension est-elle une bonne chose? Serait-il possible de trop étendre l'autonomie politique des individus? Je traiterai de ces questions au prochain chapitre.

7. Vers une démocratie numérique

L'internet permet d'augmenter la vie privée nécessaire à l'autonomie politique ainsi que l'espace public, c'est la conclusion que l'on peut tirer des deux chapitres précédents. Cela veut-il pour autant dire que son impact est positif pour la démocratie? Une augmentation de l'autonomie politique ne pourrait-elle pas, malgré tout, avoir un impact négatif sur la démocratie? Dans un ouvrage resté célèbre, Sunstein (2007)⁷² ne montre-t-il pas justement que l'extension de la sphère de la parole et de l'action politique permise par l'internet se traduit par une fragmentation de l'espace public et une polarisation des citoyens, ce qui serait dommageable pour la démocratie? Dans ses travaux, Sunstein développe un ensemble d'arguments qui ont pour effet de relativiser l'optimisme un peu naïf que l'on retrouve bien souvent lorsqu'il est question de l'impact de l'internet sur la démocratie. Ces arguments trouvent leur origine dans l'idée que les deux éléments suivants sont nécessaires au bon fonctionnement d'une démocratie. Premièrement, il faut que ses citoyens puissent être exposés à des informations qu'ils ne désirent pas nécessairement recevoir (Sunstein 2007, 5). Et deuxièmement, il faut que ses citoyens partagent tous un certain nombre d'expériences communes (Sunstein 2007, 6). L'objectif que poursuit Sunstein dans *Republic.com* est de montrer que ces deux éléments sont mis à mal par l'émergence de l'internet. Il ne faudrait cependant pas croire que l'impact de l'internet sur la démocratie, selon lui, est uniquement négatif ainsi que le montre l'autre livre qu'il a consacré à l'internet (Sunstein 2006). Quoiqu'il en soit, ces critiques sont suffisamment fortes pour qu'il soit nécessaire d'y répondre. J'ai déjà répondu à la première critique de Sunstein au chapitre précédent en montrant que l'internet ne limitait pas la possibilité d'être confronté à des points de vue divergents, je ne reviendrai donc pas sur ce point. Il est en revanche nécessaire d'analyser et de répondre à la seconde idée développée par Sunstein; c'est ce que je ferai dans la suite de ce chapitre.

Pour Sunstein, l'internet dans sa forme actuelle permet la création de ce qu'il appelle le Daily Me, que j'ai présentée au chapitre précédant. Ce Daily Me fait courir le risque d'une disparition des expériences communes nécessaires à la démocratie. Si nous n'avons pas d'expérience commune, aucun consensus ne sera possible et donc la démocratie cessera de

⁷² Je renvoie ici à la seconde édition de ce livre, la première ayant été publiée en 2001.

fonctionner. Or justement en permettant aux individus de décider de ce à quoi ils sont exposés l'internet n'est-il pas en train d'isoler les citoyens et donc de détruire la possibilité même de ces expériences communes? Sunstein relève que l'augmentation de la capacité des individus à filtrer les informations qui leur parviennent a deux conséquences. Tout d'abord, cela risque de fragmenter la société et donc de faire disparaître la communauté au profit des individualités. Ensuite, cela va permettre la mise en place de ce qu'il appelle des chambres d'écho qui pourraient favoriser le développement de la polarisation des différents groupes sociaux, c'est-à-dire de leur radicalisation, ce qui impliquerait donc une destruction encore plus importante de la communauté. Ainsi que je le montrerai dans ce chapitre, les craintes de Sunstein sont infondées, car la fragmentation du public le rend plus apte à résoudre les problèmes auxquels il est confronté en tant que société, et que le risque d'une polarisation est exagéré.

7.1 Le problème de la fragmentation

Selon Sunstein, l'internet ferait courir des risques à la démocratie, car il serait la cause de la fragmentation et de la polarisation dont la conséquence serait la diminution voire la disparition des expériences communes nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie. Il lui faut donc montrer deux choses; premièrement que l'internet fait effectivement progresser la fragmentation et la polarisation, et deuxièmement qu'elles sont effectivement problématiques. Dans cette section, j'examinerai le cas de la fragmentation. Pour cela, je commencerai par clarifier la signification du concept de fragmentation. On peut, d'entrée de jeu, noter un problème fondamental avec la thèse de Sunstein. Pour lui, la fragmentation est problématique, car elle limite ou détruit la possibilité d'avoir des expériences communes. Or il ne considère la fragmentation que du point de vue de l'espace public, considéré comme l'espace du politique, l'espace où l'on acquiert et discute de ce qui touche à la communauté. Ce qui unit une communauté est toutefois bien plus que la simple discussion des affaires publiques; ce sont des symboles (un drapeau, un hymne, etc.), certains rites de passage (les bals de promo, le service militaire, le bac, le SAT), des activités (aller à l'église, etc.) des institutions (le droit de vote; être membre d'un jury), etc. Même si l'espace d'échange se fragmente, l'ensemble des expériences qui unit une communauté n'est lui pas nécessairement affecté.

Un premier problème pour la thèse de Sunstein est que la plupart des études empiriques qui ont cherché à mesurer le phénomène de la fragmentation ne se sont intéressées qu'à l'espace des médias et de la politique (Tewksbury et Rittenberg 2012; Hindman 2009; Farrell 2012). Ainsi Tewksbury and Rittenberg définissent la fragmentation comme la « dissolution over time of audience news exposure, public affairs knowledge, and political beliefs into smaller units in a society » (Tewksbury et Rittenberg 2012, 120). Il est toutefois vrai qu'il existe une vaste littérature sur la disparition du « commun » dans la société (Putnam 2000; Fukuyama 2003; Castells 1999), mais elle ne cherche pas à mesurer l'impact de l'internet sur la fragmentation de la société. De plus, ces études pointent du doigt un problème différent de celui que relève Sunstein. Alors que la perspective de Sunstein semble exclusivement épistémique : le commun est nécessaire parce qu'il permet de se comprendre pour prendre des décisions. La perspective de Putnam et des autres est plutôt sociale : le commun est nécessaire parce qu'il permet une confiance sociale essentielle dans la conduite d'une société (Putnam 2000, 136). De plus, comme on le verra dans un instant, l'impact de l'internet sur la société dans cette perspective est différent de celui qu'évoque Sunstein.

Les conclusions que l'on peut tirer de l'analyse de ces deux corpus de recherche divergent. En effet, le constat auquel on parvient de l'analyse des études du second corpus est que la société est peu à peu en train de se fragmenter, sans pour autant perdre de sa cohérence. On passe d'une société de masse à une société d'individus en réseau (Rainie et Wellman 2012). En revanche, les conclusions que l'on peut tirer de l'analyse des recherches sur la fragmentation de l'espace public sont moins tranchées. Ainsi que le remarque Tewksbury et Rittenberg « ultimately, definitive evidence to substantiate or dismiss fear of fragmentation [...] is elusive » (Tewksbury et Rittenberg 2012, 119). Cela veut-il dire que peu à peu l'espace du commun est en train de disparaître?

7.1.1 L'internet amène-t-il la destruction du commun?

Le portrait que dessine la littérature empirique est donc ambigu et de ce fait difficile à interpréter. Les revues de littérature que proposent Tewksbury et Rittenberg (2012, chap. 7), et Farrell (2012) semblent indiquer que la fragmentation de l'espace public est difficile à établir avec assurance. Hindman (2009), quant à lui, comme on l'a vu au chapitre précédent, identifie

un ensemble de mécanismes propre à l'espace médiatique en ligne qui semble augmenter la concentration des sources d'information plutôt que leur fragmentation. Il oublie cependant que les moteurs de recherche ne sont pas les seuls moyens qu'utilisent les individus pour acquérir de l'information.

Toutefois, il importe assez peu de savoir si l'espace médiatique se fragmente ou se concentre. Car ce qui importe de la thèse de Sunstein, ce n'est pas sa formulation précise, mais la crainte qu'elle exprime, à savoir que l'internet mène à la disparition du commun. Comme je l'ai rappelé plus haut, la fragmentation de l'espace médiatique n'a que peu de choses à voir avec le commun qui permet aux démocraties de fonctionner. Laissons donc de côté l'analyse de l'espace médiatique, pour regarder plus précisément l'impact de l'internet sur la société en général.

S'il est vrai que les sociologues et les politicologues ont, depuis plusieurs années, constaté des transformations fondamentales de la société qui tendent à fragmenter les groupes sociaux autour desquels s'organisaient nos vies; il n'est pas nécessaire de comprendre cette transformation comme menant à la disparition du commun. Il est certain en revanche que l'internet a eu un rôle déterminant à jouer dans cette transformation, ainsi que l'expliquent Rainie et Wellman :

This new world of networked individualism is oriented around looser, more fragmented networks that provide succor. Such networks had already formed before the coming of the internet. Still, the revolutionary social change from small groups to broader personal networks has been powerfully advanced by the widespread use of the internet and mobile phones. (Rainie et Wellman 2012, 8)

Je crois qu'il ne sert à rien de nier que l'internet fragmente la société. Cependant, comme je le montrerai dans un instant, je ne crois pas que cela détruit la communauté. L'internet n'empêche pas l'existence d'expériences communes, au contraire d'ailleurs, mais il est vrai qu'il rend impossible la communauté de certaines expériences. Il n'arrivera probablement plus que toute une population soit fan du même chanteur comme cela a pu être le cas avec Elvis ou les Beatles. Plus jamais une population ne regardera religieusement les mêmes programmes d'information et plus jamais une série n'aura l'importance culturelle d'I

Love Lucy. Cela est-il si important? Ces expériences sont-elles capitales au point qu'une démocratie ne puisse plus fonctionner sans elles?

7.1.2 Cette transformation de la communauté est-elle problématique?

Les transformations sociales que l'on constate aujourd'hui et qui sont très certainement, au moins en partie, causées par l'internet ne sont pas problématiques pour la démocratie. J'avancerai deux arguments pour défendre cette idée. Premièrement, l'internet a un impact positif sur le capital social d'un groupe et deuxièmement, la fragmentation d'une société n'est pas problématique pour sa capacité à prendre des décisions.

Les études qui se penchent sur l'impact sociologique de l'internet, loin de montrer que son influence est destructrice, montrent sans ambiguïté que son usage au sein d'un groupe est positivement corrélé à l'augmentation du capital social, de la cohérence, d'un groupe (Drentea et Moren-Cross 2005; Ellison et al. 2014; Wulf et Huysman 2004). Cela ne devrait pas être étonnant compte tenu des conclusions auxquelles je suis parvenu au cours des deux derniers chapitres. J'ai en effet montré que grâce à l'internet, les individus étaient plus à même de contrôler leurs interactions avec les autres, et donc leur vie privée, mais aussi qu'ils disposaient de plus d'opportunités pour communiquer et agir de concert avec les autres membres de leurs communautés. Il ne devrait rien y avoir d'étonnant à affirmer qu'un groupe qui permet cela devrait être plus cohérent qu'un groupe qui ne le permet pas.

Il est vrai que l'usage de l'internet est aussi corrélé avec un plus grand souci de soi, et que les individus s'en servent principalement pour échanger toutes sortes de choses futiles comme les vidéos de chats ou les ragots (Rosen 2007). Cependant, c'est justement parce que l'internet permet cela, et non en dépit de cela, qu'il permet une augmentation du capital social. L'importance que la culture occidentale accorde aux discours rationnels fait oublier que ce n'est pas ce type de discours qui assure la cohérence d'un groupe, mais bien le commérage et les ragots. Ils permettent en effet à tous les membres d'un groupe de se tenir au courant de ce qui s'y passe afin d'agir en conséquence. D'ailleurs, pour les anthropologues, c'est lorsque la taille des groupes d'hominidés est devenue telle qu'il n'était plus possible de passer du temps avec chacun des membres du groupe que le langage a émergé (Barnard 2011). Ainsi, même si 90 % de notre temps sur l'internet n'est consacré qu'à discuter avec des amis ou des étrangers

des dernières aventures des Kardashians, ou à partager des vidéos de nos chats, il ne faut pas y voir un reflet de la décadence de l'occident. C'est au contraire parce que les membres d'un groupe disposent de la possibilité de partager des considérations en apparence futiles que se met en place au sein de ce groupe une confiance faible [thin trust]⁷³ nécessaire au bon fonctionnement de ce groupe. De plus, le monde d'individualités en réseaux que dessine l'internet est certes plus fragmenté que celui des sociétés de masses, mais il laisse les individus plus libres d'agir seul ou de concert avec d'autres au sein de leurs communautés. Bien que les communautés fixes disparaissent, le commun, lui ne disparaît pas, il se transforme. Certes, le monde est fait d'individualités, mais elles s'inscrivent dans des réseaux qui assurent l'existence du commun et au sein desquels, on vient de le voir, la confiance est plus présente.

Le second argument que je veux avancer pour défendre l'idée que les transformations actuelles de la société ne sont pas problématiques pour la démocratie repose sur le constat que Sunstein et tous ceux qui déplorent la soi-disant fragmentation de l'espace public se font une idée trop stricte de ce qui est requis pour qu'un groupe puisse fonctionner correctement. Les prémisses de leur position semblent reposer sur des préjugés hérités des années 50. Jamais ils ne précisent le degré minimum de communauté nécessaire pour qu'une délibération puisse parvenir à un consensus. À lire Sunstein cependant, on peut avoir l'impression que le fait de ne plus être exposé aux mêmes sources d'information rend un consensus impossible. Pourtant comme je le notais plus haut, cela n'empêche pas d'appartenir à un pays qui a une histoire commune. Les citoyens d'un pays ont tous plus ou moins suivi le même parcours scolaire. Ils connaissent tous plus ou moins bien l'histoire du pays dans lequel ils vivent et les institutions qui les régissent. Pourquoi donc seule devrait compter la source de nos informations politiques? Pourquoi ne pourrait-on parvenir à un consensus si l'on n'a pas le même niveau de vie? En quoi l'expérience d'un jeune vivant à Whitehorse est-elle suffisamment similaire à celle d'un jeune de Westmount pour ne pas les empêcher de parvenir à une décision consensuelle? Il me semble que le pluralisme de nos sociétés devrait être le parfait exemple que la thèse de la fragmentation n'est pas problématique. Faut-il alors croire que la

73 Le concept de confiance faible renvoie à l'idée que l'on peut faire confiance aux divers membres d'une communauté, comme son boucher ou son postier, alors même qu'on ne les connaît pas personnellement. Il est opposé au concept de confiance forte qui repose sur des liens sociaux directs. (Putnam 2000, 136)

fragmentation qu'amène le passage à une société d'individualités en réseaux nous rendrait incapables de tomber d'accord sur quelque chose?

Certains auteurs (Mouffe 2005; Dahlberg 2007) considèrent l'accent mis par les théoriciens de la démocratie délibérative sur le consensus comme problématique. On pourrait croire, vu la position que j'ai défendue au chapitre 3, que je pense la même chose. S'il est vrai que je crois que l'espace public ne doit pas être un espace dans lequel on favorise exclusivement le consensus, il me semble néanmoins que sans une forme de consensus il est impossible pour une société d'avancer. C'est justement pour cela que je prends les craintes de Sunstein au sérieux. Cependant, ses craintes sont injustifiées pour deux raisons. Premièrement, comme je crois l'avoir montré, la fragmentation de la société qu'amène l'internet ne remet pas en cause suffisamment ce que les citoyens d'un pays ont en commun au point qu'ils ne soient plus capables de se comprendre pour prendre des décisions. Deuxièmement, il est possible d'affirmer que le passage d'une société de masse à des individualités en réseaux permet à la société de prendre de meilleures décisions. Ce que ce passage permet de faire c'est de favoriser l'augmentation de ce que Page (2007) appelle la diversité cognitive, c'est-à-dire la diversité des perspectives, des interprétations, des modèles prédictifs et des heuristiques (Page 2007, 7). En effet, l'augmentation de la capacité à faire des choix indépendants, lorsqu'elle est couplée à l'augmentation de la diversité des informations disponibles, permet à chacun de faire des expériences qui leur sont propres et donc de développer entre autres des préférences et des perspectives qui leur sont spécifiques; ce qui, justement, permet l'augmentation de la diversité cognitive d'un groupe. En effet, plus les expériences des individus d'un groupe seront diversifiées, plus ce groupe sera cognitivement divers (Page 2007, chap. 9). Or il s'avère, ainsi que les travaux que rapportent Page l'ont montré, que ce qui importe pour parvenir à une bonne décision, ce n'est pas ce que l'on possède en commun, mais tout ce qui nous différencie. En fait, la conclusion à tirer de ses travaux est que pour parvenir à une bonne décision, la diversité vaut mieux que l'homogénéité, car lorsqu'un groupe est composé d'individus divers, il dispose d'une boîte à outils cognitive diversifiée qui lui permet d'aborder un problème de plusieurs manières et donc d'améliorer ses chances de trouver la bonne solution. Ainsi, loin d'être problématiques pour la démocratie, l'augmentation de l'autonomie politique et la fragmentation qu'elle semble permettre apparaissent être de bonnes choses. Il

est donc temps de se tourner vers la seconde crainte de Sunstein, à savoir l'augmentation de la polarisation.

7.2 Le problème de la polarisation.

Pour Sunstein, « group polarization refers to something very simple : after deliberation, people are likely to move toward a more extreme point in the direction to which the group's member were originally inclined » (Sunstein 2007, 60). On peut commencer par remarquer que le problème de la polarisation est une des conséquences du problème de la fragmentation. En effet, ce n'est que lorsque la société est fragmentée qu'il se crée de petits groupes enclins à la polarisation (Tewksbury et Rittenberg 2012, 130). Or, comme on vient de le voir, la société est en train de se fragmenter. Doit-on alors craindre que les opinions se polarisent? Là encore, les données que l'on possède sont ambiguës (Farrell 2012; Tewksbury et Rittenberg 2012; Prior 2013). Néanmoins, je ne crois pas que la polarisation soit à craindre pour plusieurs raisons.

Premièrement, les études dont on dispose et qui sont censées mettre en évidence le rôle de l'internet dans les phénomènes de polarisation montrent uniquement qu'il existe un lien entre le fait d'avoir une opinion polarisée et le fait d'utiliser des technologies qui permettent de filtrer les informations (Tewksbury et Rittenberg 2012, 140). Elles ne permettent cependant pas d'établir le sens de la causalité entre ces deux états de fait. Ces études infèrent un certain type de causalité à partir d'une simple corrélation. Pourquoi serait-ce forcément les technologies de filtrage de l'information qui induisent une polarisation de l'opinion, et non la polarisation de l'opinion qui induit l'usage de technologie de filtrage?

Deuxièmement, les études qui rapportent que les discussions qui se déroulent en ligne ont tendance à polariser les opinions ne reflètent absolument pas l'usage qui est fait de l'internet dans la vie de tous les jours (Wallace 1999, 81). En effet, elles mettent en jeu des individus qui ne se connaissent pas, qui échangent sous couvert d'anonymat et dans lesquels l'identité du groupe est mise en avant. Il n'est donc pas approprié d'extrapoler leurs résultats afin d'en tirer des conclusions générales sur l'impact de l'internet. Cela est d'autant plus vrai que, comme l'ont montré les chapitres précédents, l'internet permet d'appartenir à une multitude de groupes dont nous connaissons la plupart du temps les participants et qui ne

définissent plus réellement notre identité. Cela ne veut pas dire qu'une discussion qui se déroule sur l'internet ne va pas mener à de la polarisation, mais cela résulte bien souvent de comportements atypiques, comme ce fut le cas pour le journaliste de Rue 89 qui a voulu tester l'algorithme de Facebook pour voir s'il pouvait le manipuler afin de rencontrer des djihadistes (Kristanadjaja 2014).

Troisièmement, il faut noter que contrairement à ce que pense Sunstein, la fragmentation de la société peut aussi avoir comme conséquence de limiter la polarisation. En effet, comme le remarque Prior (2013), la fragmentation de l'espace médiatique implique une plus grande diversité d'offre de contenu, et donc la possibilité de faire le choix de ne pas s'exposer à de l'information potentiellement polarisante. Arceneaux, Johnson et Murphy (2012) remarquent par exemple, lorsque l'on offre à un individu la possibilité de choisir entre un traitement partisan de l'information, un extrait de l'émission *The O'Reilly Factor* par exemple, et un autre type de programme, que la plupart des individus font le choix de regarder l'autre programme.

Pour finir, notre utilisation même des réseaux sociaux limite grandement le risque de se trouver constamment confronté à des traitements identiques de l'information. Ils permettent en effet de rester en contact avec un grand nombre de personnes sans qu'il soit nécessaire de s'investir fortement dans la relation (Haythornthwaite 2005), et donc d'être pour cela exposé à leurs points de vue parfois fort éloigné du nôtre. De ce fait, la diversité de point de vue à laquelle un individu est exposé à travers les réseaux sociaux en ligne est bien plus grande que hors ligne (Casteltrione 2014)⁷⁴.

Pour l'ensemble de ces raisons, je crois exagérées les craintes de Sunstein. Les risques de polarisation de la société à cause de l'internet sont minimes. La fragmentation de la société à laquelle il semble bien que nous assistions ne sonne pas la fin du monde commun, mais annonce plutôt de bonnes choses pour la démocratie. C'est pourquoi je crois que l'augmentation de l'autonomie politique que permet l'internet me semble être une excellente chose pour la démocratie.

74 Sur ce point, on pourra aussi se référer à mes chapitres 5 et 6.

7.3 Technologie et réflexion normative

J'ai montré au cours de cette deuxième partie que l'internet permet le développement de l'autonomie politique et que cela est positif. Il s'avère cependant que cela dépend de ses affordances. Un réseau qui fonctionnerait différemment affecterait l'autonomie politique différemment. Ce n'est pas l'internet en lui-même qui augmente l'autonomie politique, mais plutôt l'internet que nous avons aujourd'hui, celui qui possède un ensemble de propriétés particulières, qui offre certaines affordances. Il est évidemment tout à fait possible qu'un autre ensemble de propriétés permette les mêmes effets, après tout ce qui importe ce n'est pas la technologie, mais ce sont ses affordances puisque ce sont elles qui affectent les comportements. Il est donc tout aussi possible que l'évolution de l'internet, à l'instar de l'évolution de la radio, le transforme au point qu'il n'offre plus les affordances qui rendent possible l'augmentation de l'autonomie politique.

Wireless is of all hobbies the most interesting. It offers the widest limits, the keenest fascination either for intense competition with others, near and far, or for the quiet study and pure enjoyment in the still night hours as you welcome friendly visitors from the whole wide world. (De Forest 1920; cité par Wu 2010, 37)

Le *wireless* dont il est question ici ce n'est ni le WiFi ni l'internet, mais la radio. Il y a quelque chose d'étrange, aujourd'hui à imaginer la radio comme une technologie qui permettrait d'échanger avec des inconnus. Toutefois au début du XXe siècle, avant que le spectre des fréquences radio ne soit régulé, elle offrait à tous des possibilités d'échange du même type que celles que l'on connaît aujourd'hui grâce à l'internet. Les appareils radio étaient à la fois receveurs et émetteurs et les ondes offraient une architecture non-discriminante équivalente à celle de l'internet. Cependant, peu à peu, sous pression de l'industrie et des gouvernements, les possibilités qu'elle offrait se sont transformées pour en faire la technologie que l'on connaît aujourd'hui (Wu 2010). Il se pourrait donc tout à fait que l'internet lui aussi se transforme, à moins que l'on ne cherche à garantir ses propriétés actuelles. Il est donc nécessaire de mener à bien une réflexion normative sur l'internet. Si l'on souhaite que l'internet continue d'être une technologie dont l'impact sur l'autonomie politique

est positif, il est nécessaire d'en savoir plus sur ce qui permet cet impact, et de déterminer si des mesures sont nécessaires pour garantir ce qui permet cet impact.

Je ne crois cependant pas que l'internet est une technologie qui peut, seule, faire advenir la démocratie. Je crois avoir bien montré qu'il permet d'augmenter l'autonomie politique, mais je ne crois pas que cela est suffisant. Il faut aussi que les institutions qui peuvent garantir l'autonomie politique existent. Affirmer cela c'est enfoncer une porte ouverte, j'en conviens. Cependant, on a tendance à oublier que l'inverse est aussi en partie vrai. Les institutions seules ne suffisent pas non plus à assurer la démocratie. Il est aussi nécessaire que les individus qui participent au fonctionnement de ces institutions soient animés par un ensemble de valeurs particulières. Un pan entier de la philosophie politique porte justement sur leur identification (Kymlicka 2002). Il me semble cependant que cela ne suffit pas non plus, car il faut aussi prendre en compte l'environnement matériel et technique dans lequel les individus agissent. Des individus vertueux qui agissent dans des institutions correctement construites ne suffisent pas pour faire d'un pays une démocratie s'il existe des contraintes matérielles qui limitent la capacité de certains à participer. Le chemin de fer, les autoroutes, et la radio en ont fait autant, pour la démocratie, que le suffrage universel et les juges incorruptibles. Sans l'imprimerie, la presse n'existerait pas. Sans moyens de transport rapides et sûrs, les candidats ne pourraient jamais se présenter devant ceux qui doivent les élire. Comme le remarque Darin Barney :

In mass society, the bulk of significant political communication is mediated by technology. It is not that democratic politics cannot exist without communication : contemporary democracies such as Canada could not function without communication technologies. (Barney 2005, 21)

Faire le souhait de la démocratie, de l'autonomie politique, c'est donc évidemment faire le souhait que les institutions qui la garantissent ne soient pas attaquées ou amoindries. Cependant, comme je l'ai dit, il n'est pas du ressort de cette thèse de réfléchir aux institutions, il existe d'excellents travaux sur cette question (Pettit 2004; Landemore 2013; Lessig 2011). Faire le souhait de la démocratie, c'est aussi faire le souhait que les citoyens soient animés par certaines valeurs, ce dont je ne parlerai pas non plus. Mais c'est en plus faire le souhait que l'environnement matériel et technologique soit un facilitateur de la démocratie et non

l'inverse. Il n'est pas question d'entrer ici dans un débat à la Winner sur l'existence de technologie foncièrement démocratique ou non. Je veux rester loin des affirmations du style : « The increased deployment of nuclear power facilities must lead society toward authoritarianism » (Hayes 1977, 71; cité par Winner 1986, 19).

Il n'est pas question non plus d'affirmer que l'internet est un remède à tous les maux. J'ai bien conscience qu'on ne peut faire l'économie d'une réflexion sur nos institutions pour sortir de la crise démocratique dans laquelle nous sommes. Je ne suis pas de ces cyberlibertaires qui pensent que tout ira mieux sans État, cependant je pense sincèrement que le gain d'autonomie politique que permet l'internet peut nous aider à faire face à cette crise. Parce qu'il permet d'être plus autonomes, il offre de nouveaux moyens d'agir, il ne reste plus qu'à s'en saisir pour résoudre les défis auxquels nous faisons face. En revanche, cela n'est possible qu'à la condition de ne pas modifier l'internet au point qu'il n'offre plus d'élargir l'autonomie politique.

La philosophie politique s'occupe parfaitement bien de la question des institutions et des valeurs nécessaire à la démocratie, mais elle a tendance à laisser de côté la question de l'environnement technologique dans lequel les individus évoluent. Or j'espère avoir montré clairement au cours de la dernière partie de cette thèse que cet environnement est important parce qu'il affecte les comportements des individus et donc possède le potentiel d'affecter le fonctionnement de nos démocraties. Il est donc impératif de mener à bien une réflexion normative sur cet environnement, afin de s'assurer qu'il continuera à offrir aux individus les moyens d'augmenter leur autonomie politique et d'améliorer la démocratie. Comme le remarque Feenberg, « technology should be considered as a new kind of legislation, not so very different from other public decision » (Feenberg 1999, 131). Si les technologies ont un impact sur nos vies au même titre que les normes sociales, il est impératif que nous les abordions comme telles et qu'elles fassent l'objet d'une réflexion normative. Et c'est justement ce à quoi je vais consacrer la troisième et dernière partie de cette thèse.

Mener à bien une réflexion normative sur l'environnement technologique est donc essentiel tout d'abord d'un point de vue théorique, afin de combler le vide laissé par la philosophie politique traditionnelle. Mais c'est une tâche essentielle aussi parce que cela peut permettre de trouver des moyens pour sortir de la crise dans laquelle la démocratie semble s'enfoncer. Nous avons moins confiance dans nos institutions, car nous disposons d'un

environnement qui nous rend moins naïfs sur leurs fonctionnements, nous sommes plus autonomes et donc nous souhaitons participer plus activement à ces institutions que nous considérons comme corrompues. Dans le même temps, l'État nous fait moins confiance, car cette augmentation de l'autonomie politique se traduit par une contestation plus importante et plus fréquente de ses décisions et il se bat contre cela. Cependant, je ne crois pas que la solution soit de réduire l'autonomie politique, mais au contraire de l'augmenter. En effet, la réflexion normative sur les institutions nécessaire pour sortir de la crise de la démocratie doit être suivie d'actions politiques qui assureront que les institutions seront réformées de telle sorte que l'autonomie politique des individus soit garantie. Cela ne sera possible que si les individus disposent d'un espace où de telles actions peuvent avoir lieu. C'est justement en trouvant les moyens d'assurer qu'une technologie comme l'internet continuera d'augmenter l'autonomie politique que nous pourrons y parvenir.

Troisième partie : Les enjeux normatifs de l'internet

8. L'architecture de l'internet

8.1 Introduction

J'ai proposé au cours de la première partie de cette thèse une théorie de la démocratie qui reposait sur concept d'autonomie politique. J'ai ensuite utilisé ce concept pour comprendre l'impact de l'internet sur la démocratie. J'ai montré que l'internet permettait une extension de l'autonomie politique et que cela était positif pour la démocratie. Toutefois, ainsi que je l'ai rappelé à la fin de chapitre précédent, il se peut que l'internet, parce que c'est une technologie, se transforme au point de ne plus avoir un impact positif sur la démocratie. Une réflexion normative est donc nécessaire afin d'assurer l'impact positif de l'internet sur la démocratie. C'est ce que je me propose de faire dans cette troisième et dernière partie. Il ne sera plus question de décrire l'impact de l'internet sur l'autonomie politique et la démocratie, mais d'examiner les enjeux normatifs propres à l'internet afin de comprendre ce qu'il est nécessaire de faire pour s'assurer que l'internet continue de permettre l'extension de l'autonomie politique.

L'impact positif de l'internet sur la démocratie est une conséquence indirecte de ses propriétés que j'ai décrites au chapitre 4. Il semble donc, a priori, pour garantir cet impact, qu'il faut garantir ces propriétés. Ces propriétés doivent donc faire l'objet d'une réflexion normative que je me propose de mener au cours de cette troisième et dernière partie. Il me semble cependant que certaines de ces propriétés sont traversées par des enjeux similaires, et qu'il est possible pour une seule propriété d'être confrontés à plusieurs enjeux à la fois. Pour cela, je crois plus simple d'organiser cette partie en fonction des enjeux normatifs liés à l'internet; or il s'avère qu'ils correspondent à peu près aux quatre niveaux que l'on utilise pour le décrire.

Il est courant dans la littérature (Lessig 2006; Benkler 2006) de décrire l'internet comme ayant quatre niveaux. On retrouve tout d'abord un *niveau physique*, à savoir le matériel informatique, les ordinateurs, les routeurs, les câbles et les serveurs, bref tout ce qui compose physiquement l'internet. On retrouve ensuite un *niveau logique*, à savoir les protocoles qui assurent le transport de données à travers le réseau. Le troisième niveau est

celui des *applications*, c'est-à-dire les logiciels qui nous permettent d'utiliser l'internet, un navigateur, Skype, Facebook, etc. Le dernier niveau est celui du *contenu*, c'est-à-dire les données elles-mêmes. Les deux chapitres qui composent cette troisième et dernière partie me permettront de mener à bien une réflexion normative sur les trois premiers de ces quatre niveaux. Le présent chapitre portera plus précisément sur le *niveau logique*, il y sera question de la première propriété de l'internet que j'ai décrit au chapitre 4, son architecture non discriminante. Le chapitre 9 portera sur le *niveau physique* et celui des *applications*, il y sera question de la seconde propriété de l'internet que j'ai décrite, l'environnement numérique. Quant au niveau des *contenus*, je me restreindrai à offrir des pistes de réflexion à son sujet en conclusion.

Ce qui m'intéresse dans ce chapitre, c'est la forme que l'architecture logique de l'internet doit prendre si l'on souhaite s'assurer qu'il continuera à augmenter l'autonomie politique. J'ai expliqué à plusieurs reprises que l'impact positif de l'internet était dû à la nature non discriminante de son architecture. Dans ce chapitre, je vais donner de la substance à cette idée en prenant part au débat sur la neutralité de l'internet (NN : Neutralité du Net) qui a été lancé il y a une dizaine d'années par Tim Wu (2003). Ce débat s'est jusqu'à présent surtout déroulé dans l'arène de l'économie. Il a surtout été question de déterminer quelle architecture serait la meilleure pour les consommateurs et les entreprises. Au cours de ce chapitre, je compte déplacer ce débat vers l'arène politique. Il existe autant d'arguments économiques en faveur d'une architecture discriminante (AD), c'est-à-dire non neutre (Krämer, Wiewiorra, et Weinhardt 2013; Economides et Tåg 2012; Hahn et Wallsten 2006), que d'une architecture non discriminante (AND), c'est-à-dire neutre (van Schewick 2010; Wu 2003), mais pour le moment les chercheurs n'ont pour ainsi dire pas véritablement étendu le débat aux utilisations politiques de l'internet. C'est ce que je ferai dans ce chapitre.

Il semble, aujourd'hui, que le débat sur la NN est dans une impasse. Ainsi que je viens de le remarquer, il existe autant d'arguments en faveur de la NN que d'arguments en sa défaveur. De plus, il semble, comme le notent Krämer, Wiewiorra et Weinhardt (2013), que ce qui motive le choix en faveur d'une position plutôt que d'une autre relève surtout du préjugé. Ceux qui font le choix de la NN et donc d'une AND pensent que les extrémités du réseau doivent avoir priorité sur l'infrastructure au cœur du réseau. Ceux qui font le choix de la non-neutralité (NNN) et donc d'une AD pensent le contraire. En analysant le débat du point de vue

de l'autonomie politique, ce que je ferai, c'est offrir un moyen pour sortir de cette impasse en montrant qu'il est effectivement préférable de faire le choix d'une AND et donc de privilégier les extrémités du réseau aux dépens de son cœur.

Dans ce chapitre, je montrerai donc que pour assurer l'impact positif de l'internet sur l'autonomie politique, il est nécessaire de lui assurer une AND. Pour y parvenir, je procéderai de la manière suivante. Je montrerai d'abord qu'une architecture discriminante affectera à la hausse les coûts des activités associées à l'autonomie politique. Je montrerai ensuite que les avantages possibles que procure une AD ne contrebalancent pas ses désavantages en terme d'autonomie politique. Je montrerai pour finir que ni le marché ni les outils de régulation déjà existants ne suffisent pour assurer le maintien d'une architecture non discriminante. J'offrirai ensuite des pistes de réflexion pour assurer une AND. Je conclurai en proposant une brève discussion du problème de la fracture numérique. Mais avant de commencer, il est nécessaire de revenir plus en détail sur la notion d'architecture non discriminante.

8.2 L'architecture non discriminante de l'internet

Au chapitre 4, j'ai expliqué que l'une des propriétés importantes de l'internet était son architecture non discriminante. L'internet est en effet un réseau qui ne fait qu'assurer le transport de données d'un point à un autre sans discrimination. Je n'étais toutefois pas entré dans les détails techniques de ce qu'une telle architecture implique. C'est ce que je compte faire au cours de cette section. Je commencerai par présenter en détail l'architecture technique de l'internet, j'analyserai ensuite un principe qui a, jusqu'à présent, guidé les ingénieurs chargés de la gestion du réseau. Je poursuivrai en montrant que c'est le respect de ce principe qui permet à l'internet d'être un réseau non discriminant. Je conclurai cette section en exposant les problèmes liés au déploiement d'une telle architecture.

8.2.1 Comment fonctionne l'internet?

S'il est courant de décrire l'internet comme ayant quatre niveaux, ainsi que je l'ai expliqué il y a quelques instants, car cela permet de se faire une idée générale du réseau des réseaux; une telle manière de faire n'est pas satisfaisante du point de vue des ingénieurs

informatiques, car elle manque de précision. Elle permet de décrire la réalité de manière adéquate pour le philosophe politique, mais pas pour l'ingénieur. Lorsque l'on cherche à décrire l'internet de son point de vue, il est plus adéquat de dire qu'il est composé d'une série de modules relativement indépendants les uns des autres et organisés de manière hiérarchique en quatre différentes strates. *La strate du lien* qui correspond aux protocoles qui permettent d'assurer le lien physique entre diverse machine (le WiFi, l'Ethernet, etc.). *La strate de l'internet* qui correspond au protocole IP qui rend le transport de données possible d'une machine à une autre. *La strate du transport* qui correspond au protocole TCP qui assure le transport des données d'une application à une autre, et pour finir, *la strate des applications* qui assure l'encodage et le décodage de l'information, par exemple Skype, ou Gmail, ou encore Facebook.

Pour illustrer ce système, on peut utiliser l'exemple du système postal⁷⁵. Dans celui-ci, *la strate du lien* correspond aux technologies (l'avion, la voiture, etc.) qui permettent à une enveloppe d'aller d'un point à un autre. *La strate de l'internet* correspond elle, aux systèmes qui permettent de déterminer où doit aller une enveloppe et comment elle peut s'y rendre (les adresses, les codes postaux, et les entrepôts de la poste elle-même). *La strate du transport* quant à elle, correspond aux systèmes qui permettent à une enveloppe d'aller d'une personne à une autre personne (les boîtes aux lettres de dépôt, le facteur, et les boîtes aux lettres de réception). Pour finir, *la strate des applications* correspond aux usagers de la poste qui s'envoient des messages. Au cours de ce chapitre, je reviendrai régulièrement sur cette analogie pour éclairer le fonctionnement de l'internet.

La description que je viens de proposer permet de comprendre le fonctionnement de l'internet d'un point de vue très général, mais elle ne contient pas de principes normatifs qui pourraient aider un ingénieur informatique à faire des choix lorsqu'il développe un programme. Pour mener son travail à bien, il doit en effet savoir à quel niveau il doit implémenter certaines des fonctions nécessaires au bon fonctionnement de son logiciel. Pour reprendre l'analogie postale, la description que j'ai offerte ne permet de déterminer ni celui qui doit transporter une lettre de la boîte aux lettres au centre de tri ni celui qui doit mettre une lettre dans une enveloppe. Faut-il que l'utilisateur du service se charge de cela, ou faut-il que ce soit le facteur ou le responsable du bureau de poste? Faute de disposer d'une telle règle, on

⁷⁵ Je m'inspire ici d'un exemple développé à l'origine par Barbara van Schewick (2010)

peut faire le choix d'implémenter les fonctions « n'importe où », et toutes sortes d'architectures de réseaux différentes sont possibles. Ce fut d'ailleurs le cas, durant les années 70 et au début des années 80, alors que différents types d'architectures étaient en concurrence (Abbate 1999; Hafner et Lyon 2006; Wu 2010). Historiquement, il semble que les choix des ingénieurs à l'origine de l'architecture de l'internet ont été guidés par un principe normatif que l'on a appelé par la suite le principe end-to-end (EtE). Bien qu'il n'ait pas été nommé de manière explicite par les architectes de l'internet eux-mêmes (Abbate 1999; van Schewick 2010), il existe néanmoins de bonnes raisons de croire qu'il a effectivement guidé le design du réseau dès les origines (van Schewick 2010; Reed 2000).

Dans la littérature, ce principe est régulièrement associé à l'idée de neutralité de l'internet (Lessig 2006; Wu 2003) et d'architecture non discriminante. Toutefois, comme le remarque van Schewick (2010) on peut en distinguer deux versions. En effet, si le principe EtE a pour la première fois été explicitement utilisé en 1981 par Saltzer, Reed et Clark lors d'une conférence qui a par la suite été publiée (Saltzer, Reed, et Clark 1984). Il a ensuite été repris par les mêmes auteurs dans une série d'articles à la fin des années 1990 et au début des années 2000 (Blumenthal et Clark 2001; Reed, Saltzer, et Clark 1998). Ce faisant, ces auteurs en ont légèrement transformé la formulation. Il est alors possible, comme le remarque van Schewick (2010), de distinguer une version étroite du principe EtE et une version large. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'un principe normatif qui permet de décider de la strate d'implémentation d'une fonction, cependant ces deux versions diffèrent dans leurs conséquences. On peut toutefois noter que ces deux versions semblent avoir guidé les décisions des architectes originaux de l'internet lors de la création du protocole TCP-IP (van Schewick 2010; Abbate 1999; Hafner et Lyon 2006). Toutefois, comme je chercherai à le montrer maintenant, seule la version large du principe EtE peut garantir une architecture véritablement non discriminante.

La version étroite est formulée de la manière suivante : « A function should only be implemented in a lower layer, if it can be completely and correctly implemented at that layer » (van Schewick 2010, 58)⁷⁶. Cette formulation laisse aux ingénieurs une grande latitude afin de déterminer où devraient être implémentées certaines fonctions. En effet, il est suffisant que l'implémentation correcte et complète d'une fonction soit possible pour qu'elle le soit à un

⁷⁶ Van Schewick reformule ici la définition proposée à l'origine par Saltzer, Reed et Clark (1984, 278)

niveau inférieur. Cela a pour conséquence qu'un plus grand nombre de fonctions pourraient être implémentées à des strates inférieures alors même qu'elles ne sont pas nécessaires à ces niveaux (van Schewick 2010, 76-77). Pour reprendre l'analogie postale, le fait de mettre une lettre dans une enveloppe peut être réalisé correctement et complètement autant par le responsable d'un bureau de poste que par l'utilisateur lui-même. Il aurait donc été possible pour les créateurs du système postal d'imposer que ce soit aux facteurs ou aux responsables des bureaux de poste de le faire alors même que cela n'est pas nécessaire.

La version large, quant à elle, est formulée ainsi : « A function or service should be carried out within a network layer only if it is needed by all clients of that layer and it can be completely implemented at that layer » (Reed, Saltzer, et Clark 1998, 69). Cette version du principe EtE réduit considérablement la latitude dont les ingénieurs disposent pour décider de la strate d'implémentation d'une fonction. En effet, afin de pouvoir implémenter une fonction à un niveau donné, il faut qu'elle puisse l'être complètement à ce niveau, mais qu'elle soit aussi nécessaire à toutes les machines qui opèrent à ce niveau. Il n'est donc plus possible pour un ingénieur de décider la strate d'implémentation d'une fonction simplement à partir de ses préférences personnelles.

Pour illustrer la différence entre ces deux versions du principe EtE, reprenons l'exemple du système postal. Lorsque je mets une lettre dans une enveloppe, je me situe au niveau de la strate de l'application, lorsque je ferme l'enveloppe et que j'écris l'adresse sur l'enveloppe je suis encore à ce niveau. Cependant, il est tout à fait possible, ainsi que je l'ai mentionné il y a un instant, de réaliser complètement et correctement ces opérations à des strates inférieures. Si l'on suit *la version étroite du principe EtE*, on pourrait alors imaginer que les gestionnaires du système postal imposeront aux usagers que ce seront les facteurs et les employés des bureaux de poste qui réaliseront ces opérations. En revanche si l'on suit *la version large du principe EtE*, il est clair que ces opérations ne peuvent être réalisées que par les usagers, car il n'est pas nécessaire qu'elles soient réalisées par les employés de la poste. La seule chose dont a besoin la poste pour fonctionner, c'est que l'adresse à laquelle le courrier doit être livré soit présente. Une lettre peut être correctement glissée dans une enveloppe à plusieurs des étapes du processus postal, mais cela n'est nécessaire que pour les usagers, si l'on suit la version large du principe EtE, c'est donc à ce niveau qu'il faut que ce soit fait.

La version large est donc un guide plus strict que la version étroite. Il est cependant tout à fait possible que des doutes subsistent quant à la strate d'implémentation correcte lorsqu'on suit la version large du principe EtE, et donc que l'ingénieur ait à prendre une décision arbitraire. Dans l'exemple du système postal, pour recevoir ou envoyer son courrier (fonction « envoyer une lettre », ou la fonction « recevoir une lettre »), on pourrait imaginer qu'il est possible d'utiliser une boîte aux lettres, ou d'aller directement au centre de tri. L'utilisation d'une boîte aux lettres implique que la fonction « envoyer une lettre » est réalisée par la poste elle-même, c'est-à-dire au niveau de la strate du transport. En effet, l'utilisateur ne fait que signaler à la poste qu'il a du courrier qu'il souhaite voir transporter. De la même manière, lorsque le facteur dépose une lettre dans une boîte aux lettres, la fonction « recevoir une lettre » est réalisée par la poste elle-même. Le dépôt de la lettre par le facteur est un signal qu'un usager a reçu du courrier. En revanche, lorsque l'utilisateur doit déposer ou aller chercher son courrier directement au centre de tri, il devient alors responsable d'au moins une partie du transport de son courrier, ce qui veut dire que cette fonction est implémentée au niveau de la strate de l'application. Dans ces deux cas, les fonctions peuvent être implémentées complètement et correctement à ces deux niveaux, et elles sont nécessaires à chacun d'eux. La version large du principe EtE ne permet donc pas toujours de trancher entre deux implémentations.

À quoi peut-il donc bien servir de distinguer entre les deux versions de ce principe? Cela permet de mieux comprendre que ce qui permet l'architecture non discriminante de l'internet, c'est la version large du principe EtE. En effet, ainsi que je viens de le montrer, si l'on suit la version étroite de ce principe, il serait possible d'implémenter à un niveau inférieur des fonctions spécialisées qui ne sont nécessaires qu'à un niveau supérieur, et cela implique de conférer à ce niveau inférieur une capacité de discrimination qui ne lui est pas nécessaire. Ce faisant, c'est tout le réseau qui se trouve alors doté d'une capacité de discrimination supérieure à ce qui lui est nécessaire pour fonctionner correctement. Reprenons l'analogie postale. Il est nécessaire pour envoyer des objets par la poste que ceux-ci soient emballés. En revanche, il importe peu que ce soit l'utilisateur ou le postier qui procède à l'emballage, tant et aussi longtemps que cela est fait correctement. On pourrait donc tout à fait faire le choix d'un système postal dans lequel c'est le postier qui emballe les objets que les clients veulent envoyer. Cela permet au système postal de connaître précisément le contenu des paquets qu'il

transporte, et lui donne le pouvoir de discriminer entre eux, par exemple en demandant un prix plus élevé pour certains objets, en refusant d'autres, etc. Dans la réalité, la poste a effectivement déjà le droit de refuser certains objets, mais elle doit s'en remettre à la bonne foi de ses usagers pour connaître le contenu des paquets qu'elle transporte. Rien n'empêche un individu de mentir en déclarant qu'un paquet contient des instruments de musique alors qu'il contient en fait des restes humains. En donnant aux postiers le pouvoir d'emballer les colis de ses usagers, la poste s'assure qu'elle pourra toujours décider de ce qu'elle transporte. Lorsque l'on fait le choix d'implémenter à une strate inférieure des fonctions qui ne lui sont pas nécessaires et que l'on pourrait implémenter correctement et complètement à des strates supérieures, on permet aux premières d'accéder à de l'information sur les secondes alors que cela n'est pas nécessaire. Il devient donc possible pour les strates inférieures de discriminer l'information qu'elles reçoivent des strates supérieures, puisque celle-ci leur est accessible.

Ce que permet le principe EtE, autant dans sa version étroite que dans sa version large, c'est de s'assurer que les strates inférieures du réseau seront plus générales que les strates supérieures. La version large vient garantir, en plus, qu'une strate ne fera pas plus que ce pour quoi elle a été conçue. En spécifiant qu'une fonction ne devra être implémentée que si elle est nécessaire à tous les clients de cette strate, on s'assure, par exemple, que les strates qui assurent le transport d'une information ne feront rien d'autre que cela. En conséquence, toutes les tâches spécialisées qui ne sont pas requises pour que les strates inférieures du réseau fonctionnent correctement ne pourront être implémentées qu'au niveau de la strate des applications. Cependant, la version large du principe EtE n'empêche nullement d'implémenter certaines fonctions relatives à la sécurité du réseau à des strates inférieures du réseau. En effet, elle recommande d'implémenter une fonction là où elle est nécessaire et cela implique parfois d'implémenter une fonction de sécurité à des strates inférieures si cela est nécessaire au bon fonctionnement du réseau. J'aurais l'occasion de revenir plus en détail sur ce point précis à la section suivante. Le respect de ce principe fait donc de l'internet un réseau non discriminant. L'internet est en effet un réseau qui assure le transport de n'importe quel type d'information, quelle que soit sa forme. Son architecture laisse aux applications, comme Skype, le courriel, le web, etc., le soin d'encoder et de décoder l'information qu'elles veulent transmettre. Cela lui permet de se concentrer uniquement sur le transport de cette information entre deux points. N'importe quelle application peut donc utiliser l'internet pour transmettre de l'information,

tout comme tout un chacun peut utiliser le service postal pour transmettre à peu près n'importe quoi. L'internet à l'instar de la poste offre un service très général qui peut être utilisé pour développer toutes sortes d'idée.

Le respect de la version large du principe EtE permet donc d'assurer une architecture non discriminante à l'internet. Dès lors que l'on implémente des fonctions spécialisées à des strates inférieures, on augmente leur potentiel de discrimination ainsi que celui du réseau. Afin d'assurer que le réseau soit le moins discriminant possible, il est donc essentiel de limiter la spécialisation des strates inférieures, c'est justement ce que fait le principe EtE particulièrement dans sa version large. En effet, en recommandant l'implémentation d'une fonction à une certaine strate uniquement lorsque celle-ci y est nécessaire, la version large du principe EtE s'assure de ne pas permettre plus de discrimination que nécessaire au sein du réseau. Une telle architecture n'est cependant pas sans problèmes, comme on le verra maintenant.

8.2.2 Les problèmes d'une AND

Dans la littérature, trois problèmes sont régulièrement évoqués lorsqu'il est question d'une AND et de la neutralité de l'internet. On reproche à une telle architecture de ne pas permettre l'amélioration de la sécurité du réseau, de ne pas pouvoir faire face correctement à l'explosion actuelle du trafic sur l'internet, et, pour finir, d'empêcher un financement adéquat de son infrastructure matérielle (van Schewick 2010; Zittrain 2008; Blumenthal et Clark 2001; Curien et Maxwell 2011; Yoo 2012). Dans cette section, je reviendrais en détail sur chacun de ces points.

La première critique qui est régulièrement faite à une AND par ses détracteurs est qu'elle ne permet pas d'assurer adéquatement la sécurité du réseau (Zittrain 2008). L'internet est si facile d'utilisation, et permet un si grand éventail d'action, qu'il est aussi très vulnérable à toutes sortes d'action malveillante. Des actions qui ciblent à la fois les particuliers, mais aussi l'infrastructure même du réseau. Zittrain rapporte que le nombre d'incidents liés à la sécurité d'internet a doublé tous les ans sans interruption de 1997 à 2003⁷⁷ (Zittrain 2008, 47).

⁷⁷ L'organisme qui tenait le compte a simplement décidé à partir de 2004 de cesser de rapporter les données tant il devenait difficile de tenir le compte.

Ces incidents incluent les problèmes liés à des virus et à des injections de code dans des sites internet, mais aussi le piratage de base de données, les DDoS, etc. Ces problèmes ont toutes sortes de causes, de l'explosion de la cybercriminalité (Deibert 2013) à l'incapacité des usagers de mettre régulièrement leur machine à jour (Zittrain 2008, 47), en passant par l'émergence de l'internet comme zone de conflits entre les États (Clarke et Knake 2010). La plupart des utilisateurs ne sont pas nécessairement confrontés à ces risques au quotidien, car les fournisseurs d'accès internet (FAI), les opérateurs de sites internet et les responsables informatiques sont constamment en train de lutter contre des attaques et réussissent partiellement à implémenter certaines techniques pour limiter les risques que courent les utilisateurs (Zittrain 2008; Curien et Maxwell 2011; Blumenthal et Clark 2001).

Permettre une discrimination des contenus transmis sur le réseau permettrait de réduire ce problème. Cela permettrait de déterminer si tel ou tel paquet de données pose un risque à la sécurité du réseau et donc de prendre les mesures nécessaires pour empêcher qu'il cause des dégâts. Par exemple, l'implémentation d'un firewall au cœur du réseau, c'est-à-dire une fonction spécialisée à une strate inférieure qui ne devrait donc être que générale, permettrait de filtrer tout trafic suspect et donc d'agir sur les problèmes à la source. Il faut toutefois noter, ainsi que le remarque van Schewick (2010, 367), que la version large du principe EtE n'empêche en rien l'implémentation de certaines mesures de sécurité à des strates inférieures tant et aussi longtemps qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du réseau que l'implémentation se fasse à ce niveau que cela peut être fait correctement et complètement là. Par exemple, un mécanisme qui permettrait de prévenir les attaques de DDoS pourrait tout fait être implémenté au cœur du réseau et non seulement chez les hébergeurs de sites internet si de telles attaques ne pouvaient être prévenues de manière efficace qu'en implémentant correctement et complètement un mécanisme à ce niveau. Cependant, il est certain que les mécanismes qui permettraient d'assurer une pleine sécurité au réseau et à ses utilisateurs ne pourront pas tous être déployés à des strates inférieures dans le respect de la version large du principe EtE, et qu'une AD permettrait une sécurité accrue.

Les critiques de la neutralité de l'internet et d'une AND évoquent aussi régulièrement l'explosion du volume de données qui transit sur l'internet pour réclamer leur abandon au profit d'une architecture discriminante (Yoo 2012). La plupart des données dont nous disposons sur le volume de données qui circule sur l'internet montrent qu'il est en train

d'augmenter de manière exponentielle. Curien et Maxwell (2011) rapportent par exemple une hausse d'environ 130 % du volume des communications électroniques entre 2010-2013, il rapporte également que 2009 a vu une hausse de 140 % du nombre de vidéos visionnées sur l'internet par rapport à l'année précédente. Cisco (2014) par exemple prévoit que le trafic mondial de l'internet sera, en 2018, 64 fois plus important que le volume de l'internet mondial de 2005. Cela n'est pas un problème en soi, mais il s'avère que cette augmentation de trafic ne va pas de pair avec une augmentation de la capacité de transport du réseau. Il est donc probable que l'internet se trouve peu à peu congestionné, et que les utilisateurs devront faire face à des temps d'attentes plus longs lorsqu'ils chercheront à se connecter à certains services, ou qu'ils constateront une diminution de la qualité du contenu qu'ils reçoivent, par exemple une image brouillée sur Netflix, des sons hachés sur Skype, etc.

Pour les critiques de l'AND, ce problème en est la conséquence directe, car elle empêche de pouvoir offrir à certaines applications et à certains utilisateurs ce que les commentateurs appellent une Qualité de Service (QoS) (van Schewick 2010; Curien et Maxwell 2011), c'est-à-dire une garantie de qualité pour un service donné. En effet, une AND impose que le transport de paquets de données d'un point à un autre soit effectué de manière identique pour tous les paquets qui circulent sur le réseau. Il n'est donc pas possible d'offrir une sorte de voie rapide pour certains types de données. Proposer une QoS impliquerait de pouvoir distinguer entre différents types de données qui circulent sur un réseau en fonction de leur provenance, de leur destination ou de leur contenu. En effet, pour s'assurer que la qualité d'un film visionné sur Netflix n'est pas trop mauvaise, il faut pouvoir reconnaître que tel paquet de données est un morceau de ce film et non un courriel par exemple. Cela implique alors d'implémenter des fonctions spécialisées au sein de strates inférieures qui ne devraient, dans une AND, s'occuper que de transport; ce qui est en contradiction avec la version large du principe EtE. Ainsi, faire le choix d'une AD permet d'offrir des « voies rapides » pour certaines applications, ou certains utilisateurs, et donc de décongestionner le réseau. Il faut cependant noter qu'il existe des raisons de croire que cette manière de faire ne permet pas véritablement d'éviter le problème de la congestion. Ainsi que le montrent certains modèles économiques (Economides et Hermalin 2012), lorsqu'un FAI peut offrir une QoS, il est possible qu'il décide de dégrader volontairement le trafic qu'il offre sur la voie normale afin de forcer tous les acteurs à payer pour accéder à sa QoS, ce faisant, il réintroduit la congestion

sur sa voie rapide. Sidak et Teece (2010) notent toutefois qu'en raison de l'architecture de l'internet et de l'environnement compétitif du marché du haut débit, il n'y a aucune raison de souscrire aux conclusions de ces modèles. Pourtant lorsque Comcast et Verizon ont souhaité faire payer à Netflix l'accès à leurs réseaux, c'est bel et bien ce qu'ils ont fait (Brodkin 2014e; Brodkin 2014f; Brodkin 2014b; Brodkin 2014d; Brodkin 2014a; Brodkin 2014c). Malgré cela, il ne devrait y avoir aucun doute qu'une AD assurera une meilleure qualité de service qu'un réseau qui ne discrimine pas entre les contenus dont il assure le transport, parce qu'une AD permet une gestion précise du trafic.

La dernière critique qui est faite à une AND est qu'elle ne permet pas un financement adéquat de l'infrastructure matérielle du réseau (Yoo 2012; Krämer, Wiewiorra, et Weinhardt 2013; Curien et Maxwell 2011). Cette critique est directement liée à l'explosion du trafic dont je viens de parler qui augmente nécessairement aussi les coûts pour les FAI. En effet, comme je viens de le montrer, le respect de la version large de principe EtE ne permet pas d'offrir des services de QoS, la seule solution pour éviter la congestion est donc d'augmenter les investissements dans l'infrastructure matérielle du réseau. Or, jusqu'à présent, seuls les clients des FAI, à travers leurs abonnements, contribuent au financement de cette infrastructure. Pourtant, l'internet est un marché biface, c'est-à-dire qu'il met en relation trois types d'acteurs, des utilisateurs qui cherchent à accéder à des contenus, des producteurs de contenus qui cherchent à distribuer leur contenu, et les FAI qui les mettent en relation (Curien et Maxwell 2011; R. S. Lee et Wu 2009). Pour alléger le fardeau qui pèse sur eux, les FAI proposent de mettre à contribution les producteurs de contenu en les faisant payer pour accéder à leurs utilisateurs, mais le respect de la version large du principe EtE rend cela impossible. En effet, pour faire payer les producteurs l'accès à leurs réseaux, les FAI doivent savoir ce qui circule dessus et être capables de discriminer entre les paquets qui proviennent de tel producteur et ceux qui proviennent de tel autre. Ils doivent nécessairement implémenter au cœur de leurs réseaux des fonctions spécialisées qui ne sont nullement nécessaires à ce niveau là.

Il faut cependant noter deux choses. La première est que, contrairement à ce que prétendent les FAI, les producteurs de contenu contribuent aussi au financement des infrastructures matérielles du réseau. En effet, ayant des contenus à transmettre, il leur est nécessaire de se connecter à l'internet, donc de payer leur connexion au réseau, comme

n'importe quel utilisateur (Curien et Maxwell 2011, 39-40). La seconde est que certains modèles économiques montrent que l'on peut s'attendre à plus d'investissement dans l'infrastructure matérielle du réseau avec une AND qu'avec une AD (Cheng, Bandyopadhyay, et Guo 2011; Choi et Kim 2010). En effet, le seul moyen pour un FAI de faire face à l'explosion du trafic lorsqu'il est contraint par une AND est d'augmenter la capacité de transport de l'infrastructure matérielle de son réseau, puisqu'il ne dispose pas de la possibilité d'offrir une QoS. Au risque de devenir non compétitif, un FAI se trouverait donc dans l'obligation d'investir dans cette infrastructure. Selon ces modèles, une AD permettrait aux FAI d'augmenter leurs profits, mais cela ne se traduirait pas nécessairement par une augmentation de l'investissement dans l'infrastructure, car il serait moins coûteux et donc plus profitable de développer des outils de gestion de trafic en proposant par exemple une offre de QoS.

Ces trois critiques, bien qu'elles ne me semblent pas rédhitoires, poussent certains à réclamer l'abandon pur et simple de la neutralité de l'internet et le passage à une AD. Comme on vient de le voir, selon eux, un internet dont l'architecture serait discriminante pourrait mieux faire face à l'explosion du trafic et offrirait une sécurité accrue. Quel serait alors son impact sur l'autonomie politique?

8.3 L'impact d'une AD sur l'autonomie politique

L'internet, parce qu'il se développe en respectant la version large du principe EtE possède une AND et permet donc, comme je l'ai montré précédemment, d'augmenter l'autonomie politique des individus. Cependant, comme on vient de le voir, cette architecture n'est pas sans problèmes et certains critiques réclament l'abandon du principe EtE. Je compte donc montrer au cours de cette section qu'une AD aurait un impact négatif sur l'autonomie politique et ainsi qu'il est nécessaire de garantir le respect de la version large du principe EtE si l'on souhaite que l'internet continue à avoir un impact positif sur la démocratie. Pour y parvenir, je commencerai par présenter l'impact qu'une AD aurait sur l'autonomie politique. Je montrerai donc que les discriminations qu'elle permet affectent négativement les activités associées à l'autonomie politique. Je conclurai cette section en cherchant à déterminer si une AD peut présenter des avantages quelconques en terme d'autonomie politique.

8.3.1 Comment une AD affecterait-elle l'autonomie politique

Un réseau qui se déploie en respectant la version large du principe EtE requiert que son cœur c'est-à-dire ses strates les plus inférieures reste le plus général possible. Ainsi que je l'ai expliqué plus haut, cela a deux conséquences. Premièrement, un tel réseau ne peut être optimisé pour certaines applications, c'est-à-dire qu'il ne peut pas avoir été conçu de telle sorte qu'il offre un meilleur transport aux données issues de ces applications. Deuxièmement, il ne peut pas non plus être en mesure de contrôler l'exécution de certaines applications, c'est-à-dire qu'il ne peut pas empêcher ou autoriser le transport de leurs données. En effet, si les strates inférieures d'un réseau permettent plus que le simple transport de données, c'est que des fonctions spécifiques qui ciblent spécifiquement une application ou un type d'applications y ont été implémentées. Une architecture est donc discriminante si elle permet la gestion de la performance d'une application ou son contrôle (van Schewick 2010, 286). Cela dessine les deux dimensions le long desquelles il est possible de mesurer le degré de discrimination d'une architecture.

Reprenons l'analogie postale afin d'y voir plus clair. Le réseau actuel fonctionne selon un certain nombre de principes très généraux, toutefois on peut remarquer qu'il n'est pas complètement non discriminant. Premièrement, il a été optimisé pour certains types de contenus, certains formats de lettre, et certains formats de colis, par exemple. Un prix supérieur est imposé aux envois qui ne respectent pas ces formats, car ils requièrent de la poste des opérations supplémentaires. De plus, parce que la poste n'est pas aveugle à ce qu'elle transporte, il est possible de demander un traitement particulier pour certains envois afin qu'ils arrivent plus vite à destination. Deuxièmement, le réseau postal offre un certain degré de contrôle à l'entreprise quant à ce qui circule sur son réseau, notamment en ce qui concerne le volume et le poids des messages qu'elle transporte, mais aussi leur contenu. La poste se réserve en effet le droit de refuser certains courriers trop lourd ou au contenu dangereux. L'architecture du réseau postal est ainsi discriminante parce qu'elle offre à son opérateur la possibilité de contrôler ce qui y circule et comment cela circule. Elle pourrait l'être encore plus si elle permettait un contrôle plus strict du contenu des messages, ou si elle était optimisée pour un seul format de lettre ou de colis.

Lorsqu'un ingénieur n'est pas contraint par les règles que lui dicte la version large du principe EtE, il peut construire son réseau comme il le souhaite. Les choix qu'il fera peuvent être tout à fait légitimes, mais ils auront pour conséquence d'augmenter la capacité de l'opérateur d'un réseau à discriminer l'information qui y circule. Le réseau de téléphonie a par exemple été optimisé pour les communications orales entre deux individus. Le réseau radiophonique, quant à lui, a été conçu pour contrôler les émetteurs et leurs nombres. Pour l'instant, l'internet est un réseau non discriminant, mais il se pourrait tout à fait que cela change. Certains opérateurs de téléphonie mobile n'ont d'ailleurs pas hésité, lorsqu'ils en avaient le droit, à empêcher l'utilisation d'applications comme Skype sur leurs réseaux (Champeau 2009b). Le minitel, un réseau informatique français longtemps concurrent de l'internet qui n'a pas été développé en suivant le principe EtE était complètement contrôlé par l'opérateur du réseau, et il était optimisé pour des terminaux relativement simples qui se connectaient à des serveurs plus complexes.

Pour comprendre l'impact d'une AD sur l'autonomie politique, il est utile de reprendre la distinction entre les deux aspects du niveau individuel que j'ai proposé lors de la première partie⁷⁸. J'ai analysé longuement l'impact de l'internet et de son AND sur l'espace public et la vie privée lors des chapitres 5 et 6. Dans la suite de cette section, je montrerai donc comment une AD affecte ces deux aspects de l'autonomie politique en commençant par la vie privée.

S'interroger sur l'impact d'une AD sur la vie privée, c'est se poser la question suivante : comment une architecture qui permet l'optimisation du transport d'information et son contrôle va-t-elle affecter la capacité d'un individu à disposer de mécanismes pour réguler de manière appropriée ses flux d'information personnelle? On pourrait raisonnablement penser que la vie privée est impossible sur un réseau dont l'architecture est discriminante. En effet, ainsi que le remarquent plusieurs commentateurs (Curien et Maxwell 2011; Lessig 2006; Bendorath et Mueller 2011), les techniques telles que le DPI⁷⁹ qui permettent l'optimisation et le contrôle des flux d'information offrent aux opérateurs, par la même occasion, un accès direct aux flux

78 Je ne traiterai donc pas de l'impact d'une AD sur le niveau institutionnel de l'autonomie politique.

79 Le DPI ou Deep Packet Inspection, est une technique qui permet de lire l'information contenue en profondeur dans un paquet de données qui se déplace sur un réseau et non simplement l'information nécessaire à son transport. Pour plus d'information on pourra consulter « Deep packet inspection » dans *Wikipédia*, dernière modification le 10 février 2015. https://en.wikipedia.org/wiki/Deep_packet_inspection

d'information des internautes qui utilisent leurs réseaux. En effet, lorsqu'un FAI possède la capacité de limiter l'accès de ses clients à Netflix, cela veut dire qu'il est capable de déterminer qui accède à cette application, et probablement plus. Un FAI dans cette position se trouve donc à avoir accès à de l'information sur ses clients que ces derniers n'ont pas nécessairement souhaité partager avec lui. Faut-il pour autant en conclure qu'il y a là une diminution de la vie privée? Il est vrai que l'architecture d'un réseau ne peut être discriminante que si elle permet de connaître l'information qui circule sur ce réseau et que cela implique que les utilisateurs de celui-ci devront partager de l'information avec son opérateur. Cependant, comme je l'ai expliqué aux chapitres 2 et 5, ce n'est pas le partage d'information en lui-même qui est constitutif d'une violation de vie privée. Ce n'est pas parce qu'un individu partage de l'information avec quelqu'un d'autre que sa vie privée disparaît, mais parce que les mécanismes qui régulent la circulation de l'information ne fonctionnent pas de manière appropriée. En fait, si l'on suit ce que j'ai expliqué au chapitre 5, pour qu'une AD fasse courir un risque à la vie privée du point de vue de l'autonomie politique, il faudrait qu'elle permette aux FAI d'utiliser l'information qu'ils peuvent acquérir sur leurs clients afin de les influencer de manière arbitraire. Or le simple passage d'une AND à une AD ne permet pas cela, car il n'affecte nullement les règles qui prévalent au sein d'un groupe. Quand bien même l'usage du DPI se généraliserait, cela ne rendrait pas acceptable le fait que les FAI utilisent l'information à laquelle ils ont accès pour influencer de manière arbitraire leur client. Le problème est qu'aujourd'hui on ne peut que constater un affaiblissement de la protection de la vie privée et une augmentation des abus de la part des autorités (Champeau 2015; Farivar 2013c; Welch 2014; Kravets 2015b; Kravets 2015a).

Je ne suis pas en train de dire que le passage d'une AND à une AD n'affecte pas du tout la vie privée. Il est même certain que les normes informationnelles auxquelles nous sommes habitués sont violées lorsque cela arrive (Nissenbaum 2010). Ce que je veux dire en revanche c'est que l'impact d'une AD sur la vie privée n'est pas problématique du point de vue de l'autonomie politique, parce que la capacité des FAI à collecter de l'information sur leur réseau ne se traduira pas par une diminution de l'indépendance des préférences politiques des individus. Je me place donc uniquement dans la perspective restreinte de l'autonomie politique et non dans une perspective éthique plus large. Dans cette perspective, l'impact d'une AD ou d'une AND est le même sur la vie privée. Un internet qui fonctionnerait avec une AD aurait

sur la vie privée le même impact que celui que j'ai décrit au chapitre 5. En effet, les affordances de l'internet qui affectent la vie privée ne sont pas liées aux propriétés de son architecture, mais plutôt à celles de l'espace qu'il ouvre, à savoir qu'il s'agit d'un environnement numérique dont l'accès est médiatisé. Or cela ne change pas que l'internet soit déployé sur une AND ou sur une AD.

Analysons maintenant l'impact que peut avoir une AD sur l'espace public. J'ai montré au chapitre 6 que l'internet permettait une extension de ce dernier parce qu'il diminuait les coûts associés à la prise de parole et à l'action politique, notamment les coûts associés à la diffusion d'une information, ainsi que les coûts sociaux et temporels de la participation à une action politique. Comment le passage à une AD affectera-t-il cela? Ainsi que le remarque van Schewick (2010, chap. 7), le passage à une AD a deux conséquences majeures. Cela va, premièrement, diminuer les bénéfices potentiels de quelqu'un qui souhaiterait diffuser de l'information. En effet, le passage à une architecture qui permet d'optimiser les flux d'information ou de les contrôler offre à l'opérateur d'un réseau la possibilité d'offrir un service payant afin d'assurer le transport adéquat d'information, ou encore de limiter la diffusion d'un flux d'information. La conséquence de cela, pour l'émetteur d'une information, est une augmentation des coûts associés à la diffusion ou une diminution de ses revenus. Deuxièmement, le passage à une AD va augmenter les coûts de production d'un flux d'information. En effet, l'optimisation d'une architecture pour certains types de contenu imposera aux producteurs de s'assurer de la compatibilité de leur flux avec les différents réseaux qu'ils souhaitent utiliser ce qui demandera d'effectuer des tests qui pourraient s'avérer coûteux. L'augmentation des coûts et la diminution des bénéfices risquent donc de faire disparaître les petits producteurs d'information et de favoriser la professionnalisation de l'émission d'information (Yoo 2012; van Schewick 2010; Curien et Maxwell 2011). C'est d'ailleurs exactement ce qu'il s'est passé avec la radio (Wu 2010). Du point de vue de l'espace public, l'impact est simple. L'augmentation des coûts liés à la participation se traduira par une diminution de la participation. Plus il deviendra complexe de créer un blog ou une pétition, moins de gens le feront. Plus il sera cher d'émettre un message, moins les gens le feront. Plus les réseaux contrôleront l'information qu'ils transportent et plus le public potentiel d'un message sera restreint. Bref, une AD vient, à tout le moins, considérablement réduire l'extension de l'espace public que permettait une AND.

On pourrait cependant m'opposer que s'il est dans l'intérêt d'un FAI de faire payer les gros producteurs pour l'accès à leur réseau, il ne l'est pas de faire payer les petits producteurs, car cela représenterait une tâche trop coûteuse (T. B. Lee 2008), et donc qu'une AD n'implique pas nécessairement une augmentation des coûts pour les petits producteurs. On peut répondre deux choses à cela. Premièrement, il est tout à fait possible qu'un FAI décide de dégrader tous les contenus qui ne lui sont pas profitables. Cette dégradation n'affectera pas véritablement ceux qui veulent vraiment avoir accès à ce contenu, mais elle affectera certainement la capacité des autres à y avoir accès. Dans cette situation, on diminue de facto l'audience d'un message et par la même occasion l'extension de l'espace public. Deuxièmement, l'objection de Lee suppose qu'il y a effectivement des milliers de petits producteurs trop petits pour qu'un FAI puisse réellement y prêter attention. Or, un site internet est toujours hébergé quelque part, et l'immense majorité des producteurs de contenu n'héberge pas leurs sites sur des serveurs qu'ils auraient chez eux, mais plutôt chez un hébergeur commercial. S'il est vrai qu'il existe beaucoup de petits hébergeurs, il existe aussi beaucoup de gros hébergeurs qui pourraient se trouver dans l'obligation de négocier avec les FAI pour un accès à leur réseau et qui devront donc augmenter le prix des hébergements qu'ils offrent afin de répercuter le coût de cet accès. Il devient donc, là encore, plus cher d'émettre une information, ce qui réduit l'extension de l'espace public.

On pourrait être tenté de croire que la naissance de grandes plateformes d'hébergement pourrait, malgré tout, permettre d'étendre l'espace public malgré l'augmentation des coûts. Après tout, de telles plateformes ne permettent-elles pas de réduire les coûts? Il est coûteux, pour un particulier, d'offrir un service de visionnage de vidéo, c'est pour cela que YouTube s'est développé par exemple. La multiplication des intermédiaires a, certes, quelques bénéfices, mais elle a aussi des inconvénients. Premièrement, passer par un intermédiaire implique de perdre une partie du contrôle que l'on possède sur ce que l'on fait. Il est donc tout à fait possible que certains individus, parce qu'ils ne sont pas à l'aise avec tel ou tel intermédiaire, décident de ne pas participer à une activité. Plutôt que de diminuer les coûts sociaux liés à une activité politique, il semble que dans ce cas l'internet les augmente. Deuxièmement, passer par un intermédiaire expose au risque de voir censurer les contenus que l'on souhaite partager, sans que cela soit justifié d'un point de vue légal. Facebook, par exemple, supprime les photos de femmes qui allaitent (Bianco 2009). Verizon a, quant à elle,

empêché la diffusion de SMS qui promouvaient l'avortement (Liptak 2007). Cela dit, je ne suis pas en train de dire que les intermédiaires n'ont que des conséquences néfastes. Ils permettent parfois des gains en terme de qualité (Rébillard 2007; Yoo 2012). Toutefois, ils ne permettent pas de faire disparaître les coûts liés au passage d'une AD, et ne permettent donc pas d'assurer une extension de l'espace public aussi importante que celle que l'on peut constater avec une AND.

Une AD permet en fait à moins de personnes de parler, d'écouter, ou de participer qu'une AND. On pourrait même dire, comme le remarque Lee et Wu (2009), que cela risque de fragmenter considérablement l'espace public. En permettant à un FAI de contrôler ce qui circule sur son réseau, ce que l'on risque de faire, c'est de détruire l'unicité de l'internet. Un individu n'aurait plus accès à un seul internet, mais à l'internet que lui offre un FAI en particulier. En fonction des ententes qu'un FAI a passées avec les producteurs de contenu, un utilisateur pourrait avoir accès à Facebook, Gmail et Netflix, mais pas à Hulu et Spotify. Il pourrait se connecter au site de Elsevier ou de Wiley, mais pas à JStore. Il pourrait avoir accès aux sites internet qui se trouvent chez tel hébergeur, mais pas chez tel autre. Cela ne veut pas nécessairement dire qu'une AD limite l'autonomie politique dans l'absolu, mais que l'extension qu'elle permet, si elle en permet une, est bien moins grande que celle que permet une AND. L'augmentation de l'autonomie politique sera donc moins conséquente que celle que j'ai décrite aux chapitres 5 et 6, si l'on fait le choix de permettre l'abandon du respect de la version large du principe EtE. Il est important de noter que mon argument, ici, n'est pas de dire que le passage à une AD implique une diminution de la liberté d'expression, mais plutôt une diminution de la capacité à s'exprimer. La capacité à s'exprimer peut être affectée par les techniques, alors que la liberté d'expression ne sera affectée que par les lois et les normes qui régissent un groupe.

8.3.2 Une AD pourrait-elle offrir des avantages à l'autonomie politique?

Le passage d'une AND à une AD pourrait donc limiter l'impact de l'internet sur l'autonomie politique. Ne pourrait-on cependant pas imaginer que les avantages d'une AD que j'ai présentés plus haut pourraient avoir un impact positif sur l'autonomie politique? Ne

pourrait-on pas imaginer que la diminution de l'extension de l'autonomie politique associée au passage à une AD pourrait être compensée par ces avantages? Pour répondre à cela, j'analyserai tour à tour, dans cette section, l'impact des trois avantages d'une AD sur l'autonomie politique, à commencer par l'amélioration de l'infrastructure.

J'ai expliqué, à la section 2.2 du présent chapitre, que pour ses défenseurs, une AD devrait permettre le déploiement de meilleures infrastructures physiques. Parce qu'une AD permet aux FAI de faire payer autant les consommateurs que les producteurs de contenu, elle leur permet de capter une plus grosse part de profit et donc de faire plus d'investissements dans l'infrastructure physique du réseau (Yoo 2005; Yoo 2012; Njoroge et Ozdaglar 2010; Krämer, Wiewiorra, et Weinhardt 2013). Cette amélioration de l'infrastructure devrait se traduire par un meilleur service pour plus d'individus. Ainsi, même si l'argument que j'ai présenté à la section précédente est fondé une AD devrait quand même étendre l'autonomie politique, même si elle ne l'étend pas autant qu'une AND, mais surtout elle devrait l'étendre pour plus d'individus qu'une AND. Deux réponses sont possibles à cet argument. Premièrement, on peut mettre en doute que l'amélioration de l'infrastructure que devrait permettre une AD se traduira par une extension de l'autonomie politique de plus d'individus. Deuxièmement, on peut aussi mettre en doute que le passage à une AD impliquera une amélioration de l'infrastructure.

L'amélioration de l'infrastructure du réseau peut vouloir dire deux choses. Cela peut vouloir dire que l'information circule plus rapidement sur le réseau du fait d'une augmentation de sa capacité. Cela peut aussi vouloir dire que l'infrastructure permet à un plus grand nombre d'individus d'avoir accès à l'internet. Comment l'augmentation de la capacité du réseau à faire circuler de l'information va-t-elle affecter l'autonomie politique? La capacité actuelle du réseau est tout à fait satisfaisante pour la majorité des contenus. Il est vrai, parfois, que les échanges qui ont lieu sur Skype sont brouillés, qu'il est un peu long d'accéder à certains sites, etc., mais rarement au point de rendre tout cela inutilisable. En fait, de l'avis de la majorité des commentateurs, ce sont surtout des applications gourmandes qui requièrent l'augmentation de la bande passante. Des applications comme Netflix ou la télévision par internet, ou encore de potentielles applications médicales qui nécessiteraient une grande précision d'image, bref ce sont des activités sans liens avec l'autonomie politique (Faulhaber 2011; Njoroge et Ozdaglar 2010; Krämer, Wiewiorra, et Weinhardt 2013). Une amélioration de l'infrastructure n'aurait

donc qu'un effet négligeable sur l'autonomie politique et ne permettrait pas de compenser la diminution de l'extension relative au passage d'une AND à une AD. Il est cependant possible que l'augmentation du nombre de personnes qui ont accès à l'internet amène un réel gain en terme d'autonomie, cependant, comme je l'expliquerai dans la dernière section de ce chapitre, il est tout à fait possible de faire le choix d'une AND et d'augmenter l'accès à l'internet.

Qu'en est-il alors de l'idée qu'une AD va permettre aux FAI de consacrer plus d'argent à l'amélioration de l'infrastructure physique du réseau? Il faut commencer par remarquer que cet argument repose principalement sur l'idée que si un FAI touche plus d'argent il va nécessairement l'utiliser pour améliorer l'infrastructure de son réseau, alors qu'il peut tout à fait décider de dépenser cet argent autrement, dans les salaires, dans l'amélioration des conditions de travail de ses employés, du service client, etc. On peut ensuite remarquer, ainsi que je l'ai déjà signalé, que certains modèles économiques montrent en fait qu'une AD n'aurait pas pour conséquence plus d'investissement dans les infrastructures, mais au contraire moins d'investissements, car plutôt que de chercher à étendre leur réseau pour résoudre les problèmes de bande passante, les FAI se tourneraient plutôt vers l'ouverture de voies prioritaires pour maximiser leurs profits (Choi et Kim 2010; Cheng, Bandyopadhyay, et Guo 2011). Ces modèles montrent, en revanche, qu'une AND aurait pour conséquence une augmentation des investissements dans l'infrastructure justement parce qu'elle ne permet pas de développer de voies prioritaires.

Le second avantage d'une AD est qu'elle permet d'augmenter la sécurité sur le réseau (Yoo 2012; Blumenthal et Clark 2001). Parce qu'une AD permet de mieux contrôler ce qui se passe sur le réseau, elle devrait pouvoir améliorer la sécurité. Il est indéniable qu'un réseau dont les strates inférieures sont capables de discrimination est plus sûr qu'un réseau où cela n'est pas possible. La télévision ou le téléphone qui sont de parfaits exemples de réseaux dont l'architecture est discriminante sont bien plus sûrs que l'internet. La question que l'on doit se poser en revanche porte sur les gains que cette sécurité permet en terme d'autonomie politique. Est-ce que l'assurance d'un réseau plus sûr affectera la diversité des contenus disponible? Il est tout à fait possible que l'assurance d'une certaine sécurité pousse plus de gens à partager sur l'internet, après tout cela devrait diminuer les coûts de gestion d'un site internet, puisqu'il risque d'y avoir moins de spam et d'attaques en tout genre. Cela devrait d'ailleurs permettre à plus d'individus d'être capables de gérer un site internet, car ce qui est

complexe dans la gestion d'un site internet se trouve être la gestion de la sécurité. Beaucoup plus d'individus échangent sur l'internet grâce à Facebook que grâce aux blogs, en partie parce que la sécurité plus grande facilite la tâche des utilisateurs. En revanche, il est aussi possible que l'augmentation de la sécurité augmente la nécessité de passer par des intermédiaires, ce qui comme je l'ai dit plus haut risque de diminuer l'extension possible de l'autonomie politique. En l'absence de données réelles, il est difficile de conclure précisément au sujet de l'impact de l'augmentation de la sécurité sur l'autonomie politique, d'autant que, à première vue, celui-ci semble ambigu. Il faut toutefois noter qu'il semble tout à fait possible de trouver des solutions compatibles avec le respect de la version large du principe EtE qui améliorent la sécurité du réseau (Zittrain 2008). De plus, ainsi que je l'ai expliqué plus haut, le respect de la version large du principe EtE n'empêche pas nécessairement l'implémentation d'une fonction de sécurité à une strate inférieure si celle-ci peut être implémentée complètement à un niveau inférieur et que cela est nécessaire (van Schewick 2010; van Schewick 2014). Ainsi, non seulement les gains associés à l'augmentation de la sécurité du réseau en terme d'autonomie politique ne sont pas clairs, mais il semble, en plus, qu'il est possible d'augmenter la sécurité du réseau sans devoir abandonner l'AND de l'internet.

Le dernier avantage d'une AD est qu'elle permet d'améliorer la performance du réseau, car elle permet de mettre en place des QdS. Permettre une AD c'est offrir aux FAI la possibilité de hiérarchiser le trafic qui circule sur leur réseau afin d'éviter les congestions. Cela devrait donc se traduire par un meilleur internet pour les utilisateurs et les producteurs de contenu. En terme de performance, les gains envisagés par ceux qui défendent une AD sont, à peu de chose près, identiques qu'il soit question de QdS ou d'amélioration de l'infrastructure. Les QdS permettent simplement plus de flexibilité aux FAI comme aux utilisateurs. J'ai déjà expliqué pourquoi je pensais que les gains en terme de qualité de service n'ont pas d'impact en terme d'autonomie politique. Je crois qu'il en va de même pour les gains en terme de flexibilité. Je ne vois aucune raison de croire que la capacité qui est offerte à un individu de favoriser certains types d'applications plutôt que d'autres affecte sa vie privée ou l'espace public. Les applications qui nécessitent des QdS requièrent beaucoup de bande passante, et sont rarement liées à l'utilisation politique de l'internet.

Quoi qu'il en soit, il existe un autre argument qui vient mitiger les gains possibles d'une AD en terme de QdS. En effet, comme le remarque van Schewick (2014), il est tout à

fait possible d'offrir quelque chose qui s'approche d'une forme de QdS tout en respectant la version large du principe EtE, tant et aussi longtemps que la discrimination nécessaire à la QdS se fait sur une base agnostique, c'est-à-dire tant que la décision de favoriser ce contenu plutôt qu'un autre est faite par l'utilisateur lui-même sur la base de ses préférences. Ainsi, même si une QdS pouvait apporter des gains en terme d'autonomie politique, cela ne serait pas nécessairement un argument en faveur d'un abandon de l'AND.

Les avantages identifiés comme tels dans la littérature n'en sont donc pas vraiment du point de vue de l'autonomie politique. Ils ne permettent pas de compenser la diminution de l'extension de l'autonomie politique qu'implique le passage d'une AND à une AD. Non seulement une AD n'augmente pas autant l'autonomie politique qu'une AND, mais elle ne procure aucun avantage qui permettrait d'équilibrer cette diminution. Du point de vue de l'autonomie politique, on a donc de bonnes raisons de préférer une AND. Il faut alors se demander ce qu'il faut faire pour assurer une telle architecture à l'internet.

8.4 Comment s'assurer d'une AND?

Les arguments qui reviennent le plus couramment pour soutenir un abandon de la neutralité de l'internet et d'une AND sont de nature économique. Les avantages d'une AD sont toujours calculés en terme d'utilité et de bénéfice économique (Yoo 2012; Krämer, Wiewiorra, et Weinhardt 2013; Szoka et Thierer 2009). En revanche, les arguments employés pour défendre le maintien d'une AND sont autant économiques que sociaux et politiques (van Schewick 2010; Lessig 2006; Benkler 2006). Malheureusement, si les arguments tirés de la littérature économique sont particulièrement sophistiqués, il n'est pas possible d'en tirer de conclusion claire, ainsi que je l'ai expliqué plus haut, et les arguments sociaux et politiques dépassent quant à eux rarement le stade de l'anecdote. L'approche que j'ai développée au cours de la deuxième partie ainsi que dans le présent chapitre permet de donner de la substance et de la rigueur à l'argument politique en faveur d'une AND. Dans la perspective de l'autonomie politique, on a de bonnes raisons de préférer une AND à une AD. Il faut donc maintenant s'interroger sur la manière d'assurer une AND à l'internet. Faut-il laisser le marché s'en occuper ou faut-il plutôt favoriser une intervention de l'État?

8.4.1 Le marché peut-il assurer une AND?

Le marché ne peut assurer une AND que si la concurrence entre les FAI donne aux utilisateurs le pouvoir de signifier leur préférence pour une AND ou si les FAI n'ont aucune raison de préférer une AD à une AND. Dans cette section, je montrerai que ni l'une ni l'autre de ces conditions ne sont remplies, premièrement car les FAI ont plusieurs raisons de préférer une AD et, de plus, que la concurrence ne fonctionne pas aussi bien qu'on pourrait le croire, notamment car elle ne permet pas aux utilisateurs de disposer d'un pouvoir qui leur permettrait de pousser les FAI à conserver une AND.

J'ai expliqué à la section 2.2 du présent chapitre que les FAI disposaient de raisons techniques de préférer une AD, je ne reviendrai donc pas dessus. Il existe aussi des raisons économiques à cette préférence. En effet, l'architecture actuelle ne permet pas aux FAI de toucher tous les profits auxquels il pourrait avoir accès avec une AD pour deux raisons. Premièrement, l'internet est un marché biface, mais l'architecture actuelle interdit aux FAI de faire payer les producteurs de contenu pour l'accès à leur réseau (R. S. Lee et Wu 2009; van Schewick 2010; Krämer, Wiewiorra, et Weinhardt 2013). S'ils disposaient de la capacité à discriminer les contenus qui circulent sur leurs réseaux, les FAI pourraient faire le choix de dégrader, d'optimiser ou de ne pas s'occuper de ces contenus. Ils disposeraient ainsi de la capacité à faire payer les producteurs, et donc de capter une partie des externalités positives générées par leurs réseaux. Deuxièmement, la possibilité de discriminer les contenus permettrait aux FAI de mieux connaître l'usage qui est fait de leurs réseaux et donc potentiellement de moduler avec précision les services qu'ils proposent (van Schewick 2010). Ils pourraient par exemple proposer une plus grande flexibilité dans leurs offres tarifaires ou des exclusivités de contenus. Cela leur permettrait là encore de capter une partie des externalités positives générées par l'utilisateur de leurs réseaux. Les FAI disposent donc d'excellentes raisons économiques et techniques de préférer une AD à une AND.

Ces raisons ne devraient cependant pas empêcher le marché de garantir une AND si cela est dans l'intérêt des utilisateurs et que la concurrence entre les FAI fonctionne. Il existe cependant deux raisons de douter de cela. Premièrement, comme le remarque van Schewick (2010, 259-264), trois facteurs font que la concurrence entre les FAI n'est pas aussi forte qu'on le croit généralement. Il faut commencer par noter que changer de FAI n'est pas aussi facile

qu'il y paraît, car au-delà des coûts économiques que cela peut représenter (un FAI peut, par exemple, imposer des pénalités pour mettre fin à un contrat), il faut aussi tenir compte du fait que cela prend du temps, à cause des démarches administratives et techniques qui sont requises. De plus, il est possible que tous les FAI disponibles au sein d'une zone géographique donnée décident de discriminer les mêmes contenus. Ainsi changer de FAI ne mènerait à rien. Comme je l'ai mentionné, pendant plusieurs années tous les opérateurs de téléphonie mobile français interdisaient l'utilisation de Skype sur leur réseau, dans un tel contexte, la concurrence ne peut pas faire grande chose pour assurer une AND. Pour finir, il se peut que les pratiques de discrimination d'un FAI soient problématiques pour un producteur de contenu, mais qu'elles ne suffisent pas à pousser les utilisateurs à changer de FAI. C'est par exemple ce qui s'est passé dans le conflit entre Netflix, Verizon et Comcast aux États-Unis (Brodkin 2014a; Brodkin 2014e; Brodkin 2014b; Brodkin 2014f; Brodkin 2014d; Brodkin 2014c). La concurrence pourrait donc tout à fait ne pas être suffisante pour empêcher les pratiques discriminantes des FAI.

À cela s'ajoute un second problème. En effet, les activités qui permettent une augmentation de l'autonomie politique et donc qui requiert une AND ne sont pas nécessairement les plus valorisées par les utilisateurs. On peut donc douter que les utilisateurs soient prêts à changer de FAI simplement pour les garantir. Le nombre de lecteurs et de contributeurs des blogs politiques est toujours minoritaire par rapport aux autres usages (Hindman 2009; Tewksbury et Rittenberg 2012). Sur l'internet nous regardons plus de vidéos de chats et nous partageons plus de selfies que nous n'exprimons nos préférences politiques. Il n'est donc pas certain que les clients d'un FAI qui limiterait l'accès à tout ce qui permet une extension de l'autonomie politique, en faisant par exemple payer des frais supplémentaires pour se connecter à Avaaz ou à Global Voices, seraient prêts à changer de FAI. Ce n'est pas que ces activités ne sont pas importantes pour eux, mais plutôt que les avantages qu'elles procurent sont moins importants que ce que cela coûte de changer de FAI.

Pour toutes ces raisons, le marché seul ne permet pas de garantir le maintien d'une AND. Il est vrai que jusqu'à présent les craintes associées au passage d'une AD ne se sont pas réalisées. Toutefois depuis quelques années, les FAI n'hésitent pas à faire ce qu'ils peuvent pour donner à leurs réseaux des AD, là encore le cas de Netflix, Verizon et Comcast est révélateur. Il est tout à fait possible qu'au cours des prochaines années, si rien n'est fait, les

FAI n'offrent plus un accès unique à l'internet, mais des forfaits qui ouvrent l'accès à différents internet. Le forfait de base permettrait par exemple d'accéder à Facebook, YouTube, Gmail et au New York Times, puisque ces entreprises seraient capable de payer les FAI pour avoir accès à leurs clients. L'accès au reste de l'internet serait offert en option pour quelques dollars de plus, puisque ces producteurs n'auraient pas payé pour l'accès au réseau du FAI. Les FAI ont des raisons économiques et techniques de préférer un tel scénario et les clients n'ont pas le pouvoir de l'empêcher comme je viens de le montrer. Il n'existe donc pas de raisons de croire que le marché est un mécanisme suffisant pour assurer une AND. Il est donc nécessaire de disposer de moyens pour réguler le comportement des FAI afin de s'assurer qu'ils ne feront pas le choix d'une AD.

8.4.2 Peut-on se fier aux outils classiques de régulation pour protéger une AND?

Si l'on souhaite conserver une AND, il semble donc nécessaire que l'État intervienne. Laisser le marché à lui-même, c'est prendre le risque que l'architecture de l'internet devienne discriminante. Cependant, avant de songer à développer un outil de régulation spécifique à l'internet, ne pourrait-on pas utiliser les outils de régulation du marché qui existent déjà? Ne pourrait-on pas assurer l'AND de l'internet en utilisant les lois qui encadrent la concurrence ou la liberté d'expression (van Schewick 2010; Szoka et Thierer 2009; Krämer, Wiewiorra, et Weinhardt 2013; Curien et Maxwell 2011)? Je montrerai justement dans cette section que la protection que ces outils offrent n'est pas suffisante pour garantir l'AND de l'internet.

Les règles qui encadrent la concurrence ne m'apparaissent pas être de bons outils pour garantir une AND, tout simplement parce qu'elles n'empêchent nullement l'existence de pratiques discriminantes. Afin de faire des bénéfices, une entreprise à besoin de se différencier des autres, il est donc nécessaire qu'elle pratique certaines discriminations. Coca Cola, par exemple, dispose d'ententes d'exclusivité avec toutes sortes de distributeurs, des restaurants, des dépanneurs, des universités, etc. Il n'est donc pas possible d'acheter des boissons Pepsi chez McDonald ou sur le campus de l'Université de Moncton par exemple (Université de Moncton 2015). Ces ententes ne sont pas visées par les lois sur la concurrence dans la mesure où elles ne limitent pas l'efficacité du marché. Ce n'est que lorsque les pratiques

discriminantes d'une entreprise affectent l'efficacité du marché qu'il est possible d'utiliser les lois sur la concurrence, car elles n'ont pas pour but d'empêcher les discriminations, mais plutôt d'empêcher que celles-ci limitent l'efficacité du marché. Or il s'avère que les comportements discriminants des FAI qui affectent l'autonomie politique ne sont pas limités par les lois sur la concurrence. Lorsqu'un FAI décide de dégrader le trafic en provenance de Netflix, ou qu'il décide de proposer une offre d'accès à l'internet qui ne permet de se connecter qu'à Facebook, YouTube et au New York Times, il n'est absolument pas en train de limiter l'efficacité du marché, bien au contraire. Ce serait, en revanche, le cas s'il décidait de dégrader le trafic de Skype au profit de sa propre application de VOIP. Les lois sur la concurrence ne permettent donc pas d'assurer les bénéfices d'une AND.

Les lois qui encadrent la liberté d'expression ne me semblent pas être de meilleurs outils pour deux raisons. Premièrement, ainsi que je l'ai expliqué, l'internet n'augmente pas la liberté d'expression, mais plutôt la capacité à parler, à écouter et à agir. Or les lois sur la liberté d'expression portent la plupart du temps sur le contenu de l'expression et non sur ce qui la permet. Lorsque Verizon a décidé de ne pas transmettre des SMS d'invitation à une manifestation en faveur de l'avortement (Liptak 2007), cela a eu pour conséquence de limiter la capacité de ses utilisateurs à prendre la parole et non directement de limiter leur liberté d'expression. Il n'est donc pas certain que les lois sur la liberté d'expression s'appliquent ici. De plus, lorsque Verizon et Comcast ont décidé de dégrader le trafic en provenance de Netflix, cela a eu comme conséquence de limiter la capacité de leurs utilisateurs à entendre. Dans ce cas précis, les lois sur la liberté d'expression ne s'appliquent évidemment pas. Il n'est donc pas possible d'empêcher de ce genre de discrimination au moyen de telles lois. Deuxièmement, les lois qui encadrent la liberté d'expression et leur interprétation fluctuent d'un pays à l'autre. Il est par exemple tout à fait possible de comprendre l'action de Verizon, à propos des SMS, comme portant atteinte à la liberté d'expression de ses utilisateurs. Il est cependant tout aussi possible de la comprendre comme une tentative, de la part de Verizon, d'user de sa propre liberté d'expression, car il s'agit, après tout, de son réseau. Les deux interprétations se valent et sont utilisées par les juristes américains (Liptak 2007). Ces lois ne permettent donc pas, elles non plus, d'assurer les bénéfices d'une AND. Que ce soit les lois qui protègent la concurrence ou celles qui encadrent la liberté d'expression, aucune ne permet

de garantir une AND ou les gains d'autonomie politique permis par une AND. Il est donc nécessaire de développer une autre approche pour garantir une AND.

8.4.3 Que faut-il faire?

Laissé à lui-même, le marché ne peut pas garantir une AND à l'internet, et les outils de régulations dont nous disposons actuellement ne sont pas appropriés pour assurer les gains en terme d'autonomie politique que l'internet actuel permet. Il est donc nécessaire d'imposer aux FAI le respect d'une AND. La forme que cela doit prendre a fait l'objet de débats incessants depuis l'article de Tim Wu (2003). Ces débats tournent autour de deux questions. Faut-il préférer un régime de régulation *ex post* ou *ex ante*? Quel sens faut-il donner à la condition de neutralité ou de non-discrimination? Je n'ai pas l'intention de chercher à trancher ces débats ici. Cela demanderait de quitter le strict domaine de la philosophie pour celui du droit et de la politique, et de passer de l'analyse des concepts à celui des politiques. Il s'agit d'un travail nécessaire et passionnant, mais qui dépasse mes compétences et pourrait faire l'objet d'une thèse à part entière. Je me contenterai donc de résumer très brièvement certaines des réponses qui ont été proposées à ces deux questions.

Faut-il préférer un régime de régulation *ex post* ou *ex ante*? Le choix d'un régime de régulation *ex post* est motivé par la volonté de limiter autant que possible la complexité de la régulation, mais aussi de limiter le phénomène de la capture de régulation (Szoka et Thierer 2009). Faire le choix d'une régulation au cas par cas permet d'éviter la création d'une entité administrative dont le fonctionnement serait complexe, et qui risquerait d'être utilisée par une certaine frange de l'industrie pour s'assurer de certains privilèges. Cependant, la régulation *ex post* impose aux utilisateurs des coûts importants lorsqu'ils souhaitent signaler des comportements douteux. Or, si les utilisateurs trouvent trop complexe de changer de FAI, il est fort probable qu'ils ne chercheront pas non plus à signaler des abus (van Schewick 2014). Si l'on souhaite protéger l'AND pour assurer l'extension de l'autonomie politique, un régime *ex ante* semble donc préférable.

Quelle interprétation doit-on donner au critère de non-discrimination? Un reproche que l'on peut faire aux tenants de la neutralité de l'internet est la nature floue du concept de neutralité. Qu'est-ce que cela veut dire? Qu'est-ce qui doit être neutre ou non discriminant? Il

est possible d'offrir une réponse claire à ces questions en utilisant la version large du principe EtE telle qu'elle a été formulée par Reed, Saltzer et Clark (1998) et reprise par van Schewick (2010). Si l'on suit ce principe, le transport d'un paquet d'information se fait de manière non discriminante lorsqu'il n'est favorisé ou dégradé que sur une base agnostique, c'est-à-dire lorsque ce n'est pas l'opérateur d'un réseau qui décide de la discrimination, mais ses utilisateurs. Lorsque Verizon décide de dégrader le trafic en provenance de Netflix sur son réseau, il pratique une discrimination qui contrevient à ce principe, car il en est l'opérateur. En revanche, Verizon peut tout à fait offrir à certains utilisateurs de dégrader, pour eux, le trafic de Netflix au profit d'autres applications, s'ils le souhaitent; cela ne contrevient pas à la version large du principe EtE, car la décision de cette dégradation n'a pas été prise au cœur du réseau, mais à ses extrémités. La formulation de ce principe clarifie autant que possible ce que signifie la discrimination et autorise certains types de gestion de réseau. Dans un article récent, van Schewick en propose une analyse particulièrement lumineuse (van Schewick 2014). Afin de garantir l'extension de l'autonomie politique que permet l'internet aujourd'hui, il est donc, je crois, nécessaire d'instaurer un régime qui contrôlerait de manière *ex ante* le respect de la version large du principe EtE par les opérateurs du réseau.

8.5 Le problème de la fracture numérique

Si l'on souhaite mener une réflexion complète sur les enjeux normatifs liés à l'architecture de l'internet, il est nécessaire de se pencher aussi sur le problème de la fracture numérique, c'est-à-dire sur la difficulté pour certains groupes d'accéder à l'internet pour des raisons économiques, sociales ou géographiques (Barney 2005; Chadwick 2006; boyd 2014; Norris 2001). Assurer que l'architecture de l'internet reste non discriminante permet d'assurer l'extension de l'autonomie politique que j'ai décrite lors de la deuxième partie. Toutefois pour que cette extension puisse se réaliser, encore faut-il avoir accès à l'internet. Il est donc nécessaire d'assurer non seulement une forme particulière à l'architecture de l'internet, mais aussi son déploiement, afin que tous puissent profiter de l'extension de l'autonomie politique. Or il semble, ainsi que je l'ai mentionné plus haut que le choix d'une AND peut se traduire par une diminution des investissements dans l'infrastructure matérielle de l'internet (Curien et Maxwell 2011; Yoo 2012). Toutefois, certains modèles montrent plutôt que l'inverse est vrai

(Choi et Kim 2010; Cheng, Bandyopadhyay, et Guo 2011), même s'ils sont minoritaires. Il se pourrait donc que faire le choix d'une AND aggrave le phénomène de la fracture numérique. Est-ce que cela voudrait dire qu'il faudrait, pour autant, abandonner l'idée de réguler l'architecture de l'internet afin de garantir qu'elle restera non discriminante? Non, car l'extension de l'autonomie politique est une bonne chose qu'il n'est pas souhaitable de limiter. Quoi qu'il en soit, il serait nécessaire de mener une réflexion sérieuse à ce sujet.

L'argument normatif que j'ai développé au cours des derniers chapitres devrait suffire à convaincre de la nécessité de lutter contre la fracture numérique. L'extension de l'autonomie politique que permet l'internet est une bonne chose pour les individus, il serait donc souhaitable que tous puissent en profiter en ayant accès à l'internet. Il est toutefois intéressant de remarquer avec Chadwick (2006) que les inégalités d'accès à l'internet ne sont bien souvent qu'une extension des inégalités d'accès aux autres médias. Cela voudrait dire que le problème de la fracture numérique n'est pas uniquement dû à une infrastructure déficiente, mais aussi à un ensemble d'autres facteurs. Notamment à des problèmes de littératie dont je traiterai au cours du prochain chapitre. De plus, ainsi que Mossberger (2009) l'explique, les seules forces du marché ne semblent pas pouvoir résoudre ce problème, une amélioration de la couverture du réseau, ainsi que de sa qualité ne permet pas d'en assurer l'accès à tous. Ce problème est en fait complexe et requiert une analyse complexe qui dépasse le strict cadre de cette thèse. Je m'en tiendrais donc à ces quelques remarques malheureusement très générales.

8.6 Conclusion

Les deux premières parties de cette thèse m'ont permis de développer les prémisses d'un argument normatif que j'ai conclu au cours de ce chapitre. Si l'impact de l'internet sur l'autonomie politique est positif, il est alors nécessaire de le garantir. Mais que faut-il alors garantir? J'ai montré lors de la deuxième partie que l'AND de l'internet était un des éléments qui permettait l'extension de l'autonomie politique. Il me fallait donc montrer dans ce chapitre que la transformation de l'architecture de l'internet en une architecture discriminante risquait de limiter cette extension. C'est ce que j'ai fait lors de la troisième section. J'en ai donc conclu qu'il était nécessaire de garantir l'AND de l'internet, mais, ainsi que je l'ai expliqué lors de la quatrième section, que les outils de régulation qui existe actuellement ne permettent pas de le

faire adéquatement. J'ai donc offert brièvement, lors de la cinquième section, des pistes pour penser la forme que devrait prendre la régulation de l'architecture de l'internet. Mon projet normatif n'est cependant pas terminé, il est temps maintenant d'offrir une réflexion normative sur les machines et les logiciels que nous utilisons pour nous connecter à l'internet.

9. L'écosystème de l'internet

L'architecture de l'internet n'est qu'un des éléments qui lui permet d'augmenter l'autonomie politique. Un autre élément important, ainsi que je l'ai expliqué au cours de la deuxième partie, est qu'il ouvre un environnement numérique. L'internet augmente l'autonomie politique parce qu'il rend les bits, l'information, tangible; sans machines pour y parvenir et sans logiciels adaptés, il ne permettra pas grand-chose. Dans ce chapitre, j'utiliserai le concept de générativité tel qu'il a été développé par Jonathan Zittrain (2008) afin de montrer quelles propriétés sont nécessaires aux machines et aux logiciels qui se trouvent aux extrémités de l'internet pour assurer l'augmentation de l'autonomie politique. Je reviendrai ensuite sur les problèmes auxquels font face les systèmes génératifs comme l'internet, et je montrerai, contre Zittrain, qu'il n'existe pas de raisons de croire que ces problèmes requièrent une approche interventionniste. Je conclurai en justifiant que d'autres types de mesures sont nécessaires pour garantir l'augmentation de l'autonomie politique, notamment d'assurer l'existence de logiciels libres et de développer la littératie numérique.

9.1 L'environnement numérique, l'écosystème de l'internet et l'autonomie politique

Dans la nature, nous n'avons pas accès aux bits, nous avons accès à l'information présente dans le monde qui nous entoure exclusivement grâce à nos sens, et notre cerveau la traite de manière grossière. Les travaux de Shannon ont permis de quantifier l'information, de l'observer, de la compter (Dion 1997). Un coucher de soleil n'est plus simplement une merveilleuse combinaison de couleurs, mais une somme d'information que l'on peut décomposer en bits. L'informatique nous a permis d'accéder à cette information et de la manipuler de manière précise. Alors que le travail requis d'un peintre pour reproduire et modifier un coucher de soleil est titanesque, un appareil photo numérique va le réduire en une suite de 0 et de 1 et le rendre aisément manipulable en quelques clics.

Ainsi que je l'ai expliqué au cours de la deuxième partie, l'internet permet une extension de l'autonomie politique parce qu'il facilite un grand nombre d'actions qui, dans un

environnement physique, demanderaient un effort important. Cette extension est permise, non pas simplement grâce à l'environnement numérique lui-même, mais grâce à l'appareillage qui nous permet d'y accéder. Ce sont les ordinateurs et leurs logiciels qui permettent de manipuler les bits, les seules limites qui existent dans un environnement numérique sont les leurs. Par exemple, comme je le remarquais au chapitre 5, la précision du contrôle que je peux avoir sur l'information que j'émetts ne dépend que des logiciels que j'utilise. Ainsi l'extension de l'autonomie politique que permet l'internet dépend en grande partie de l'appareillage matériel et logiciel dont disposent les individus. On pourrait en effet imaginer un réseau semblable à l'internet qui n'augmenterait pas l'autonomie politique parce qu'il ne permet rien de ce que j'ai décrit au cours des chapitres 5 et 6.

L'exemple le plus parfait d'un tel réseau est la radio. Il faut tout d'abord remarquer qu'il repose sur une architecture non discriminante. En effet, les ondes radio assurent uniquement le transport d'information sans pouvoir discriminer ce qu'elles transmettent. En revanche, une infrastructure juridique et technique a été développée autour afin d'assurer que seules certaines entités pourront profiter du réseau. Alors qu'à l'origine, la radio était une affaire d'amateurs, ouverte à de multiples usages et semblable à l'internet des premières années (Wu 2010), elle est devenue, petit à petit, un réseau complètement régulé et à usage unique. Il existe aujourd'hui toutes sortes de lois qui encadrent la construction d'un appareil émetteur d'ondes radio, ainsi que l'usage des fréquences; de plus, les appareils disponibles au public ont un usage restreint. Alors que les premières décennies qui ont suivi l'invention de la radio ont laissé croire qu'elle permettrait une augmentation de l'autonomie politique des individus en étendant l'espace public, il s'est avéré que le contrôle juridique exercé sur l'appareillage nécessaire pour se connecter au réseau a rendu cette extension impossible. Ce contrôle a transformé un réseau décentralisé qui offrait à tous la possibilité de parler, en un réseau centralisé qui n'offrait cette possibilité qu'à de grandes organisations.

Une architecture non discriminante seule ne fait pas grand-chose. En effet, elle n'a pour fonction que d'assurer le transport des bits d'un point à un autre. Cela est nécessaire pour augmenter l'autonomie politique, mais n'est pas suffisant. Ainsi que je viens de l'expliquer, l'appareillage matériel et logiciel qui se trouve aux extrémités du réseau est tout aussi nécessaire. Le réseau en lui-même, puisqu'il ne fait que transporter de l'information, ne peut pas m'aider à encoder cette information comme je le veux ni m'aider à échanger avec d'autres

individus. De plus, comme je l'ai expliqué au chapitre précédent, il n'est pas souhaitable qu'il le fasse. L'intelligence du réseau doit rester à ces extrémités. C'est donc le rôle des ordinateurs et de leurs logiciels que de permettre un meilleur contrôle des flux d'informations personnelles, et d'augmenter l'espace public. Ils y parviennent parce qu'ils n'imposent pas de limites à la manipulation des bits. Ils permettent à tous de disposer d'une capacité de manipuler les bits à l'infini. Cette capacité, Zittrain l'appelle la générativité.

9.1.1 Qu'est-ce que la générativité?

Selon Zittrain, la générativité d'un système est sa capacité « to produce unanticipated change through unfiltered contributions from broad and varied audiences » (Zittrain 2008, 70). Un système qui peut être utilisé par un grand nombre d'individus et qui permet la production de quelque chose d'inattendu est un système génératif. Si l'on suit cette définition, la générativité d'un système possède deux dimensions. La première rend compte de sa capacité à produire de la nouveauté; la seconde de son potentiel d'utilisation. On peut donc mesurer la générativité d'un système le long de deux axes. Premièrement en fonction de ce qu'il est possible de produire à partir de ce système et ensuite en fonction de ceux qui sont susceptibles de le manipuler.

Premièrement, plus le nombre de choses que peut produire un système est grand, plus il est génératif. Il faut remarquer que Zittrain, dans sa définition, ne mentionne que les produits non anticipés. Or il est préférable de parler plus simplement de la diversité des produits possibles d'un système. En effet, plus le nombre de choses que peut produire un système est grand, plus il est probable que sa production sera non anticipée. Un burin et un marteau sont par exemple plus génératifs qu'une chaîne de production, en effet cette dernière ne peut être utilisée que pour produire un seul type d'objet alors que le burin et le marteau peuvent être utilisés pour produire toutes sortes d'objets.

Deuxièmement, plus le nombre d'individus susceptibles d'utiliser un système est grand, plus il est génératif. Une chaîne de production, et un marteau et un burin peuvent être utilisés pour produire une sculpture. En revanche, peu d'individus sont susceptibles d'utiliser par eux-mêmes une chaîne de production, alors que la quantité d'individus susceptibles

d'utiliser un marteau et un burin est bien plus grande. Là encore, un burin et un marteau sont plus génératifs qu'une chaîne de production.

Il faut aussi remarquer deux choses au sujet de cette définition. Premièrement, plus le nombre d'individus susceptibles d'utiliser un outil est grand, plus le nombre d'usages non anticipé est susceptible d'être grand. En effet, la créativité inhérente à l'être humain a pour conséquence que la probabilité d'un usage novateur d'un système augmente en fonction du nombre d'individus qui utilise ce système. Par exemple, parce qu'un marteau et un burin sont susceptibles d'être utilisés par un grand nombre d'individus, ils sont susceptibles d'être utilisés afin de produire toutes sortes de choses. Certains les utiliseront pour sculpter une œuvre d'art, d'autres le feront pour construire quelque chose, d'autres encore pour écrire, etc. Deuxièmement, plus un système permet d'usages novateurs, plus il sera nécessaire à ses utilisateurs d'acquérir de compétences pour l'utiliser. Une chaîne de production ne nécessite que des compétences restreintes, il est nécessaire de pouvoir la mettre en marche et de l'arrêter, mais aussi de la réparer. En revanche, les compétences nécessaires pour produire quelque chose au moyen d'un marteau et d'un burin sont bien plus complexes. Il peut paraître paradoxal de dire que la générativité complexifie l'usage d'un objet alors qu'elle augmente en fonction du nombre d'utilisateurs possible. Il ne faudrait cependant pas confondre le nombre potentiel d'utilisateurs avec les compétences requises pour l'utilisation. Un marteau et un burin, parce qu'ils peuvent être utilisés de toutes sortes de manières, pourront être utilisés par un grand nombre de personnes, dès lors que celles-ci possèdent les compétences nécessaires. Une chaîne de production parce qu'elle ne peut être utilisée que pour produire un seul type d'objet ne sera pas d'utilité pour beaucoup de gens. Un marteau est un objet essentiel dans une maison, mais bien qu'il me soit aussi nécessaire d'avoir une voiture, je n'ai aucune utilité pour une chaîne de production de voiture.

9.1.2 Générativité et autonomie politique

Aux extrémités de l'internet, on retrouve des machines et des logiciels qui sont hautement génératifs. Les machines sont nos ordinateurs, nos téléphones, nos tablettes, nos kindles, etc. Les logiciels ce sont tous les programmes qu'une machine utilise pour fonctionner, à savoir son système d'exploitation, mais aussi toutes les applications qui y sont

installées et celles auxquelles elle se connecte. Cela comprend donc, par exemple, Windows, Linux, LibreOffice, Paint, CandyCrush, Facebook ou Firefox.

Les ordinateurs et les logiciels dont nous disposons aujourd'hui sont relativement faciles d'utilisation et permettent une innovation presque sans borne. Il existe un nombre étonnant d'applications qui permettent d'ajouter des seins qui rebondissent à n'importe quelle photo⁸⁰. Il en existe d'autres qui permettent de « vendre » la place de stationnement publique que l'on est en train de libérer à ceux qui n'arrivent pas à en trouver de libres⁸¹. Le nombre de vidéos et de blog dédiés à toutes sortes de sujets des plus puérils⁸² aux plus utiles⁸³ dépasse l'imagination⁸⁴. Il arrive aussi, comme je l'ai montré au cours de la deuxième partie, que la créativité des utilisateurs et des programmeurs soit mise au service de l'autonomie politique. Sont alors développés des outils qui permettent de mieux contrôler ses flux d'information personnels⁸⁵, d'autres qui permettent d'étendre la sphère de la parole ou de l'action⁸⁶. Bref, lorsque cette générativité est utilisée à bon escient elle permet l'augmentation de l'autonomie politique.

Sans elle, l'internet ne serait qu'un réseau de communication comme la radio, la télévision ou le minitel. S'il n'était pas possible pour les individus d'utiliser l'environnement numérique comme bon leur semble, au moyen des machines et des logiciels à leur disposition, celui-ci n'aurait pas d'impact sur l'autonomie politique. Si l'on souhaite que l'internet

80 J'invite le lecteur curieux qui aurait du temps à perdre à rechercher « boob shaking app » à l'aide d'un moteur de recherche.

81 Ce que propose ce service : <http://monkeyparking.strikingly.com/>

82 Par exemple ce site dédié à des photos de chats : <http://icanhas.cheezburger.com/>

83 Comme ce site qui donne des conseils pour changer les pneus d'une voiture : <http://www.wikihow.com/Change-a-Tire>

84 Mon exemple préféré de cette créativité débridée est la vidéo d'un groupe de représentants de l'Oregon qui pendant un an ont rickrollé leurs collègues sans qu'ils ne s'en rendent compte : <https://www.youtube.com/watch?v=fZi4JxbTwPo>.

85 Par exemple, l'extension de navigateur Ghostery (pour plus d'information, on pourra consulter « Ghostery » dans *Wikipédia*, dernière modification le 27 février 2015. <http://en.wikipedia.org/wiki/Ghostery>), ou encore le BlackPhone (pour plus d'information, on pourra consulter « Blackphone » dans *Wikipédia*, dernière modification le 13 février 2015. <http://en.wikipedia.org/wiki/Blackphone>).

86 Par exemple Global Voices (<http://globalvoicesonline.org/>), FixMyStreet (<http://www.fixmystreet.ca/>) ou Avaaz (<http://www.avaaz.org/en/>)

continue d'avoir l'impact qu'il a aujourd'hui sur la démocratie, il est alors nécessaire de s'assurer de la générativité des ordinateurs et des logiciels qui se trouvent à ses extrémités. Cela requiert-il une action quelconque? La générativité peut-elle être suffisamment désirable pour que le marché la garantisse naturellement?

9.2 Les problèmes de la générativité

Selon Zittrain (2008), la générativité fait face à deux problèmes. Premièrement, ainsi que je l'ai expliqué plus haut, plus la générativité d'un système est importante, plus son utilisation requiert de compétences. Deuxièmement, dans le domaine informatique à tout le moins, plus un système est génératif, moins il est sécuritaire. Pour illustrer le premier problème, reprenons la comparaison entre une chaîne de production d'une part et un marteau et un burin d'autre part. La chaîne de production n'est pas un système particulièrement génératif, elle ne peut, en effet, servir à produire qu'un seul type d'objet. Celui-ci peut être ensuite utilisé de toutes sortes de manières, mais la chaîne de production, au contraire du marteau et du burin, ne peut être utilisée pour autre chose que ce pour quoi elle a été conçue. Comme je l'ai dit, les compétences nécessaires pour faire fonctionner une chaîne de production ne sont pas très complexes. En revanche, un marteau et un burin, comme je l'ai expliqué, requièrent une grande habileté et beaucoup d'imagination. Il en va de même avec les ordinateurs et les logiciels. Linux⁸⁷ est un système d'exploitation plus génératif qu'iOS⁸⁸ parce qu'il permet un nombre nettement plus grand d'usage, mais iOS est d'utilisation beaucoup plus simple que Linux. Les compétences requises pour utiliser Linux sont donc bien plus importantes que celles nécessaires à l'utilisation d'iOS. Wordpress est bien plus génératif que Facebook, mais Facebook est plus facile d'utilisation que Wordpress. Il s'agit là d'un problème, car on pourrait craindre une tendance à préférer le développement d'outils informatiques de moins en moins génératifs. C'est la crainte de Zittrain (2008), lorsqu'il décrit l'avènement de l'iPhone ou du kindle, qu'il considère être des systèmes informatiques

87 Linux est un système d'exploitation libre. Pour plus d'information on pourra consulter « Linux » dans *Wikipédia*, dernière modification le 26 février 2015. <http://en.wikipedia.org/wiki/Linux>

88 iOS est le système d'exploitation des iPhone. Pour plus d'information on pourra consulter « IOS » dans *Wikipédia*, dernière modification le 25 février 2015. <http://en.wikipedia.org/wiki/IOS>

« stériles », c'est-à-dire non génératifs. Ces systèmes sont d'énormes succès commerciaux en partie parce qu'ils ne requièrent aucune compétence particulière de la part de leurs utilisateurs en contrepartie de quoi, ils sont moins génératifs.

Le second problème de la générativité, à tout le moins dans le domaine de l'informatique, c'est la sécurité (Zittrain 2008; Blumenthal et Clark 2001). Dans la plupart des cas, la générativité d'un objet est proportionnelle à sa simplicité. Une centrale nucléaire est moins générative qu'une dynamo de vélo, qui est elle-même moins générative qu'une pierre. En revanche dans le cas d'un ordinateur, il en va différemment. Un logiciel comme Paint est moins génératif que Photoshop, justement parce qu'il est plus simple, parce qu'il permet de faire moins de choses. Dans un environnement numérique, tout est possible à condition de disposer du logiciel pour le faire. Cela a pour conséquence qu'une augmentation de la générativité d'un logiciel augmente aussi sa complexité. Or, plus un système informatique est complexe, plus il est vulnérable; ainsi plus il est génératif, plus il sera vulnérable. En effet, assurer la sécurité d'une machine générative nécessite à la fois du temps et des connaissances. Il est bien plus complexe de sécuriser un site sous Wordpress qu'un compte Facebook. C'est normal puisque la sécurité d'un compte Facebook est assurée par l'entreprise et ses ingénieurs alors que celle d'un site sous Wordpress est la responsabilité de l'utilisateur. Cela est un problème parce que cela va pousser les utilisateurs à préférer des outils moins génératifs. Ces deux problèmes ont deux conséquences. Premièrement, on constate une tendance des fabricants de machines et des concepteurs de logiciels à simplifier ce qu'ils offrent. Deuxièmement, on constate une tendance au développement d'intermédiaires.

Afin de s'assurer une audience maximale, les fabricants de machines et les concepteurs de logiciels ont eu tendance à rendre leurs produits le plus facilement utilisables possible. Le succès de l'iPhone, du kindle ou de Facebook s'explique en partie par leur simplicité d'utilisation par rapport aux alternatives disponibles à l'époque. Ce qui, par la même occasion, réduit la générativité des machines et des logiciels disponibles à tous. En effet, afin de simplifier l'utilisation de ce qu'ils proposaient, ils ont réduit la capacité d'interactions des utilisateurs avec leur machine. Il est par exemple impossible pour un utilisateur d'iPhone d'accéder à l'architecture interne de son téléphone. Il lui est impossible d'avoir accès directement aux fichiers qu'il télécharge par exemple. Toutes les interactions se font à travers le logiciel iTunes, et même lorsqu'il est possible d'accéder, par des moyens détournés, à

l'architecture interne de son téléphone, celle-ci est complexe à déchiffrer. Pour que tout soit facile d'utilisation, on fait le choix de cacher un grand nombre de choses, ce qui rend complexes les interactions qui n'ont pas été souhaitées par les programmeurs, voire impossible. De plus, afin d'assurer la sécurité de leurs appareils, Apple, par exemple, a fait le choix d'exercer un contrôle strict sur les applications qui étaient disponibles à ses utilisateurs. Il n'est pas possible d'installer n'importe quel logiciel sur un iPhone, au contraire d'un ordinateur. Les applications offertes ne peuvent l'être qu'à travers un magasin d'application qui est géré entièrement par Apple, c'est donc la compagnie qui a le dernier mot sur ce qui est accessible ou non à ses utilisateurs. Il est vrai que cela rend les choses particulièrement sûres et faciles d'utilisation, mais cela limite aussi grandement ce qu'il est possible de faire avec un iPhone.

La seconde conséquence est une tendance au développement d'intermédiaires, afin de limiter les risques de sécurité du système. Plutôt que de permettre à tous de télécharger des logiciels disponibles sur l'internet, Apple a ouvert un App Store afin de contrôler ce que pouvaient installer ses usagers et d'assurer une certaine sécurité à ses machines. Alors qu'un site internet est quelque chose de relativement flexible qui peut prendre toutes sortes de formes et n'est limité que par les compétences de l'utilisateur, une page Facebook est relativement stérile parce que l'utilisateur ne peut pas en faire ce qu'il souhaite, il est complètement dépendant des ingénieurs de l'entreprise. Cela permet à la fois d'assurer une certaine sécurité au système et d'assurer une expérience client agréable, mais se fait au détriment de la générativité du système. Ainsi que l'explique Zittrain :

The ongoing communication between the new generation of devices and their vendors assures users that functionality and security improvements can be made as new problems are found. To further facilitate glitch-free operation, devices are built to allow no one but the vendor to change them. (Zittrain 2008, 101)

Ces transformations ne sont pas nécessairement de mauvaises choses. N'est-il pas préférable à la fois pour les utilisateurs et pour les producteurs de disposer de produits simples d'utilisation et sûrs? Pour cela, il semble que l'on peut craindre une évolution progressive de l'écosystème de l'internet vers moins de générativité. Le problème est que si l'on diminue la

générativité qui se trouve aux extrémités de l'internet, cela risque alors de compromettre l'augmentation de l'autonomie politique. Il serait donc logique de vouloir intervenir afin de limiter la baisse de la générativité. Il faut toutefois y regarder de plus près.

9.2.1 Quelles conséquences pour l'autonomie politique?

Certains pourraient être tentés de considérer que la situation que je viens de décrire est positive pour l'autonomie politique. Après tout, si l'on assure une meilleure sécurité sur l'internet, il est probable que cela permette à plus d'individus de profiter de l'augmentation de l'autonomie politique qu'il permet. De plus, la présence d'intermédiaires ne permettrait-elle pas d'assurer une certaine qualité au débat (Yoo 2012; Rébillard 2007) ? En effet, leurs présences permettraient de filtrer les interventions qui ne contribuent pas à un débat et de donner plus de place à celles qui y contribuent. On peut répondre deux choses à cela. Premièrement, ainsi que je l'ai expliqué au chapitre 6, dans le cadre qui est le mien, la qualité d'un débat n'importe pas, ce qui importe en revanche c'est la diversité des points de vue exprimés. Ensuite, la présence de filtres diminue très certainement l'extension de l'espace public que permet l'internet, car elle diminue l'expression de la diversité. La décision d'Apple de rejeter de son App Store une application qui diffusait des caricatures politiques en est un très bon exemple (L. 2010).

Les conséquences de la baisse de la générativité sont en fait difficiles à évaluer. La simplification des machines et des logiciels ainsi que la nécessité de passer par des intermédiaires peuvent en effet se traduire autant par une augmentation des coûts des activités associées à l'autonomie politique que par leur diminution. Il est moins compliqué d'utiliser YouTube pour diffuser des vidéos que de devoir les héberger soi-même. Il est plus facile de créer un groupe sur Facebook pour défendre une cause que de devoir monter un site à partir de rien. Il est plus simple d'utiliser Gmail que de devoir installer un client mail sur son serveur. La plupart de ces activités ont des coûts importants qui peuvent être internalisés par une entreprise, ce qui permet en retour de disposer de service à moindres coûts, ainsi que l'ont montré les travaux de Coase (1937). Plutôt que de devoir mettre en place une architecture complexe afin de permettre à ses membres d'agir de conserve, une ONG peut faire le choix d'utiliser les services proposés par Google et de se concentrer sur ce qui est véritablement

important. Passer par un intermédiaire et avoir à disposition des machines dont le fonctionnement est simplifié permet donc de faire baisser les coûts des activités associés à l'autonomie politique. Cette diminution des coûts lorsqu'elle est liée à la présence d'intermédiaires est quelque chose qui permet justement de multiplier les actions politiques et de faciliter la prise de parole comme l'ont remarqué plusieurs commentateurs (Benkler 2006; Earl et Kimport 2011; Shirky 2008).

Il faut cependant prendre en compte que l'existence d'intermédiaires implique certaines contraintes. En effet, lorsque l'on ne contrôle pas la plateforme que l'on utilise pour faire quelque chose, on se trouve dépendant de cet intermédiaire sur le plan technique. Cela peut être sans conséquence, par exemple lorsque l'on souhaite un fichier plus gros que la taille permise, mais cela peut être aussi plus problématique lorsque l'intermédiaire décide que certains contenus ne sont pas acceptables sur sa plateforme. Lorsqu'Apple refuse une application de caricatures politiques (L. 2010) afin de ne froisser personne, ou lorsqu'il censure son App Store sur demande du gouvernement chinois (MacKinnon 2012, 115), lorsque Facebook proscrit le partage de photo d'allaitement parce qu'il ne tolère pas la nudité (Bianco 2009), c'est l'extension de l'espace public qui est mise à mal. En revanche, ce n'est pas la présence d'intermédiaires qui affecte l'extension de la vie privée, car, ainsi que je l'ai expliqué à plusieurs reprises, ce n'est pas parce que je partage de l'information avec quelqu'un que celui-ci dispose de facto du pouvoir d'interférer arbitrairement dans ma vie⁸⁹. Ce qui est problématique, ainsi que je l'ai déjà mentionné, ce sont les abus de pouvoir qui se généralisent, et les lois protégeant la vie privée qui sont petit à petit affaiblies. Or il est vrai que plus il y a d'intermédiaires, plus les abus peuvent arriver facilement. Quoi qu'il en soit, les risques de censure liés à la présence d'intermédiaire sont réels et ont fait l'objet de nombreux commentaires (MacKinnon 2012; Zittrain 2008; Morozov 2011). De cela, il ressort malgré tout que les conséquences de la baisse de la générativité ne sont pas aussi évidentes que Zittrain voudrait le faire valoir. Elle permet une réelle augmentation de l'autonomie politique en contribuant à diminuer certains coûts, mais elle fait aussi courir certains risques.

⁸⁹ Sur ce point, je renvoie le lecteur aux chapitres 2 et 5.

9.2.2 Faut-il faire quelque chose pour protéger la générativité?

L'impact de la baisse possible de la générativité de l'écosystème de l'internet sur l'autonomie politique est trop difficile à évaluer pour justifier des interventions dans le but de garantir la générativité. S'il n'est pas possible d'évaluer l'impact de la diminution possible de la générativité sur l'autonomie politique, mieux vaut s'abstenir. De plus, il existe deux autres raisons de croire qu'aucune intervention n'est nécessaire. Premièrement, les entreprises ont de bonnes raisons de produire des machines relativement génératives. Et deuxièmement, l'internet aujourd'hui permet la production non marchande de logiciels génératifs.

Une intervention serait nécessaire pour garantir la générativité si le marché n'y suffisait pas. Or il s'avère que, contrairement à ce que j'expliquais au chapitre précédent à propos des AND, il existe de bonnes raisons de croire que le marché est un mécanisme suffisant pour pousser les entreprises à faire le choix de la générativité. Premièrement, la générativité est une propriété importante pour les consommateurs (Thierer 2012). Les téléphones intelligents, les tablettes, et les ordinateurs sont des machines qui n'ont d'intérêt que parce qu'ils permettent toutes sortes d'utilisation et qu'ils sont adaptables. Un téléphone intelligent ne sert plus seulement à téléphoner, mais peut aussi renseigner sur la teneur en dioxyde de carbone de l'air⁹⁰, de générateur de réalité virtuelle⁹¹, ou de livre électronique. C'est parce que ces machines permettent de faire tout et n'importe quoi que les consommateurs se les procurent. S'il fallait qu'une entreprise propose un produit moins génératif que ses concurrents, il y a peu de chance qu'il soit préféré à ses alternatives plus génératives. Lors du lancement de l'iPhone, Apple avait fait le choix de ne pas permettre à des tiers de développer des logiciels pour son téléphone, l'entreprise a vite fait machine arrière et aujourd'hui son App Store est l'un de ses arguments de vente⁹² principaux. S'il fallait qu'Apple décide de fermer son App Store, il est à peu près certain que les consommateurs se tourneraient vers d'autres entreprises pour se procurer un téléphone.

Deuxièmement, et là encore, contrairement à la situation que je décrivais au chapitre précédent, la concurrence fonctionne bien dans le cas des ordinateurs, des tablettes et des

90 Par exemple, à l'aide de ce produit : <https://www.netatmo.com/en-US/product/weather-station>

91 Notamment à l'aide de ce produit : http://www.samsung.com/global/microsite/gearvr/gearvr_features.html

92 Apple a longtemps vendu son téléphone en utilisant le slogan « There's an app for that » par exemple dans cette publicité qui date de 2009 : <https://www.youtube.com/watch?v=szrsfeyLzyg>

téléphones. Si un consommateur n'est pas satisfait de la machine qu'il utilise, il lui est relativement aisé d'en changer et l'offre tant matérielle que logicielle est diversifiée. Il faut d'ailleurs noter que la concurrence fonctionne aussi parce que la générativité apporte aux machines informatiques une importante valeur ajoutée aux yeux des consommateurs, celle de pouvoir utiliser ces machines comme bon leur semble. Le marché est donc un mécanisme qui permet d'assurer au moins une certaine forme de générativité.

Il existe une seconde raison d'affirmer qu'une intervention n'est pas nécessaire. L'internet offre un espace de collaboration riche qui permet l'émergence d'une sphère de création non marchande de logiciels et de matériels génératifs. J'ai présenté au chapitre 6 un ensemble de facteurs qui vient faciliter l'action politique et donc l'action de groupe. Ces mêmes facteurs diminuent les coûts associés à la production de logiciels, la recherche de profit n'est alors plus réellement nécessaire puisque les coûts de développement sont presque nuls, comme le constatent Benkler (2006) et Weber (2005). De plus, parce que ces logiciels sont collaboratifs et qu'ils naissent dans un environnement non marchand, leur code source, c'est-à-dire le programme qui permet au logiciel de fonctionner, n'est pas protégé ce qui permet à tous de le modifier, ce qui est justement la marque de la générativité. Il faut de plus noter que l'existence de ces logiciels libres hautement génératifs est une raison supplémentaire de croire que le marché peut garantir la générativité. En effet, comme il existe une sphère de production non marchande de logiciels génératifs, une alternative sera toujours offerte à ceux qui ne sont pas satisfaits des produits non génératifs ce qui met une pression supplémentaire sur les producteurs de logiciels.

Même s'il est vrai que le choix en matière de système d'exploitation est relativement restreint (Windows ou Mac OS), la générativité de ces systèmes est élevée. De plus, il existe aujourd'hui de nombreuses versions de Linux simples d'utilisation et faciles à installer, ce qui fait que la générativité est toujours une option. Il en va de même en matière de téléphone. Il existe au moins 3 grands systèmes d'exploitation (iOS, Android ou Windows), et même si chacun d'eux est restreint dans une certaine mesure, il est aisé d'en installer des versions ouvertes, comme CyanogenMod, ou Cydia⁹³. La générativité n'est pas vraiment à risque, il

93 CyanogenMod et Cydia sont des versions libres des systèmes d'exploitation Android et iOS. Pour plus d'information on pourra consulter « CyanogenMod » dans *Wikipédia*, dernière modification le 26 février 2015. <http://en.wikipedia.org/wiki/CyanogenMod> et « Cydia » dans *Wikipédia*, dernière modification le 26

n'est donc pas nécessaire d'intervenir pour la garantir. En revanche, même s'il est douteux que le marché laissé à lui-même réduise la générativité des systèmes informatiques, il est souhaitable d'assurer l'existence de logiciels libres pour deux raisons. Premièrement parce que leur existence assure, comme je viens de l'expliquer, que le jeu de la concurrence prendra en compte la préférence des consommateurs pour la générativité. Et deuxièmement parce que l'ouverture du code source d'un logiciel assure qu'il ne présentera pas de risque pour la vie privée de ses utilisateurs. En effet, lorsque le code d'un logiciel est librement accessible à tous, il est facile, pour celui qui en a les compétences, de vérifier qu'il n'existe pas d'éléments de ce programme qui permettraient à des tiers de se livrer à de la collecte de donnée à l'insu des utilisateurs. L'ouverture du code source d'un logiciel permet donc une sorte de peer-review qui permet une certaine sécurité. Ainsi que l'expliquent les spécialistes de la surveillance, le logiciel libre est donc un outil qui permet de limiter la collecte de donnée à laquelle s'adonnent les États et donc du même coup de limiter les abus potentiels des agences de renseignements (Untersinger 2014).

9.3 Assurer la littératie numérique

Pour s'assurer de l'augmentation de l'autonomie politique permise par l'internet, il n'est donc pas nécessaire d'intervenir pour garantir la générativité de l'internet. En revanche, si les opportunités qu'offre l'internet ne sont pas actualisées, il est impossible de parler d'une réelle augmentation de l'autonomie politique. Or, ainsi que je l'ai expliqué, un système génératif requiert des compétences élargies. Il est donc essentiel d'enseigner aux individus la maîtrise de l'écosystème de l'internet afin qu'il puisse profiter de sa générativité pour augmenter leur autonomie politique. Si l'on souhaite que les opportunités d'action qu'offre l'internet soient accessibles à tous, il est nécessaire de se pencher sur le problème de la littératie numérique. Je commencerai par montrer, contrairement à ce que l'on peut entendre, qu'il est nécessaire d'enseigner certaines compétences particulières. Je montrerai ensuite quelles compétences il est nécessaire d'enseigner dans la perspective de l'autonomie politique.

février 2015. <http://en.wikipedia.org/wiki/Cydia>

9.3.1 Doit-on enseigner la littératie numérique?

Il arrive trop souvent que la question de l'enseignement des compétences nécessaires pour évoluer dans un environnement numérique soit évacuée d'un revers de la main (boyd 2014). Il y aurait, d'un côté, les *digital migrants* qui seraient trop vieux et trop rigides pour s'adapter à un nouvel environnement, et, de l'autre, les *digital natives* qui maîtrisent parfaitement cet environnement, car ils y ont grandi. À quoi bon, alors, perdre un temps précieux à enseigner l'usage des outils que l'écosystème de l'internet met à notre disposition si ceux à qui cela pourrait être utile ne peuvent rien y comprendre, et que ceux à qui un tel enseignement pourrait être utile n'en ont pas besoin? Cette manière de poser le problème repose cependant sur plusieurs présupposés douteux, et notamment sur la croyance qu'il suffit d'évoluer dans un environnement pour développer les compétences qui y sont requises. La conséquence d'une telle croyance est que l'enseignement de compétences n'est pas véritablement nécessaire. Or rien n'est plus faux.

Les humains passent l'immense majorité de leur enfance et de leur adolescence à apprendre et à parfaire des compétences qui leur permettront d'évoluer dans le monde. Cela requiert un investissement de tous les instants de leur part, mais aussi de ceux qui les entourent. Cette capacité à s'occuper socialement de ses jeunes est l'une des spécificités de l'espèce humaine, et il semblerait que ce soit l'un des éléments clés qui lui ont permis de progresser (Sterelny 2012). Mais elle est trop souvent oubliée au profit de la capacité d'apprentissage, c'est pourquoi il est possible d'imaginer qu'il suffit d'évoluer dans un nouvel environnement pour maîtriser les compétences qu'il requiert. Le débat sur la distinction entre les *digital natives* et les *digital migrants*, repose sur cet oubli. Comme s'il suffisait que les enfants du nouveau millénaire baignent dans l'environnement numérique pour en avoir une connaissance intuitive. Pourtant l'apprentissage humain est un apprentissage social (Boyd et Richerson 1985), à moins d'avoir quelqu'un pour nous montrer, pour nous enseigner, il y a de bonnes chances pour que nous n'apprenions rien du tout. Cela ne veut pas dire que c'est impossible, mais que cela est plus complexe. N'est-ce pas, alors, ce qui se produit dans le cas de l'environnement numérique? Ne pourrait-on pas imaginer que les compétences des *digital natives* leur ont été enseignées par ceux qui les entourent? Le problème est ici que ceux qui seraient susceptibles de le faire n'ont bien souvent pas plus de connaissances qu'eux. En effet,

l'environnement numérique est relativement nouveau et les adultes qui pourraient transmettre à leurs enfants les compétences nécessaires pour y évoluer n'ont pas eu le temps de les apprendre eux-mêmes.

Le problème des discours sur les *digital natives* et les *digital migrants* est donc qu'il risque d'empêcher les jeunes de disposer des compétences nécessaires pour profiter pleinement des opportunités offertes par l'internet. À trop croire que l'enseignement n'est pas nécessaire, on risque de ne pas réaliser le plein potentiel des affordances de l'internet. D'ailleurs, lorsque l'on regarde en détail les compétences requises pour évoluer dans un environnement numérique, on remarque qu'elles sont généralement inégalement réparties, mais surtout dans l'ensemble assez faible (Hargittai et Shafer 2006; Hargittai 2010; Mossberger 2009; van Dijk et van Deursen 2010). Il n'est donc pas étonnant que le véritable enjeu de la fracture digitale, aux yeux de plusieurs commentateurs, ce ne soit pas l'accès à l'internet, mais l'apprentissage des compétences qu'il requiert (boyd 2014; Chadwick 2006; Warschauer 2003). De plus, les recherches montrent qu'il existe un lien important entre la possession d'un ensemble de compétences particulières et l'utilisation de l'internet comme moyen d'émancipation (Hargittai 2010; boyd 2014). Moins on possède les capacités d'utiliser l'internet, moins on s'en sert. En conséquence, seuls certains groupes bénéficieront de l'augmentation de l'autonomie politique que l'internet permet.

L'enseignement de la littératie numérique est donc nécessaire pour deux raisons. Premièrement parce que l'apprentissage de compétences particulières n'est pas quelque chose qui se fait seul, il est nécessaire d'être entouré d'individus qui peuvent enseigner ces compétences. Et ensuite parce que sans ces compétences, les opportunités offertes par l'internet n'ont aucune valeur.

9.3.2 Pourquoi faut-il enseigner des compétences?

Certains commentateurs particulièrement influents ont fait le choix de refuser de réduire la littératie numérique à de simples compétences nécessaires pour utiliser un ordinateur (Buckingham 2010; Eshet-Alkalai 2004; Dunn 2010). Je ne les suivrai pas. En effet, si je peux comprendre que l'on souhaite profiter de ce concept pour développer une réflexion plus large sur la relation entre la littératie et les médias, je crois que cela fait courir le risque de rendre ce

concept inutilisable. Cela ne veut pas dire que je ne crois pas, avec Buckingham (2010), qu'il est nécessaire de développer une littératie plus large qui permettrait à tous d'évoluer dans la société de l'information. Toutefois, je pense que ce projet est bien plus vaste que ce que laisse croire le concept finalement assez restreint de littératie, et qu'il nécessite une réflexion philosophique d'envergure sur l'éducation. C'est pourquoi je fais le choix de comprendre le concept de littératie numérique comme un ensemble de compétences qu'il est nécessaire d'acquérir pour profiter de la générativité de l'écosystème de l'internet.

Si la littératie numérique se réduit à quelques compétences, on peut s'interroger sur la nécessité de son enseignement. Il est après tout fort possible que les théoriciens dont j'ai parlé plus haut aient fait le choix de traiter d'un projet plus large, parce que seul un projet éducatif large peut permettre de développer les habiletés nécessaires pour évoluer sur l'internet. Il semble, par exemple, que ce soit le cas de Buckingham (2010). Il est tout à fait possible que la fracture digitale en terme de compétences que j'ai mentionnée plus haut ne soit tout simplement qu'un reflet de l'inégalité de l'éducation. Il ne serait alors pas véritablement important de se poser la question des compétences particulières nécessaires pour évoluer sur l'internet, mais plutôt de se poser la question des compétences générales. Il est vrai, comme le notent les commentateurs, que les utilisateurs les plus à l'aise sur l'internet ont tendance à être issus de milieux plutôt aisés (Hargittai 2010; boyd 2014). Cependant, lorsque l'on regarde les données de plus près, on remarque des différences profondes entre les individus issus de contextes sociaux similaires qui peuvent s'expliquer par la possession de compétences particulières (Hargittai 2010). On serait donc justifié à croire nécessaire l'enseignement de ces compétences.

La spécificité de l'environnement numérique est une raison supplémentaire pour justifier cela. Dès la naissance, et très certainement avant, un être humain accumule des informations sur le monde qui l'entoure ce qui lui permet de développer ce que les psychologues appellent des physiques et des psychologies naïves (Gopnik, Meltzoff, et Kuhl 1999; Sterelny 2003). Ce corpus de connaissance lui permet d'évoluer à peu près correctement dans le monde, parce qu'il lui permet de prévoir les comportements des gens et des objets autour de lui. Il importe peu que ces prédictions se réalisent à tout coup, il suffit qu'elles soient assez fiables pour permettre la survie de l'individu. Or sur l'internet, les choses fonctionnent de manière très différente de ce à quoi les humains sont habitués, ainsi que je l'ai expliqué au

cours de la deuxième partie. Premièrement, les règles de l'environnement numérique échappent aux humains parce qu'ils y arrivent assez tardivement. En effet, alors que les règles de l'environnement physique et social sont apprises dès la naissance, celles qui sont relatives au fonctionnement de l'environnement numérique ne pourront être apprises qu'à l'âge des premiers contacts poussés avec lui, c'est-à-dire bien après la naissance. Deuxièmement, les règles de cet environnement échappent aux humains, car l'une de ses spécificités est de n'avoir d'autres régularités que « code is law » (Lessig 2006). Le fonctionnement de Twitter n'est pas celui de Facebook, qui n'est pas celui de Google, qui n'est pas celui du New York Times. Le fonctionnement de Windows n'est pas celui de Linux ni de Mac OS, etc. Chaque logiciel possède sa propre logique. Et pour finir, au contraire du monde physique où les régularités nécessaires pour évoluer correctement sont discernables assez facilement, les régularités sur l'internet sont très difficilement décelables, car les algorithmes informatiques sont, la plupart du temps, extrêmement complexes. Ainsi, lorsqu'un individu commence à évoluer sur l'internet, il découvre un environnement qu'il ne maîtrise pas, régi par des règles changeantes et qu'il ne peut comprendre facilement, car elles sont contre-intuitives. Sans formation, les individus sont donc très mal préparés à évoluer sur l'internet.

Pour illustrer ce que je veux dire, imaginons l'exemple suivant. Je suis à la recherche d'information sur un poème de Saint John Perse. Dans un environnement physique, trois options s'offrent à moi, je peux demander à mes proches, je peux demander à quelqu'un en position d'autorité (un professeur, un bibliothécaire), ou je peux demander à quelque chose qui sait (un dictionnaire, une encyclopédie). Je commence donc ma recherche en utilisant ce que les psychologues appellent des jugements prédictifs (Taraborelli 2008), c'est-à-dire des jugements qui me permettent de juger a priori de la crédibilité d'une source. Ensuite, comme l'environnement informationnel qui m'entoure est relativement pauvre, je dois prendre le temps de m'assurer de la qualité des informations que je découvre, au moyen de jugements évaluatifs, c'est-à-dire de jugements qui me permettent d'évaluer la qualité d'une information au moyen de recherches menées a posteriori.

Il en va différemment sur l'internet. Premièrement, parce que l'environnement informationnel est riche, trop riche, au point de devoir faire face à de la pollution épistémique (Taraborelli 2008). Et deuxièmement, parce que les marqueurs d'autorité sont inexistants. La richesse de l'environnement informationnel fait qu'il est impossible de s'assurer a posteriori

au moyen de jugements évaluatifs de la crédibilité d'une source. Je dois donc m'en remettre à mon jugement pour prédire rapidement la crédibilité d'une source. Le problème est évidemment que bien souvent, ce jugement repose sur des méthodes qui ne sont pas appropriées à l'environnement de l'internet, car elles ont été apprises dans un environnement physique. Il semble par exemple que les jeunes aient tendance à faire plus confiance aux résultats de Google qu'aux informations qu'ils trouvent sur Wikipédia, parce qu'ils les croient plus neutres (boyd 2014). Généralement, ils tiennent ces jugements de leurs parents et de leurs enseignants qui font bien souvent le raisonnement qu'un moteur de recherche fonctionne à peu près comme un bibliothécaire, et qu'il agit comme une sorte d'autorité neutre. À l'inverse, Wikipédia ne serait pas différente du bar du coin, car elle peut être éditée par n'importe qui, et n'est que la somme des avis de ses utilisateurs.

Le problème est que s'il est effectivement sensé de faire confiance à un bibliothécaire et de ne pas faire confiance à n'importe qui dans un environnement physique, il en va différemment dans un environnement numérique. D'abord parce qu'un moteur de recherche n'est pas un bibliothécaire, mais un algorithme complexe qui n'a rien de neutre. Et ensuite parce qu'il existe un ensemble de mécanismes faciles d'utilisation, mais peu connus, qui permettent de s'assurer de la qualité de l'information disponible sur Wikipédia⁹⁴. À moins de savoir ce qu'est un algorithme et de savoir comment Wikipédia fonctionne, un individu utilisera donc des méthodes d'évaluation de l'information qui ne sont pas appropriées.

Il serait possible de multiplier les exemples, afin de montrer que c'est l'ensemble des activités associées à l'autonomie politique qui requiert des compétences particulières pour être mené sur l'internet. Protéger sa vie privée ne se fait pas de la même manière dans un environnement physique et dans un environnement numérique, prendre la parole requiert des habiletés différentes, etc. Il me semble toutefois que mon argument est assez clair ainsi. Il est nécessaire de développer des compétences adaptées pour évoluer sur l'internet. Quelles compétences faut-il alors enseigner?

94 Notamment les onglets « Historique » et « Discussion » disponibles sur la page de chaque article.

9.3.3 Quelles compétences faut-il enseigner?

Je cherche dans ce chapitre à assurer la générativité de l'internet, car elle est nécessaire pour permettre l'augmentation de l'autonomie politique. Si les machines qui sont aux extrémités du réseau n'ont pas d'impact sur l'autonomie politique des utilisateurs, il n'y a aucune raison de croire que le réseau lui-même peut en avoir. Toutefois, les machines seules ne peuvent assurer une augmentation de l'autonomie politique, car il est aussi nécessaire que leurs utilisateurs sachent profiter des opportunités qu'elles offrent. Pour cela, il est donc nécessaire d'enseigner certaines compétences qui permettront à tous de profiter des opportunités qu'offrent les machines informatiques et donc de réaliser les affordances de l'internet. La littératie numérique doit permettre à tous de profiter de l'augmentation de l'autonomie politique que permet l'internet. Pour cela, je compte proposer dans la suite de cette section, des éléments de réflexion sur les compétences constitutives de la littératie numérique.

Lors de la première partie, j'ai présenté les cinq mécanismes nécessaires à l'autonomie politique :

- 1) Des mécanismes qui régulent de manière appropriée *les flux d'informations personnelles* entre deux ou plusieurs entités.
- 2) Des mécanismes qui régulent de manière appropriée *la circulation d'information*.
- 3) Des mécanismes qui régulent de manière appropriée *l'acquisition d'information*.
- 4) Des mécanismes qui régulent de manière appropriée *les échanges au sujet des préférences politiques*.
- 5) Des mécanismes qui régulent de manière appropriée *l'expression des préférences politiques*.

Garantir ces mécanismes assure l'autonomie politique des individus en leur donnant la possibilité d'exprimer les préférences politiques qu'ils ont développées de manière indépendante. Les compétences qu'il est nécessaire d'enseigner pour que l'internet augmente l'autonomie politique des individus doivent donc être en lien avec ces mécanismes. Elles doivent permettre aux individus de *partager* de l'information afin qu'elle circule et qu'ils

puissent échanger au sujet de leurs préférences politiques. Elles doivent permettre de *créer* des sites internet, des applications et des logiciels, car c'est cela qui permet de s'exprimer sur l'internet et à l'information de circuler. Et pour finir, elles doivent permettre d'*explorer* l'environnement numérique, car c'est comme cela qu'il est possible d'acquérir de l'information⁹⁵. Mais elles doivent permettre tout cela en permettant aussi aux utilisateurs d'assurer la régulation appropriée de leur flux d'informations personnelles. Ces trois thèmes regroupent en fait un ensemble de compétences plus large qu'il est nécessaire de maîtriser pour profiter véritablement de l'augmentation de l'autonomie politique que permet l'internet, c'est-à-dire des compétences techniques, des compétences cognitives, mais aussi des connaissances juridiques.

L'utilisation de l'internet requiert de posséder deux sortes de compétences, des compétences techniques et des compétences cognitives. Il est en effet nécessaire de maîtriser les outils avec lesquels l'exploration, le partage et la création sont possibles, mais aussi de disposer de méthodes pour évaluer correctement l'information que l'on découvre et la manière dont elle se diffuse en fonction des outils que l'on utilise. Afin de pouvoir obtenir de l'information, il faut connaître la manière dont circulent les flux d'information sur l'internet et savoir les capter, mais il faut aussi savoir se protéger pour ne pas émettre plus d'information que l'on ne souhaiterait. Pour explorer l'environnement numérique, il ne suffit pas de pouvoir utiliser Google ou Bing, encore faut-il savoir les utiliser correctement. Ces moteurs de recherche offrent un ensemble vaste de possibilités qui ne sont bien souvent pas connues du grand public, afin d'affiner une recherche⁹⁶. Il est aussi nécessaire de savoir utiliser son navigateur afin de pouvoir maîtriser l'information que l'on émet et donc conserver le contrôle sur sa vie privée. Explorer, c'est donc savoir utiliser les outils qui permettent d'obtenir de l'information et ceux qui permettent de se protéger. Mais c'est aussi être capable d'évaluer correctement l'information que l'on rencontre, ainsi que je l'ai expliqué à la section précédente. Pour créer un blog, il faut être familier avec le fonctionnement des hébergeurs, et

95 Je m'inspire là des travaux de la Fondation Mozilla, qui propose une carte de la littératie numérique centrée sur ces trois activités (Mozilla Foundation 2014). Mon analyse de ce qu'impliquent ces compétences diffère en revanche de la leur, car ils restreignent la littératie numérique à un aspect exclusivement technique, alors que je crois qu'elle implique des compétences plus larges.

96 Ce site recense par exemple les opérateurs qu'il est possible d'utiliser sur Google : <https://support.google.com/websearch/answer/2466433?hl=en&rd=1>

des plateformes de blog comme Wordpress, mais aussi avec certains langages informatiques utilisés dans les pages web, et il en va de même lorsque l'on souhaite partager de l'information.

Il est donc essentiel d'enseigner à la fois l'utilisation des outils et leur fonctionnement. On pourrait croire que l'un va avec l'autre. Il est vrai que dans le monde physique c'est le cas. Si je sais utiliser un four, ou une voiture, j'ai une notion intuitive de son fonctionnement, à force de vivre dans le monde physique, nous développons tous une physique naïve, qui permet de se faire une idée du fonctionnement des choses. Savoir cela nous aide à utiliser correctement les machines qui nous entourent. Par exemple, j'ai une idée naïve du fonctionnement des boutons de mon four et des pédales de ma voiture et cela me permet de savoir qu'il est possible d'accélérer en appuyant plus fort sur la pédale de l'accélération, mais cela me permet de savoir aussi qu'en appuyant plus fort sur les boutons de mon four je n'augmenterai pas sa température, et que je ne ferai pas cuire mes aliments plus vite. Or, sur l'internet, comme je l'ai expliqué nous n'avons aucun point de repère, nous ne savons pas véritablement comment les choses fonctionnent et nous ne pouvons donc adapter nos comportements. Chaque algorithme fonctionne différemment. Si toutes les voitures fonctionnent à peu près sur le même principe, tous les moteurs de recherches sont différents. Ainsi, apprendre à utiliser l'internet c'est d'abord apprendre quelques notions au sujet de son fonctionnement. Quelle est la différence entre une URL et une adresse IP par exemple? Comment Google classe-t-il ses résultats, etc.? Cela doit être fait conjointement à l'apprentissage d'habiletés qui permettent d'utiliser l'internet.

Si l'on souhaite que l'internet augmente l'autonomie politique d'un individu, il est aussi nécessaire que ce dernier dispose de certaines connaissances juridiques. Bien que l'internet ne soit pas véritablement un espace public, il n'est pas non plus un espace pleinement privé et à ce titre tout y est potentiellement accessible, à moins de prendre grand soin de protéger ce que l'on y fait et ce que l'on y dit ainsi que je l'ai expliqué précédemment. Le phénomène des mixtapes des années 80, parce qu'il avait cours entre des groupes d'amis dans des environnements complètement privés était invisible aux producteurs, et donc échappait complètement à la justice. Dès lors que le partage de musique a eu lieu sur l'internet, il est devenu visible et les producteurs n'ont pas hésité à prendre les moyens qui s'offraient à eux pour que ces échanges cessent. Tenir des propos illégaux dans un cadre privé

n'exposait pas son auteur à des poursuites tant et aussi longtemps que personne ne déposait de plaintes, ce qui avait peu de chance de se produire puisque la diffusion de tels propos était complexe, ainsi que je l'ai expliqué au chapitre 6. Avec l'avènement de l'internet, ces propos peuvent se diffuser facilement, il est donc plus courant d'avoir des comptes à rendre devant la justice. L'usage de l'internet pour permettre une augmentation de l'autonomie politique requiert donc de connaître les manières dont la loi encadre entre autres les échanges d'informations. Pour pouvoir créer, échanger et explorer de manière à augmenter son autonomie politique, il faut connaître le cadre juridique qui existe autour de ces pratiques.

Il existe une autre raison qui impose d'avoir certaines connaissances juridiques si l'on souhaite que l'internet augmente l'autonomie politique. Il faut comprendre que les choix que l'on fait sur l'internet ne sont pas neutres, et comprendre les conséquences de ces choix. Choisir un moteur de recherche ne se réduit pas simplement à choisir entre Walmart ou Target, c'est faire des choix d'architecture qui ont des conséquences sur sa vie privée par exemple. Partager quelque chose implique de comprendre le contexte et les autorisations que l'on accorde autour de ce partage (Lessig 2004). Est-ce que je veux que ce soit public ou privé? Mais il faut aussi se demander si l'on souhaite autoriser l'utilisation plus large de ce que l'on crée. Est-ce que je décide de garder le contrôle complet de mes paroles ou est-ce que j'autorise des remix (Lessig 2008)? Dans un environnement physique on ne peut contrôler aussi précisément les conséquences de nos actes et de nos paroles. Dans un environnement numérique, cela est possible, il est donc nécessaire d'apprendre les valeurs qui entourent les options qui s'offrent à nous. L'environnement numérique offre la possibilité de toutes sortes d'architecture ouverte ou fermée, mais ces choix doivent être conscients, si nous ne savons pas que nous pouvons les faire, nous risquons de nous les faire imposer. Il est donc essentiel d'apprendre aussi les options qui s'offrent à nous, afin de faire des choix informés.

9.4 Conclusion

J'ai montré dans ce chapitre qu'il n'est pas nécessaire de prendre des mesures pour garantir la générativité des machines informatiques, bien qu'elle soit en partie à l'origine de l'augmentation de l'autonomie politique que permet l'internet, car le marché y parvient adéquatement. J'ai expliqué cependant qu'il pourrait être souhaitable de s'assurer de

l'existence de logiciels libres afin que le marché fonctionne correctement. En revanche, j'ai montré qu'il était essentiel, pour être certain que la générativité des machines informatiques augmente réellement l'autonomie politique des individus, de s'assurer de leur niveau de littératie numérique. J'ai montré que cette littératie était constituée d'un ensemble de compétence cognitive et technique, mais aussi de connaissance juridique.

Le couplage d'un réseau à l'architecture non discriminante, de machines génératives et d'individus compétents permet à l'internet d'exercer un impact positif sur l'autonomie politique des individus. J'ai montré au cours de ma deuxième partie que cela était une bonne chose pour la démocratie. On pourrait cependant penser qu'il pourrait être nécessaire d'encadrer d'une certaine manière les contenus disponibles sur l'internet afin d'éviter toute dérive antidémocratique.

Conclusion

1. En guise de synthèse

L'objectif de cette thèse était de montrer que dans sa forme actuelle l'internet est une chance pour la démocratie. Pour ce faire, après avoir offert une définition de l'autonomie politique dans une première partie, j'ai montré au chapitre 5, contrairement à ce que l'on entend généralement, que les transformations que l'internet fait subir à la vie privée ne sont pas nécessairement dangereuses sur le plan politique. En effet, bien que l'internet facilite la collecte d'information, il permet aussi aux individus de disposer de plus de zones où ils se trouvent libres de la domination de ceux qui les entourent, ce qui leur assure une indépendance plus grande du développement de leurs préférences politiques. J'ai montré ensuite, au chapitre 6, que l'internet permettait une extension de l'espace public, car il facilite autant l'action que la parole politique. J'ai conclu ma seconde partie en montrant que toutes ces transformations n'étaient pas dommageables pour la démocratie en répondant aux objections soulevées par Cass Sunstein.

Ce sont les propriétés de l'internet et des outils qu'il met à la disposition de tous qui assurent cette augmentation de l'autonomie politique. On pourrait croire que cette affirmation fait de moi un technodeterministe naïf. Mon analyse ne repose-t-elle pas sur la négation de la capacité des humains à être créatif, à utiliser les outils dont ils disposent comme bon leur semble? J'ai répondu à cette objection au cours du chapitre 4, lorsque j'ai ancré ma réflexion dans le cadre théorique des affordances. Cela me permettait d'offrir une analyse précise de l'impact d'une technologie sur les comportements humains et d'éviter à la fois les écueils d'une vision déterministe et ceux d'une vision neutraliste de la technologie. La position que j'ai voulu défendre au cours de cette thèse n'est pas que l'internet est un outil qui augmente nécessairement l'autonomie politique, mais plutôt que ses propriétés actuelles facilitent certains comportements et en rendent d'autres plus compliqués; et que de plus, il s'avère que ceux que l'internet facilite sont ceux qui rendent les individus politiquement autonomes.

Afin de défendre cette position, deux choses étaient nécessaires. Premièrement, je devais disposer d'une conception claire de l'idée d'autonomie politique; c'est ce que j'ai fait

au cours de la première partie de ma thèse lorsque j'en ai offert une analyse conceptuelle au cours de mon premier chapitre, que j'ai développée ensuite en me focalisant sur deux de ses éléments qui me paraissaient essentiels, à savoir la vie privée et l'espace public. Deuxièmement, je devais disposer d'une analyse à la fois précise et empiriquement fondée de l'impact de l'internet sur ces éléments, afin de présenter un argument qui ne serait pas simplement a priori et spéculatif. C'est pour cela que j'ai procédé au cours des chapitres 5, 6 et 7 à une analyse philosophique de la littérature produite entre autres par la sociologie, les sciences politiques et la psychologie.

L'analyse de l'impact politique de l'internet que j'ai offerte ne laisse pas de côté la grande plasticité de l'humain. Comme je l'ai remarqué, il est tout à fait possible d'utiliser l'internet à des fins répressives; j'ai d'ailleurs bien conscience que dans bien des pays il sert exactement à cela. En revanche, la conclusion que j'ai proposée est que, malgré cela, dans l'état actuel des choses, il augmente l'autonomie politique des individus. L'internet, parce qu'il n'est qu'une technologie ne peut que limiter ou augmenter l'autonomie politique, car ses propriétés ne peuvent que faciliter ou rendre plus compliqué certains comportements. Toutefois, il ne peut ni garantir ni éliminer l'autonomie politique d'un individu, car cela dépend du cadre juridique d'un pays. En effet, ce qui rend l'autonomie politique possible, ce n'est pas l'existence d'outils et de techniques, mais l'existence d'un cadre juridique qui accordent certains droits aux individus et protège certains de leurs comportements. L'internet, comme n'importe quelle autre technologie, ne peut qu'offrir des moyens temporaires pour pallier l'absence de ce cadre, ou des moyens qui assure une extension de ce cadre, mais il ne peut ni assurer l'existence de ce cadre ni permettre sa disparition. L'internet ne peut pas, par exemple, garantir la vie privée d'un individu, mais il peut multiplier les mécanismes dont dispose ce dernier afin d'ouvrir des zones libres de domination – au moyen par exemple de la cryptographie ou les réseaux sociaux. Ce que l'internet peut, c'est offrir aux individus de disposer de zones de vie privée alors même que ce droit n'est pas reconnu par la société dans laquelle ils vivent.

Dans cette perspective, ainsi que je l'ai mentionné, il serait tout à fait possible que l'internet limite l'autonomie politique; ses propriétés pourraient très bien servir à limiter les comportements qui sont nécessaires à l'autonomie politique. L'internet n'est-il pas utilisé en Chine dans le but de contrôler plus fermement l'espace public? J'ai répondu à cette objection

au cours des chapitres 5, 6 et 7 en montrant que dans sa forme actuelle – et il est important d’insister sur ce point – l’internet n’est pas une technologie qui limite l’autonomie politique. Ce qui ressort de l’analyse que j’ai offerte au cours de la deuxième partie de cette thèse est que l’internet aujourd’hui est une technologie dont les affordances facilitent les comportements qui augmentent l’autonomie politique et rendent plus compliqués ceux qui la limitent. Cela ne veut pas dire qu’il est impossible d’utiliser l’internet pour limiter l’autonomie politique, mais cela est plus compliqué. C’est pourquoi je maintiens qu’une analyse complète de ces divers éléments permet de constater que l’internet permet l’augmentation de l’autonomie politique.

Il faut cependant insister sur le fait que l’ampleur de cette augmentation dépend en partie du cadre juridique du pays étudié. Je crois avoir montré de manière convaincante que l’internet augmente l’autonomie politique de tous, Chinois ou Américains. Cependant, l’autonomie politique des Chinois n’est pas affectée de la même manière que celle des Américains. De plus, ainsi que je l’ai déjà expliqué, l’internet n’assure pas aux Chinois l’autonomie politique, mais il leur permet toutefois d’être plus politiquement autonomes que s’ils n’avaient pas eu accès au réseau des réseaux. L’internet offre aux citoyens de régimes autoritaires l’opportunité d’une augmentation d’autonomie politique et permet ainsi une sorte de démocratisation de ces régimes, sans que cela ne soit suffisant pour permettre un réel avènement de la démocratie à travers le monde. Je rejoins en ce sens les conclusions des travaux de Howard (2010), de Oates (2013) et de plusieurs autres commentateurs (Chadwick 2006; Castells 2009) pour qui l’internet et les TIC sont un élément nécessaire, mais non suffisant du processus de démocratisation d’un pays.

Ces conclusions ne valent, cependant, que pour l’internet tel qu’il est aujourd’hui, car il est certain que l’internet peut évoluer, se transformer. Il est donc tout à fait possible que ses propriétés cessent de permettre l’augmentation de l’autonomie politique que j’ai décrite. Il était donc important de mener à bien une réflexion normative afin d’identifier dans quelle mesure il pourrait être nécessaire de faire quelque chose afin de garantir l’impact positif de l’internet sur l’autonomie politique; ce que j’ai fait aux chapitres 8 et 9. J’y ai montré la nécessité d’assurer à l’internet une architecture non-discriminante, mais qu’il n’était pas nécessaire de protéger outre mesure la générativité de son écosystème. J’ai toutefois suggéré qu’il était important d’offrir à tous des éléments d’une littératie numérique si l’on souhaite que tous puissent bénéficier des opportunités offertes par le réseau des réseaux.

Ce n'est pas l'internet en tant que tel qui permet à des individus d'être politiquement autonomes, mais la conjonction de ses propriétés et d'un cadre juridique particulier. Pour être politiquement autonome au sein d'un groupe, il faut que les mécanismes juridiques que j'ai présentés aux chapitres 2 et 3 existent au sein de ce groupe; il faut pouvoir disposer d'une vie privée et d'un espace public. Si ce cadre juridique ou les propriétés de l'internet sont modifiés, il est possible que l'internet n'augmente plus l'autonomie politique, voire qu'il la fasse disparaître. Or il semble aujourd'hui que la démocratie est en crise (Shane 2009; Nadeau 2010; Lessig 2011; Wolin 2008) et que de plus en plus on constate une volonté d'utiliser l'internet afin de limiter les mécanismes qui assurent l'autonomie politique (Kravets 2015b; Champeau 2015; Levmore et Nussbaum 2010).

2. La double crise de la démocratie

Si je peux me risquer à un diagnostic, il me semble que la crise que traverse aujourd'hui la démocratie a pour origine une double crise de confiance. La première crise de confiance est celle des citoyens des démocraties envers leurs institutions représentatives. Cette crise est relativement bien documentée (Rosanvallon 2006; Ogien et Laugier 2014) ; tous la regrettent sans pour autant savoir quoi faire pour y remédier. La transparence nécessaire à la démocratie fait apparaître au grand jour les tractations douteuses auxquelles s'adonnent les politiciens⁹⁷. On aimerait que les acteurs du monde politique ressemblent à ceux que dépeint la série *The West Wing*. On aimerait que ce qui compte ce soit le bien commun. Malheureusement, trop souvent notre monde ressemble à celui que décrit la série *House of Cards*. Le cynisme ambiant auquel contribuent volontairement ou non les divers acteurs du monde politique nous fait douter du bien-fondé des décisions prises par l'État.

Il existe aussi une autre crise à laquelle on semble prêter moins attention, c'est une crise de confiance de l'État envers ses citoyens. On peut douter du fait que l'État ait déjà fait confiance à ses citoyens. Il n'en reste pas moins vrai que le mouvement de démocratisation du monde s'est déroulé en étendant toujours plus le cercle des individus politiquement autonomes, c'est-à-dire en reconnaissant à toujours plus d'individus l'indépendance et la

⁹⁷ Il est d'ailleurs tout à fait possible que cette crise soit renforcée par l'existence de l'internet comme technologie de surveillance au service des citoyens, ainsi que le remarque Rosanvallon (2006).

possibilité de participer au processus de prise de décision du groupe. La démocratie s'est développée à travers l'histoire lorsque l'État a fait le choix de faire confiance à plus d'individus; les propriétaires, puis les hommes, puis les hommes de couleur, puis les femmes, etc. Il est vrai que le spectre du populisme a toujours été brandi afin de limiter la confiance que l'État pouvait placer en ses citoyens (Rosanvallon 2006; Landemore 2013). La foule après tout n'est-elle pas irrationnelle et dangereuse (Lebon 2013) ? Cependant, alors que la crainte du populisme reposait sur l'idée que la plupart des individus sont des êtres irrationnels qui doivent être guidés par une élite éclairée, la crise de confiance actuelle repose sur l'idée qu'il se cache, parmi les citoyens, un certain nombre d'individus dangereux qui vont utiliser les protections offertes par le régime actuel afin de le détruire; ces individus ne doivent alors pas être guidés, mais ils doivent être mis hors d'état de nuire. Dans un tel contexte, l'augmentation de l'autonomie politique que permet l'internet est perçue comme dangereuse pour la société; elle vient renforcer cette crise de confiance, et la régulation des contenus qui circulent sur l'internet apparaît comme nécessaire. Il s'avère cependant qu'une telle régulation n'est pas sans problèmes et c'est en offrant une brève réflexion à ce sujet que je me propose de conclure cette thèse.

3. Les problèmes liés à la régulation des contenus sur l'internet

Il existe toutes sortes de raisons de vouloir réguler les contenus qui circulent sur l'internet. Certaines sont légitimes, d'autres ne le sont pas. Cependant, comme je le montrerai au cours des prochains paragraphes, je ne crois pas qu'une telle régulation est une bonne solution, car elle se heurte à deux problèmes majeurs. Cela nécessite en effet de répondre à deux questions auxquelles il ne peut exister de réponses satisfaisantes du point de vue de l'autonomie politique et de la démocratie⁹⁸. Premièrement, faut-il que cette régulation soit confiée à des machines ou bien à des humains? Et deuxièmement, faut-il qu'elle soit connue des citoyens ou qu'elle leur soit cachée?

98 J'ai bien conscience que les quelques lignes que je vais consacrer à ce sujet seront lacunaires, mais elles ont le mérite d'offrir un aperçu du travail qu'il reste encore à accomplir et de la position qui est la mienne.

Il peut sembler une évidence que seule une régulation par les humains peut satisfaire aux exigences de la démocratie. Cependant, au vu de la quantité d'information qui transite sur le réseau, cette manière de faire s'avère extrêmement coûteuse et tout à fait limitée. Si l'on confie la surveillance des réseaux, *ex-ante* ou *ex-post*, à une administration ou à une entreprise, une importante quantité d'agents qu'il faudra rémunérer leur sera nécessaire, sans qu'il soit véritablement possible de s'assurer de la pertinence d'une telle régulation ou de son caractère non-arbitraire. En revanche, si la justice doit se pencher, *ex-post*, sur la régulation des contenus qui lui ont été signalés, il est certain que les dommages que cette régulation est censée prévenir auront déjà été faits et qu'une grande partie des contenus « douteux » ne sera jamais signalée. Une intervention humaine dans la régulation des contenus qui circulent sur l'internet est donc problématique si elle a pour objectif de limiter le danger de ces contenus. Il serait alors légitime de croire que la régulation automatique peut résoudre ces problèmes. Toutefois, le recours à des algorithmes implique de disposer de règles précises, car un programme informatique ne peut interpréter une règle au-delà de son sens littéral. La Chine, par exemple, lorsqu'elle a voulu censurer la pornographie en ligne a mis au point un algorithme qui reposait sur une analyse de la quantité de couleur similaire à la couleur de la peau contenue dans une photo. Ainsi des photos de cochons se sont trouvées censurées, car elles contenaient de grandes quantités de couleur similaire à la couleur de la peau (Heacock 2009). En fait, dans le contexte de l'internet, l'impact d'une régulation trop stricte n'est pas sans conséquence. Si l'on se trouve à empêcher la diffusion d'information tout à fait pertinente, c'est toute l'augmentation de l'autonomie politique qui est remise en cause. Il est donc important d'être en mesure de disposer d'une règle facilement transposable en algorithme afin d'être interprétable par des machines. Le problème est qu'il semble déjà difficile dans de nombreux cas (satire, discours haineux, intimidation, etc.) de trouver une règle qui mettrait tout le monde d'accord, on imagine donc bien à quel point il pourrait être complexe de transposer cette règle dans un langage compréhensible par des machines.

L'autre question que l'on peut se poser à propos de la régulation des contenus disponible sur l'internet est celle de savoir si la censure doit être connue de tous, ou si elle doit être cachée. Lorsque l'on souhaite interdire l'accès à quelque chose, le plus simple est de faire savoir à tous que cette chose est interdite. *L'Index Librorum Prohibitorum* tenu par l'Église Catholique contient par exemple une liste d'ouvrages qu'il est interdit de consulter. Cette liste

est publique afin que personne ne puisse clamer son ignorance. Dans le contexte de l'internet, cette manière de faire est problématique, car il est aisé de disposer d'outils qui permettent de contourner la censure. Si le Canada décidait d'établir une liste de sites internet qui doivent être inaccessibles à ses citoyens et de rendre cette liste publique, il serait aisé à celui qui le veut, au moyen d'un VPN par exemple, de contourner cette censure. La solution serait alors de restreindre l'accès à cette liste; seuls les autorités et ceux en charge de la régulation y auraient accès. Le problème est qu'une telle manière de faire empêche ceux qui sont sur la liste de le contester; on se trouve donc en présence d'un pouvoir arbitraire. En Australie, par exemple, où une telle liste a été mise en place, il a fallu les révélations de Wikileaks pour découvrir qu'elle contenait notamment, sans que l'on sache pourquoi l'adresse du site internet d'une agence de voyages ainsi que celle d'un dentiste (Champeau 2009a). On se trouve donc à devoir choisir entre un filtrage potentiellement inefficace et un filtrage arbitraire, puisqu'il ne peut être contesté.

En signalant ces problèmes, je ne souhaite pas remettre en cause l'idée même d'une régulation des contenus disponible sur l'internet. Je souhaite en montrer les limites. Il existe des cas pour lesquels il est nécessaire que l'État intervienne, mais il est nécessaire de bien comprendre le contexte particulier de l'internet afin de proposer la bonne solution. Or il s'avère que bien souvent le filtrage, la censure et plus généralement la régulation des contenus disponibles sur l'internet sont une solution de facilité, une mesure cosmétique, un joujou un peu démagogique qui évitent d'avoir à se confronter au véritable problème.

Bibliographie

- Abbate, Janet. 1999. *Inventing the Internet*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Abelson, Harold, Ken Ledeen, et Harry R Lewis. 2008. *Blown to Bits: Your Life, Liberty, and Happiness After the Digital Explosion*. Boston: Addison-Wesley Professional.
- Alexanyan, Karina, Vladimir Barash, Bruce Etling, Robert Faris, Urs Gasser, John Kelly, John Palfrey, et Hal Roberts. 2012. *Exploring Russian Cyberspace: Digitally-Mediated Collective Action and the Networked Public Sphere*. 2012-2. The Berkman Center Research Publication Series. Cambridge, Mass.
- Allen, Anita. 2011. *Unpopular Privacy: What Must We Hide?* Oxford: Oxford University Press.
- Altman, Irwin. 1975. *The Environment and Social Behavior*. Monterey: Brooks/Cole Publishing Compagny.
- Andrews, Lori. 2012. *I know who you are and I saw what you did: Social networks and the death of privacy*. New York: Simon and Schuster.
- Anduiza, Eva, Aina Gallego, et Marta Cantijoch. 2010. « Online Political Participation in Spain: The Impact of Traditional and Internet Resources. » *Journal of Information Technology & Politics* 7 (4): 356-68.
- Arceneaux, Kevin, Martin Johnson, et Chad Murphy. 2012. « Polarized political communication, oppositional media hostility, and selective exposure. » *The Journal of Politics* 74 (1): 174-86.
- Arendt, Hannah. 1983. *Condition de l'homme moderne*. Paris: Pocket.
- Associated Press. 2014. « Poll: Americans value privacy over security. » *Politico*, janvier 27. <http://www.politico.com/story/2014/01/poll-americans-privacy-security-102663.html>.
- Ball, James. 2014. « NSA collects millions of text messages daily in “untargeted” global sweep ». *The Guardian*, janvier 17. <http://www.theguardian.com/world/2014/jan/16/nsa-collects-millions-text-messages-daily-untargeted-global-sweep>.

- Ball, James, Julian Borger, et Glenn Greenwald. 2013. « Revealed: how US and UK spy agencies defeat internet privacy and security. » *The Guardian*, septembre 6. <http://www.theguardian.com/world/2013/sep/05/nsa-gchq-encryption-codes-security>.
- Ball, Kristie, Kevin Haggerty, et David Lyon. 2012. *Routledge handbook of surveillance studies*. Édité par Kirstie Ball, Kevin Haggerty, et David Lyon. London: Routledge.
- Barlow, John Perry. 1996. « A Declaration of the Independence of Cyberspace. » https://w2.eff.org/Censorship/Internet_censorship_bills/barlow_0296.declaration.
- Barnard, Alan. 2011. *Social Anthropology and Human Origins*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Barney, Darin. 2000. *Prometheus Wired*. Chicago: University of Chicago Press.
- . 2005. *Communication Technology*. Vancouver: UBC Press.
- Beam, Michael A., et Gerald M. Kosicki. 2014. « Personalized News Portals: Filtering Systems and Increased News Exposure. » *Journalism & Mass Communication Quarterly* 91 (1): 59-77.
- Bendrath, Ralf, et Milton Mueller. 2011. « The end of the net as we know it? Deep packet inspection and internet governance. » *New Media & Society* 13 (7): 1142-60.
- Benhabib, Seyla. 1992. « Models of the Public Space: Hannah Arendt, the Liberal Tradition, and Jürgen Habermas. » Dans *Habermas and the Public Sphere*, édité par Craig Calhoun, 73-98. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Benkler, Yochai. 2006. *The Wealth of Networks*. New Haven: Yale University Press.
- Bennett, W. Lance. 2008. « Changing Citizenship in the Digital Age. » Dans *Civic Life Online: Learning How Digital Media Can Engage Youth*, édité par W. Lance Bennett, 1-24. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Benson, Paul. 1991. « Autonomy and Oppressive Socialization. » *Social Theory and Practice* 17 (3): 385-408.

- Berlin, Isaiah. 2006. « Two Concepts of Liberty. » Dans *Contemporary Political Philosophy: An Anthology*, édité par Robert E. Goodin et Philip Pettit, 369-86. Malden: Blackwell Publishing.
- Berzonsky, Michael D. 2011. « A Social-Cognitive Perspective on Identity Construction. » Dans *Handbook of Identity Theory and Research*, édité par Seth J. Schwartz, Koen Luyckx, et Vivian L. Vignoles, 55-76. New York: Springer.
- Best, Samuel J., et Brian S. Krueger. 2011. « Government Monitoring and Political Participation in the United States: The Distinct Roles of Anger and Anxiety. » *American Politics Research* 39 (1): 85-117.
- Bianco, Jamie Skye. 2009. « Social Networking and Cloud Computing: Precarious Affordances for the “Prosumer”. » *WSQ: Women’s Studies Quarterly* 37 (1-2): 303-12.
- Bimber, Bruce, Andrew J. Flanagin, et Cynthia Stohl. 2005. « Reconceptualizing Collective Action in the Contemporary Media Environment. » *Communication Theory* 15 (4): 365-88.
- Bloustein, Edward. 1984. « Privacy as an aspect of human dignity: an answer to Dean Prosser. » Dans *Philosophical Dimensions of Privacy: An Anthology*, édité par Ferdinand Schoeman, 156-202. Cambridge: Cambridge University Press.
- Blum, Andrew. 2012. *Tubes: A journey to the center of the internet*. New York: Ecco.
- Blumenthal, Marjory S., et David D. Clark. 2001. « Rethinking the design of the Internet: the end-to-end arguments vs. the brave new world. » *ACM Transactions on Internet Technology* 1 (1): 70-109.
- boyd, danah. 2009. « Why youth (heart) social network sites: The role of networked publics in teenage social life. » Dans *Youth, Identity, and Digital Media*, édité par David Buckingham, 119-42. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- . 2014. *It’s Complicated: The Social Lives of Networked Teens*. New Haven: Yale University Press.

- boyd, danah, et Alice Marwick. 2011. « Social privacy in networked publics: Teens attitudes, practices, and strategies. » Dans *A Decade in the Internet Time: OII Symposium on the Dynamics of the Internet and Society*, 1-29. Oxford.
- Boyd, Robert, et Peter J. Richerson. 1985. *Culture and the Evolutionary Process*. Chicago: University of Chicago Press.
- Brants, Kees. 2005. « Guest Editor's Introduction: The Internet and the Public Sphere. » *Political Communication* 22 (2): 143-46.
- Brodkin, Jon. 2014a. « Netflix performance on Verizon and Comcast has been dropping for months. » *Ars Technica*, février 10. <http://arstechnica.com/information-technology/2014/02/netflix-performance-on-verizon-and-comcast-has-been-dropping-for-months/>.
- . 2014b. « Netflix packets being dropped every day because Verizon wants more money. » *Ars Technica*, février 21. <http://arstechnica.com/information-technology/2014/02/netflix-packets-being-dropped-every-day-because-verizon-wants-more-money/>.
- . 2014c. « Netflix is paying Comcast for direct connection to network. » *Ars Technica*, février 23. <http://arstechnica.com/business/2014/02/netflix-is-paying-comcast-for-direct-connection-to-network-wsj-reports/>.
- . 2014d. « After Netflix pays Comcast, speeds improve 65%. » *Ars Technica*, avril 14. <http://arstechnica.com/information-technology/2014/04/after-netflix-pays-comcast-speeds-improve-65/>.
- . 2014e. « Netflix performance on Verizon FiOS dropped another 17 percent in June. » *Ars Technica*, juillet 14. <http://arstechnica.com/business/2014/07/netflix-performance-on-verizon-fios-dropped-another-17-percent-in-june/>.
- . 2014f. « Since Netflix paid Verizon, video speed on FiOS has doubled. » *Ars Technica*, octobre 13. <http://arstechnica.com/information-technology/2014/10/since-netflix-paid-verizon-video-speed-on-fios-has-doubled/>.
- Buckingham, David. 2010. « Defining digital literacy. » *Digital Kompetanse* 1 (4): 263-76.

- Calhoun, Craig, éd. 1992. *Habermas and the Public Sphere*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Cardon, Dominique. 2010. *La démocratie Internet*. Paris: Le Seuil.
- Castells, Manuel. 1999. *Le pouvoir de l'identité*. Paris: Fayard.
- . 2009. *Communication Power*. Oxford: Oxford University Press.
- Casteltrione, Isidoropaolo. 2014. « Facebook and Political Information in Italy and the UK: An Antidote against Political Fragmentation and Polarisation? » *Online Journal of Communication & Media Technologies* 4 (1): 27-49.
- Chadwick, Andrew. 2006. *Internet Politics*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2007. « Digital Network Repertoires and Organizational Hybridity. » *Political Communication* 24 (3): 283-301.
- . 2011. « Explaining the Failure of an Online Citizen Engagement Initiative: The Role of Internal Institutional Variables. » *Journal of Information Technology & Politics* 8 (1): 21-40.
- Chadwick, Andrew, et Philip N. Howard, éd. 2008. *Routledge Handbook of Internet Politics*. London: Routledge.
- Chadwick, Andrew, et Christopher May. 2003. « Interaction between States and Citizens in the Age of the Internet: “e-Government” in the United States, Britain, and the European Union ». *Governance* 16 (2): 271-300.
- Champeau, Guillaume. 2009a. « Filtrage : la blacklist australienne ne contiendrait pas que des sites pédophiles. » *Numerama*, mars 20. <http://www.numerama.com/magazine/12378-filtrage-la-blacklist-australienne-ne-contiendrait-pas-que-des-sites-pedophiles.html>.
- . 2009b. « Bruxelles veut interdire le blocage de la VoIP sur les mobiles. » *Numerama*, décembre 7. <http://www.numerama.com/magazine/14211-bruxelles-veut-interdire-le-blocage-de-la-voip-sur-les-mobiles-maj.html>.

- . 2015. « Cette “liberté facilement abandonnée” dont Claude Guéant est fier ». *Numerama*, janvier 12. <http://www.numerama.com/magazine/31840-cette-liberte-facilement-abandonnee-dont-claude-gueant-est-fier.html>.
- Chemero, Anthony. 2009. *Radical Embodied Cognitive Science*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Cheng, Hsing Kenneth, Subhajyoti Bandyopadhyay, et Hong Guo. 2011. « The debate on net neutrality: A policy perspective. » *Information Systems Research* 22 (1): 60-82.
- Choi, Jay Pil, et Byung-Cheol Kim. 2010. « Net Neutrality and Investment Incentives. » *RAND Journal of Economics* 41 (3): 446-71.
- Christensen, Henrik Serup. 2011. « Political activities on the Internet: Slacktivism or political participation by other means. » *First Monday* 16 (2).
- Christiano, Thomas. 2008a. *The Constitution of Equality: Democratic Authority and Its Limits*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2008b. « Democracy. » Dans *The Stanford Encyclopedia of Philosophy (Fall 2008 Edition)*, édité par Edward N. Zalta. <http://plato.stanford.edu/archives/fall2008/entries/democracy/>.
- Christopherson, Kimberly M. 2007. « The positive and negative implications of anonymity in Internet social interactions: “On the Internet, Nobody Knows You’re a Dog”. » *Computers in Human Behavior* 23 (novembre): 3038-56.
- Cisco Systems, Inc. 2014. *Cisco Visual Networking Index : Forecast and Methodology, 2013-2018*. http://www.cisco.com/c/en/us/solutions/collateral/service-provider/ip-ngn-ip-next-generation-network/white_paper_c11-481360.html.
- Clarke, Richard A., et Richard K. Knake. 2010. *Cyberwar: The Next Threat to National Security and What to Do About It*. New York: Ecco.
- Coase, Ronald H. 1937. « The nature of the firm. » *Economica* 4 (16): 386-405.

- Cocking, Dean. 2008. « Plural Selves and Relational Identity: Intimacy and Privacy Online. » Dans *Information Technology and Moral Philosophy*, édité par Jeroen Van Den Hoven et John Weckert, 123-41. Cambridge: Cambridge University Press.
- Coleman, Stephen, et Jay G. Blumler. 2009. *The Internet and Democratic Citizenship: Theory, Practice and Policy*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Corn, Joseph. 2002. *The Winged Gospel: America's Romance with Aviation*. Baltimore: Johns Hopkins University Press.
- Crouzet, Thierry. 2007. *Le cinquième pouvoir*. Paris: Bourin Editeur.
- Curien, Nicolas, et Winston Maxwell. 2011. *La neutralité de l'internet*. Paris: La Découverte.
- Dacheux, Eric. 2008. « L'espace public. » Édité par Eric Dacheux. Paris: CNRS Éditions.
- Dahlberg, Lincoln. 2001a. « The Internet and Democratic Discourse : Exploring the Prospect of Online Deliberative Forums Extending the Public Sphere. » *Information Communication and Society* 4 (4): 615-33.
- . 2001b. « The Internet and Democratic Discourse: Exploring the Prospects of Online Deliberative Forums Extending the Public Sphere. » *Information, Communication & Society* 4 (4): 615-33.
- . 2004a. « The Habermasian Public Sphere: A Specification of the Idealized Conditions of Democratic Communication. » *Studies in Social and Political Thought*, 2-18.
- . 2004b. « Net-Public Sphere Research: Beyond the“ First Phase”. » *JAVNOST-LJUBLJANA*- 11 (1): 27-44.
- . 2007. « Rethinking the Fragmentation of the Cyberpublic: From Consensus to Contestation. » *New Media & Society* 9 (5): 827-47.
- Darnton, Robert. 2009. *The Devil in the Holy Water or the Art of Slander from Louis XVI to Napoleon*. Philadelphia: University of Pennsylvania Press.
- De Forest, Lee. 1920. *How to Set Up an Amateur Radio Receiving Station*. New York: De Forest Radio Telephone and Telegraph Company.

- Deibert, Ronald J. 2013. *Black Code: Inside the Battle for Cyberspace*. Toronto: McClelland & Stewart.
- Deibert, Ronald J., John Palfrey, Rafal Rohozinski, et Jonathan Zittrain, éd. 2008. *Access Denied: The Practice and Policy of Global Internet Filtering*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- . , éd. 2010. *Access Controlled: The Shaping of Power, Rights, and Rule in Cyberspace*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- . , éd. 2012. *Access Contested: Security, Identity, and Resistance in Asian Cyberspace*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Devereaux, Ryan, Glenn Greenwald, et Laura Poitras. 2014. « Data Pirates of the Caribbean: The NSA Is Recording Every Cell Phone Call in the Bahamas. » *The Intercept*, mai 19. <https://firstlook.org/theintercept/article/2014/05/19/data-pirates-caribbean-nsa-recording-every-cell-phone-call-bahamas/>.
- Diani, Mario. 2006. « Networks and participation. » Dans *The Blackwell Companion to Social Movements*, édité par David A. Snow, Sarah A. Soule, et Hanspeter Kriesi, 339-59. Malden: Blackwell Publishing.
- Dion, Emmanuel. 1997. *Invitation à la théorie de l'information*. Paris: Le Seuil.
- Drentea, Patricia, et Jennifer L. Moren-Cross. 2005. « Social capital and social support on the web: the case of an internet mother site. » *Sociology of health & illness* 27 (7): 920-43.
- Dreyfus, Hubert. 2009. *On the Internet*. London: Routledge.
- Dunn, Hopeton S. 2010. « Information Literacy and the Digital Divide: Challenging e-Exclusion in the Global South. » Dans *Handbook of Research on Overcoming Digital Divides: Constructing an Equitable and Competitive Information Society*, édité par Enrico Ferro, Yogesh Kumar Dwivedi, J. Ramon Gil-Garcia, et Michael D. Williams, 326-44. Hershey: Information Science Reference.
- Earl, Jennifer, et Katrina Kimport. 2011. *Digitally Enabled Social Change*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.

- Economides, Nicholas, et Benjamin E Hermalin. 2012. « The economics of network neutrality. » *RAND Journal of Economics* 43 (4): 602-29.
- Economides, Nicholas, et Joacim Tåg. 2012. « Network neutrality on the Internet: A two-sided market analysis. » *Information Economics and Policy* 24 (2): 91-104.
- Eisenstein, Elizabeth. 1991. *La révolution de l'imprimé*. Paris: La Découverte.
- Ekstrom, Laura Waddell. 1993. « A Coherence Theory of Autonomy. » *Philosophy and Phenomenological Research* 53 : 599-616.
- Ellison, Nicole B., Jessica Vitak, Rebecca Gray, et Cliff Lampe. 2014. « Cultivating Social Resources on Social Network Sites: Facebook Relationship Maintenance Behaviors and Their Role in Social Capital Processes. » *Journal of Computer-Mediated Communication* 19 (mars): 855-70.
- Eshet-Alkalai, Yoram. 2004. « Digital literacy: A Conceptual Framework for Survival Skills in the Digital Era. » *Journal of Educational Multimedia and Hypermedia* 13 (1): 93-106.
- Estlund, David M. 2008. *Democratic Authority*. Princeton: Princeton University Press.
- Etling, Bruce, John Kelly, Robert Faris, et John Palfrey. 2009. *Mapping the Arabic blogosphere: politics, culture, and dissent*. 2009-06. *Berkman Center Research Publication*. Internet & Democracy Case Study Series. Cambridge, Mass.
- Farivar, Cyrus. 2013a. « NSA: No one “had a full understanding” of 2009 call-checking program ». *Ars Technica*. <http://arstechnica.com/tech-policy/2013/09/nsa-no-one-had-a-full-understanding-of-2009-call-checking-program/>.
- . 2013b. « LOVEINT: On his first day of work, NSA employee spied on ex-girlfriend. » *Ars Technica*, septembre 27. <http://arstechnica.com/tech-policy/2013/09/loveint-on-his-first-day-of-work-nsa-employee-spied-on-ex-girlfriend/>.
- . 2013c. « The top 5 things we’ve learned about the NSA thanks to Edward Snowden. » *Ars Technica*, octobre 18. <http://arstechnica.com/tech-policy/2013/10/the-top-5-things-weve-learned-about-the-nsa-thanks-to-edward-snowden/>.

- . 2014. « Volunteers in metadata study called gun stores, strip clubs, and more. » *Ars Technica*, mars 12. <http://arstechnica.com/tech-policy/2014/03/volunteers-in-metadata-study-called-gun-stores-strip-clubs-and-more/>.
- Farrell, Henry. 2012. « The Consequences of the Internet for Politics. » *Annual Review of Political Science* 15 (1): 35-52.
- Faulhaber, Gerald R. 2011. « Economics of net neutrality: A review. » *Communication & Convergence Review* 3 (1): 53-64.
- Feenberg, Andrew. 1999. *Questioning Technology*. London: Routledge.
- Flichy, Patrice. 2001. *L'imaginaire d'Internet*. Paris: La Découverte.
- Foucault, Michel. 1975. *Surveiller et punir*. Paris: Gallimard.
- Frankfurt, Harry. 1982. « The Importance of What We Care About. » *Synthese* 53 (2): 257-72.
- Fraser, Nancy. 1992. « Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy. » Dans *Habermas and the Public Sphere*, édité par Craig Calhoun, 109-42. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Fried, Charles. 1968. « Privacy. » *The Yale Law Journal* 77 (3): 475-93.
- Fuchs, Christian. 2012. « Critique of the Political Economy of Web 2.0 Surveillance. » Dans *Internet and Surveillance: The Challenges of Web 2.0 and Social Media*, édité par Christian Fuchs, Kees Boersma, Anders Albrechtslund, et Marisol Sandoval, 31-70. London: Routledge.
- Fuchs, Christian, Kees Boersma, Anders Albrechtslund, et Marisol Sandoval, éd. 2012. *Internet and surveillance: The challenges of Web 2.0 and social media*. London: Routledge.
- Fukuyama, Francis. 2003. *Le grand bouleversement*. Paris: La Table Ronde.
- Gavison. 1984. « Privacy and the Limits of the Law. » Dans *Philosophical Dimensions of Privacy: An Anthology*, édité par Ferdinand Schoeman, 346-402. Cambridge: Cambridge University Press.

- Gellman, Barton, et Ashkan Soltani. 2013. « NSA tracking cellphone locations worldwide, Snowden documents show. » *The Washington Post*, décembre 4. http://www.washingtonpost.com/world/national-security/nsa-tracking-cellphone-locations-worldwide-snowden-documents-show/2013/12/04/5492873a-5cf2-11e3-bc56-c6ca94801fac_story.html.
- . 2014. « NSA surveillance program reaches ‘into the past’ to retrieve, replay phone calls. » *The Washington Post*, mars 18. http://www.washingtonpost.com/world/national-security/nsa-surveillance-program-reaches-into-the-past-to-retrieve-replay-phone-calls/2014/03/18/226d2646-ade9-11e3-a49e-76adc9210f19_story.html.
- Gibson, James. 1979. *The Ecological Approach to Visual Perception*. Boston: Houghton-Mifflin.
- Gil de Zúñiga, Homero, Aaron Veenstra, Emily Vraga, et Dhavan Shah. 2010. « Digital Democracy: Reimagining Pathways to Political Participation. » *Journal of Information Technology & Politics* 7 (1): 36-51.
- Gimmler, Antje. 2001. « Deliberative democracy, the public sphere and the Internet. » *Philosophy and Social Criticism* 27 (4): 21-39.
- Godfrey-Smith, Peter. 2009. *Darwinian Populations and Natural Selection*. Oxford: Oxford University Press.
- Goffman, Erving. 1968. *Asiles*. Paris: Les Éditions de Minuit.
- Goldsmith, Jack, et Tim Wu. 2006. *Who Controls the Internet ?* Oxford: Oxford University Press.
- Gopnik, Alison, Andrew Meltzoff, et Patricia Kuhl. 1999. *The Scientist in the Crib*. New York: William Morrow and Company.
- Graham, Gordon. 1999. *The Internet :// a philosophical inquiry*. London: Routledge.
- Gray, Mary L. 2007. « From websites to Wal-Mart: Youth, identity work, and the queering of boundary publics in Small Town, USA. » *American Studies* 48 (2): 49-59.

- Greenwald, Glenn, et Ewen MacAskill. 2013. « NSA Prism program taps in to user data of Apple, Google and others. » *The Guardian*, juin 7. <http://www.theguardian.com/world/2013/jun/06/us-tech-giants-nsa-data>.
- Greenwald, Glenn, Ewen MacAskill, Laura Poitras, Spencer Ackerman, et Dominic Rushe. 2013. « Microsoft handed the NSA access to encrypted messages. » *The Guardian*, juillet 12. <http://www.theguardian.com/world/2013/jul/11/microsoft-nsa-collaboration-user-data>.
- Habermas, Jurgen. 1997. *L'espace public*. Paris: Payot.
- Hacking, Ian. 1983. *Representing and intervening*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Hafner, Katie, et Matthew Lyon. 2006. *Where Wizards Stay up Late*. New York: Simon & Schuster Paperback.
- Hahn, Robert, et Scott Wallsten. 2006. « The Economics of Net Neutrality. » *Economists' Voice*.
- Hardy, Bruce W., Kathleen Hall Jamieson, et Kenneth Winneg. 2009. « Wired to Fact: the Role of the Internet in Identifying Deception During the 2004 U.S. Presidential Campaign. » Dans *Routledge Handbook of Internet Politics*, édité par Andrew Chadwick et Philip Howard, 131-43. London: Routledge.
- Hargittai, Eszter. 2010. « Digital Na(t)ives? Variation in Internet Skills and Uses among Members of the “Net Generation”. » *Sociological Inquiry* 80 (1): 92-113.
- Hargittai, Eszter, et Steven Shafer. 2006. « Differences in Actual and Perceived Online Skills: The Role of Gender. » *Social Science Quarterly* 87 (2): 432-48.
- Hayes, Denis. 1977. *Rays of Hope: The Transition to a Post-Petroleum World*. New York: W. W. Norton.
- Haythornthwaite, Caroline. 2005. « Social Networks and Internet Connectivity Effects. » *Information, Communication & Society* 8 (2): 125-47.
- He, Baogang, et Mark E. Warren. 2011. « Authoritarian Deliberation: The Deliberative Turn in Chinese Political Development. » *Perspectives on Politics* 9 (2): 269-89.

- Heacock, Rebekah. 2009. « China censors light-colored nude photos; darker skin gets through filter. » *OpenNet Initiative*. <https://opennet.net/blog/2009/06/china-censors-light-colored-nude-photos-darker-skin-gets-through-filter>.
- Heidegger, Martin. 1958. « La question de la technique. » Dans *Essais et conférences*, 9-48. Paris: Gallimard.
- Heverin, Thomas, et Lisl Zach. 2010. « Twitter for city police department information sharing. » *Proceedings of the American Society for Information Science and Technology* 47 (1): 1-7.
- Himanen, Pekka. 2001. *The Hacker Ethic*. New York: Random House.
- Hindman, Matthew. 2007. « A mile wide and an inch deep: Measuring media diversity online and offline. » Dans *Media Diversity and Localism: Meaning and Metrics*, édité par Philip M. Napoli, 327-47. Mahwah, N.J.: Erlbaum.
- . 2009. *The Myth of Digital Democracy*. Princeton: Princeton University Press.
- Howard, Philip. 2010. *The Digital Origins of Dictatorship and Democracy: Information Technology and Political Islam*. Oxford: Oxford University Press.
- Huddy, Leonie, Stanley Feldman, et Erin Cassese. 2007. « On the Distinct Effects of Anxiety and Anger. » Dans *The Affect Effect: Dynamics of Emotion in Political Thinking and Behavior*, édité par W. Russell Neuman, George E. Marcus, Ann N. Crigler, et Michael MacKuen, 202-30. Chicago: University of Chicago Press.
- Hunt, Scott A., et Robert D. Benford. 2006. « Collective Identity, Solidarity, and Commitment. » Dans *The Blackwell Companion to Social Movements*, édité par David A. Snow, Sarah A. Soule, et Kriesi Hanspeter, 433-57. Malden: Blackwell Publishing.
- Inness, Julie C. 1992. *Privacy, Intimacy and Isolation*. Oxford: Oxford University Press.
- Ito, Mizuko, Heather A Horst, Judd Antin, Megan Finn, Arthur Law, Annie Manion, Sarai Mitnick, David Schlossberg, et Sarita Yardi. 2012. *Hanging Out, Messing Around, and Geeking Out: Kids Living and Learning With New Media*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.

- ITU. 2015. « Statistics. » <http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>.
- Jarvis, Jeff. 2011. *Public Parts : How Sharing in the Digital Age Improves the Way We Work and Live*. New York: Simon & Schuster.
- Jiang, Min. 2010. « Authoritarian deliberation on Chinese Internet. » *The Electronic Journal of Communication* 20 (3-4).
- Joerges, Bernward. 1999. « Do politics have artefacts? » *Social studies of science* 29 (3): 411-31.
- Johnson, Bobbie. 2010. « Privacy no longer a social norm, says Facebook founder. » *The Guardian*, janvier 12. <http://www.theguardian.com/technology/2010/jan/11/facebook-privacy>.
- Joinson, Adam. 2007. « Disinhibition and the Internet. » Dans *Psychology and the Internet: Intrapersonal, Interpersonal and Transpersonal Implications*, édité par Jayne Gackenbach, 2nd éd., 76-92. London: Elsevier.
- Joinson, Adam, et Carina Paine. 2007. « Self-disclosure, privacy and the Internet. » Dans *Oxford handbook of Internet psychology*, édité par Adam Joinson, Katelyn McKenna, Tom Postmes, et Ulf-Dietrich Reips, 235-50. Oxford: Oxford University Press.
- Joyce, Mary. 2007. *The Citizen Journalism Web Site 'OhmyNews' and the 2002 South Korean Presidential Election*. 2007-15. *Berkman Center Research Publication*. Internet & Democracy Case Study Series. Cambridge, Mass.
- Kalathil, S., et T. S. Boas. 2003. *Open Networks, Closed Regimes: The Impact of the Internet on Authoritarian Rule*. Washington, D. C.: Carnegie Endowment for International Peace.
- Katz, Elihu. 1957. « The Two-Step Flow of Communication : An Up-To-Date Report on an Hypothesis. » *Public Opinion Quarterly* 21 (1): 61-78.
- Keen, Andrew. 2012. *Digital Vertigo*. New York: St. Martin's Press.
- Kelly, John, et Bruce Etling. 2008. *Mapping Iran's Online Public: Politics and Culture in the Persian Blogosphere*. 2008-01. The Berkman Center Research Publication Series. Cambridge, Mass.

- Kelvin, Peter. 1973. « A Social-Psychological Examination of Privacy. » *British Journal of Social and Clinical Psychology* 12: 248-61.
- Klandermans, Bert. 2006. « The Demand and Supply of Participation: Social-Psychological Correlates of Participation in Social Movements. » Dans *The Blackwell Companion to Social Movements*, édité par David A. Snow, Sarah A. Soule, et Kriesi Hanspeter, 360-79. Malden: Blackwell Publishing.
- Krämer, Jan, Lukas Wiewiorra, et Christof Weinhardt. 2013. « Net neutrality: A progress report. » *Telecommunications Policy* 37 (9): 794-813.
- Kravets, David. 2015a. « FBI says search warrants not needed to use “stingrays” in public places ». *Ars Technica*, janvier 5. <http://arstechnica.com/tech-policy/2015/01/fbi-says-search-warrants-not-needed-to-use-stringrays-in-public-places/>.
- . 2015b. « UK prime minister wants backdoors into messaging apps or he’ll ban them. » *Ars Technica*, janvier 12. <http://arstechnica.com/tech-policy/2015/01/uk-prime-minister-wants-backdoors-into-messaging-apps-or-hell-ban-them/>.
- Kristanadjaja, Gurvan. 2014. « Comment Facebook m’a mis sur la voie du djihad. » *Rue 89*, octobre 21. <http://rue89.nouvelobs.com/2014/10/21/comment-facebook-mis-voie-djihad-255616>.
- Kymlicka, Will. 2002. *Contemporary Political Philosophy: An Introduction*. Oxford: Oxford University Press.
- L., Julien. 2010. « Apple fait machine arrière après avoir banni de l’App Store le dernier Prix Pulitzer. » *Numerama*, avril 17. <http://www.numerama.com/magazine/15535-apple-fait-machine-arriere-apres-avoir-banni-de-l-app-store-le-dernier-prix-pulitzer.html>.
- Landemore, Hélène. 2013. *Democratic Reason*. Princeton: Princeton University Press.
- Lebon, Gustave. 2013. *La psychologie des foules*. Paris: PUF.
- Lee, Robin S., et Tim Wu. 2009. « Subsidizing Creativity Through Network Design: Zero-Pricing and Net Neutrality. » *The Journal of Economic Perspectives* 23 (3): 61-76.

- Lee, Timothy B. 2008. « Preserving Network Neutrality without Regulation. » *Policy Analysis*, n° 626.
- Lessig, Lawrence. 2004. *Free Culture: How Big Media Uses Technology and the Law to Lock Down Culture and Control Creativity*. New York: The Penguin Press.
- . 2006. *Code version 2.0*. New York: Basic Books.
- . 2008. *Remix*. New York: The Penguin Press.
- . 2011. *Republic, Lost: How Money Corrupts Congress - and a Plan to Stop It*. New York: Twelve.
- Levmore, Saul, et Martha Nussbaum, éd. 2010. *The Offensive Internet*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- Levy, Steven. 1994. *Hackers: Heroes of the Computer Revolution*. New York: Dell Publishing.
- Liptak, Adam. 2007. « Verizon Reverses Itself on Abortion Messages. » *The New York Times*, septembre 27. http://www.nytimes.com/2007/09/27/business/27cnd-verizon.html?_r=0.
- Lovett, Frank. 2014. « Republicanism. » Dans *The Stanford Encyclopedia of Philosophy (Summer 2014 Edition)*, édité par Edward N Zalta. <http://plato.stanford.edu/archives/sum2014/entries/republicanism>.
- Luyckx, Koen, Seth J. Schwartz, Luc Goossens, Wim Beyers, et Lies Missotten. 2011. « Processes of Personal Identity Formation and Evaluation. » Dans *Handbook of Identity Theory and Research*, édité par Seth J. Schwartz, Koen Luyckx, et Vivian L. Vignoles, 77-98. New York: Springer.
- Lyon, David. 2003a. *Surveillance after September 11th*. Cambridge: Polity Press.
- . 2003b. *Surveillance as Social Sorting: Privacy, Risk, and Digital Discrimination*. Édité par David Lyon. New York: Taylor & Francis.
- Mackenzie, Catriona, et Natalie Stoljar. 2000. « Introduction: Autonomy Reconfigured. » Dans *Relational Autonomy*, édité par Catriona Mackenzie et Natalie Stoljar, 3-31. Oxford: Oxford University Press.
- MacKinnon, Rebecca. 2012. *Constant of the Networked*. New York: Basic Books.

- Margulis, Stephen T. 2003. « On the Status and Contribution of Westin's and Altman's Theories of Privacy. » *Journal of Social Issues* 59 (2): 411-29.
- Mathias, Paul. 2008. *Des libertés numériques*. Paris: PUF.
- Matthews, Steve. 2008. « Identity and Information Technology. » Dans *Information Technology and Moral Philosophy*, édité par Jeroen Van Den Hoven et John Weckert, 142-60. Cambridge: Cambridge University Press.
- Mazzarella, Sharon, éd. 2005. *Girl Wide Web*. New York: Peter Lang.
- Mccarthy, John D., et Mayer N. Zald. 1977. « Resource Mobilization and Social Movements: A Partial Theory. » *American Journal of Sociology* 82 (6): 1212-41.
- Meng, Bingchun. 2011. « From Steamed Bun to Grass Mud Horse: E Gao as alternative political discourse on the Chinese Internet. » *Global Media and Communication* 7 (1): 33-51.
- Mill, John Stuart. 1990. *De la liberté*. Paris: Gallimard.
- Mitcham, Carl. 1994. *Thinking through Technology*. Chicago: University of Chicago Press.
- Monnoyer-smith, Laurence, et Stéphanie Wojcik. 2011. « Technology and the Quality of Public Deliberation. A Comparison Between On and Off-line Participation. » Dans *61st Conference of the International Communication Association*.
- Moore, Adam D. 2003. « Privacy: its meaning and value. » *American Philosophical Quarterly* 40 (3): 215-27.
- Morozov, Evgeny. 2011. *The Net Delusion*. New York: Public Affairs.
- Mossberger, Karen. 2009. « Toward Digital Citizenship: Addressing Inequality in the Information age. » Dans *Routledge Handbook of Internet Politics*, édité par Andrew Chadwick et Philip Howard, 173-85. London: Routledge.
- Mossberger, Karen, Caroline J. Tolbert, et Ramona McNeal. 2008. *Digital Citizenship : The Internet, Society and Participation*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Mouffe, Chantal. 2005. *On the Political*. London: Routledge.
- . 2013. *Agonistic: Thinking the World Politically*. New York: Verso.

- Mozilla Foundation. 2014. « Web Literacy Map. » <https://webmaker.org/en-US/literacy>.
- Nadeau, Christian. 2010. *Contre Harper: Bref traité philosophique sur la révolution conservatrice*. Montréal: Boréal.
- Nakashima, Ellen. 2014. « NSA is collecting less than 30 percent of U.S. call data, officials say. » *The Washington Post*, février 7. http://www.washingtonpost.com/world/national-security/nsa-is-collecting-less-than-30-percent-of-us-call-data-officials-say/2014/02/07/234a0e9e-8fad-11e3-b46a-5a3d0d2130da_story.html.
- Negroponete, N. 1996. *Being digital*. New York: Vintage.
- Newell, Benjamin R., David A. Lagnado, et David R. Shanks. 2007. *Straight Choices: The psychology of decision making*. New York: Psychology Press.
- Nissenbaum, Helen. 2010. *Privacy in Context*. Stanford: Stanford University Press.
- Njoroge, Paul, et A Ozdaglar. 2010. « Investment in Two-sided Markets and the Net Neutrality Debate. » *Review of Network Economics* 12 (4): 355-402.
- Norris, Pippa. 2001. *Digital Divide: Civic Engagement, Information Poverty and the Internet Worldwide*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Novek, Beth Simone. 2009. *Wiki Government : How Technology Can Make Government Better, Democracy Stronger, and Citizens More Powerful*. Washington, D. C.: Brookings Institution Press.
- Oates, Sarah. 2013. *Revolution Stalled: The Political Limits of the Internet in the Post-Soviet Sphere*. Oxford: Oxford University Press.
- Ogien, Albert, et Sandra Laugier. 2014. *Le principe démocratie*. Paris: La Découverte.
- Olson, Mancur. 1998. *The Logic of Collective Action: Public Good and the Theory of Groups*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- Oulasvirta, Antti, Aurora Pihlajamaa, Jukka Perkiö, Debarshi Ray, Taneli Vähäkangas, Tero Hasu, Niklas Vainio, et Petri Myllymäki. 2012. « Long-term effects of ubiquitous surveillance in the home. » Dans *Proceedings of the 2012 ACM Conference on Ubiquitous Computing - UbiComp '12*, 41-50. New York: ACM Press.

- Owen, Diana. 2006. « The Internet and Youth Civic Engagement in the United States. » Dans *The Internet and Politics: Citizens, Voters, and Activists*, édité par Sarah Oates, Diana Owen, et Rachel K. Gibson, 17-33. London: Routledge.
- Page, Scott E. 2007. *The Difference: How the Power of Diversity Creates Better Groups, Firms, Schools, and Societies*. Princeton: Princeton University Press.
- Papacharissi, Zizi. 2002. « The Virtual Sphere : The Internet as a Public Sphere. » *New Media and Society* 4 (1): 9-27.
- . , éd. 2010. *A Networked Self: Identity, Community, and Culture on Social Network Sites Paperback*. London: Routledge.
- Paquot, Thierry. 2008. « L'espace de la parole. » Dans *L'Espace public*, édité par Eric Dacheux, 85-94. Paris: CNRS Éditions.
- Parent, W. A. 1983. « Privacy, morality, and the law. » *Philosophy & Public Affairs* 12 (4): 269-88.
- Pariser, Eli. 2011. *The Filter Bubble: What the Internet is hiding from you*. London: Penguin. New York: The Penguin Press.
- Pedersen, Darhl M. 1997. « Psychological Function of Privacy. » *Journal of Environmental Psychology* 17: 147-56.
- PEN American Center. 2013. *Chilling Effects: NSA Surveillance Drives U.S. Writers to Self-Censor*. New York.
- . 2015. *Global Chilling: The Impact of Mass Surveillance on International Writers*. New York.
- Petronio, Sandra. 2002. *Boundaries of Privacy: Dialectics of Disclosure*. Albany: State University of New York Press.
- Pettit, Philip. 2004. *Républicanisme : Une théorie de la liberté et du gouvernement*. Paris: Gallimard.
- . 2012. *On the People's terms: A Republican Theory and Model of Democracy*. Cambridge: Cambridge University Press.

- Poor, Nathaniel. 2005. « Mechanisms of an Online Public Sphere: The Website Slashdot. » *Journal of Computer-Mediated Communication* 10 (2).
- Prior, Markus. 2013. « Media and Political Polarization. » *Annual Review of Political Science* 16 (1): 101-27.
- Putnam, Robert. 2000. *Bowling Alone : The Collapse and Revival of American Community*. New York: Simon and Schuster.
- Quéau, Philippe. 2000. *La planète des esprits*. Paris: Odile Jacob.
- Rainie, Lee, Sara Kiesler, Ruogu Kang, et Mary Madden. 2013. *Anonymity, Privacy, and Security Online*. Washington D.C.
- Rainie, Lee, et Barry Wellman. 2012. *Networked : The New Social Operating System*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Rawls, John. 1997. *Théorie de la justice*. Paris: Le Seuil.
- Rébillard, Franck. 2007. *Le web 2.0 en perspective*. Paris: L'Harmattan.
- Reed, David P. 2000. « The end of the end-to-end argument. » <http://www.reed.com/dpr/locus/Papers/endofendtoend.html>.
- Reed, David P., Jerome H. Saltzer, et David D. Clark. 1998. « Commentaries on“ Active networking and end-to-end arguments”. » *IEEE Network* 12 (3): 69-71.
- Reiman, Jeffrey. 1984. « Privacy, intimacy, and personhood. » Dans *Philosophical Dimensions of Privacy: An Anthology*, édité par Ferdinand Schoeman, 300-316. Cambridge: Cambridge University Press.
- Rheingold, Howard. 1993. *The Virtual Community: Homesteading on the Electronic Frontier*. New York: Harper Collins.
- Richardson, Henry S. 2002. *Democratic Autonomy: Public Reasoning About the Ends of Policy*. Oxford: Oxford University Press.
- Rosanvallon, Pierre. 2006. *La contre-démocratie*. Paris: Le Seuil.
- Rosen, Christine. 2007. « Virtual friendship and the new narcissism. » *The New Atlantis: A Journal of Technology and Society* 15: 15-31.

- Rousseau, Jean-Jacques. 1992. *Du Contrat Social*. Paris: Flammarion.
- Ryan, Johnny. 2010. *A History of the Internet and the Digital Future*. London: Reaktion Books.
- Saltzer, Jerome H., David P. Reed, et David D. Clark. 1984. « End-To-End Arguments in System Design. » *ACM Transaction on Computer Systems* 2 (4): 277-88.
- Sandoval, Marisol. 2012. « A Critical Empirical Case Study of Consumer Surveillance on Web 2.0. » Dans *Internet and Surveillance : The Challenges of Web 2.0 and Social Media*, édité par Christian Fuchs, Kees Boersma, Anders Albrechtslund, et Marisol Sandoval, 147-69. London: Routledge.
- Sanger, David E., et Thom Shanker. 2014. « N.S.A. Devises Radio Pathway Into Computers. » *The New York Times*, janvier 15. http://www.nytimes.com/2014/01/15/us/nsa-effort-pries-open-computers-not-connected-to-internet.html?_r=0.
- Scanlon, Thomas. 1975. « Thomson on privacy. » *Philosophy & Public Affairs* 4 (4): 315-22.
- Schoeman, Ferdinand. 1984. « Privacy: Philosophical Dimension of the Literature. » Dans *Philosophical Dimensions of Privacy: An Anthology*, édité par Ferdinand Schoeman, 1-33. Cambridge: Cambridge University Press.
- Schumpeter, Joseph. 1994. *Capitalism, Socialism and Democracy*. London: Routledge.
- Shane, Peter. 2009. *Madison's Nightmare: How Executive Power Threatens American Democracy*. Chicago: University of Chicago Press.
- Shirky, Clay. 2008. *Here Comes Everybody: The Power of Organizing Without Organizations*. New York: Penguin Books.
- Sidak, J. Gregory, et David J. Teece. 2010. « Innovation Spillovers and the “Dirt Road” Fallacy: the Intellectual Bankruptcy of Banning Optional Transactions for Enhanced Delivery Over the Internet ». *Journal of Competition Law and Economics* 6 (3): 521-94.
- Skinner, Quentin. 2000. *La liberté avant le libéralisme*. Paris: Le Seuil.
- . 2001. *Machiavel*. Paris: Le Seuil.

- . 2006. « A Third Concept of Liberty. » Dans *Contemporary Political Philosophy: An Anthology*, édité par Robert E. Goodin et Philip Pettit, 398-415. Malden: Blackwell Publishing.
- . 2009. *Les fondements de la pensée politique moderne*. Paris: Albin Michel.
- Solove, Daniel J. 2008. *Understanding Privacy*. Cambridge, Mass: Harvard University Press.
- Soon, Carol, et Hichang Cho. 2011. « Flows of Relations and Communication among Singapore Political Bloggers and Organizations: The Networked Public Sphere Approach. » *Journal of Information Technology & Politics* 8 (1): 93-109.
- Sprenger, Polly. 1999. « Sun on Privacy: “Get Over It”. » *Wired*, janvier 26. <http://archive.wired.com/politics/law/news/1999/01/17538>.
- Standage, Tom. 2007. *The Victorian Internet*. New York: Walker & Company.
- « Statistics - YouTube. » 2014. <https://www.youtube.com/yt/press/statistics.html>.
- Steeves, Valerie. 2012. « Hide and seek: Surveillance of young people on the internet. » Dans *Routledge Handbook of Surveillance Studies*, édité par Kristie Ball, Kevin D. Haggerty, et David Lyon, 352-260. London: Routledge.
- Sterelny, Kim. 2003. *Thought in a Hostile World: The Evolution of Human Cognition*. Malden: Blackwell Publishing.
- . 2012. *The Evolved Apprentice: How Evolution Made Humans Unique*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Stern, Susannah. 2008. « Producing Sites, Exploring Identities: Youth Online Authorship. » Dans *Youth, Identity, and Digital Media*, édité par David Buckingham, 95-117. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Suler, John. 2004. « The Online Disinhibition Effect. » *Cyberpsychology & Behavior* 7 (3): 321-26.
- Sunstein, Cass R. 2006. *Infotopia: How many minds produce knowledge*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2007. *Republic.com 2.0*. Princeton: Princeton University Press.

- Szoka, Berin, et Adam Thierer. 2009. « Net Neutrality, Slippery Slopes and Hight-Tech Mutually Assured Destruction. » *The Progress and Freedom Foundation* 5 (11).
- Tai, Zixue. 2006. *The Internet in China: Cyberspace and Civil Society*. London: Routledge.
- Tang, Min, Laia Jorba, et Michael J. Jensen. 2012. « Digital media and political attitudes in China. » Dans *Digital Media and Political Engagement Worldwide: A Comparative Study*, édité par Eva Anduiza, Michael J. Jensen, et Laia Jorba, 221-39. Cambridge: Cambridge University Press.
- Taraborelli, Dario. 2008. « How the Web is changing the way we trust. » Dans *Current issues in computing and philosophy*, édité par K. Waelbers, A. Briggle, et P. Brey. Amsterdam: IOS Press.
- Tarrow, Sidney. 2005. *The New Transnational Activism*. Cambridge: Cambridge University Press.
- . 2011. *Power in Movement: Social Movements and Contentious Politics*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Taylor, James Stacey, éd. 2005a. *Personal Autonomy*. Cambridge: Cambridge University Press.
- . 2005b. « Introduction. » Dans *Personal Autonomy*, édité par James Stacey Taylor, 1-29. Cambridge: Cambridge University Press.
- Taylor, Verta, et Nella Van Dyke. 2006. « “Get up, Stand up”: Tactical Repertoires of Social Movements ». Dans *The Blackwell Companion to Social Movements*, édité par David A. Snow, Sarah A. Soule, et Hanspeter Kriesi, 261-93. Malden: Blackwell Publishing.
- Tewksbury, David, et Jason Rittenberg. 2012. *News on the Internet: Information and Citizenship in the 21st Century*. Oxford: Oxford University Press.
- Thiel, Shayla Marie. 2005. « Identity Construction and Gender Negotiation in the World of Adolescent Girls and Instant Messaging. » Dans *Girl Wide Web*, édité par Sharon Mazzarella, 179-202. New York: Peter Lang.

- Thierer, Adam. 2012. *The Perils of Classifying Social Media Platforms as Public Utilities*. 12-11. Fairfax, VA.
- Thomson, Judith Jarvis. 1975. « The right to privacy. » *Philosophy & Public Affairs* 4 (4): 295-314.
- Tilly, Charles. 1993. « Contentious Repertoires in Great Britain, 1758-1834. » *Social Science History* 17 (2): 253-80.
- Tisseron, Serge. 2003. *L'intimité surexposée*. Paris: Hachette.
- Turkle, Sherry. 2005. *The Second Self: Computers and the Human Spirit*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Turner, Charles W., Lynn Stanley Simons, Leonard Berkowitz, et Ann Frodi. 1977. « The stimulating and inhibiting effects of weapons on Aggressive behavior. » *Aggressive Behavior* 3 (4): 355-78.
- Université de Moncton. 2015. « Entente d'exclusivité. » <http://www.umoncton.ca/umcm-materielles/node/110>.
- Untersinger, Martin. 2014. « Comment la NSA tente de percer les remparts de sécurité sur Internet. » *Le Monde*, décembre 28. http://www.lemonde.fr/pixels/article/2014/12/28/les-enormes-progres-de-la-nsa-pour-defaire-la-securite-sur-internet_4546843_4408996.html.
- Van den Hoven, Jeroen, et Emma Rooksby. 2008. « Distributive Justice and the Value of Information: A (Broadly) Rawlsian Approach. » Dans *Information Technology and Moral Philosophy*, édité par Jeroen van den Hoven et John Weckert, 376-96. Cambridge: Cambridge University Press.
- Van den Hoven, Jeroen, et John Weckert, éd. 2008. *Information Technology and Moral Philosophy*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Van Dijk, Jan, et Alexander van Deursen. 2010. « Inequalities of Digital Skills and How to Overcome Them. » Dans *Handbook of Research on Overcoming Digital Divides: Constructing an Equitable and Competitive Information Society*, édité par Enrico Ferro, Yogesh Kumar Dwivedi, J. Ramon Gil-Garcia, et Michael D. Williams, 278-91. Hershey: Information Science Reference.

- Van Laer, Jeroen, et Peter Van Aelst. 2010. « Internet and Social Movement Action Repertoires. » *Information, Communication & Society* 13 (8): 1146-71.
- Van Schewick, Barbara. 2010. *Internet Architecture and Innovation*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- . 2014. *Network Neutrality and Quality of Service: What a Non-Discrimination Rule Should Look Like*. 2459568. Vol. 67. Public Law and Legal Theory Working Paper Series. Stanford.
- Verba, Sidney, K. L. Schlozman, et H. E. Brady. 1995. *Voice and Equality: Civic Voluntarism in American Politics*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- Wallace, Patricia. 1999. *The Psychology of the Internet*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Walther, Joseph B. 2007. « Selective self-presentation in computer-mediated communication: Hyperpersonal dimensions of technology, language, and cognition. » *Computers in Human Behavior* 23 (5): 2538-57.
- Warschauer, Mark. 2003. *Technology and Social Inclusion: Rethinking the Digital Divide*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Weber, Steven. 2005. *The Success of Open Source*. Cambridge, Mass.: Harvard University Press.
- Welch, Chris. 2014. « Edward Snowden says NSA workers often pass your nude photos around the office | The Verge. » *The Verge*, juillet 17. <http://www.theverge.com/2014/7/17/5912287/edward-snowden-says-he-can-live-with-being-sent-to-guantanamo>.
- Westcott, Rebecca. 2014. « Why I read my daughter's diary. » *The Guardian*, avril 27. <http://www.theguardian.com/lifeandstyle/2014/apr/26/why-i-read-my-daughters-diary>.
- Westin, Alan F. 1967. *Privacy and Freedom*. New York: Atheneum.
- Winner, Langdon. 1986. *The Whale and the Reactor: A Search for Limits in an Age of High Technology*. Chicago: University of Chicago Press.

- Wojcik, Stéphanie. 2011. « Prendre au sérieux la démocratie électronique. » Dans *Internet, machines à voter et Démocratie*, édité par Elsa Forey et Christophe Geslot. Paris: L'Harmattan.
- Wolin, Sheldon. 2008. *Democracy Inc.: Managed Democracy and the Specter of Inverted Totalitarianism*. Princeton: Princeton University Press.
- Wu, Tim. 2003. « Network neutrality, broadband discrimination. » *Journal on Telecommunications and High Technology Law* 2: 141-76.
- . 2010. *The Master Switch*. New York: Knopf.
- Wulf, Volker, et Marleen Huysman, éd. 2004. *Social Capital and Information Technology*. Cambridge, Mass.: The MIT Press.
- Yang, Guobin. 2009. *The Power of the Internet in China: Citizen Activism Online*. New York: Columbia University Press.
- Yoo, Christopher S. 2005. « Beyond network neutrality. » *Harvard Journal of Law and Technology* 19 (1): 1-76.
- . 2012. *The Dynamic Internet: How Technology, Users, and Businesses Are Transforming the Network*. Washington, D. C.: The AEI Press.
- Zachte, Erik. 2014. « Wikipedia Statistics All languages. » <http://stats.wikimedia.org/EN/TablesWikipediaZZ.htm>.
- Zhou, X. 2009. « The political blogosphere in China: A content analysis of the blogs regarding the dismissal of Shanghai leader Chen Liangyu. » *New Media & Society* 11 (6): 1003-22.
- Zittrain, Jonathan. 2008. *The Future of the Internet and How to Stop it*. New Haven: Yale University Press.
- Žižek, Slavoj. 2001. *Did somebody say totalitarianism?* New York: Verso.
- Zukin, Cliff, Scott Keeter, Molly Andolina, Krista Jenkins, et Michael X. Delli Carpini. 2006. *A New Engagement? Political Participation, Civic Life, and the Changing American Citizen*. Oxford: Oxford University Press.

Annexe A : Liste des sites internet mentionnés

<http://www.danah.org/name.html>

http://en.wikipedia.org/wiki/On_the_Internet_nobody_knows_you%27re_a_dog

<http://www.nosdeputes.fr/>

<http://www.theyworkforyou.com/>

<http://www.fixmystreet.ca/>

<http://icanhas.cheezburger.com/>

<http://www.wikihow.com/Change-a-Tire>

<https://www.youtube.com/watch?v=fZi4JxbTwPo>

<http://globalvoicesonline.org/>

<http://www.avaaz.org/en/>

<https://support.google.com/websearch/answer/2466433?hl=en&rd=1>

<http://monkeyparking.strikingly.com/>

<https://www.netatmo.com/en-US/product/weather-station>

http://www.samsung.com/global/microsite/gearvr/gearvr_features.html

<https://www.youtube.com/watch?v=szrsfeyLzyg>

